

Bretagne, Ille-et-Vilaine, La Chapelle-des-Fougeretz, le
Haut Plessis

La Chapelle-des-Fougeretz *le Haut Plessis*

Sous la direction de
Marie Millet



Bretagne, Ille-et-Vilaine, La Chapelle-des-
Fougeretz, le Haut Plessis

La Chapelle-des-Fougeretz *le Haut Plessis*

Code INSEE
35059

Entité archéologique
—

Arrêté de prescription
2021-425

Opération archéologique
—

Code Inrap
D141568

sous la direction de
Marie Millet

par
Olivier Maris-Roy, Inrap

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné Cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Mars 2023

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Sommaire

7	I. Données administratives, techniques et scientifiques
8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs
10	Liste des intervenants
11	Notice scientifique
11	État du site
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
22	Arrêté de désignation
54	II. Résultats
26	1. Présentation générale
26	1.1. Contexte d'intervention
27	1.2. Contexte géographique et archéologique
29	1.3. Méthodologie : terrain et post-fouille
30	2. Présentation des résultats
30	2.1. Analyse du bâti
35	2.1.1. Le gouttereau sud-ouest
48	2.1.2. Le gouttereau nord-est
55	2.1.3. Le pignon nord-ouest
56	2.1.4. Le pignon sud-est
57	2.1.5. Les refends du rez-de-chaussée
59	2.1.6. L'escalier
59	2.1.7. La charpente et les refends du premier étage
69	2.1.8. Les hourdis
71	2.2. Analyse et comparaisons
79	2.3. Étude documentaire : Le manoir du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz : un exemple des pratiques patrimoniales de la petite noblesse du comté de Rennes, par Olivier Maris-Roy, Inrap
80	2.3.1. Le Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz: une coseigneurie
97	2.3.2. La seigneurie et le manoir selon les sources écrites
106	2.3.3. Les ensembles manoriaux
109	2.3.4. Le logis-porche du Haut Plessis : un bâtiment fonctionnel et symbolique
111	2.3.5. Conclusion
113	3. Conclusion

114	Annexes
115	Annexe 1
116	Annexe 2
117	Annexe 3
118	Annexe 4
120	Annexe 5
122	Annexe 6
124	Annexe 7
127	Annexe 8
130	Annexe 9
131	Annexe 10
134	Annexe 11
137	Annexe 12
141	Annexe 13
146	Annexe 14
148	Annexe 15 : analyse dendrochronologique

179	Bibliographie / Sources
183	Liste des figures

342 **III. Inventaires**

187	Inventaire des unités stratigraphiques
189	Inventaire des photographies
190	Inventaire des minutes



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ile-et-Vilaine

Commune
La Chapelle-des-Fougeretz

Adresse ou lieu-dit
Le Haut Plessis

Codes

Code INSEE
35059

Numéro d'opération archéologique
non communiqué

Numéro de l'entité archéologique
non communiqué

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence Lambert 93

x : 347780
y : 6797260
z : entre 78 m NGF

Références cadastrales

Commune
La Chapelle-des-Fougeretz

Année
2022

Section(s)
AS

Parcelle(s)
n°56

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

non communiqué

Propriétaire du terrain

M. Jouon des Longrais

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2021-425

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable :
2022-062

Numéro de référence Inrap :
D141568

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Jouon des Longrais

Nature de l'aménagement

Projet de rénovation du
logis-porche

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Marie Millet, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon, CS 67737,
35577 Cesson-Sévigné Cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

Diagnostic
du 28/03 au 05/04/2022

Post-fouille
du 07/11 au 05/12/2022

Données quantitative de l'opération

Surface prescrite
120 m²

Surface ouverte
Analyse du bâti

% de la surface sondée
sans objet

Niveau d'apparition des vestiges
sans objet

Mots-clefs

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale**
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle
 - Première Guerre mondiale
 - Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice civil
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Dépôt
- Maçonnerie
- Pan de bois
- Manoir

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Denchronologie

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Millet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistant opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Conseil Sécurité et prévention	Suivi de sécurité sur le chantier
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Suivi logistique

Autres intervenants

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Gestion du fond documentaire de recherche et relecture du rapport

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie Millet, Inrap	Technicienne d'opération	Réalisation de l'opération
Lucie Arnaud, Inrap	Technicienne d'opération	Suivi de l'opération, étude et relevé
Géraldine Jouquand, Inrap	Technicienne d'opération	Suivi de l'opération, étude et relevé
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés, plans

Intervenants post-fouilles

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie Millet, Inrap	Technicienne d'opération	Chargée d'opération et de recherche
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Plans
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinatrice-Infographe	PAO
Olivier Maris-Roy, Inrap	Technicien d'opération	Etude documentaire

Notice scientifique

État du site

Menée du 28 mars au 5 avril 2022, l'opération réalisée au manoir du Haut Plessis sur la commune de La Chapelle-des-Fougeretz a permis de faire une étude du bâti sur un logis-porche construit en pan de bois. La prescription s'inscrit dans le cadre d'un projet de rénovation du bâtiment.

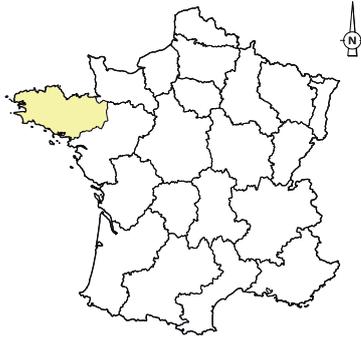
Les enduits et les hourdis étant relativement dégradés, une grande partie de l'ossature du bâtiment était accessible et lisible. Les résultats de l'opération permettent de montrer que la structure de l'édifice est plutôt homogène. Il est possible de proposer la restitution d'anciens aménagements disparus comme la coursière donnant sur la cour manoriale, l'escalier extérieur et la porte piétonne adjacente au passage cocher. L'étude a également permis de montrer que le bâtiment actuel conserve sa hauteur et sa longueur d'origine grâce à l'observation des marques de charpentiers.

Les premiers résultats de l'étude dendrochronologique, réalisée par Dendrotech, placent la construction du bâtiment entre 1381 et 1385. Une deuxième phase d'importants travaux a été identifiée, datée entre 1764 et 1770.

L'étude documentaire a permis de retracer l'histoire du site et a mis en lumière l'existence d'une coseigneurie au Plessis à la charnière des XIV^e et XV^e siècles.

Le site du Plessis est un exemple unique en Bretagne et présente un intérêt patrimonial indéniable. Sa fonction, son architecture, son état de conservation et sa datation en font un sujet tout à fait remarquable.

Lors de l'opération aucune investigation dans le sol n'a été réalisée.

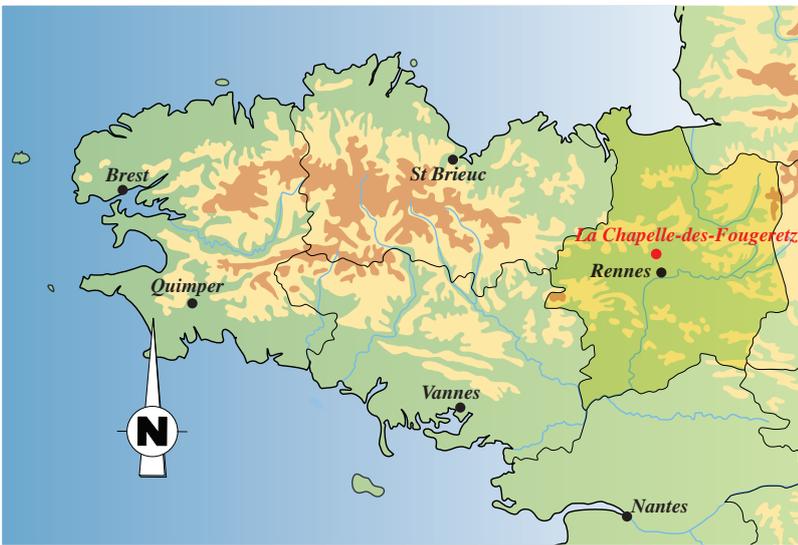


Bretagne
Ile-et-Vilaine
La chapelle-des-Fougeretz

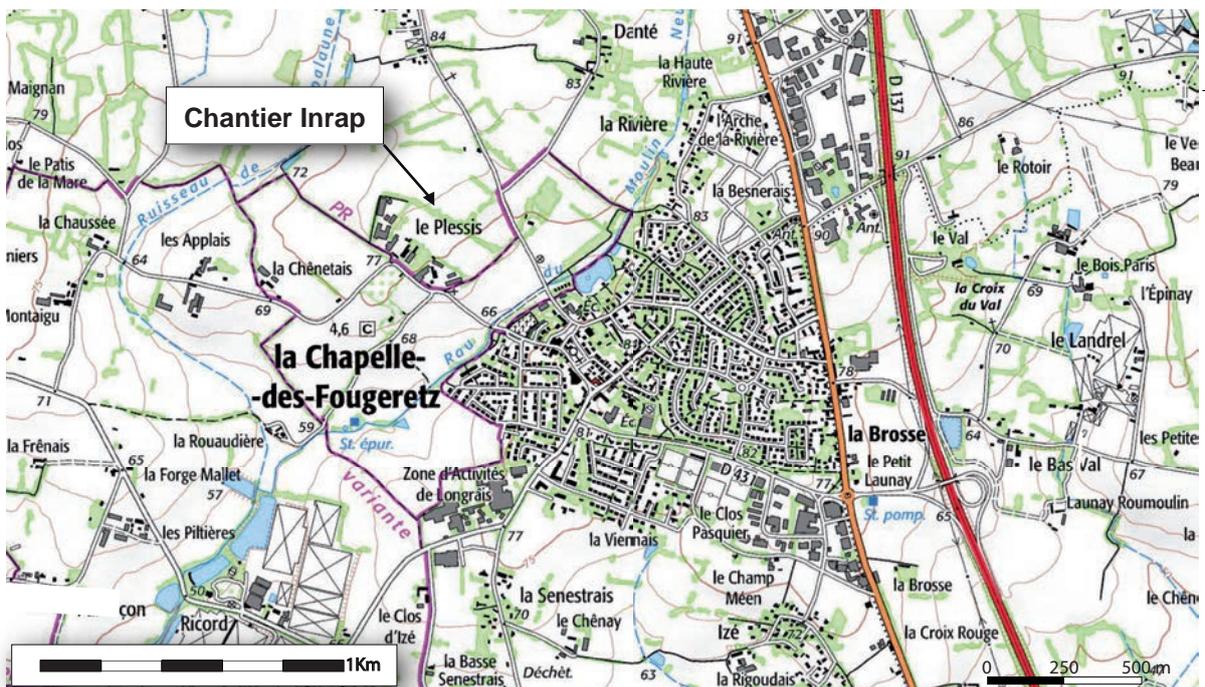
Le Haut-Plessis

Section(s) et parcelle(s) :
 AS - n° 56

Coord. Lambert93
 x : 347 780
 y : 6 797 260
 z : entre 78 m NGF



0 5 km
 Ech 1:250 000 1/250 000 © IGN 2015



0 250 500m
 1/25 000 © IGN

Arrêté de prescription



DIH568

COURRIER RECU LE

29 NOV. 2021

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2021-425 du 24 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 2021-425 portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive présentée par M. Frédéric Jouon des Longrais relatif au projet de restauration du logis-porche du Haut-Plessis sur un terrain situé à La Chapelle des Fougeretz (35), reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, ils concernent un logis-porche daté du XV^e siècle ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Ille-et-Vilaine
Commune : LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Lieu-dit : Le Haut Plessis

Cadastre : section : AS parcelles : 56

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie 102 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

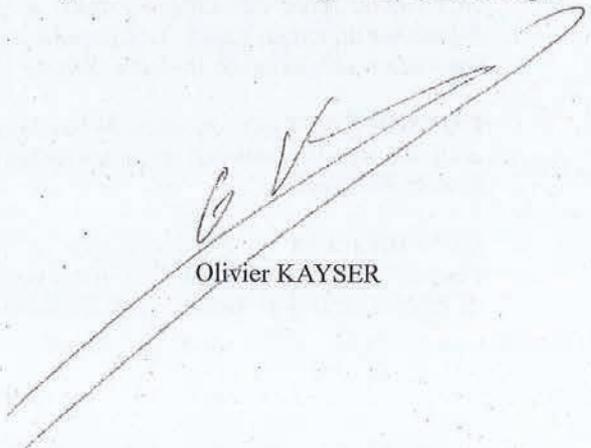
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Frédéric Jouon de Longrais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

M. Frédéric Jouon de Longrais, 28, place des Lices, 35000 Rennes.

Mme Hélène Le Pichon, architecte, Chemin Renault, ZA du Parc - 35250 Saint-Germain sur Ille.

INRAP

Copie :

Commune de La Chapelle des Fougeretz

CRMH

UDAP



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-425
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Ille-et-Vilaine
commune :	LA CHAPELLE DES FOUGERÉTZ
lieu-dit :	Le Haut Plessis
cadastre :	section : AS parcelle : 56
propriétaire :	M. F. Jouon des Longrais
pétitionnaire :	M. F. Jouon des Longrais

Emprise du diagnostic archéologique : 120 m²

Objectifs :

Ce diagnostic a pour objectif d'identifier et de dater les principales phases d'évolution du logis porche du Haut Plessis, d'en étudier la nature et la fonction. Cet édifice daté de la fin de l'époque médiévale est remarquable par son originalité et sa relative rareté. Il servait de porte d'accès à une cour centrale et à un manoir daté du XIV^e siècle.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Les résultats du diagnostic pourront alimenter un futur dossier de protection de l'édifice au titre des Monuments Historiques.

Principes méthodologiques :

Ce diagnostic comprendra une étude documentaire permettant d'éclairer le contexte et l'environnement de cet édifice et les relations qu'il entretient avec le manoir tout proche.

Une étude du bâti de l'édifice comprendra un relevé topographique en plan et en élévation des différents niveaux et de la charpente, ainsi que des relevés de détail et des photographies des parties

les plus significatives de l'édifice. Cette étude s'appuiera sur les travaux déjà effectués par la maîtrise d'œuvre du projet (Mme Hélène Pichon, Architecte) et en étroite collaboration avec cette dernière.

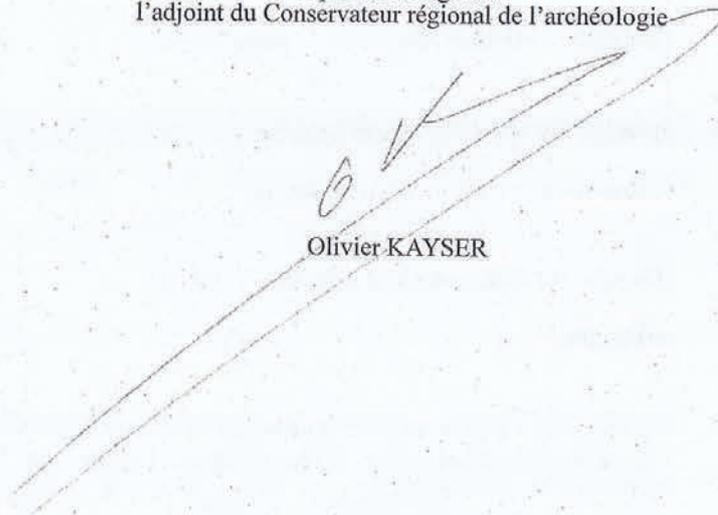
Il serait très souhaitable que l'étude dendrochronologique prévue par la maîtrise d'œuvre s'articule avec l'étude de bâti. Elle devrait permettre de mieux cerner la datation de certaines phases d'évolution de l'édifice.

En raison de l'état sanitaire préoccupant de l'édifice, toutes les mesures de sécurité devront être prises. Pour cette raison des sondages manuels à l'intérieur de l'édifice seront éventuellement effectués en accord avec la maîtrise d'œuvre. Des sondages en dehors de l'édifice, notamment mécanique, sont par contre à proscrire.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, 24 novembre 2021

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

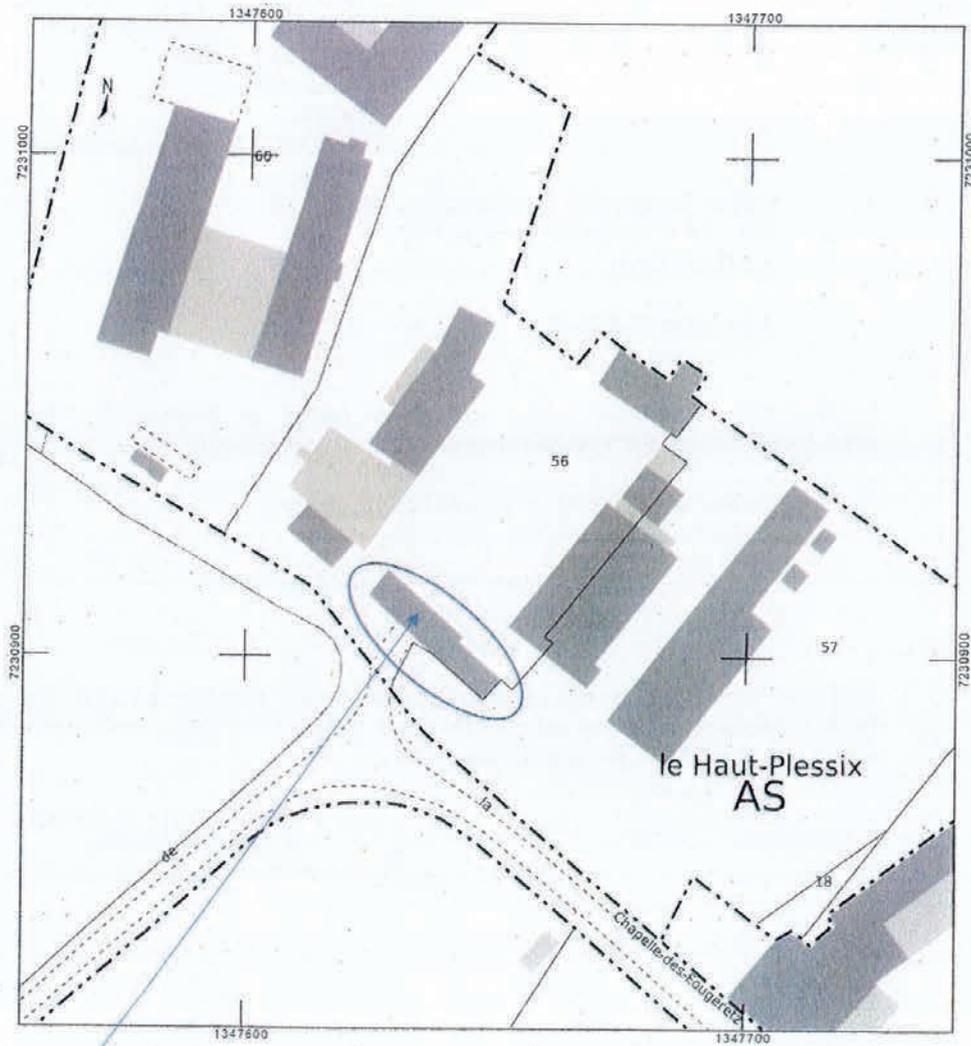


Maîtrise d'œuvre & Architecture
10 rue de la Courbe à Saint-Germain-sur-Ille
35400 SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Chemin Parcours, ZA du parc 35250 Saint-Germain-sur-Ille T. 09 72 51 07 41 E. contact@atelier-alp.fr www.atelier-alp.fr

• Références cadastrales :

Parcelle cadastrale 000 AS 56



Logis porche concerné par la demande



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84.59.00
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr
Réf. : 2021/PAB/VC/519

COURRIER REÇU LE

29 NOV. 2021

INRAP GO

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 24 novembre 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : La Chapelle des Fougeretz (35)

Le Haut Plessis

PJ : arrêté n° 2021-425

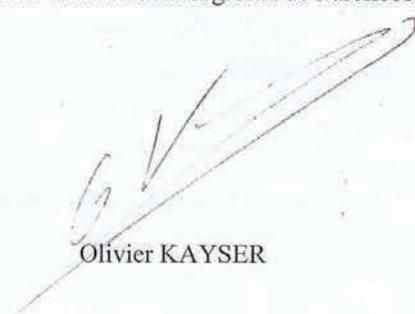
Je vous prie de trouver ci-joint les arrêtés portant prescriptions de diagnostics archéologiques relatifs à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

M. Frédéric JOUON DE LONGRAIS
28 place des Lices
35000 RENNES

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour ces opérations, les rapports final d'opération, au format pdf, seront remis et versés en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention



Le Directeur-adjoint scientifique et technique



Ref : MB/TA/EC/2022/51

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 189 465 7879 8

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée «LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (35), LE HAUT PLESSIS »

Opération : D141568 – Arrêté n° 2021-425

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 07/01/2022

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 29 novembre 2021 portant sur le diagnostic dénommé « LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (35), LE HAUT PLESSIS » sur la commune de Chapelle-des-Fougeretz dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex

T. + 33 (0)2 23 36 00 40
F. + 33 (0)2 23 36 00 50

inrap.fr

Diagnostic archéologique D141568 LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (35), LE HAUT PLESSIS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine
Commune	Chapelle-des-Fougeretz		
Lieu-dit	LE HAUT PLESSIS		
Cadastre	Chapelle-des-Fougeretz : AS 56		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2021-425	29-11-2021	102 m ²		07/01/2021
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2021-425, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- *Responsable d'opération pressenti :*

Teddy Bethus

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	2 jours
Technicien	4 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		
Transfert		

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	7 jours	8 jours
Technicien	7 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Etude documentaire)		10 jours
Topographe	4 jours	3 jours

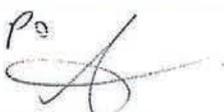
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
		Mars 2022

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER REÇU LE
10.25
24 FEV. 2022
INRAP GO

Arrêté n° 2022-062 du 15 février 2022

**Arrêté n° 2022-062 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-425**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-425 du 24 novembre 2021 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, Le Haut Plessis (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Marie MILLET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-425, n° d'opération : 6120.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Marie MILLET.

Fait à Rennes, le 15 février 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Marie MILLET
Copie :
Inrap
Commune de La Chapelle des Fougeretz

II. Résultats

1. Présentation générale

1.1. Contexte d'intervention

L'opération présentée dans ce rapport concerne le bâtiment d'entrée de la cour manoriale du Haut Plessis, sur la commune de La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine) (fig. 1 et 2). Dans le cadre d'un projet de réhabilitation du monument, M. Jouon des Longrais, propriétaire des lieux, a effectué une demande anticipée de diagnostic archéologique auprès du Service Régional de l'Archéologie (arrêté n° 2021-425).



Fig.1 Localisation de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz © IGN

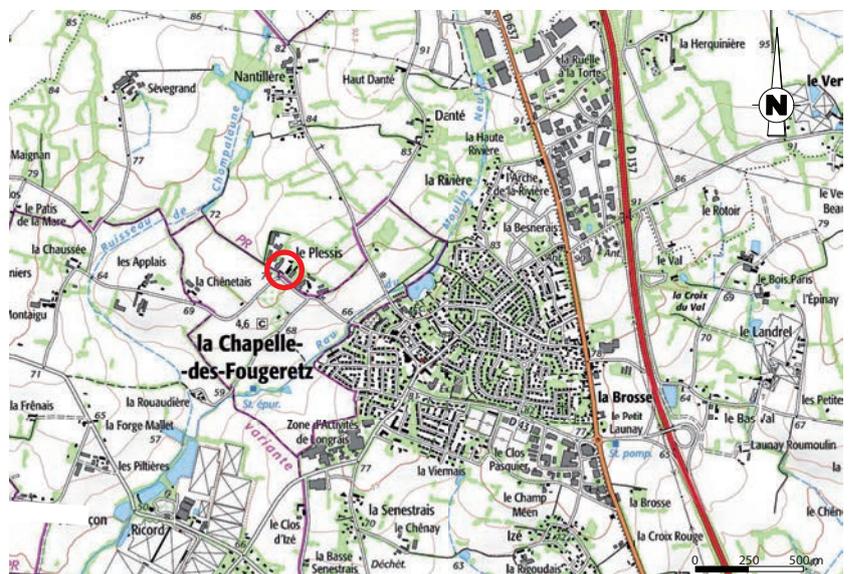


Fig.2 Localisation du Haut-Plessis au sein de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz © IGN

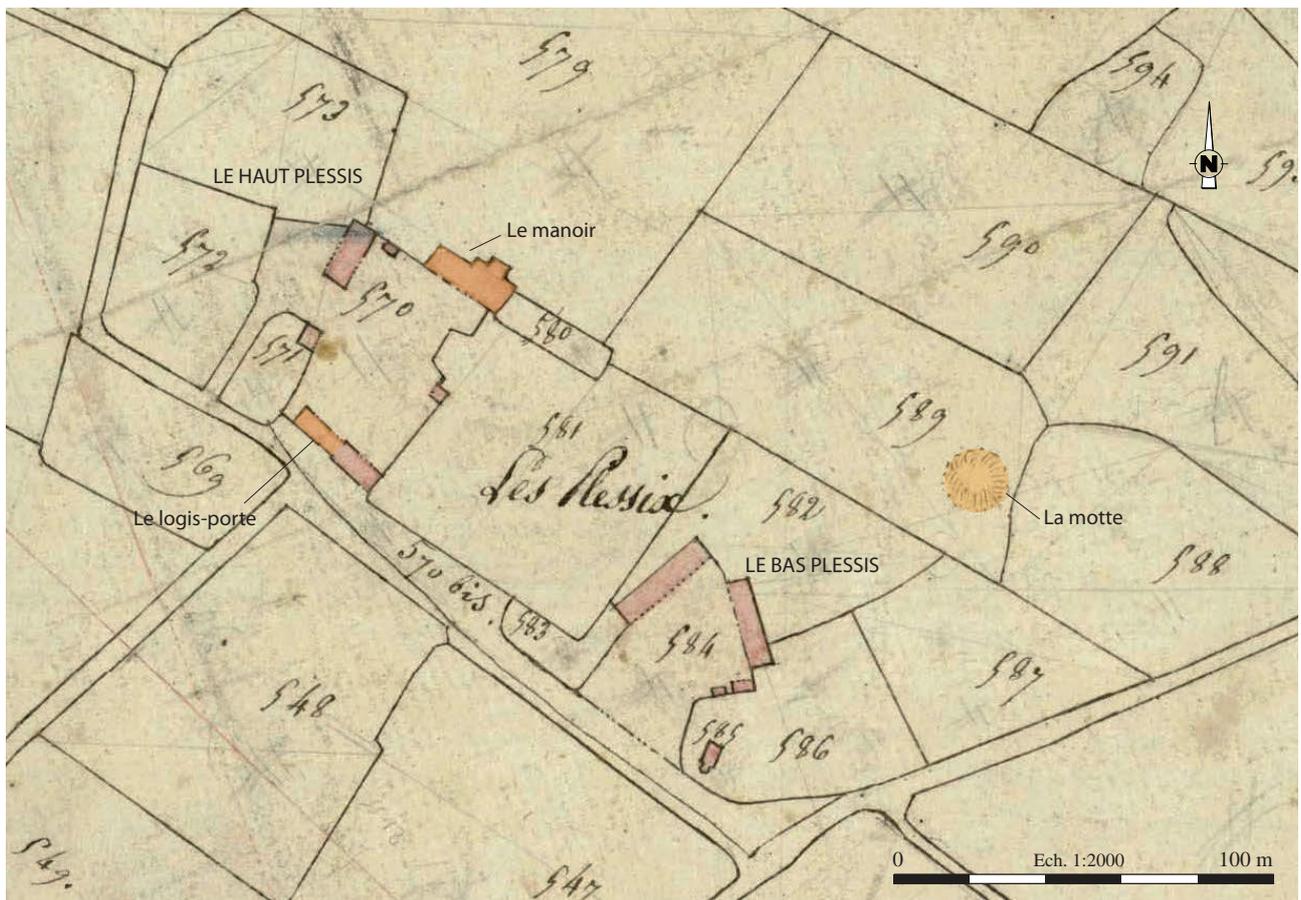


Fig.4 Extrait du cadastre napoléonien. Une motte semble être représentée à l'est du manoir © Fond de carte : cadastre napoléonien AD35 3P5291, DAO : M. Millet, Inrap

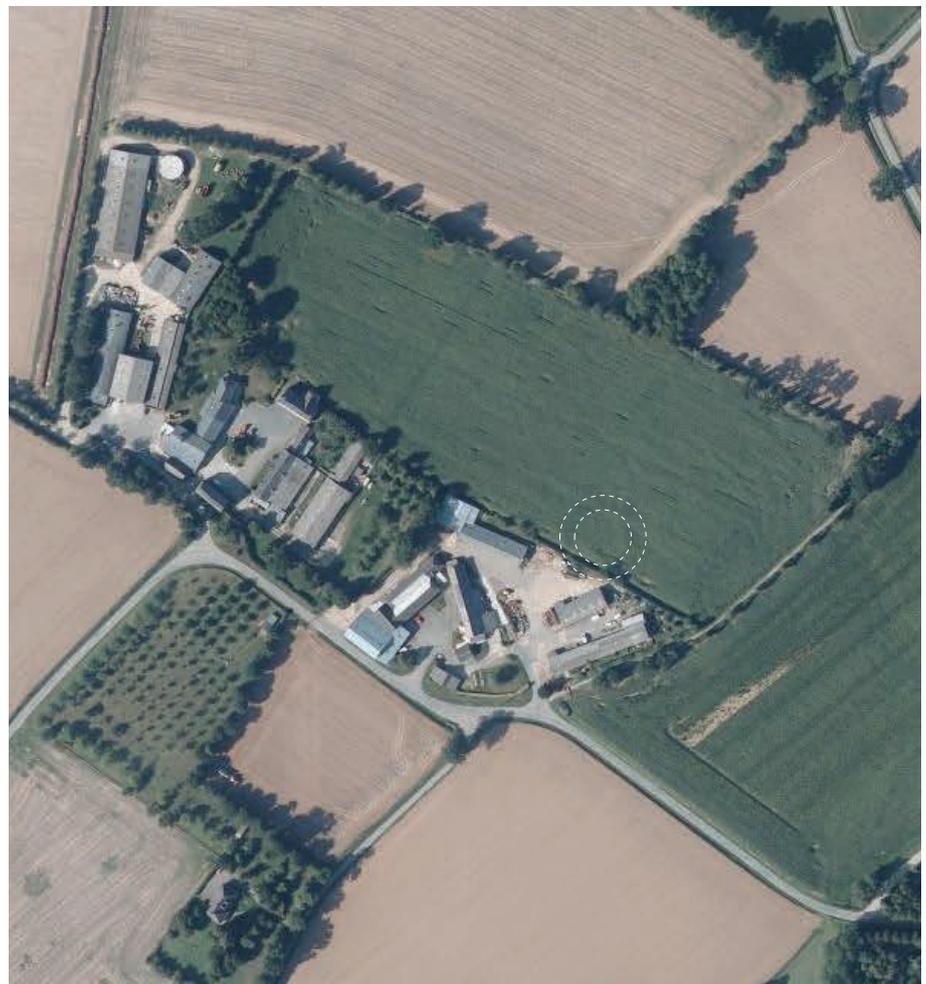


Fig.5 Vue aérienne du Haut-Plessis réalisée entre 2006 et 2010. À l'est du manoir, une forme circulaire, d'un diamètre compris entre 30 et 40 m, apparaît nettement. Située exactement au même emplacement que la figure du cadastre napoléonien, cette forme pourrait correspondre au fossé d'une motte © IGN

1.3. Méthodologie : terrain et post-fouille

Préalablement au diagnostic, le bureau de maîtrise d'œuvre, atelier ALP, a réalisé un scanner 3D. Le nuage de points résultant de ce scanner ainsi que l'ensemble des résultats de cette opération ont été partagés avec l'Inrap. Nous avons pu travailler à partir de leurs documents et une collaboration fructueuse s'est établie entre nos deux structures, nous les en remercions ici chaleureusement.

L'opération archéologique s'est déroulée du 28 mars au 05 avril 2022 en présence de trois archéologues. Aucun sondage à l'extérieur du bâti n'était demandé par la prescription et la pièce du rez-de-chaussée était trop encombrée pour y mener une investigation archéologique. Aucun sondage n'a donc été réalisé.

Demandées par la maîtrise d'œuvre, des datations dendrochronologiques ont été réalisées. Les prélèvements effectués par Dendrotech ont été faits durant la phase terrain de l'opération archéologique (*cf.* annexes, p. 148). L'ensemble de la structure était globalement lisible et peu de sondages ont été nécessaires. Des dégradations d'enduits ou de remplissage n'ont été réalisés que très ponctuellement.

L'ensemble des éléments du bâti étudié a été enregistré en unités stratigraphiques (us), conformément aux méthodes d'enregistrement en milieu stratifié et bâti. Les numéros d'us sont attribués de 100 à 155. Les us ont été enregistrés sur des fiches papier. Des photographies, un levé topographique et des relevés aux 1/10 et 1/20 ont été réalisés.

Les relevés topographiques ont été réalisés par Philippe Boulinguez, Inrap. L'étude documentaire a été effectuée par Olivier Maris-Roy, Inrap. Les travaux de DAO, d'inventaires, l'analyse et la rédaction ont été réalisés par Marie Millet, Inrap. La mise en page du présent rapport a été faite par Emmanuelle Collado, Inrap.

2. Présentation des résultats

2.1. Analyse du bâti

Le logis-porche, construit en bois et torchis, fait partie d'un ensemble manorial. Plusieurs bâtiments s'organisent autour d'une cour (fig. 6). Au nord le manoir, datant en partie du XV^e siècle, est encore debout et actuellement inoccupé (fig. 7). Sur les côtés est et ouest de la cour, se situent des granges, four à pain, cellier et hangars datant *a priori* tous des époques moderne et contemporaine (fig. 8). Enfin sur le côté sud, se situe le bâtiment qui nous intéresse et qui a fait l'objet de l'étude. Sur le cadastre napoléonien la porterie était mitoyenne d'un bâtiment sur son pignon sud-est. Ce dernier, en terre, est aujourd'hui quasiment complètement ruiné. Sa date de construction n'est pas connue.

Fig.6 Vue d'ensemble de la cour manoriale du Haut-Plessis © Inventaire général, ADAGP



Traditionnellement placée au XV^e siècle, la construction de ce logis-porche se révèle dater du dernier quart du XIV^e siècle. Sur les 17 bois prélevés par Dendrotech, 9 ont été datés. Les arbres utilisés dans la construction sont des arbres jeunes, avec peu de cernes. La datation proposée par Dendrotech est une proposition provisoire et pourra être complétée à l'avenir. Deux phases ont été perçues : la construction se situerait entre 1381 et 1385 et une importante restauration avec reprise en sous-œuvre a été identifiée entre 1764 et 1770. Le diagnostic s'est principalement attaché à étudier la structure d'origine, à distinguer les pièces les plus anciennes des pièces de restauration et à comprendre la structure du bâtiment du XIV^e siècle.



Fig.7 Vue du manoir du Plessis-Beaucé © Inventaire général, ADAGP



Fig.8 Vue générale de la cour du manoir
© Atelier ALP, Hélène Le Pichon

La porterie est de plan rectangulaire et présente un passage charretier qui ouvre sur la cour manoriale (fig. 9). Les élévations entièrement en bois et torchis reposent sur de petits murs-bahuts. Les maçonneries de ces solins, us 149, sont très hétérogènes (fig. 10).

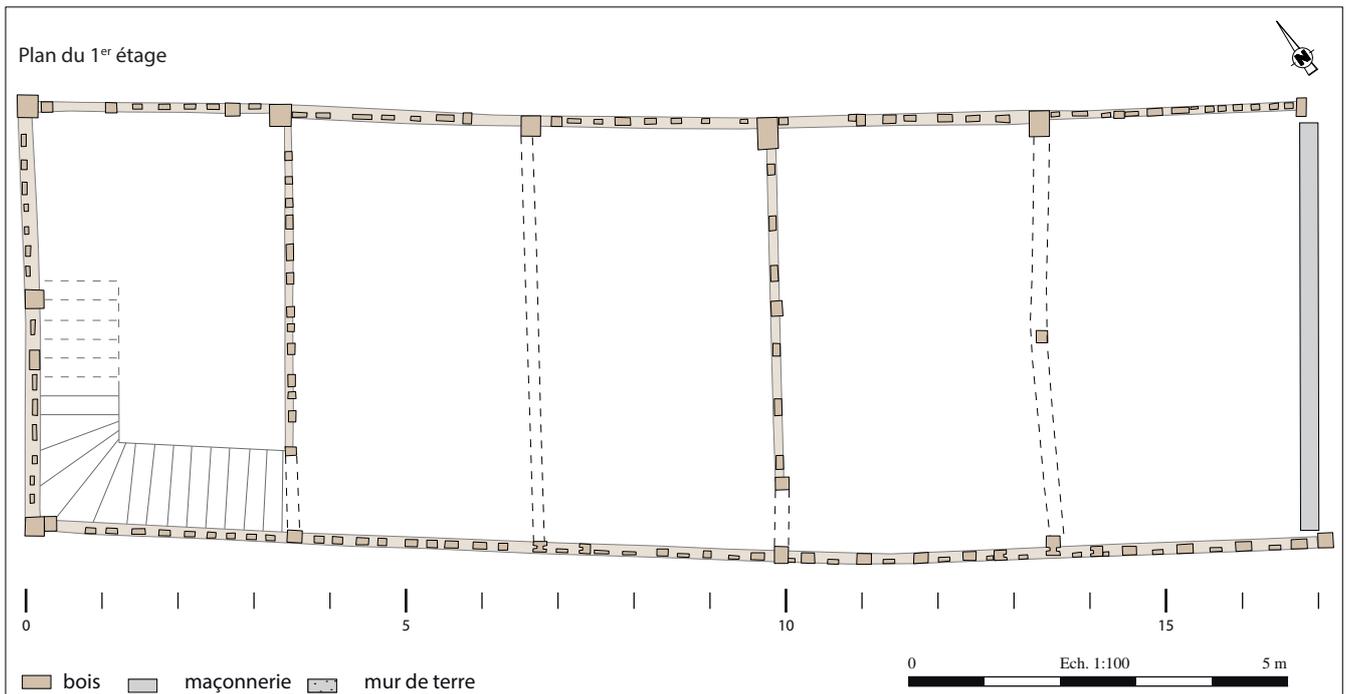
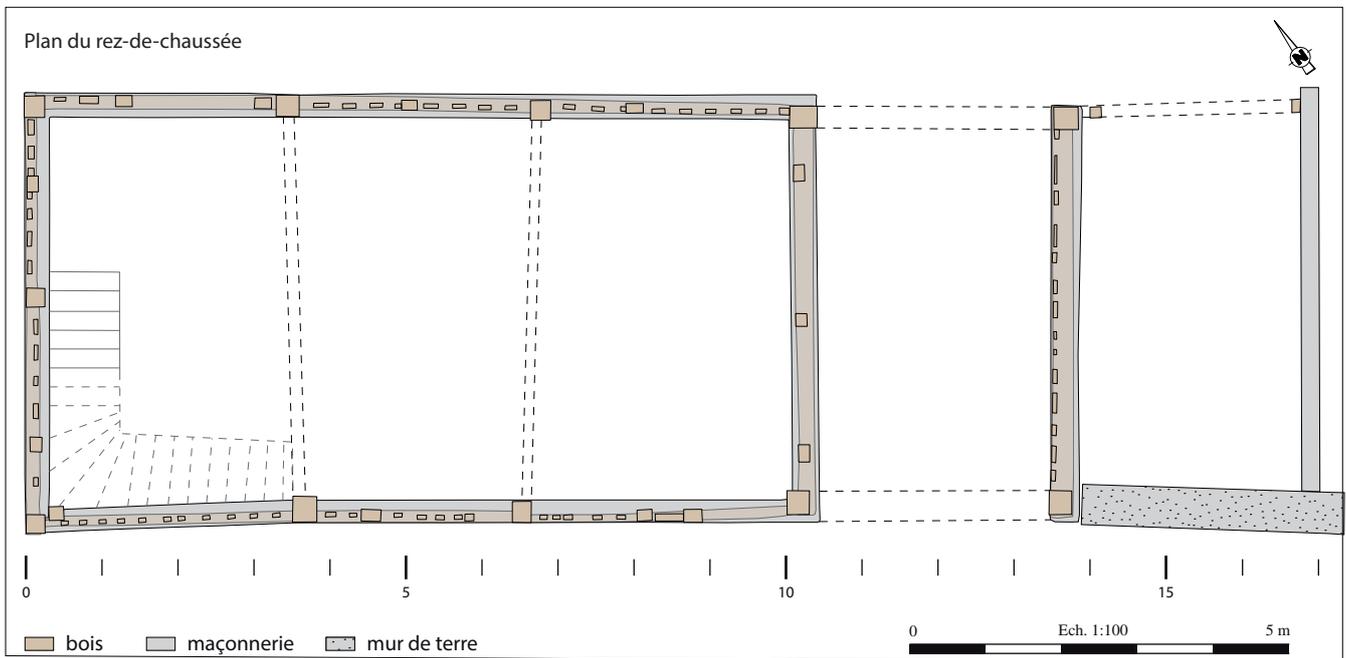


Fig.9 Vue ancienne et actuelle du logis-porche depuis le sud-ouest © Inventaire général, ADAGP et © M. Millet, Inrap

Fig.10 Les solins (us 149) sont hétérogènes et ont été très repris © M. Millet, Inrap



Fig.11 Plans du rez-de-chaussée et de l'étage du logis-porche © M. Millet, Inrap



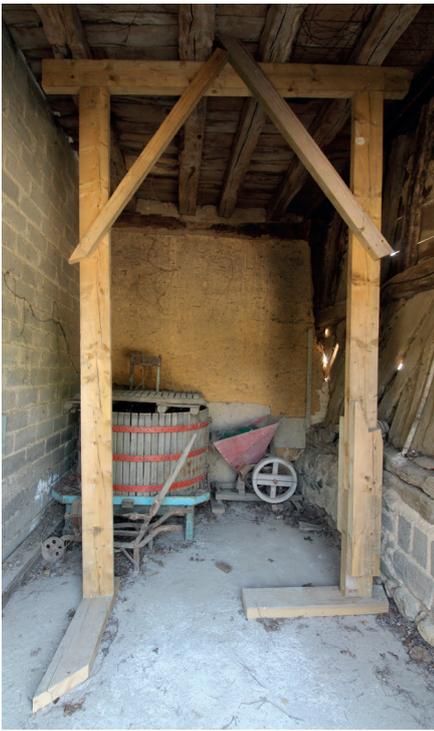


Fig.12 Vue de la remise au sud-est

© Atelier ALP, Hélène Le Pichon

Ils comportent des blocs et des moellons de granite, de calcaire coquillier, de quartz, de schiste bleu et pourpre, parfois même des parpaings. Ils ont manifestement été très repris. Le bâtiment mesure 17,04 m par 5,86 m et est divisé en 5 travées (fig. 11). Le passage cocher occupe la deuxième travée en partant du sud et est couvert par l'étage. Il n'y a pas de division interne au rez-de-chaussée. L'étage comporte deux salles sous charpente, en enfilade. Le pignon sud a été reconstruit en parpaing et son aspect initial est difficilement décriptable.

Actuellement, le rez-de-chaussée est divisé en trois principaux espaces : une petite remise au sud-est (fig. 12), le passage charretier (fig. 13) et une salle utilisée comme pressoir au nord-ouest (fig. 14). L'étage sous charpente comporte deux pièces (fig. 15 et 16). La travée la plus au nord ne comporte pas de plancher intermédiaire car elle abrite l'escalier (fig. 17). Le bâtiment actuel comporte sept fenêtres et trois portes. Au rez-de-chaussée, une seule porte permet de pénétrer à l'intérieur du pressoir. À l'étage, deux portes intérieures permettent de circuler entre les différents espaces. Le rez-de-chaussée comporte deux fenêtres, l'étage en possède cinq.



Fig.13 Vue ancienne du passage cocher

© Inventaire général, ADAGP



Fig.14 Vue du pressoir © Atelier ALP, Hélène Le Pichon



Fig.15 Vue générale de la pièce sud-est du premier étage © Atelier ALP, Hélène Le Pichon



Fig.16 Vue générale de la pièce nord-ouest du premier étage © M. Millet, Inrap



Fig.17 Vue de l'escalier actuel
© Atelier ALP, Hélène Le Pichon

2.1.1. Le gouttereau sud-ouest

Le mur gouttereau sud-ouest est tourné vers l'extérieur (fig. 18) et se situe à un carrefour de chemins, menant notamment au bourg de La Chapelle-des-Fougeretz.



Fig.18 Vue générale du logis-porche depuis le sud-ouest © M. Millet, Inrap

La structure

Le mur gouttereau sud-ouest est composé d'une structure principale composée de poteaux porteurs de section quadrangulaire au rez-de-chaussée, us 107, 108, 109, 110 et 111, soutenant une sablière de plancher sur laquelle reposent les poutres et solives (fig. 19 et 20). Sur les poutres principales, un nouvel ensemble de poteaux porteurs, us 138, 139, 140, 141 et 142, compose le premier étage. Le mur gouttereau présente un encorbellement.

Sections des poteaux du rez-de-chaussée et du premier étage :

Poteau 107	Poteau 108	Poteau 109	Poteau 110	Poteau 111
0,25 x 0,20 m	0,31 x 0,31 m	0,23 m x 0,23 m	0,33 x 0,33 m	0,33 m x 0,30 m
Poteau 138	Poteau 139	Poteau 140	Poteau 141	Poteau 142
0,15 x 0,21 m	0,17 x 0,17 m	0,20 m	0,21 x 0,19 m	0,16 m

La structure secondaire est composée des panneaux 119, 120 et 121 au rez-de-chaussée et 131, 132, 134, 135 et 137 au premier étage. L'ensemble des bois de la structure semble être en chêne. Au rez-de-chaussée, une ouverture est visible : le passage cocher, us 153. Aujourd'hui condamné et non identifiable de prime abord, un second passage, us 154, existe. Au premier étage, deux fenêtres ont pu être identifiées, les us 133 et 136.

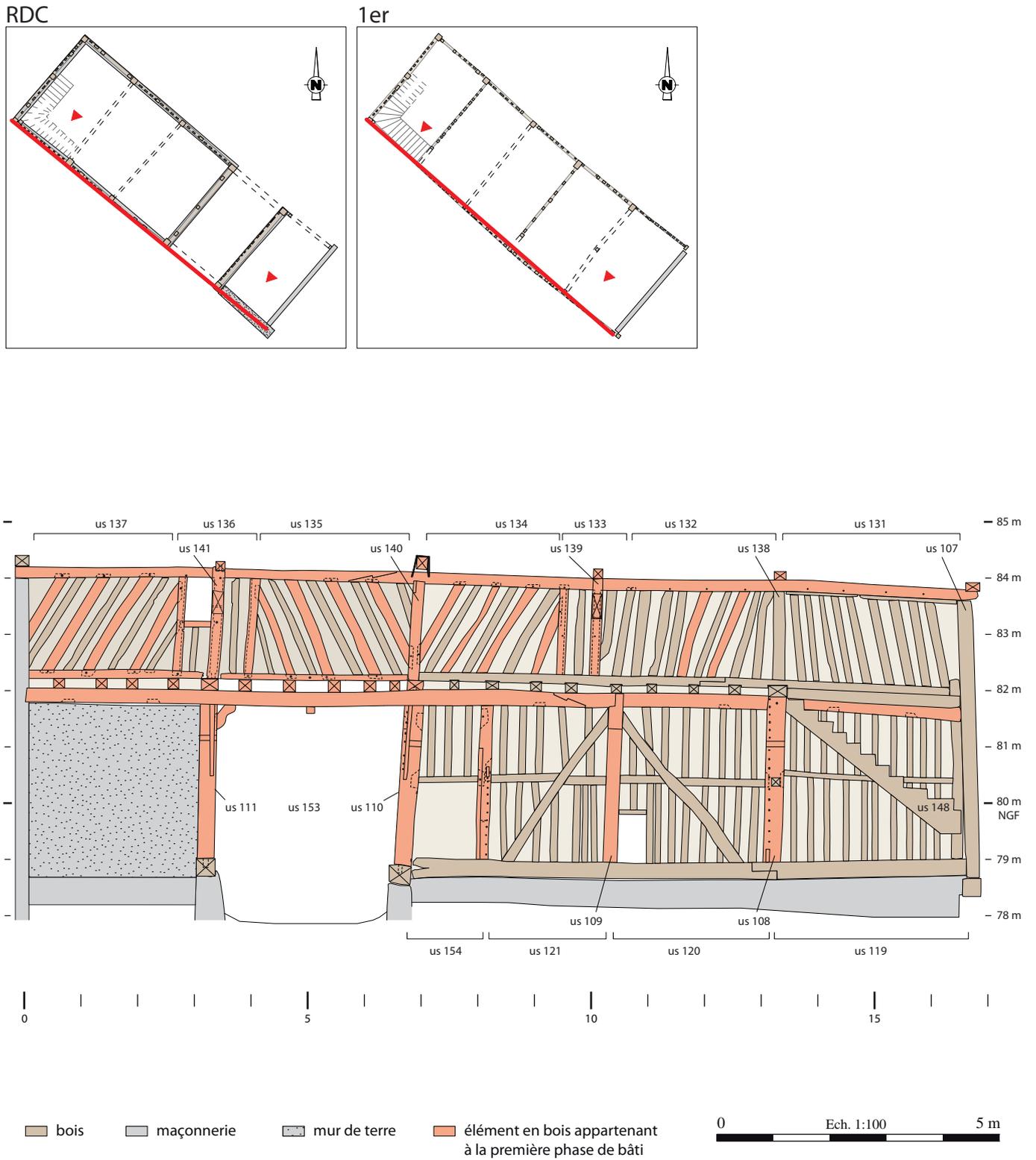
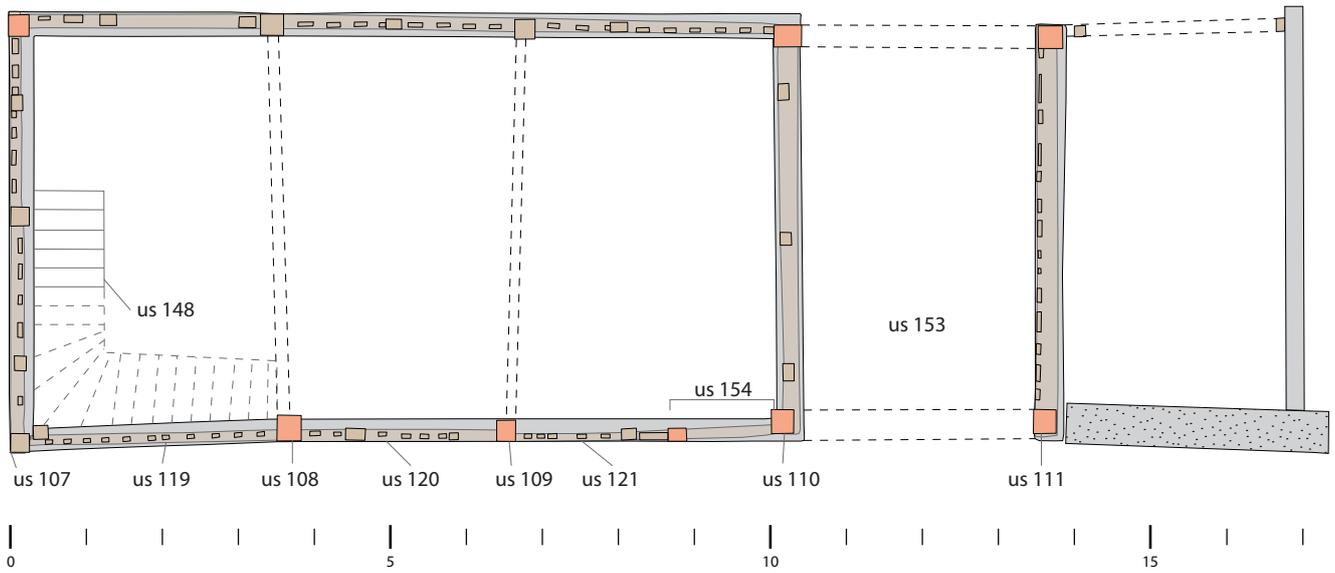
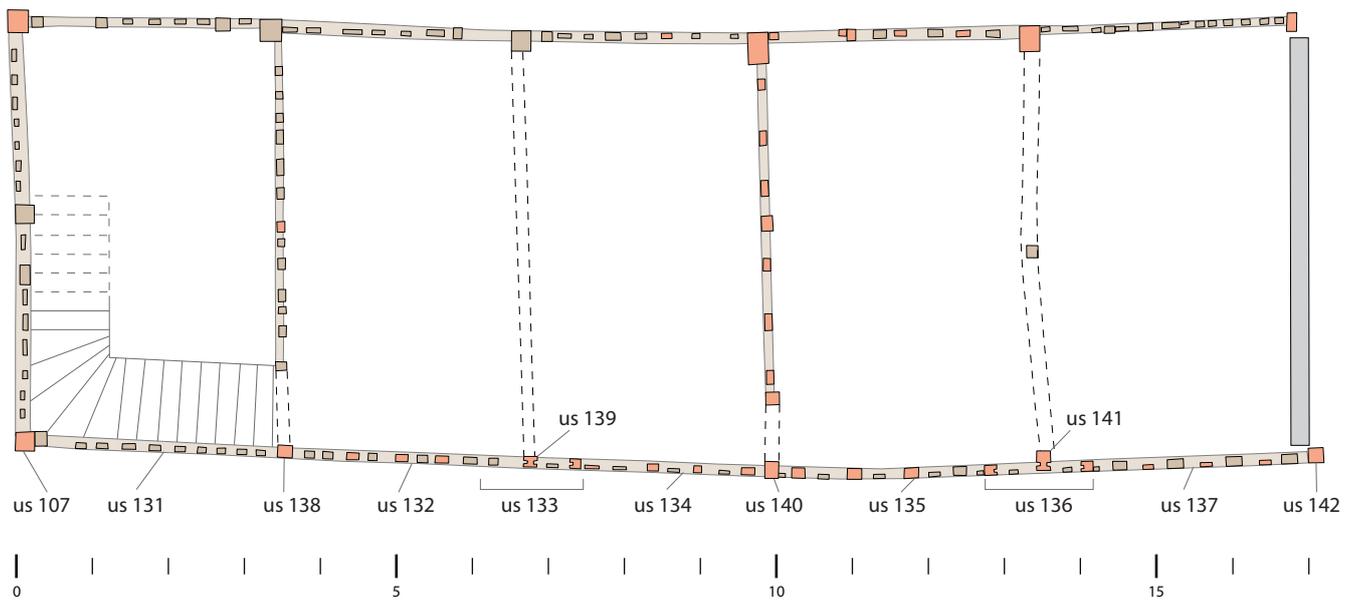


Fig.19 Relevé du mur gouttereau sud, élévation intérieure © L. Arnaud, G. Jouquand et M. Millet, Inrap

Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1^{er} étage



- bois ■ maçonnerie ■ mur de terre
- élément en bois appartenant à la première phase de bâti



Fig.20 Plan et n° d'us du mur gouttereau sud © M. Millet, Inrap

Le passage charretier et les travées du rez-de-chaussée

Le passage charretier, us 153, occupe la deuxième travée. D'une largeur de 3,40 m et d'une hauteur d'environ 3,80 m, sa structure principale est parfaitement cohérente et n'a pas été modifiée (fig. 13 et 19). Il est encadré de deux poteaux porteurs, us 110 et 111, tous deux de section carrée de 0,33 m de côté. Ces poteaux soutiennent une sablière de plancher. Deux petits aisseliers présentant une double courbure faisaient le lien entre les poteaux et la sablière, un seul est encore en place (fig. 21). Sur la sablière formant linteau deux cavités circulaires sont nettement perceptibles à chaque extrémité de l'ouverture du passage (fig. 21). Leur présence indique que cette ouverture était fermée par une porte à double vantaux sur pivot. Au centre du linteau une butée carrée est visible (fig. 22).



Fig.21 Vues des aisseliers du passage cochier au niveau du mur gouttereau sud © M. Millet, Inrap



Fig.22 Vue de la butée au centre du linteau du passage cochier © M. Millet, Inrap

Les remplissages des travées du rez-de-chaussée ont tous été refaits. Aucun bois de la structure secondaire ne semble conservé. Seul le poteau 109 pourrait appartenir à l'état d'origine (fig. 19). Concernant son absence de numérotation (cf. paragraphe suivant : Le rythme des poteaux porteurs et leur marquage), il est possible que les charpentiers l'aient considéré comme partie de la structure secondaire et non élément de la structure principale. Ses dimensions, sa forme et son emplacement, sous une poutre principale et le poteau 133, argumentent en faveur de son appartenance à la première phase de construction de l'édifice.

Le rythme des poteaux porteurs et leur marquage

Le rythme irrégulier des poteaux du rez-de-chaussée intrigue (fig. 19). La découverte du marquage des charpentiers permet de comprendre la logique constructive et d'identifier les poteaux de la structure d'origine. Seule la structure principale est numérotée. Sont concernés la sablière de plancher, les poteaux porteurs et les aisseliers faisant le lien entre les deux précédents. En chiffre romain, la numérotation va de I à XII (fig. 23 et 24). Le marquage est tracé à la rainette. Le I et le XII sont les deux seuls numéros manquants.

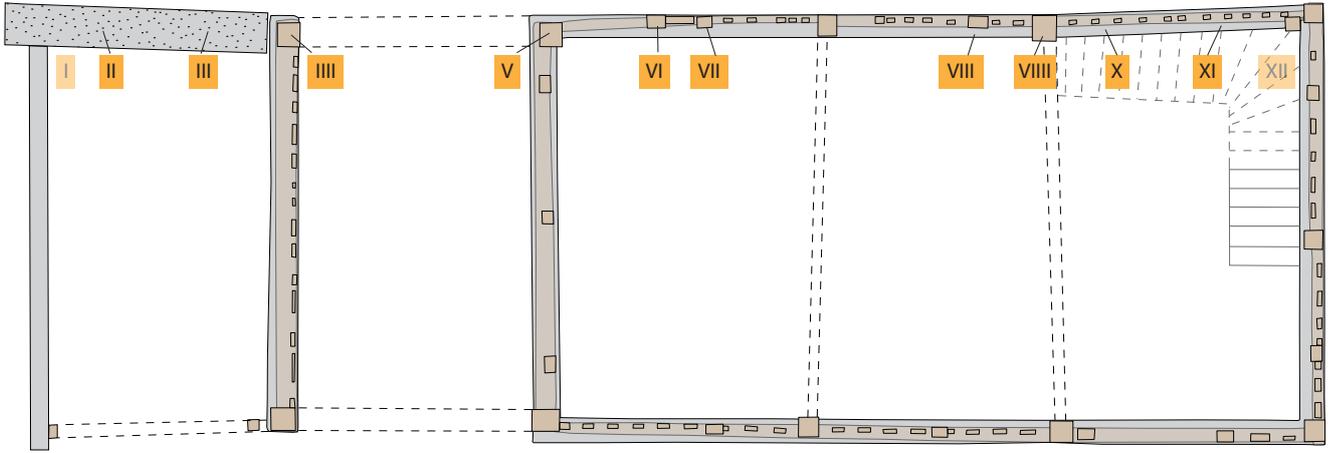
- Le I devait se trouver sur le poteau cornier situé le plus au sud, poteau qui a disparu probablement lors de la construction du mur en terre à une époque indéterminée.
- La sablière de la première travée comporte deux mortaises orphelines de biais comportant les numéros II et III.
- Les deux poteaux encadrant le passage cocher, us 111 et 110, portent respectivement les numéros IIII et V, marquages également présents sur la sablière.
- Au nord du poteau 110, le chiffre VI est visible sur un petit poteau pris dans le panneau de remplissage 121 et à son niveau sur la sablière.
- Dans les deux travées suivantes, us 121 et 120, deux mortaises vides de biais, sont numérotées VII et VIII.
- Le poteau 108 porte le numéro VIII, avec encore une fois le même marquage sur la sablière.
- La sablière de la travée la plus au nord comporte également deux mortaises vides de biais avec les numéros X et XI.
- Le XII n'a pas été repéré. Il doit ou devait être sur le poteau cornier nord, us 107. L'étude n'a pas permis de déterminer si celui-ci était en place ou non.

Le repérage et la compréhension de ce marquage permettent plusieurs conclusions :

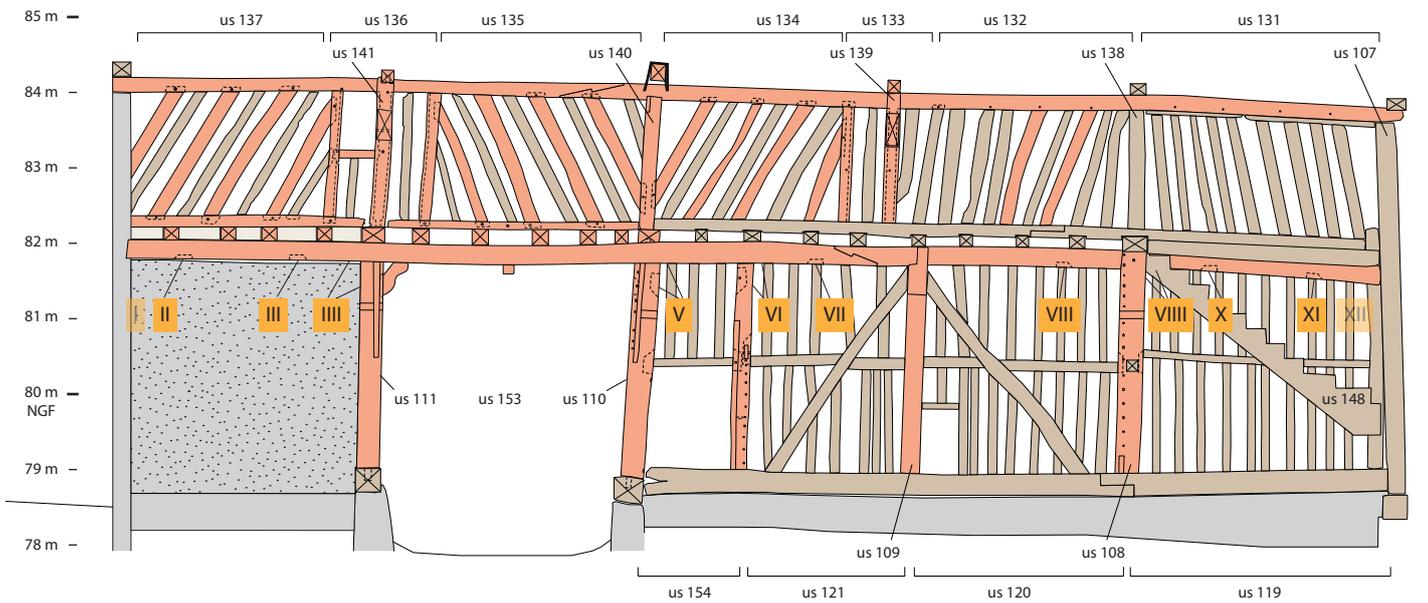
- Le bâtiment actuel conserve sa longueur initiale.
- Il n'a pas été tronqué d'une ou de plusieurs travées comme cela a pu être imaginé.
- Le passage cocher n'a jamais été au centre d'un édifice symétrique.

Le rythme a priori irrégulier des poteaux de la structure porteuse est volontaire. Une attention particulière a donc été portée sur la troisième travée, us 154 et 121.

Plan du rez-de-chaussée



Élévation intérieure du mur gouttereau sud-ouest



bois
 maçonnerie
 mur de terre
 élément en bois appartenant à la première phase de bâti

0 Ech. 1:100 5 m

Fig.23 Position des marquages de la structure principale au rez-de-chaussée © M. Millet, Inrap



Fig.24 Photographies des différents marquages du mur gouttereau sud au rez-de-chaussée © M. Millet, Inrap

Un passage piéton

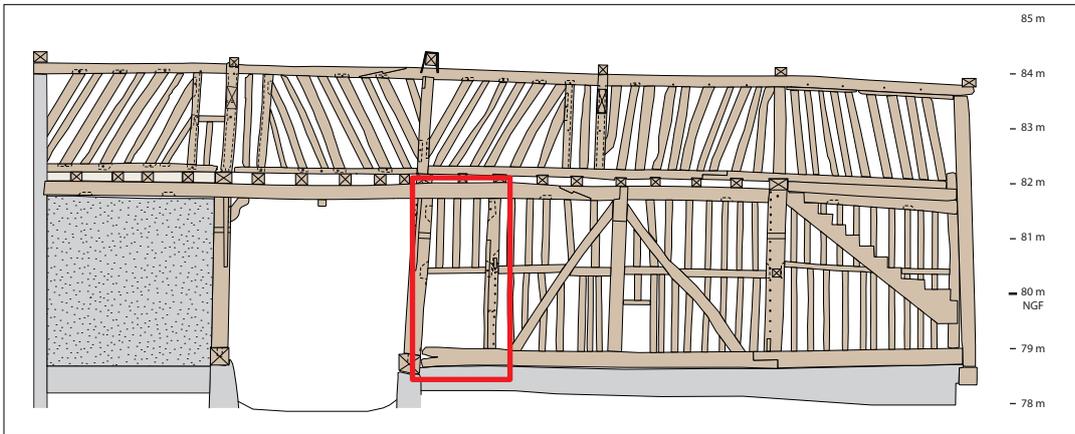
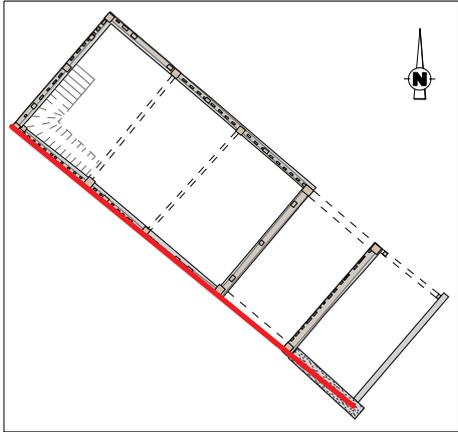
L'étude a permis de mettre en évidence la présence d'une porte, adjacente au passage cocher (fig. 25 et 26). Le poteau marqué VI comporte une feuillure et une gâche. Sur le poteau marqué V, us 110, des restes de gonds sont visibles. Quatre mortaises vides, deux sur chaque poteau, se répondent et marquent la présence d'un ancien assemblage en croix de Saint-André. Ce dernier formait un arc au-dessus d'une ouverture, us 154, d'une largeur de 1,10 m. Cet arc pourrait avoir été trilobé, comme sur plusieurs portes de la maison de la mère Pourcel, 3 place des Merciers à Dinan (fig. 27), datées des années 1456-1458, ou comme sur plusieurs baies de la maison sise au 35 rue Édouard Ollivro à Guingamp datées de 1413 (fig. 28). Enfin sur la face interne du poteau marqué VI, une mortaise vide et des trous d'éclisses pourraient illustrer la présence d'une ancienne cloison, formant un couloir. Les éclisses n'étant présentes que sur la partie inférieure du poteau, il est possible d'imaginer que la cloison s'arrêtait à mi-hauteur. La mortaise accueillant la traverse pour une cloison semble d'origine.

Nous verrons que cette même disposition est visible sur le mur gouttereau nord-ouest. L'ensemble de ces éléments découverts montre la présence d'un passage piéton traversant, adjacent au passage cocher. Cette combinaison est caractéristique de ce type d'édifice.



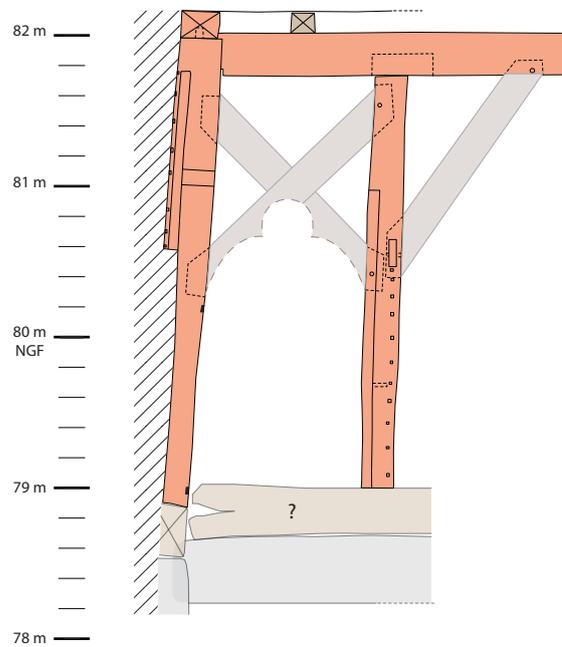
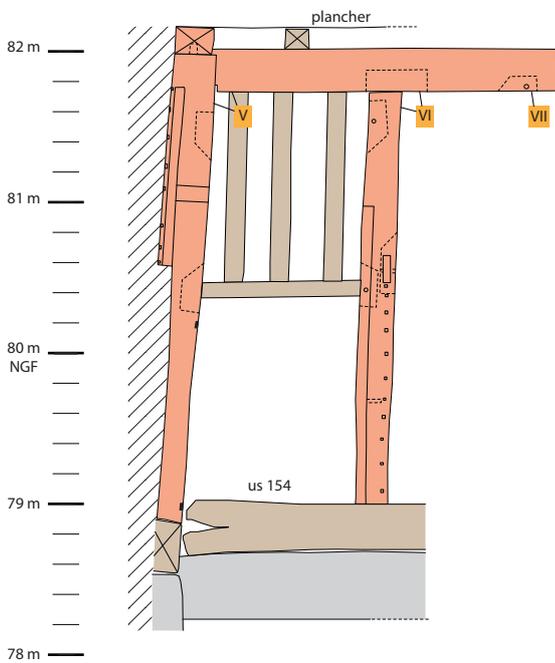
Fig.25 Vue du passage piéton, us 154
© M. Millet, Inrap

RDC



Etat actuel

Proposition de restitution



- bois
- maçonnerie
- cloison
- élément en bois appartenant à la première phase de bâti

0 Ech. 1:50 250 cm

Fig.26 Relevé du passage piéton, us 154 © L. Arnaud, M. Millet, Inrap



Fig.27 Dépose d'une croix de Saint-André formant arc au-dessus d'une porte de la maison de la mère Pourcel, 3 place des Merciers à Dinan, années 1456-1458d © E. Cadiou, Inrap



Fig.28 Baie de la maison du 35 rue Édouard Ollivro à Guingamp datée de 1413d © Dendrotech

Le solivage

Les poutres et les solives, débordantes au niveau du mur gouttereau sud-ouest, créent l'encorbellement. Nous distinguons ici les poutres, qui participent de la structure principale et reposent sur les poteaux porteurs, des solives, qui placées parallèlement aux poutres, ne supportent que le plancher. Les extrémités des poutres sont supportées par des aisseliers (fig. 13). Ceux des poteaux 110 et 111 sont conservés. Un sondage a permis d'observer une mortaise vide sur le poteau 108 (fig. 29), démontrant l'existence d'un ancien aisselier. Le solivage des deux premières travées, côté sud, semble d'origine. Celui des deux travées suivantes a été remplacé. Les abouts des solives du premier état présentent une moulure simple (fig. 30). Le solivage de la travée nord a été supprimé probablement lors de la mise en place de l'actuel escalier à une date indéterminée. Cette suppression a créé une faiblesse dans la structure générale et explique certainement en partie l'affaissement du bâtiment vers le nord. Notons enfin que la partie inférieure de la face externe de la sablière de plancher comporte un léger retrait (fig. 30). Ce dernier est soit décoratif soit fonctionnel. Il pourrait avoir été aménagé pour faire un arrêt propre d'un enduit extérieur. La première hypothèse est ici privilégiée, le pan de bois étant généralement apparent à l'époque médiévale.



Fig. 29 Mortaise vide du poteau 108 montrant l'existence ancienne d'un aisselier © M. Millet, Inrap



Fig. 30 Les bouts des solives comportent une moulure © M. Millet, Inrap

L'étage

La structure porteuse, us 138, 139, 140, 141 et 142, et le colombage du premier étage sont bien conservés (fig. 19). Une grande majorité des bois d'origine sont encore en place. Tous, poteaux porteurs et écharpes, sont assemblés en tenons et mortaises chevillés. Les poteaux, de sections quadrangulaires (cf. tableau p. 35), reposent sur les poutres.

Pour les deux premières travées, les sablières de chambrée sont placées entre les poteaux et sont indépendantes l'une de l'autre. Pour les travées suivantes, la sablière de chambrée est composée de deux pièces de bois assemblées par une enture à mi-bois. Il s'agit d'une reprise en sous-œuvre postérieure à l'état initial. Les écharpes des remplissages sont placées de biais entre la sablière de chambrée et la sablière de toit, alternativement orientées à droite ou à gauche (fig. 19).

L'éclairage

Les remplissages des travées du rez-de-chaussée ont tous été refaits (fig. 19). Aucun bois de la structure secondaire du premier état n'étant conservé, il n'est pas possible de déterminer la présence ou non d'ouvertures au rez-de-chaussée.

Au premier étage, deux baies géminées, us 133 et 136, sont partiellement conservées (fig. 31, 32 et 33). Les poteaux 139 et 141 comportent sur leurs faces latérales des rainures sur toute la hauteur. Au nord et au sud du poteau 141 et au sud du poteau 139, trois petits poteaux présentent en miroir les mêmes rainures. Pour la fenêtre 136, une traverse formant appui se positionne uniquement sur la partie externe du poteau pour permettre le coulisement d'un volet dans l'allège. L'ensemble de ces structures composait quatre petites ouvertures rectangulaires, associées deux à deux, chacune mesurant environ 0,50 x 0,80 m, permettant un éclairage naturel des deux salles principales de l'étage.

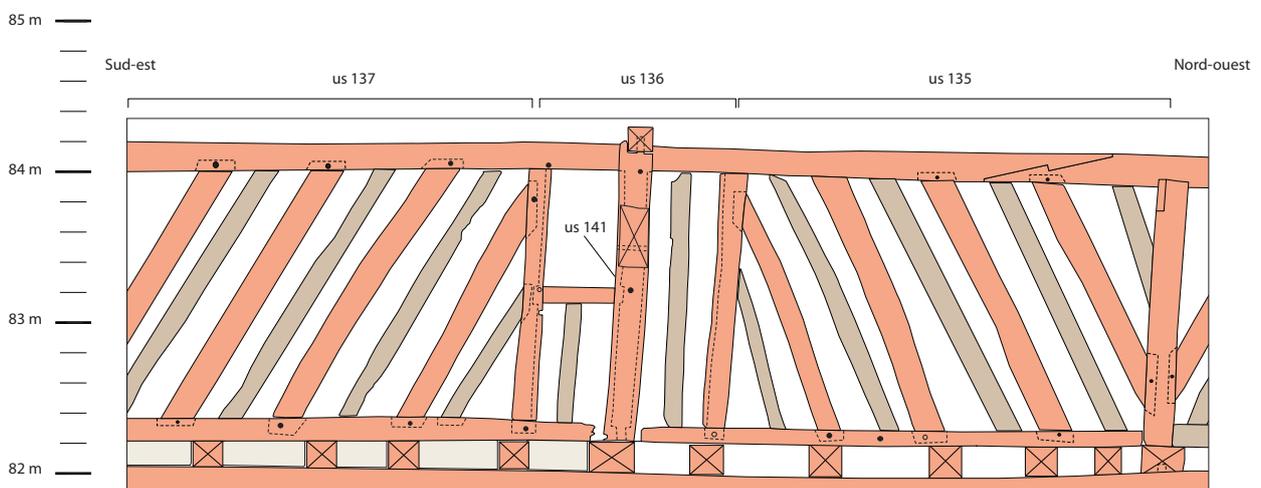
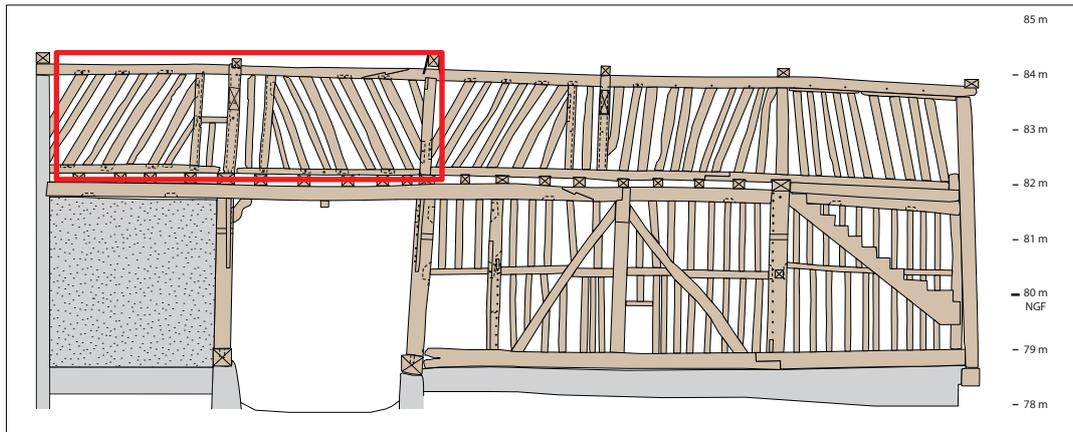
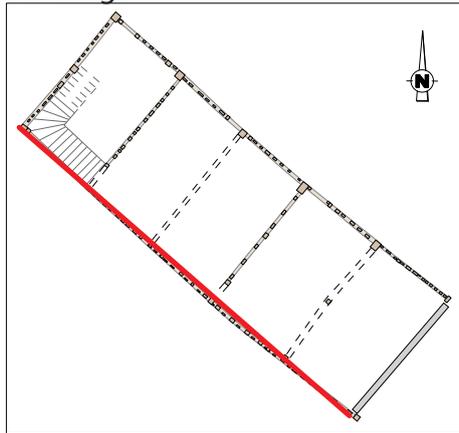


Fig.31 Vue actuelle de la fenêtre 133
© M. Millet, Inrap



Fig.32 Vue actuelle de la fenêtre 136
© M. Millet, Inrap

1er étage



bois

élément en bois appartenant à la première phase de bâti

0 Ech. 1:50 250 cm

Fig.33 Relevé de la fenêtre 136 © L. Arnaud, G. Jouquand, M. Millet, Inrap

2.1.2. Le gouttereau nord-est

Le mur gouttereau nord-est donne sur la cour manoriale (fig. 34, 35 et 36). Sa structure principale est composée de poteaux porteurs montant de fond, us 101, 102, 103, 104 et 105. La structure secondaire du rez-de-chaussée est composée des panneaux 114, 115 et 116. Tous sont structurés de la même façon avec écharpes et tournisses et semblent être des réfections datant de l'époque moderne. Des encoches taillées à mi-hauteur des poteaux porteurs soutiennent les sablières de plancher. Travée par travée, elles sont toutes indépendantes les unes des autres. Elles portent le solivage et les panneaux de la structure secondaire du premier étage, us 122, 123, 126, 127 et 128 (fig. 36). Ce gouttereau ne possède pas de sablière de chambrée. Les poutres de la structure principale viennent se poser sur des encoches à l'arrière des poteaux porteurs.



Fig.34 Vue générale du mur gouttereau nord-est © M. Millet, Inrap

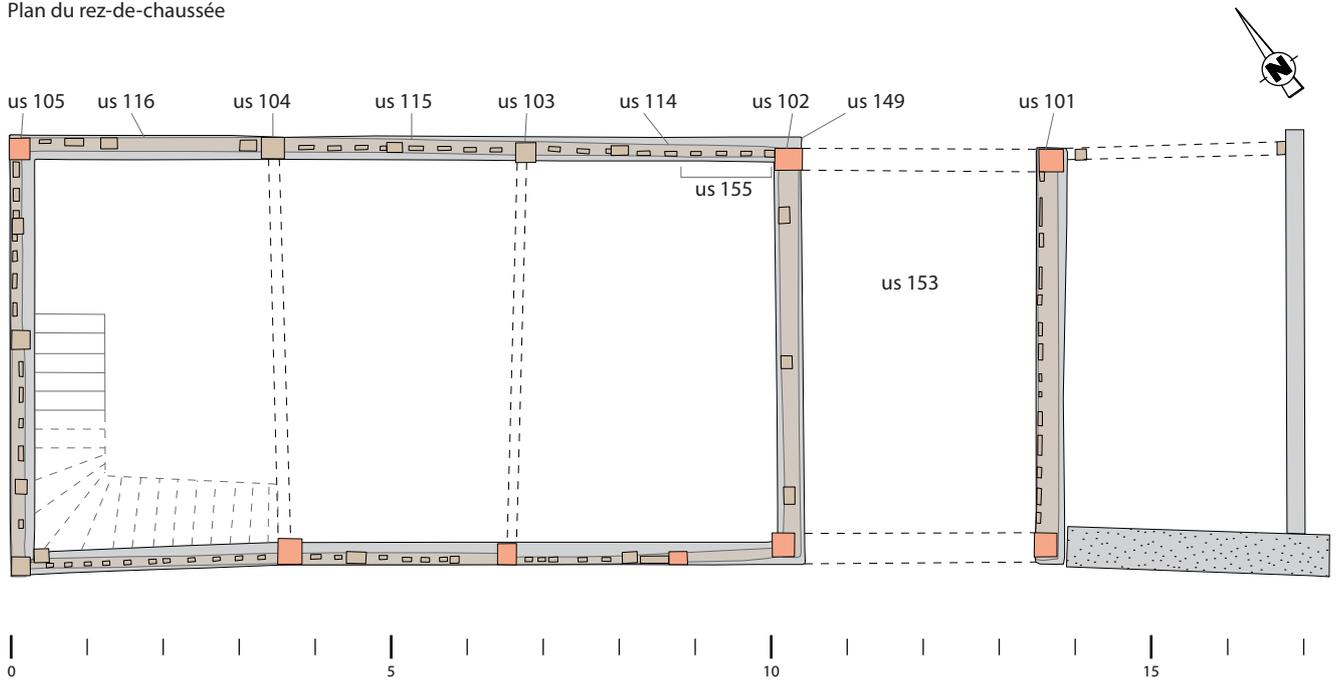
La majorité des bois du gouttereau sont en chêne. Notons que la forme de l'arbre est bien reconnaissable pour le poteau 102 (fig. 37). Plutôt que de réaliser un assemblage poteau-aisselier, les charpentiers ont fait le choix de conserver la base d'une branche.

Le poteau montant de fond 103 est en châtaigner. Il appartient à une phase de réfection importante de l'ensemble du bâti que l'analyse dendrochronologique propose de placer entre 1764 et 1770 (cf. Annexes, p. 148). Le pan de bois secondaire avec écharpes et tournisses pourrait dater de cette même phase.

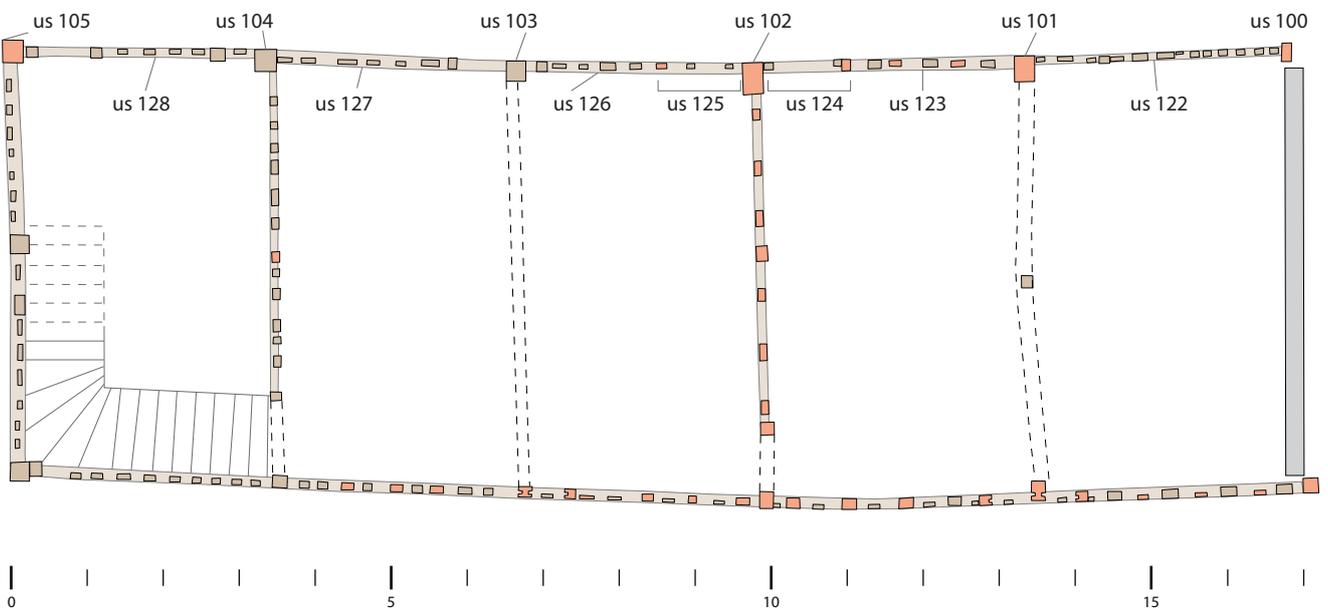
Sections moyennes des poteaux :

Poteau 101	Poteau 102	Poteau 103	Poteau 104	Poteau 105
0,35 x 0,35 m	0,35 x 0,35 m	0,28 x 0,28 m	0,25 x 0,35 m	0,30 x 0,30 m

Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1^{er} étage



bois
 maçonnerie
 mur de terre

 élément en bois appartenant à la première phase de bâti

0 Ech. 1:100 5 m

Fig.35 Plans et numéros d'us du mur gouttereau nord du logis-porche © M. Millet, Inrap

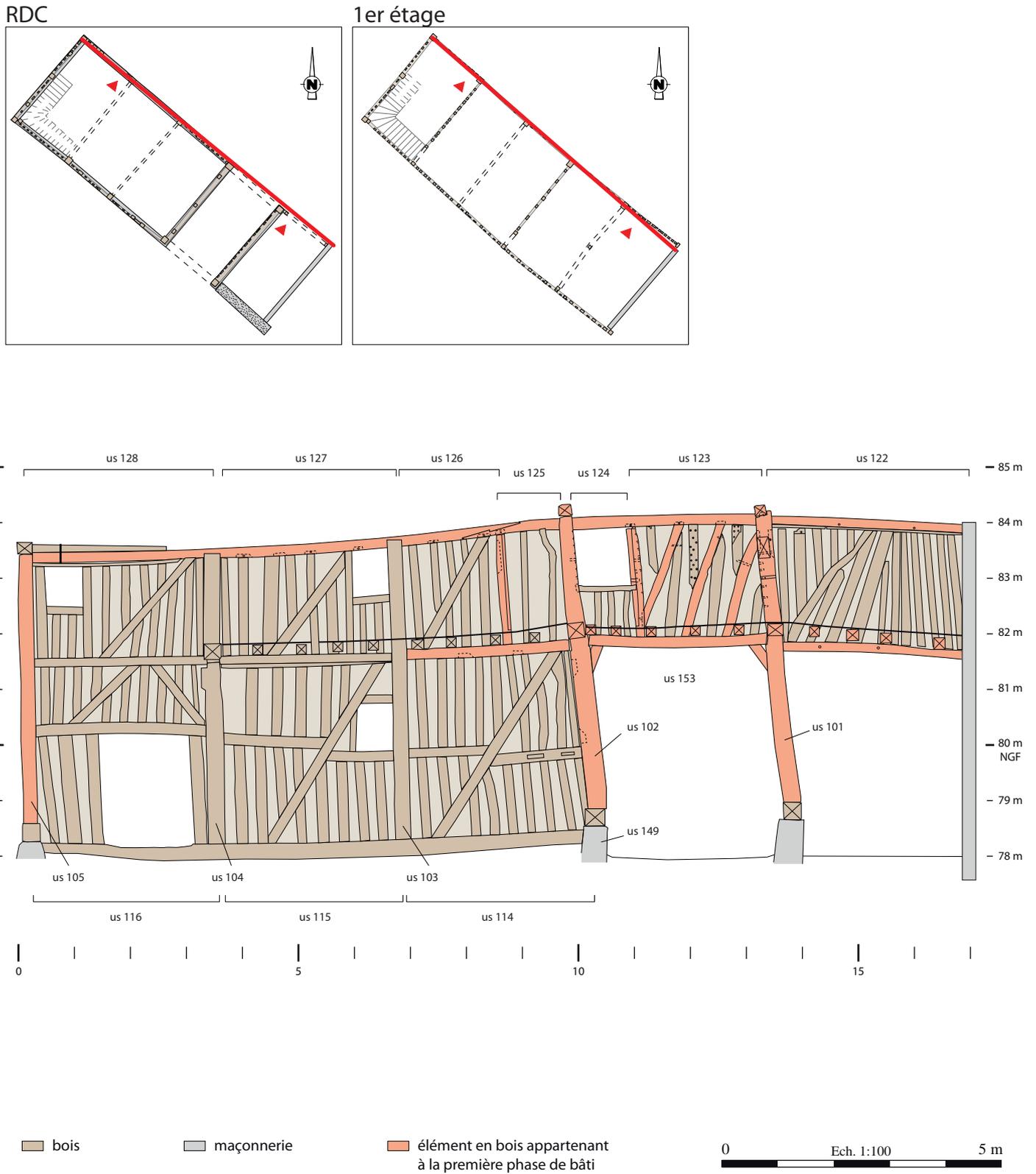


Fig.36 Élévation du mur gouttereau nord du logis-porche © M. Millet, Inrap

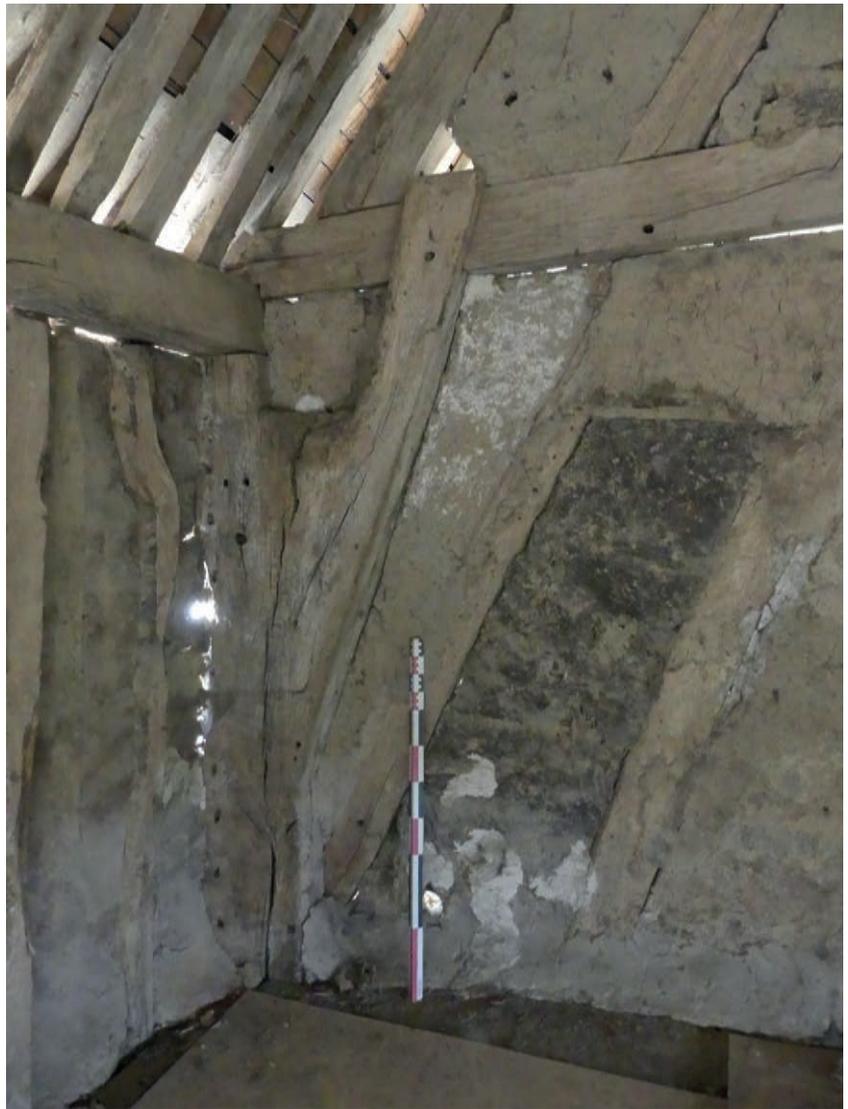


Fig.37 Vue du poteau 102 et de sa branche
© M. Millet, Inrap

Le passage charretier et les travées du rez-de-chaussée

Comme sur le gouttereau sud, le passage charretier, us 153, occupe la deuxième travée (fig. 38). Les deux poteaux porteurs encadrant le passage, us 101 et 102, sont de section carrée de 0,35 m de côté. La structure est identique à son pendant. Deux détails divergent : les aisseliers sont droits, ils ne comportent pas de décor, et on note l'absence d'aménagements liés à la présence d'une porte. Le passage était ouvert côté cour.

La travée la plus au sud est aujourd'hui ouverte sur la cour. Des planches cachent les différentes faces des pièces de bois originelles empêchant toute observation. Quant aux panneaux de remplissage des trois dernières travées, ils appartiennent tous à des états postérieurs au premier bâtiment (fig. 39). Les poteaux et les sablières de plancher en place étaient difficilement accessibles et peu d'observations ont pu être faites. Aucun marquage n'a pu être repéré.

La porte actuelle (fig. 40) permettant de passer de la cour au pressoir n'appartient pas au premier état. Il n'est pas possible de dire si elle remplace une ouverture antérieure ou non.



Fig.38 Vue du passage charretier, us 153, côté cour © M. Millet, Inrap



Fig.39 Remplissage secondaire du rez-de-chaussée, us 114, vue depuis l'intérieur © H. Le Pichon, ALP



Fig.40 Vue de la porte dans le panneau 116 © M. Millet, Inrap

Un passage piéton

Comme pour le mur gouttereau opposé, un passage piéton peut être identifié côté cour, us 155. Moins bien conservé, l'aménagement est tout de même lisible (fig. 36). On note sur le poteau 102 deux mortaises orphelines de biais. L'une montante, l'autre descendante. À proximité, sur la sablière de plancher, une mortaise vide, droite, indique la présence d'un poteau. Un assemblage en croix de Saint-André reliait donc le poteau 102 à un autre poteau disparu. Par comparaison avec l'ouverture identifiée (us 154) sur le gouttereau opposé, il semble logique que ces deux aménagements se répondent et forment un passage piéton traversant.

L'étage

Les poteaux montant de fond, la structure principale de l'étage est la même qu'au rez-de-chaussée. Les solives comme les écharpes de la structure secondaire reposent directement sur les sablières de plancher, il n'y a pas de sablière de chambrée (fig. 36). Plusieurs panneaux, us 122, 127 et 128, ont été entièrement remplacés. Les bois du panneau 123 et les mortaises vides de la sablière de toit montrent une organisation similaire au gouttereau opposé avec des écharpes placées de biais, alternativement penchées vers la droite ou la gauche.

Les portes et la galerie extérieure

Les colombages 123 et 126 présentent deux potelets qui se distinguent du reste du remplissage. Disposés de part et d'autre du poteau 102 et donc d'un mur de refend, chacun comporte une feuillure présente sur toute leur hauteur et une gâche. Deux portes, us 125 et 124, permettaient donc de circuler des deux salles de l'étage vers l'extérieur. Aujourd'hui ces portes ouvriraient sur le vide. La porte 125, dans le panneau 126, a été comblée (fig. 41). La porte 124, dans le panneau 123, a été transformée en fenêtre (fig. 42). Ces ouvertures pourraient être soit des gerbières, soit

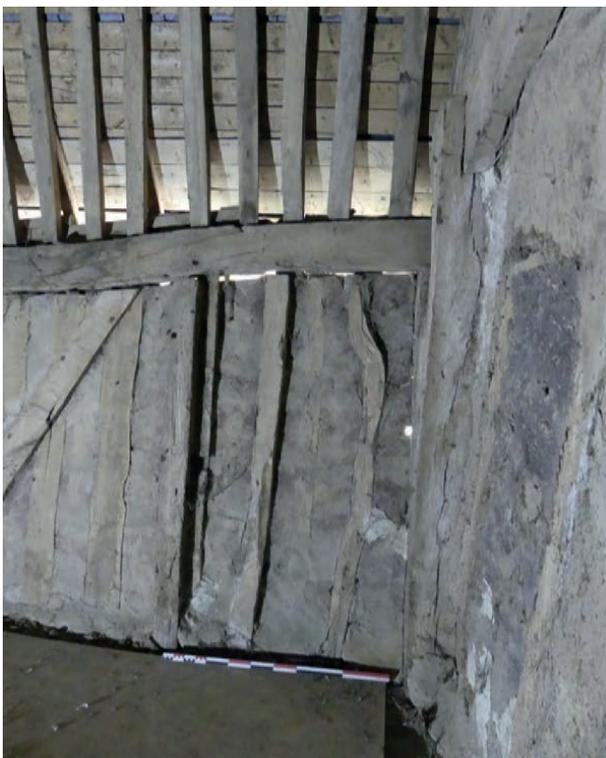


Fig.41 Une ancienne porte, us 125, donnant sur une coursière disparue a été comblée © M. Millet, Inrap

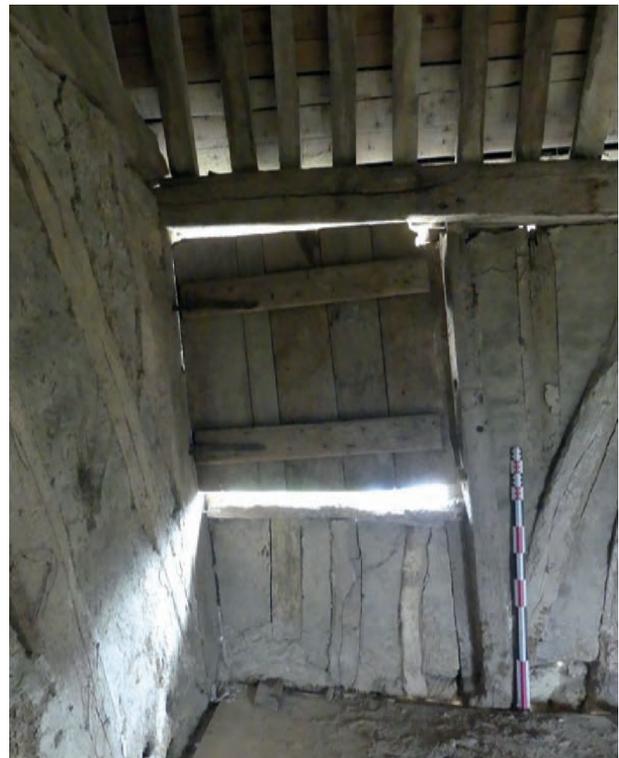


Fig.42 Une ancienne porte, us 124, a été transformée en fenêtre à une époque indéterminée © M. Millet, Inrap

des portes permettant une circulation vers une galerie extérieure, une coursière distribuant l'ensemble des pièces de l'étage. L'existence de cette dernière peut être corroborée par deux éléments. Sur la face externe des poteaux 101 et 102, encadrant le passage cocher, quatre mortaises vides sont nettement visibles, deux droites et deux de biais (fig. 36 et 38). Ces dernières pouvaient accueillir des poutres soutenues par des aisseliers. Ces aménagements, mis en relation avec les portes précédemment citées semblent aller dans le sens de la présence d'une coursière. De plus la présence de coursière sur des bâtiments similaires au XV^e siècle est fréquemment attestée, comme aux manoirs de la Grimaudais à Melesse (fig. 43, Mignot et Chatenet 1993, p 158-159) et celui de la Mandardièrre à Pacé (fig. 44, Bardel, Rioult 2019, p. 24-27), pour ne citer que des exemples proches géographiquement. La présence d'une galerie crée un pendant à l'encorbellement de la façade côté rue.

Une troisième porte pourrait avoir existé dans la travée la plus au nord, us 128, mais la sablière n'a pas pu être observée sur ce tronçon.



Fig.43 Le manoir de la Grimaudais à Melesse (35) © Inventaire Général, ADAGP



Fig.44 Dessin réalisé par XX du logis-porte de la Mandardièrre à Pacé (35) © AD 35

Un escalier est nécessaire pour permettre la distribution de la galerie. Ce dernier pourrait se situer à l'angle nord du logis-porche, au niveau du poteau cornier 105. Il comporte sur sa face nord-est, côté cour, quatre

mortaises vides réparties sur toute sa hauteur (fig. 45), permettant l'accroche d'une paroi verticale. Ces aménagements pourraient traduire la présence d'une cage d'escalier, dont la forme ne peut être déduite des seuls éléments connus.



Fig.45 Vue du poteau corner 105 et de ses mortaises vides sur toute la hauteur
© M. Millet, Inrap

2.1.3. Le pignon nord-ouest

L'ensemble du pignon nord-ouest a été très largement modifié probablement à l'époque moderne. La structure principale comporte trois poteaux porteurs montant de fond, us 105, 106 et 107 (fig. 46). Entièrement restaurée, la structure secondaire, panneaux 117, 118, 129 et 130, est composée d'écharpes et de tournisses. La sablière de toiture présente une série de mortaises vides (fig. 47). Observable seulement depuis le rez-de-chaussée, elle n'a pas pu être relevée. Il est notable que le rythme et l'orientation des mortaises ne semblent pas correspondre avec un mur plein. Deux mortaises droites sont présentes au centre de la sablière, une autre à son extrémité nord-est. Toutes les autres sont de biais et indiquent la présence d'écharpes de remplissages. Il est envisageable qu'une ou deux ouvertures aient existées sur ce pignon au niveau du premier étage, sans que leurs natures puissent être précisées.

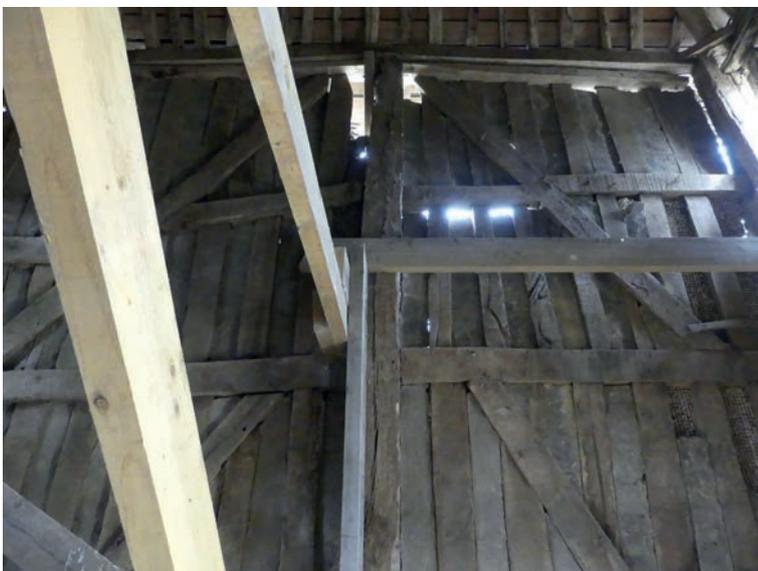


Fig.46 Vues du pignon nord-ouest, intérieur et extérieur © M. Millet, Inrap



Fig.47 Vue de la sablière de toiture du pignon nord-ouest © H. Le Pichon, ALP

2.1.4. Le pignon sud-est

Le pignon sud-est a été quasiment entièrement refait en parpaing (fig. 48). Les deux poteaux corniers sont en partie conservés. Difficilement accessibles et très détériorés, ils n'ont pas été étudiés dans le cadre de cette opération. Il faut noter que des mortaises vides sont encore distinguables. La partie supérieure du pignon a également été en très grande partie refaite en bois, certainement selon le modèle ancien. Il est possible que l'entrait et le poinçon central soient ceux d'origine.



Fig.48 Vue du pignon sud-est © H. Le Pichon, ALP

2.1.5. Les refends du rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est divisé en trois parties. La remise au sud, le pressoir au nord et le passage charretier dans une travée intermédiaire. Deux murs de refend séparent le passage cocher des deux pièces adjacentes, us 112 et 113 (fig. 49 et 62). Composés d'écharpes et de tournisses, aucun des deux remplissages actuels n'appartient à l'état d'origine. Ils sont encastés dans une semelle mise en doublage sous les poutres, masquant les mortaises anciennes pouvant nous renseigner sur la structure des anciens panneaux. Une pièce en remploi est visible dans l'us 113.



Fig.49 Vue du refend entre la remise et le passage charretier, us 112 © M. Millet, Inrap

Il est difficile de déterminer si d'autres refends ont existé. Une possible cloison séparait le passage piéton de la pièce adjacente. De même, il est difficile de dire si cette grande pièce était originellement d'un seul tenant ou si elle était divisée. Il ne reste que trop peu d'éléments pour le déterminer.

Il faut noter que plusieurs pièces de bois en remploi sont présentes dans la structure secondaire, dans différents endroits du bâtiment (fig. 50). Plusieurs de ces pièces pourraient appartenir au premier état et avoir été réutilisées lors de restaurations. La pièce remployée dans le panneau 113 pourrait être un élément du premier escalier, peut-être un montant de fixation de lisse ou de main-courante. Un étau placé sous la ferme 144 est également une pièce en remploi. La fonction de cette dernière reste pour l'instant indéterminée. Il pourrait s'agir d'un élément de charpente, peut-être un poinçon soutenant une enrayure dans la cage d'escalier. Il faut aussi envisager que ces pièces proviennent d'un autre bâtiment.

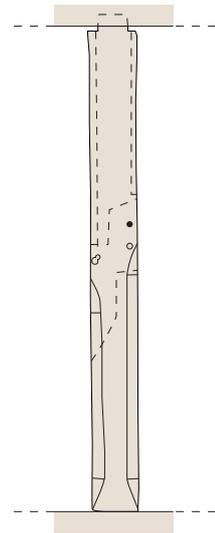
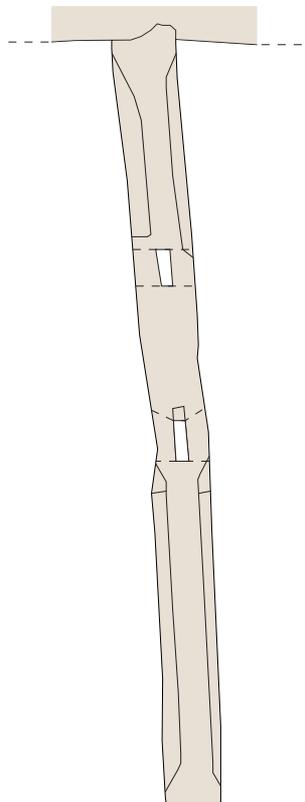
Pièce en remploi utilisée en renfort du poteau 104



Pièce en remploi utilisée en renfort de la ferme, us 144



Pièce en remploi utilisée comme tournisse de la structure secondaire, us 113



0 Ech. 1:20 1 m

Fig.50 Photographies et relevés de plusieurs remplois atypiques réutilisés dans le pan de bois secondaire © L. Arnaud, G. Jouquand et M. Millet, Inrap

2.1.6. L'escalier

La circulation du rez-de-chaussée au premier étage se fait actuellement par un escalier intérieur en quart-tournant, us 148, placé dans la travée la plus au nord (fig. 51). Il n'est pas d'origine. La date de sa mise en place n'est pas connue. Elle pourrait intervenir lors de l'importante phase de restauration datée des années 1764-1770d.

La probable existence d'une coursière extérieure côté cour et la présence d'une série de mortaises vides sur toute la hauteur du poteau cornier nord, us 105, semblent indiquer que l'escalier d'origine était très probablement situé à l'angle nord du bâtiment (fig. 45). Il est impossible de préciser sa structure et son apparence. Cependant plusieurs pièces en remploi dans le bâti pourraient être des éléments originellement placés dans un premier escalier (fig. 50).



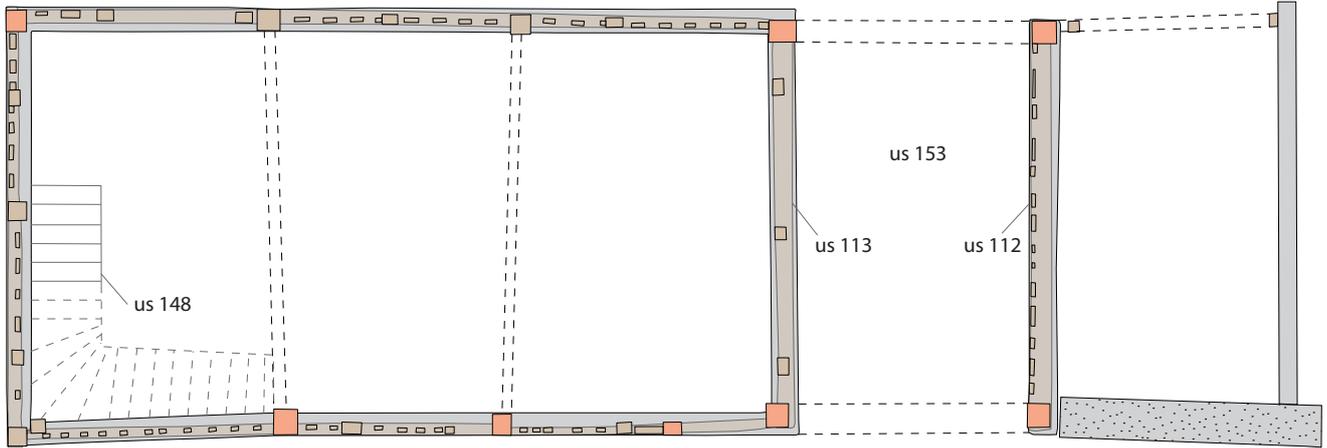
Fig.51 Vue de l'escalier actuel, us 148
© M. Millet, Inrap

2.1.7. La charpente et les refends du premier étage

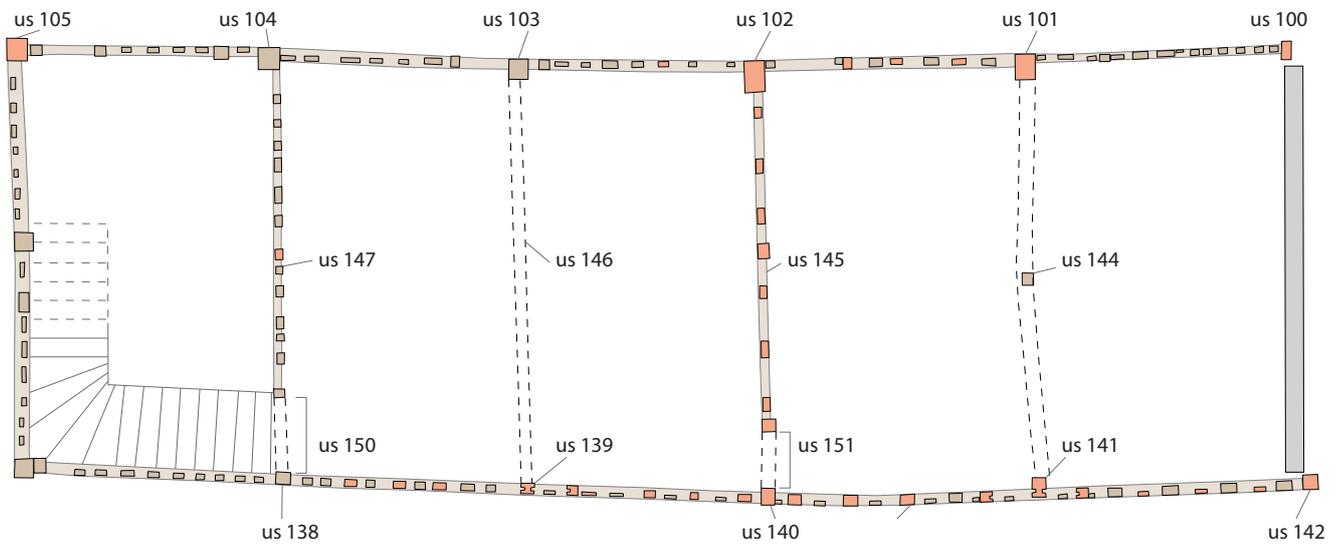
Composée de deux fermes et de deux refends, cette charpente dite armoricaine est globalement bien conservée. Seuls les pignons ont été transformés. La numérotation, tracée à la rainette, a pu être mise en évidence, et présente un ensemble cohérent (fig. 52 et 53). Ont été identifiés les numéros II, III, et V (fig. 54). Ils sont placés de manière croissante du sud vers le nord. Le I et le VI devaient logiquement se trouver sur les pignons. Le III n'a pas été trouvé, sans doute en raison de l'usure du bois.

Les numéros identifiés ne sont pas placés sur la même face. Le II et le V sont sur les faces sud de la ferme, us 144, et du refend, us 147, alors que le III est sur le côté nord du refend, us 145. De plus un second marquage a été repéré (fig. 55). La logique de ce dernier n'a pas été comprise. Étant donné la présence de deux marquages et le fait que les marques ne soient pas toujours situées sur les mêmes faces, il ne faut pas exclure que le bâtiment ait pu être démonté et remonté.

Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1er étage



-
 bois
 maçonnerie
 mur de terre

-
 élément en bois appartenant à la première phase de bâti



Fig.52 Plan de l'étage © M. Millet, Inrap

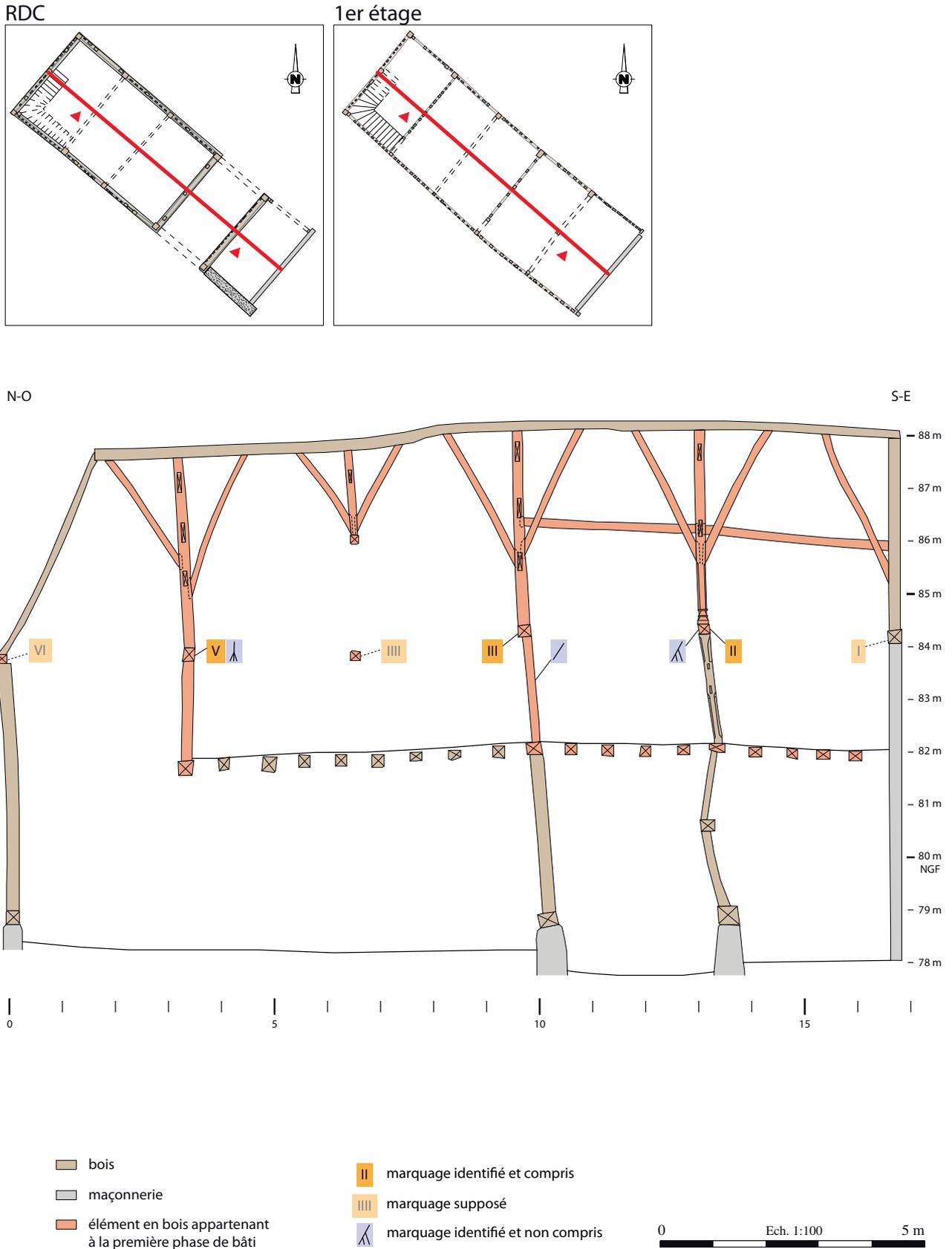


Fig.53 Coupe longitudinale du logis-porte en son centre © M. Millet, Inrap



Fig.54 Photographies des marquages découverts sur la charpente © M. Millet, Inrap



Fig.55 Photographies d'autres marques sur la charpente © M. Millet, Inrap



Fig.56 Photographie de la ferme à poinçon court, faux-entrait droit et aisseliers, us 146 © M. Millet, Inrap

Les deux fermes des salles du premier étage sont différentes. La salle nord comporte une ferme à poinçon court, faux-entrait droit et aisseliers, us 146 (fig. 56 et 57). La seconde salle comporte une ferme à poinçon long décoré, faux-entrait cintré sans aisseliers, us 144 (fig. 57 et 58). Cette disposition semble indiquer une différence de fonction et de hiérarchie entre les espaces. Une pièce en remploi étaye la ferme la plus décorée, us 144 (fig. 50 et 57).

La ferme 144 comporte également des encoches de fixation d'éclisses et des mortaises vides sur le poinçon et le faux-entrait (fig. 58). Cela indique que la ferme fut un moment, comblée. Les mortaises vides montrent la présence d'une ouverture. Il est donc possible qu'un grenier ait un temps été créé entre la ferme 144 et le pignon sud-est, avec une ouverture permettant d'y accéder. Tout a été ensuite démonté. Cet aménagement ne peut pas être situé dans le temps.

La charpente semble globalement homogène. Le contreventement général n'est curieusement pas le même dans toutes les salles (fig. 53). Dans la salle la plus au sud, la ferme est reliée aux refends par une sous-faîtière et des liens droits assemblés à mi-bois (fig. 59). Les deux autres pièces comportent les liens droits mais pas la sous-faîtière.

Chaque refend comporte un registre supérieur triangulaire composé d'un poinçon long assemblé à l'entrait et de quatre décharges de contreventement et un registre inférieur organisé de la même façon que la partie haute. Comme sur les fermes, les arbalétriers ne comportent qu'une encoche de support de panne. Les deux refends sont chacun percés d'une porte, us 150 et 151.

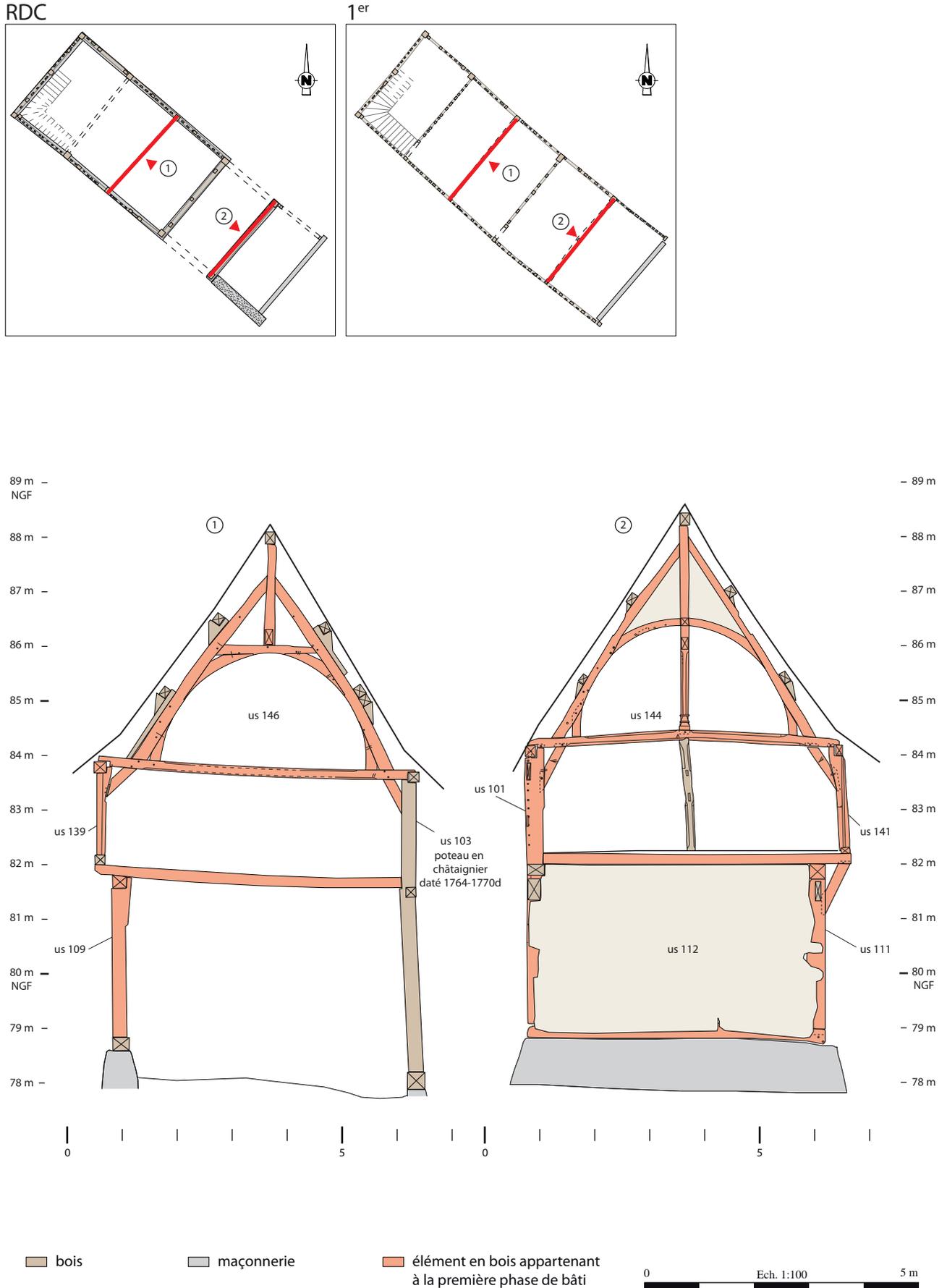


Fig.57 Relevés des deux fermes de la charpente © L. Arnaud, G. Jouquand, M. Millet, Inrap



Fig.58 Photographie de la ferme à poinçon long décoré, faux-entrait cintré sans aisseliers, us 144 © M. Millet, Inrap

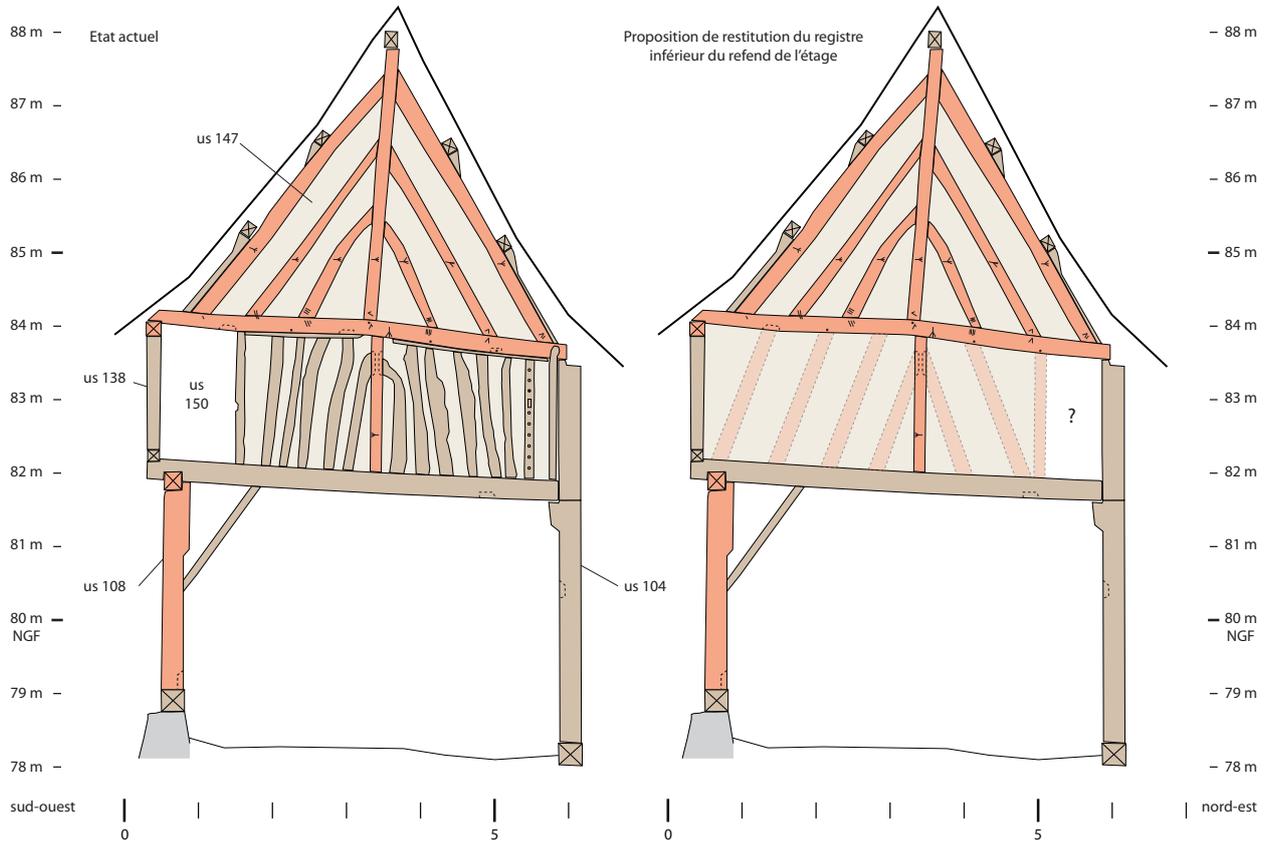
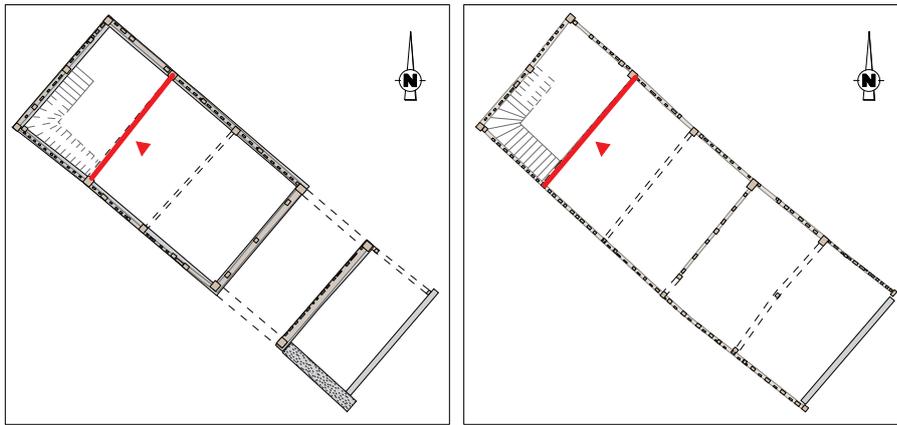


Fig.59 Photographie du contreventement de la charpente dans la pièce sud du bâtiment © H. Le Pichon, ALP

La porte 150 est aménagée dans le mur de refend 147, dont le registre inférieur a été totalement remanié. Le passage mesure 1 m de large pour une hauteur d'1,82 m (fig. 60). L'ouverture est une création probablement réalisée lors de la mise en place de l'escalier intérieur. L'observation des mortaises vides permet de restituer le remplissage primitif (fig. 60). La moitié sud-ouest du refend comporte quatre décharges. La moitié nord-est de l'entrait comporte en revanche une mortaise droite qui pourrait

RDC

1^{er}



- bois maçonnerie hourdis/enduit terre
- élément en bois appartenant à la première phase de bâti

Ech. 1:100 0 5 m

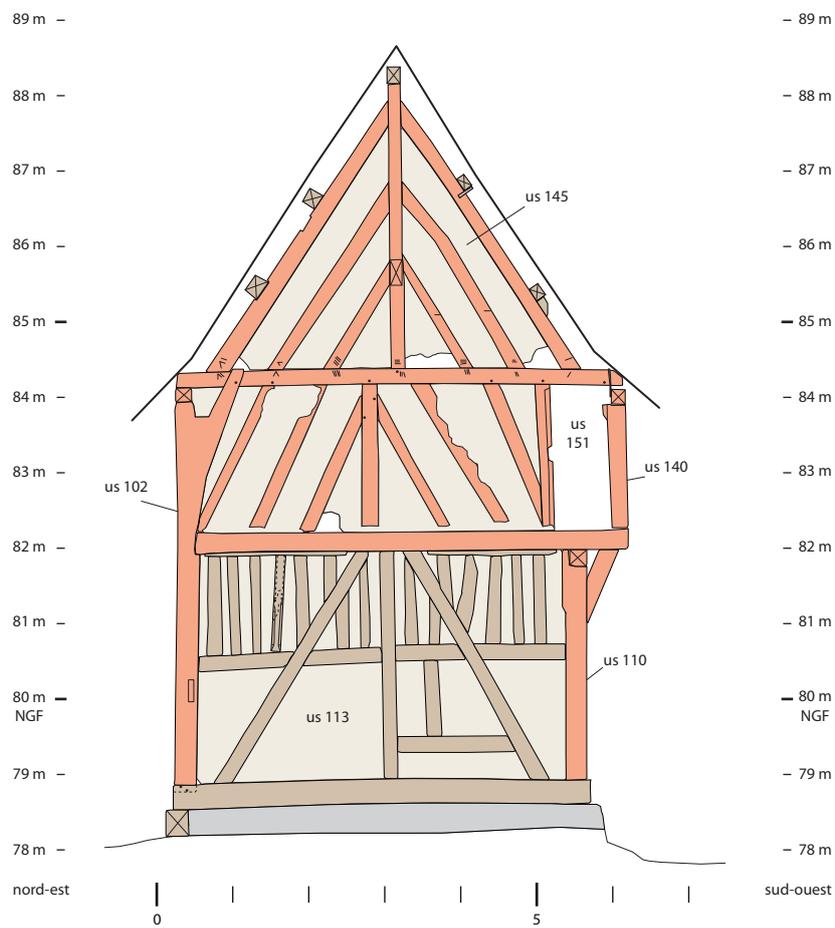
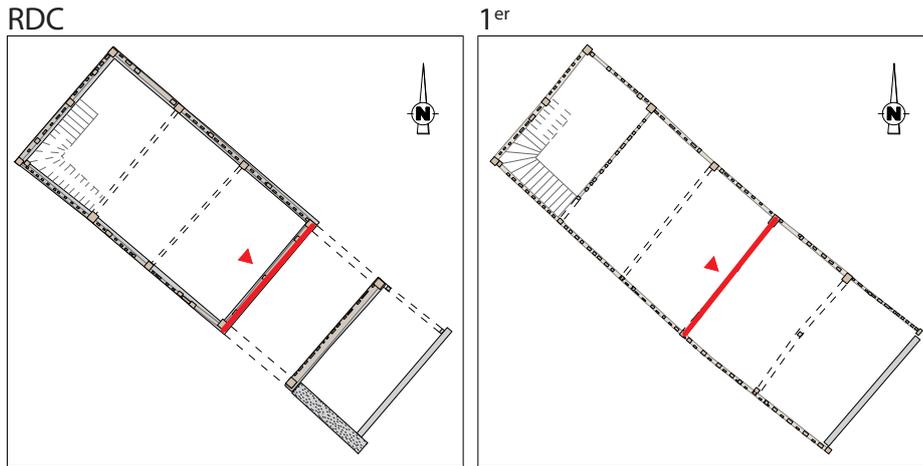
Fig.60 Relevé de la coupe transversale au niveau du refend 147 © M. Millet, Inrap

démontrer l'existence d'un ancien passage. Le registre supérieur est homogène. Tous les assemblages sont numérotés et cohérents.

La porte 151 mesure 0,77 m de large et 1,98 m de haut. Elle se situe dans le mur de refend 145 entre les deux grandes pièces sous charpente du premier étage. Les assemblages de ce refend sont tous cohérents, tous les bois sont d'origine (fig. 61, 62 et 63). La porte 151 est parfaitement intégrée à l'ensemble. Cette porte correspond donc bien au premier état et montre qu'une circulation interne entre les deux grandes pièces de l'étage a toujours existé. Le refend 145 est le mieux préservé de tous les pans de murs du bâtiment. Tous ses bois sont en place et le remplissage appartient probablement à une phase ancienne. Ce hourdis est fait de quenouilles, composées de terre jaune mêlée à des fibres végétales entourées autour d'éclisses. Ces dernières sont encastrées dans de petites encoches. La terre est lissée en surface et comporte des restes d'un badigeon blanc (fig. 64).



Fig.61 Photographie du refend 145 © M. Millet, Inrap



- bois
- maçonnerie
- hourdis/enduit terre
- élément en bois appartenant à la première phase de bâti

0 Ech. 1:100 5 m

Fig.62 Relevé de la coupe transversale au niveau du refend 145 © M. Millet, Inrap



Fig.63 Photographie de la porte 151
© M. Millet, Inrap

2.1.8. Les hourdis

Le remplissage de la structure en bois a également pu être observé. Quatre phases principales ont pu être distinguées.

Les deux premières sont similaires. Nous n'avons pu définir si certains complements appartiennent au premier ou au second état. Ces deux premiers hourdis étaient composés de quenouilles, éclisses enrobées de terre jaune mélangée à des fibres végétales (lin ?). Ce type d'hourdis est encore visible dans le bâtiment, principalement dans les refends du premier étage (fig. 64). Les encoches d'encastrement des éclisses sont visibles un peu partout. Plusieurs aménagements appartenant au premier état comportent parfois ces encoches (c'est le cas des portes 124 et 125 sur le mur gouttereau nord-est et de la ferme 144 par exemple). Lors de modifications, un hourdis sur éclisses est donc mis en œuvre, comme dans le premier état. Cela montre l'existence d'*a minima* deux états de complements similaires sur clayonnage.

Une des phases postérieures est marquée par la mise en place d'un lattis extérieur et d'un enduit terre. Cette phase pourrait correspondre à la mise en place d'un torchis sans clayonnage que l'on observe notamment sur les travées 135, 137 du mur gouttereau sud-est.



Fig.64 Détail du hourdis du refend 145
© H. Le Pichon, ALP

Enfin, au XX^e siècle, un grillage a été fixé sur certaines parties de l'extérieur, principalement le pignon nord-ouest et le gouttereau sud-ouest, et enduit d'un mélange de terre et de chaux.

Il n'est pas possible d'établir si l'ensemble de la structure était visible ou non à l'origine. D'ordre général, pour les bâtiments en pan de bois de la fin de l'époque médiévale et du début de l'époque moderne, les structures sont généralement visibles. Le soin apporté à la structure, principale et secondaire, notamment l'alternance des orientations des écharpes, semble être un argument en ce sens. Aucune trace de polychromie n'a été mise en évidence.

2.2. Analyse et comparaisons

L'analyse du bâti de ce logis-porte permet de démontrer que l'ensemble du bâti est bien conservé. Une majorité des bois de la structure principale est encore en place. La longueur et la largeur du bâtiment semblent inchangées depuis sa construction. La charpente, hormis les pignons, est très bien conservée.

Les différentes phases de construction

Cette étude s'est principalement attachée à comprendre la structure du bâtiment initial, celui de la fin du XIV^e siècle. Néanmoins il ne faut pas négliger les apports des siècles suivants. La datation dendrochronologique a permis de mettre en évidence le changement d'au moins un poteau porteur (us 103) entre 1764 et 1770. Cette période correspond probablement à une très grosse phase de restauration de l'édifice.

Les panneaux de la structure secondaire comportant une grande écharpe et un remplissage de potelets (us 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 129 et 130) pourraient correspondre à cette phase de remise en état d'un bâtiment certainement très abîmé.

Le poteau 103 ne comporte pas de mortaises vides sur sa face externe, côté cour. Il est possible que la coursière soit supprimée à ce moment-là. L'escalier est peut-être déplacé dans cette même phase.

Plusieurs sablières ont été changées. Toutes les sablières d'origine sont assemblées en trait de Jupiter alors que les pièces changées comportent une enture à mi-bois.

L'étude documentaire montre que le bâtiment est déjà un pressoir au milieu du XVII^e siècle, il a une fonction claire et importante pour la vie du manoir (cf. Étude documentaire, p. 79). Il semble donc tout à fait envisageable que d'importants moyens aient été mis en œuvre pour réparer l'ensemble de la structure.

D'autres phases de réparation sont visibles dans le bâti. Les réparations sont généralement plus sommaires, de moins bonne facture. Les travées 122, 137 et 135 dans la pièce sud-est du premier étage comportent des bois présentant des traces de sciage mécanique. Ces réparations sont probablement contemporaines.

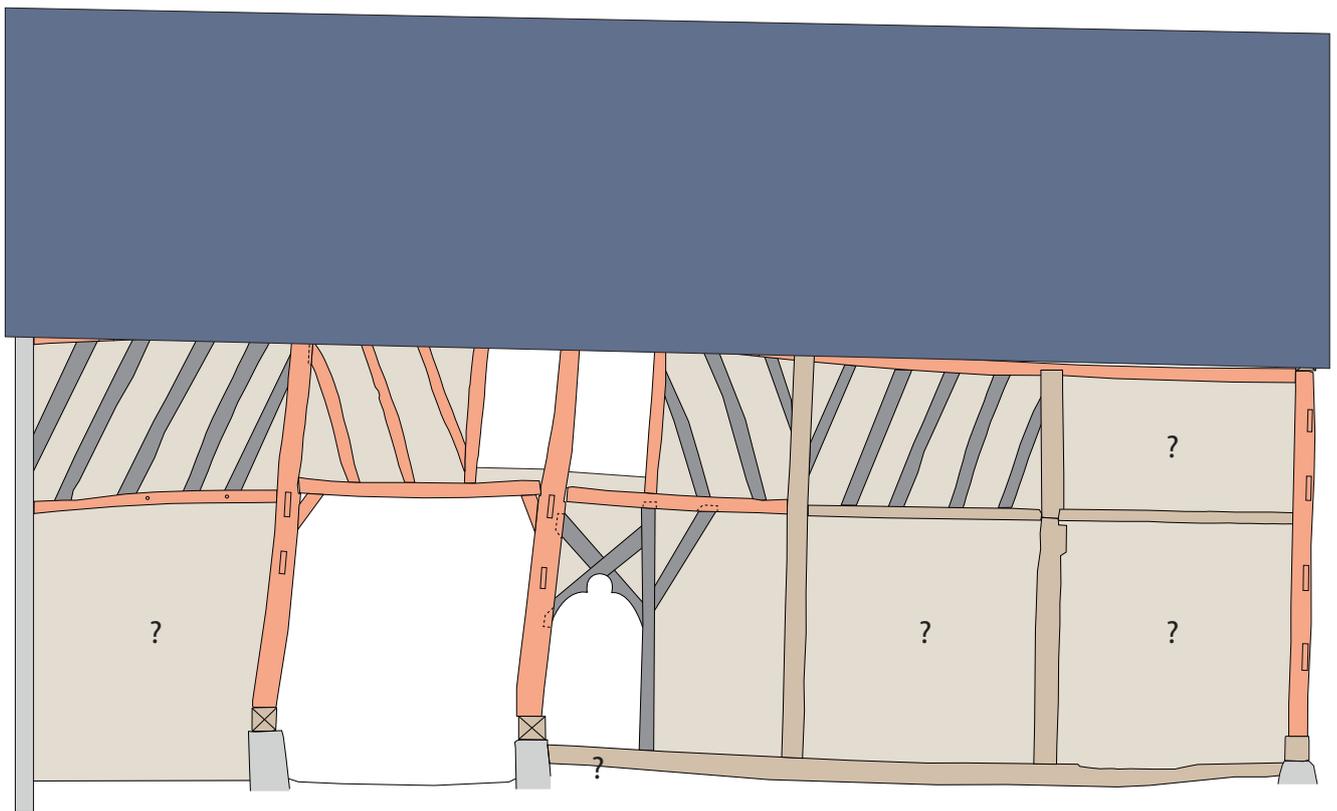
Seule une étude plus approfondie permettrait de préciser l'ensemble des phases de construction et de réparation.

Les aménagements disparus

Le bâti en bois et ses assemblages permettent de déduire la présence ancienne d'éléments disparus. Les principaux éléments restituables du premier état sont :

- une coursière côté cour, permettant une distribution de chaque pièce à l'étage (fig. 65)
- un escalier extérieur, probablement à l'angle nord (fig. 65)
- une porte piétonne adjacente à la porte cochère (fig. 65 et 66)
- les portes et les fenêtres du premier étage (fig. 65 et 66)

La coursière est un aménagement classique de ce type de bâtiment. Des exemples encore en élévation permettent de supposer son apparence, comme par exemple celles des manoirs de la Grimaudais à Melesse (35) (fig. 43), ou de Launay Bazouin à Sainte-Anne-sur-Vilaine (35) (fig. 67) entre autres.



- Pièces d'origine encore en place
- Pièces probablement postérieures à l'état d'origine mais pouvant être en lieu et place d'anciennes pièces
- Pièces restituables grâce aux éléments connus
- Proposition de restitution de la galerie extérieure par comparaison avec d'autres monuments

0 Ech. 1:100 5 m

Fig.65 Proposition de restitution des éléments disparus sur le mur gouttereau nord-est © M. Millet, Inrap

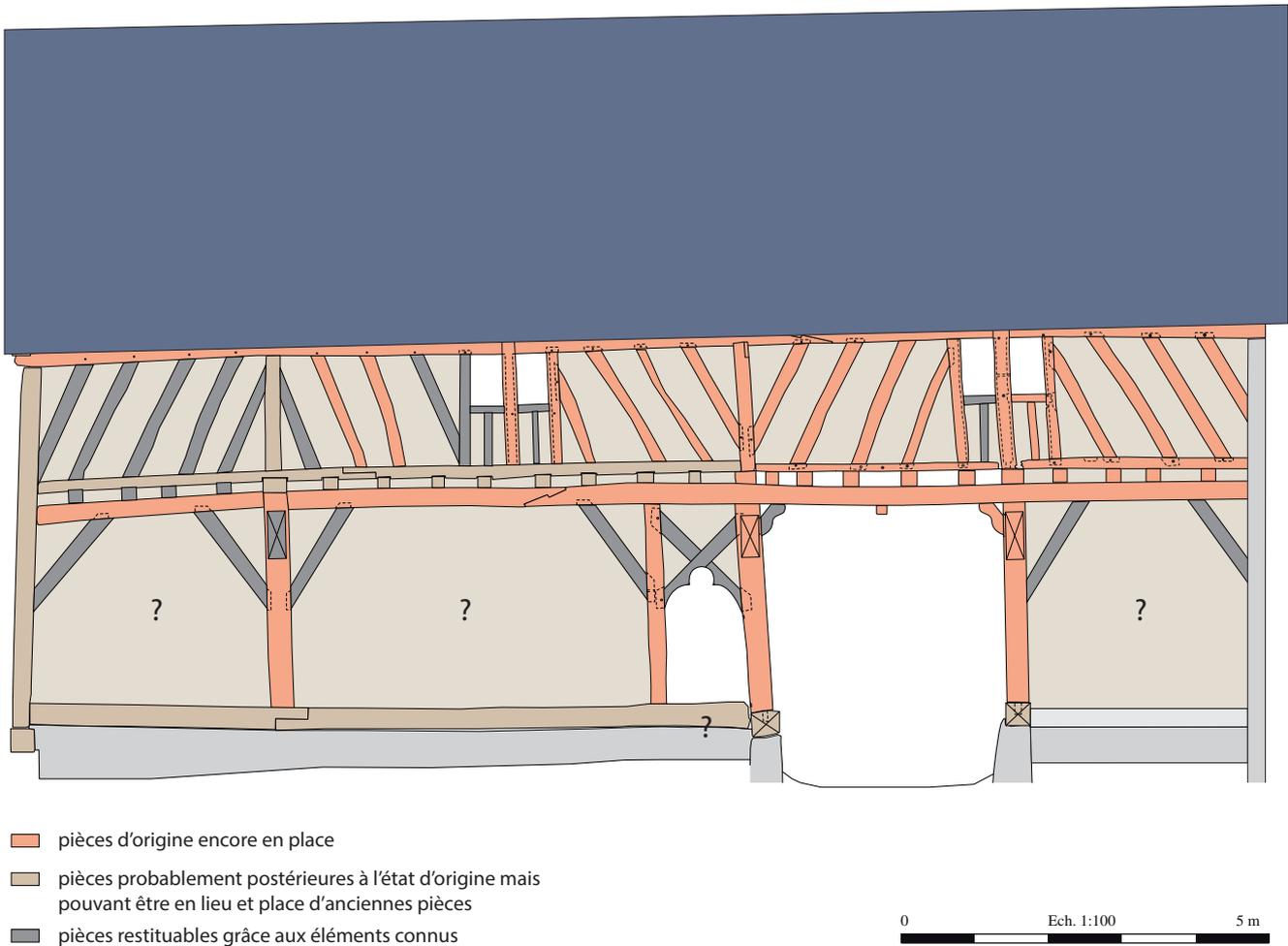


Fig.66 Proposition de restitution des éléments disparus sur le mur gouttereau sud-ouest © M. Millet, Inrap



Fig.67 Le manoir de Launay Bazouin et sa coursière, Saint-Anne-sur-Vilaine (35) © Artur Guy, Inventaire Général, ADAGP

De nombreux points d'interrogations demeurent. La structure secondaire du rez-de-chaussée reste totalement inconnue. Aucun aménagement, aucune mortaise orpheline nous donnant des indications sur l'organisation de la structure n'a pu être observée (fig. 68). Le pays de Rennes est riche en bâtiments en pan de bois conservés (Bardel, Rioult 2019), mais aucun de ces bâtiments n'est aussi ancien que le logis-porte du Haut Plessis. Ce patrimoine n'a pas été étudié par l'archéologie.

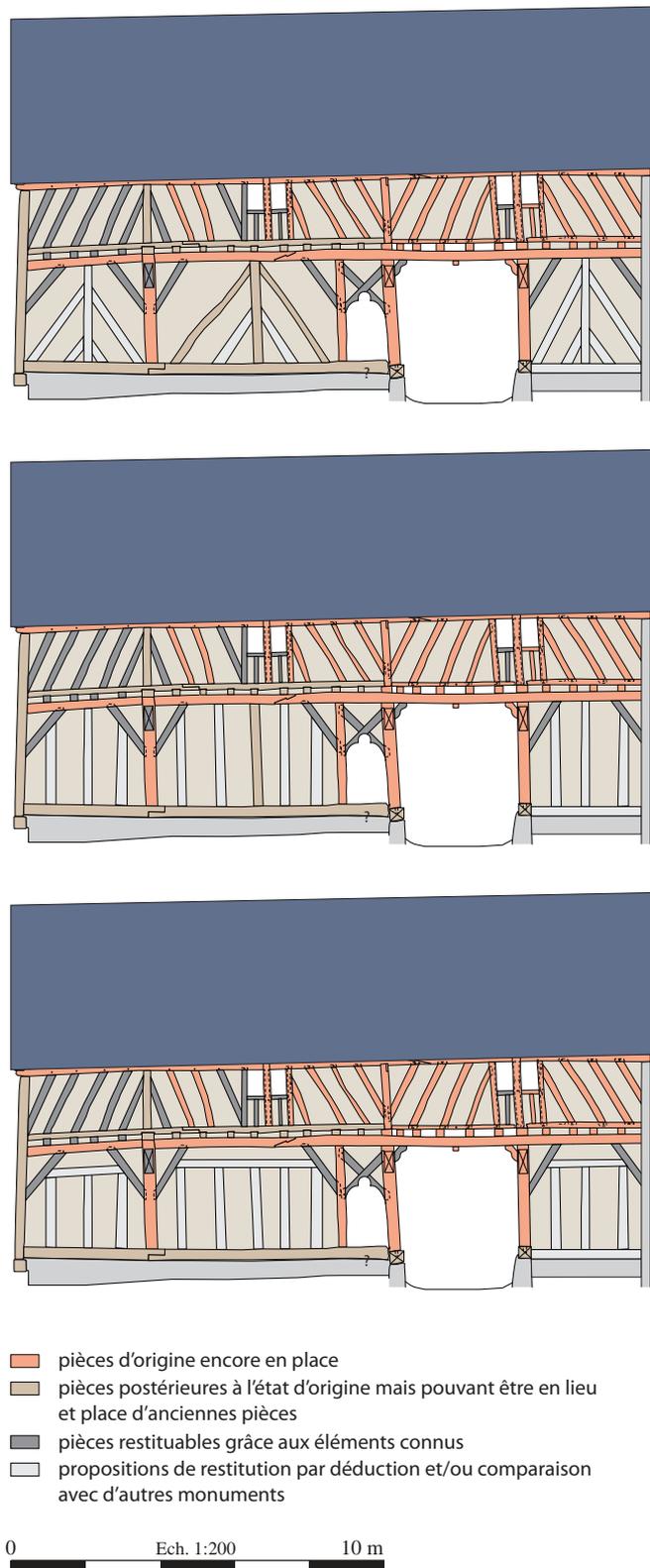


Fig.68 Proposition de restitution de la structure secondaire des travées du rez-de-chaussée. Ces propositions se basent sur des comparaisons avec des édifices existants, régionaux et extrarégionaux © M. Millet, Inrap

Le chauffage

Un des points d'interrogation est le chauffage. L'étude du bâti n'a pas permis de démontrer l'existence de cheminée. Aucune n'a été identifiée ni sur les refends ni sur les gouttereaux. Les pignons très modifiés n'en conservent aucune trace. Deux possibilités sont envisageables :



Fig.69 Brasero du XIV^e siècle de l'ancienne cathédrale de Noyon © Médiathèque du patrimoine et de la photographie

- Le bâtiment comportait une cheminée en bois. Mal connu, ce système est pourtant identifié dans plusieurs bâtiments étudiés par l'archéologie ou par l'Inventaire Général. Le logis-porte de la fin du XIV^e siècle de Selles, étudié par Frédéric Épaud, conserve les traces d'une cheminée entièrement construite en bois sur un pignon intégralement en pan de bois (Épaud 2000, p. 244-245).

- Le chauffage se faisait uniquement par brasero (fig. 69). Les pièces sont petites et ce système était courant. De plus aucun vestige pouvant être associé à la présence d'une cheminée n'a pu être observé, cette hypothèse est donc privilégiée dans notre cas



Fig.70 Vue du logis-porte du manoir des Fossés, Plélan-le-Petit (22), fin du XIV^e siècle © Dolly 11

Comparaisons et fonction du bâtiment

Le logis-porte du Haut Plessis, construit en pan de bois, est, *a priori*, le seul conservé en Bretagne. Toutefois son analyse permet de montrer que sa forme, ses dimensions et son organisation sont tout à fait comparables avec des exemples construits en pierre pour la même époque (Mignot et Chatenet 1993, p. 119-123). Citons les porteries des manoirs des Fossés à Plélan-le-Petit (22) (fig. 70 et 71), de Bernial à Bréal-sous-Montfort (35), ou du prieuré des Fontaines à Plouagat (22) (fig. 72). De plan rectangulaire, ces bâtiments comportent tous des volumes simples, deux passages, un piéton, un charretier, parfois une coursière avec un escalier extérieur. Notons que le seuil du passage piéton est souvent surélevé par rapport au niveau de sol extérieur. L'étage est parfois un volume unique, parfois divisé. Les rez-de-chaussée présentent souvent des éléments de défense encadrant le passage. Ici rien de tel n'a pu être mis en évidence, la structure secondaire ayant été complètement remplacée.

La fonction de ces bâtiments n'est encore pas bien connue, plusieurs réalités ont certainement co-existé. Deux possibilités se distinguent.

- La première est l'habitat. Le logis-porte est tout simplement un logement installé au-dessus du passage menant à la cour. En 1497, le logis-porte des Fossés à Plélan-le-Petit est cité comme « porte et maison sur icelle » (Mignot et Chatenet 1993, p. 119). Si on admet que la porterie est bien un logis, il convient de se demander à qui il profite. Est-ce le logis principal du manoir et sert-il au seigneur lui-même, ou est-ce pour loger des membres de la famille ou recevoir des hôtes de passage ? Cette question reste également très ouverte, car l'organisation des manoirs du Moyen Âge classique reste très mal connue. La



Fig.71 Vue de la charpente du logis-porte du manoir des Fossés, Plélan-le-Petit (22), fin du XIV^e siècle © Inventaire Général, ADAGP



Fig.72 Le logis-porte du prieuré des Fontaines à Plouagat (22) © Mairie de Châtelaudren-Plouagat

disposition de l'étage du logis-porte du Haut Plessis pourrait bien correspondre à cette fonction. La salle la plus au sud, la plus décorée, pourrait être la grande salle; la pièce intermédiaire, la chambre; et la petite pièce de l'extrémité, la garde-robe ou une chapelle. Des latrines pourraient avoir été aménagées sur un des pignons. Les salles du rez-de-chaussée pourraient être des espaces de stockage. La présence d'une éventuelle cuisine est également envisageable.

- La deuxième fonction parfois mentionnée est celle d'un lieu administratif et/ou judiciaire. Cette question est plus débattue et le manque de source est un frein. Il semble que cet aspect soit mieux attesté en Angleterre (Mignot et Chatenet 1993, p. 123) où de plus nombreuses *gatehouses* sont conservées, notamment construites entièrement en pan de bois (fig. 73). Rappelons que les seigneurs du Plessis Beaucé avaient le droit de haute justice.



Fig.73 Exemples de gatehouses construites en pan de bois à la fin de l'époque médiévale en Angleterre. A : Bolton Percy, XV^e siècle. B : Cheylesmore Manor, 1406d.

- Il ne faut enfin pas négliger la question de l'ostentation. Le portail est le premier élément du manoir, visible par tous. Le seigneur met probablement un soin particulier à la construction de ce bâtiment. Il affirme une certaine aisance et marque une frontière pratique et sociale (Mignot et Chatenet 1993, p. 119).

L'environnement du logis-porte

L'étude dendrochronologique a permis de placer la construction de ce logis-porte à la fin du XIV^e siècle. Il est très intéressant de noter que de tous les éléments de la cour manoriale encore existants, il est le plus ancien. La construction du manoir daterait du milieu ou de la seconde moitié du XV^e siècle. Elle semble assurément postérieure au logis-porte. Ainsi l'environnement contemporain du bâtiment concerné par l'étude est totalement inconnu.

Le logis-porte est un corps de bâtiment, traversé le plus souvent par deux passages, un charretier et un piéton, donnant sur une cour close. L'existence d'une cour au XIV^e siècle est assurée. Mais la morphologie et l'organisation de cette dernière ne sont pas connues. Est-ce qu'un manoir contemporain existait ? À quel emplacement ? Construit avec quels matériaux ? Quels étaient les autres aménagements ?

L'étude documentaire a mis en évidence des sources témoignant que la cour était à l'époque moderne ceinte de murs en terre et de fossés (cf. Étude documentaire, p. 79). Le tracé exact, les dimensions et les dates de l'aménagement des fossés ne sont pas connus. Il n'est guère possible de savoir s'ils sont antérieurs, contemporains ou postérieurs à la construction de l'ensemble manorial du XIV^e siècle.

L'analyse du cadastre napoléonien et des photographies aériennes montrent l'existence probable d'une motte castrale (fig. 74). L'observation du parcellaire semble révéler la présence d'une basse-cour se développant au nord-ouest de la motte. Dès lors le logis-porte paraît être sur la bordure occidentale de la basse-cour. Pourrait-il fossiliser un passage, une entrée primitive ? Les douves modernes pourraient-elles partiellement reprendre le tracé de fossés plus anciens ?

À la charnière des XIV^e et XV^e siècles, deux seigneurs coexistent au Plessis (cf. Étude documentaire, p. 79). Comment cela se traduisait-il dans l'espace manorial ? Vivaient-ils séparés ? L'un dans le logis-porte, l'autre dans un manoir ? Pourrait-il y avoir eu une division précoce entre le Haut Plessis et le Bas Plessis, avec un seigneur près de la motte primitive, sous l'actuelle ferme et l'autre dans la basse-cour ?

Si le cadre de cette étude ne permet pas de documenter le manoir du Haut Plessis dans son ensemble, elle a le mérite de faire émerger de multiples questions. De manière générale, seule la demeure seigneuriale est étudiée, les équipements annexes sont délaissés. Quant à la transition des mottes aux manoirs, cette question reste largement inexploitée. De conséquents travaux sont encore à mener sur l'organisation, l'articulation et la genèse des ensembles manoriaux.

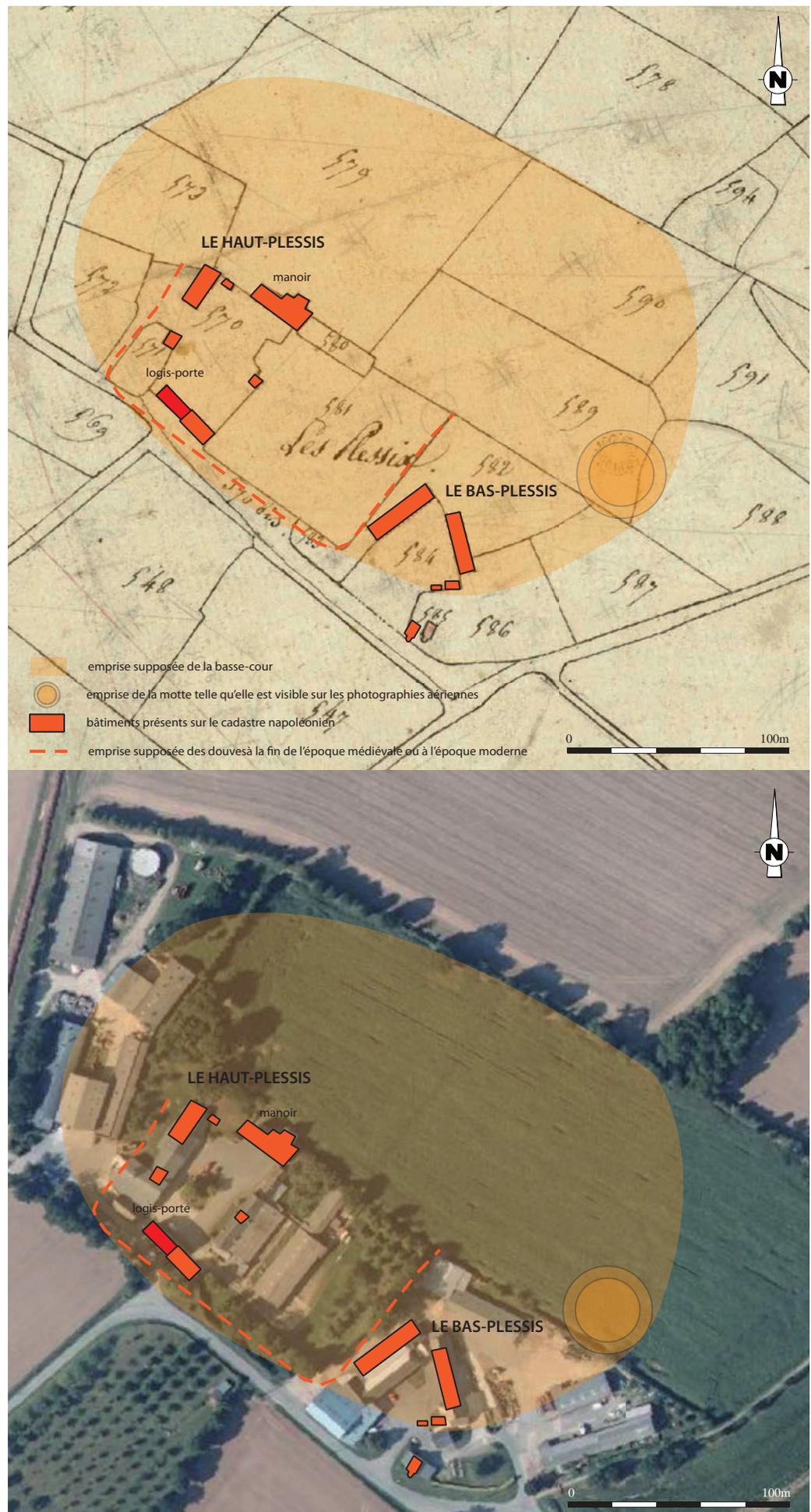


Fig.74 Le logis-porte et son environnement © M. Millet, Inrap

2.3. Étude documentaire : Le manoir du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz : un exemple des pratiques patrimoniales de la petite noblesse du comté de Rennes, par Olivier Maris-Roy, Inrap



Fig.75 Photographie du début du XX^e siècle par J. des Bouillons © AD 35, 4 J 52

Force est de constater qu'il est difficile pour un manoir de se démarquer du paysage des résidences élitaires bretonnes. Outre l'intérêt nouveau pour des activités patrimoniales locales, économiques, artistiques, une particularité architecturale attire souvent et très tôt le regard. Pour le manoir du Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz, c'est un logis-porche en pan de bois. Dans le premier tiers du XX^e siècle, l'érudit J. De Bouillons fixe sur papier argentique une mise en abîme du manoir avec l'édifice en premier plan pour révéler son importance (fig. 75). Les recherches archéologiques et historiques contemporaines reconnaissent le logis-porche comme un bel exemple breton de construction en pan de bois mais aucune étude ne fut menée avant cette opération de diagnostic¹.

Mais c'est une construction qui cache une histoire des lieux dominée par une bien sombre nuit documentaire. Le constat est sans appel avant la fin du XIV^e siècle : aucun acte ne fait référence au lieu et ses tenanciers. Nous ne disposons pas de documents d'établissements religieux si féconds pour reconnaître les dynasties et les habitats aristocratiques. L'église de La Chapelle-des-Fougeretz, trêve de la paroisse de Saint-Grégoire jusqu'en 1803, est une dépendance de l'évêché de Rennes dont les archives ne furent d'aucune aide. Le corpus documentaire prend classiquement de l'épaisseur à l'automne du Moyen Âge et à la période moderne. Une belle série d'aveux et *minu* à partir de 1397 donne une image plus précise du domaine et de la mouvance seigneuriale sans toutefois décrire précisément la matérialité du manoir. Les archives des familles successives entre le XIV^e siècle et la Révolution ne sont pas salutaires. Par exemple, les papiers de la famille de Beaucé, maîtresse des lieux entre le XIV^e et la fin du XVI^e siècle, conservent une série d'une dizaine d'actes sur la seigneurie. Or, il s'agit de ponctuels échanges et d'aveux de terres sises sur la paroisse, d'accords entre plusieurs membres familiaux ou d'héritiers mais rien à propos de notre sujet. Les fonds relativement conséquents des familles de l'époque moderne sont aussi décevants. Les papiers des « seigneurs associés » Michau, Le Bartz et Ferret concernent plutôt leurs activités bancaires, financières et un long procès qui les oppose au sujet de la liquidation de leurs affaires communes entre les années 1710 et 1815.

Malgré cette situation documentaire clairsemée, une histoire du lieu s'impose pour dégager des évolutions qui ont pu se manifester dans l'architecture du lieu. Nous nous attacherons à poser les cadres de la seigneurie qui exige de reconnaître les différents maîtres des lieux. Cela implique de connaître leur statut au sein de la société nobiliaire bretonne et l'usage qu'ils purent faire du manoir. Ensuite, nous nous pencherons sur le paysage environnant et institutionnel du manoir, centre d'un pouvoir juridique, politique et économique. Cette composante s'étendant sur le ressort de la seigneurie peut aussi avoir une incidence sur l'habitat. Enfin, c'est le manoir et son pourpris qui sont étudiés dans leurs composantes matérielles à travers les sources.

¹ Meirion-Jones et Jones 1991, p. 66 ; Meirion-Jones et Jones 1995, p. 89. Mignot et Chatenet 1993, pp. 122-123.

2.3.1. Le Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz: une coseigneurie

Le but de ce chapitre n'était pas de construire *stricto sensu* une histoire dynastique mais d'articuler des éléments biographiques avec les données matérielles pour comprendre l'évolution du manoir. Or, une recherche approfondie sur les sires du Plessis-Beaucé s'est avérée indispensable en raison des réalités architecturales du site, du contexte topographique et toponymique et des sources écrites laissant entrevoir à la fin du XIV^e siècle une institution particulière de la société seigneuriale qui est la coseigneurie. La seigneurie collective est un mode de partage d'un fief indivis entre plusieurs seigneurs et lignés avec le lieu, les droits et les pouvoirs qui y sont attachés. La coseigneurie est au cœur de l'étude archéologique du logis-porte car elle pourrait se traduire architecturalement par deux habitats représentés par le logis-porte et le manoir en fond de cour. Le logis-porche est un édifice homogène daté des années 1380 au caractère ostentatoire affirmé. L'examen rapide des élévations du manoir de pierre construit en fond de cour identifie une construction de la seconde moitié du XV^e siècle et/ou du début du XVI^e siècle. Le manoir succède peut-être à un manoir antérieur contemporain du logis-porche. Le partage de la seigneurie s'inscrit dans une division spatiale du site avec le dédoublement du toponyme du Plessis entre les « Bas » et « Haut » Plessis. Ces toponymes si communs dans le paysage toponymique est très souvent le fruit du partage d'un domaine unique et ancien par héritage, par partage ou à la suite de la vente d'une partie d'un foncier (fig. 76). Le Bas Plessis est aujourd'hui une ferme jouxtant le manoir du Haut Plessis (fig. 76).

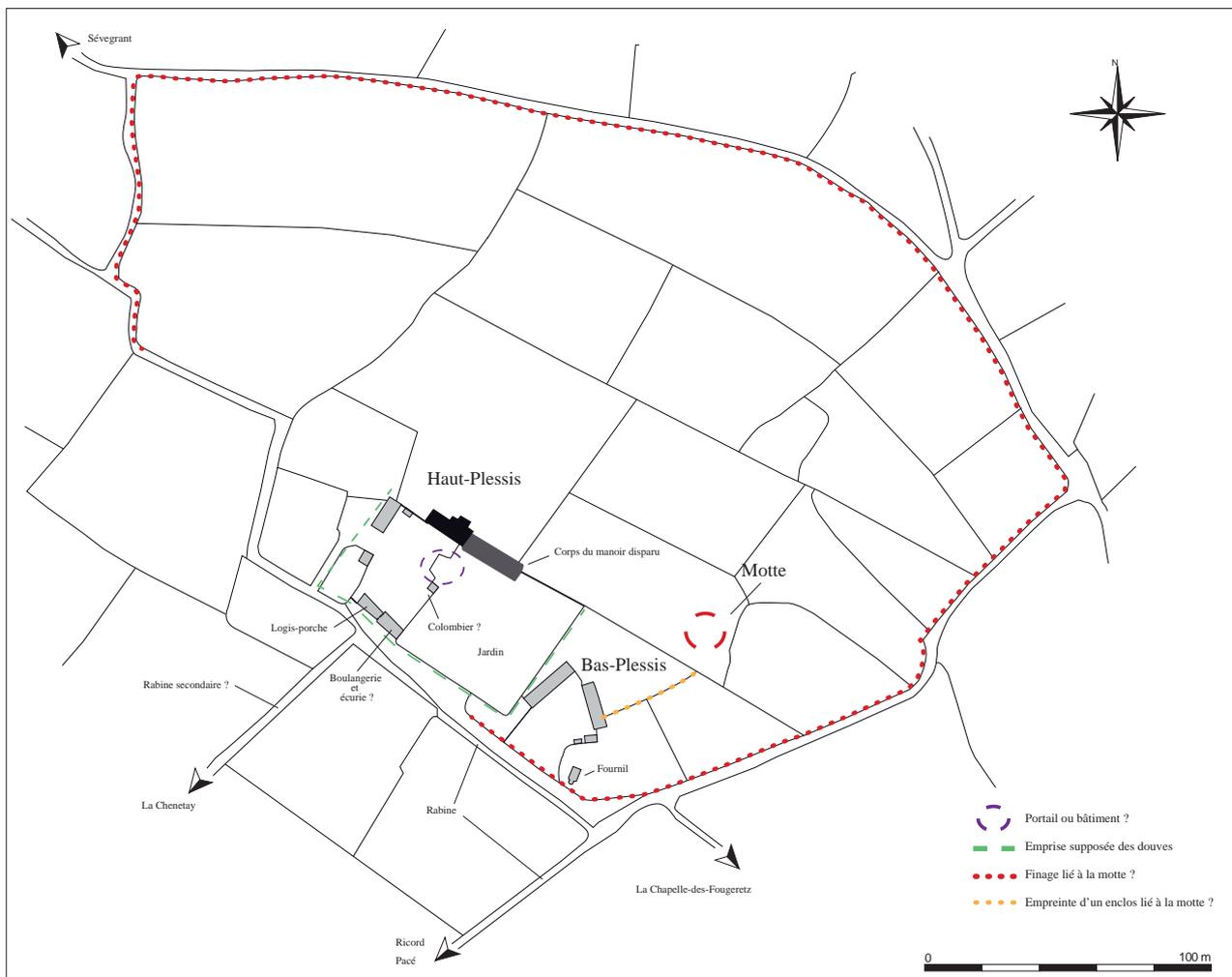


Fig.76 Topographie des manoirs et métairies du Haut-Plessis et du Bas-Plessis

Hélas, les bâtiments actuels organisés autour d'une cour sont des constructions contemporaines à l'exception d'un lambeau de mur de terre sans âge conservé d'un corps de ferme. Les textes reflètent cette réalité double dès le bas Moyen Âge avec la présence de deux lignages dont les liens familiaux étroits, quoique très ténus, sont perceptibles à travers les quelques actes conservés : les Melesse et les Beaucé. La mise en lumière d'un pouvoir seigneurial pluriel prend en compte une part d'incertitude dans la reconstruction des rapports lignagers et des modalités du partage seigneurial dus aux lacunes et aux ambiguïtés des textes. Un second obstacle est la complexité des linéaments du microcosme élitair du comté de Rennes. Ces deux familles de la petite et moyenne noblesse dont l'assise sociale s'accroît grâce à une participation étroite au renforcement du gouvernement ducal sous le principat des maisons de Dreux et des Montfort s'appuie sur un réseau de pouvoir et de fidélité assuré par des alliances et la multiplication des branches cadettes. Ajoutons des possibles confusions entre individus possédant le même prénom. Les Beaucé sont un exemple d'une conscience lignagère étendue avec le partage du même stock onomastique par les différents ramages, en l'occurrence les prénoms de Jean et Pierre.

2.3.1.1. La motte au Plessis et une famille très discrète, les Plessis

La présence d'une ancienne motte aujourd'hui disparue est l'unique témoin d'un habitat chevaleresque (fig. 76)². Hélas, la discrétion des chevaliers rattachés au lieu est un cas typique. La mention en 1388 d'un Plessis sur les terres de La Chapelle-des-Fougeretz par Guillotin de Corson est régulièrement reprise depuis, or, nous n'avons pas su retrouver cette mention³. La trêve de La Chapelle-des-Fougeretz et l'église mère de Saint-Grégoire sont peu couvertes par les archives de l'évêché de Rennes, patron de l'église. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine à travers le prieuré du Mesnil fondé au XIII^e siècle sur la paroisse de Melesse est muet⁴. Le toponyme de *plessis* pour désigner une cour ou un espace ceint d'une haie n'est d'aucune aide, voire un frein tant il « pullule » dans le paysage du Grand-Ouest et qu'il est à l'origine du patronyme d'une pléthore de familles de chevaliers. Nous pensons aux Plessis-Cintré (Cintré, Ille-et-Vilaine), aux Plessis-d'Argentré dans le comté de Rennes ou bien les Plessis-Balisson (ancienne commune, Côtes-d'Armor) etc.⁵. La famille du Plessis installée sur la paroisse de Melesse attire notre attention malgré un vide documentaire certain avant la fin du XIV^e siècle. Ils ne sont pas cités par le cartulaire de Saint-Melaine. Aucune motte n'est repérée près du manoir du Plessis ou dit du Tail connu au bas Moyen Âge par les sources et le bâti⁶. La motte du Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz pourrait-elle être le berceau des Plessis-Melesse ? Le lien entre la motte et cette famille n'est pas assuré même si les intérêts de l'élite équestre outrepassent régulièrement le ressort de la paroisse où elle vit. Le transfert de sites est une hypothèse. Plusieurs déplacements jusqu'à une dizaine de kilomètres sont repérés dans le comté de Rennes⁷. L'absence de motte sur le site du Plessis-Melesse peut corroborer ce déplacement⁸. L'avantage de cette hypothèse est d'être un jalon cohérent pour expliquer l'émergence à l'orée du XV^e siècle des lignages de Melesse et de Beaucé sur les terres du Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz régies par une gouvernance coseigneuriale.

2 La motte figure sur le cadastre napoléonien. Brand'Honneur 2001, p. 270.

3 AD 35, 1 F 1724.

4 En 1238, l'abbaye rennais reçoit la paroisse de Saint-Grégoire en échange de la paroisse de Cintré tenue par le chapitre cathédral de Rennes. L'échange concerne aussi le prieuré de Mordelles (Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°38 (avril 1238).

5 M. Jones fait cette même remarque au sujet d'une lettre de la chancellerie ducal de 1365 adressée à Jean du Plessis (Jones 2007, acte n°481 et note 562).

6 Les Plessis-Melesse sont attestés en 1398. La charpente du manoir à salle basse aurait été montée entre 1438 et 1445.

7 Brand'Honneur 2001, pp. 152-153.

8 Nous croyons distinguer sur les photographies aériennes récentes un enclos ovoïde à proximité sud-ouest du lieu qui n'est pas repéré sur les couvertures anciennes.

2.3.1.2. Une coseigneurie tenue par les familles de Melesse et de Beaucé à la transition des XIV^e-XV^e siècles ?

Une image ou plutôt la réalité topographique et des textes dans les années 1397 et 1404 est celle d'une motte dont le finage est occupé par deux manoirs à la tête de deux fiefs tenus par deux lignages : les Melesse et les Beaucé. Est-ce l'origine des lieux et toponymes du Haut et du Bas Plessis ?

Deux expressions du manoir et deux manoirs occupés par deux familles : deux fiefs

En 1397, Robin de Québriac et son épouse Coline de Melesse rendent hommage au duc pour *l'hostel du Plexeis* (Annexe 1)⁹. En 1403, ces mêmes acteurs déclarent *l'oustel et herbergement dou Plesseix* (Annexe 2). En 1404, un certain Jean I^{er} de Beaucé rend aveu pour *l'ostel et herbergement de Pleseiz* suite au décès de son père Geoffroy de Beaucé (Annexe 3). La réformation de la noblesse de l'évêché de Rennes de 1427 relève cette double occupation du site par deux manoirs : « *L'hostel du Plesseix appartenant à Coline de Melesse au quel elle demeure* [ligne suivante] *L'hostel Jehan de Beaucé de la Chapelle au quel il demeure noble* »¹⁰. Un premier point à étudier est la signification de l'association des termes d'hôtel et d'hébergement rattachés à chaque protagoniste. L'association de l'hôtel et de l'hébergement reconnue dans les aveux et *minu* bretons ne constitue pas un double habitat mais un unique habitat. Ces termes en apparence synonymes pourraient désigner deux natures intrinsèques d'une seigneurie : le siège du pouvoir seigneurial et l'habitat élitare. Pour M. Jones et G. Meirion-Jones, l'hébergement décrit à la fois la résidence seigneuriale, le domaine et les droits fonciers et juridiques¹¹. Dans le Maine, le terme d'hébergement est polysémique et manifeste un concept juridique et fiscal plus qu'une réalité matérielle et archéologique¹². Pour la Bourgogne à la fin du Moyen Âge, l'hostel possède le sens domestique de « maison où l'on habite »¹³. Les mentions des hôtels ou manoirs de Coline de Melesse et de Jean I^{er} de Beaucé suivraient les exemples bourguignons. La question reste ouverte mais l'association quasi systématique des deux définitions affirme solidement la nature résidentielle et juridique de l'habitat élitare dans les sources pratiques. L'étymologie des patronymes est lourde de sens car l'ancrage local de Coline de Melesse et de Jean I^{er} de Beaucé s'exprime par l'ajout du toponyme de la Chapelle-des-Fougeretz à leur patronyme. Un acte de 1406 cite Coline sous l'appellation de « *Coline de Melesse de la Chapelle des Fougeraiz* »¹⁴. La réformation de 1427 fait de même pour Jean I^{er} de Beaucé avec l'ajout du simple nom de la Chapelle. Les descendants de Jean I^{er} useront presque systématiquement de cette formule au XV^e siècle. Une source indirecte très postérieure mentionne la construction d'une chapelle construite par Coline près de l'église tréviale de la Chapelle-des-Fougeretz¹⁵. Si la mention s'avère véridique, elle signifie une implication locale de Coline de Melesse car elle est une expression architecturale forte de la présence seigneuriale : Coline est-elle inhumée dans cette chapelle dite seigneuriale ? Jean I^{er} de Beaucé vit non seulement noblement en son manoir mais il

9 Le manoir de la « *rue aux amers en Melesse* » ou en la « *rue es amers en Melesse* » selon l'aveu de 1403 est sans doute un manoir construit dans le village de Melesse.

10 AM Rennes, 1 Mi 277. En tant que trêve de la paroisse de Saint-Grégoire, Coline de Melesse et Jean I^{er} de Beaucé sont alternativement cités dans les chapitres concernant la paroisse et sa trêve. Jean est cité comme suit dans le chapitre de Saint-Grégoire : « *L'ostel Jehan filz de Geoffroy de Beauvé noble et y a point de métayer* ». Cette absence de métayer indique bien que Jean séjourne en son manoir.

11 Jones et Meirion-Jones 1993, p. 322.

12 Mazurier 2006, pp. 148-153.

13 Leguil 2015, pp. 621-626.

14 AD 46 J 8.

15 La chapelle aurait été détruite en 1536 pour construire la chapelle des Plessis-Beaucé, accolée au sanctuaire. Guillotin de Corson tient l'information d'un manuscrit de l'abbé Jamault (De Corson, t. IV, p. 394). Nous n'avons pas retrouvé ce manuscrit et nous ne connaissons rien de ce religieux à l'heure actuelle.

exploite directement son domaine. La réformation de 1427 pour la paroisse de Saint-Grégoire rappelle « *L'hostel Johan fils de Geoffroy de Beaucé demeure o noblement où n'y a point de métairie* »¹⁶. Outre, la présence de deux manoirs où vivent ses deux individus, la substance de la coseigneurie repose sur ces hommages individuels pour le même lieu selon une formule simple : un hommage pour un fief. En Bretagne, la structure seigneuriale repose sur une règle selon laquelle une seigneurie, qu'elle soit modeste ou importante, ne peut être tenue que par un unique seigneur. Le cadre posé est celui d'une coseigneurie perçue comme une juxtaposition de seigneuries qui pourrait être à l'origine des toponymes du Haut et du Bas Plessis.

Ces aveux laissent entrevoir l'articulation entre la coseigneurie et les relations féodales entre ces individus au tournant des XIV^e et XV^e siècles. Ils ouvrent aussi la probabilité d'un fractionnement d'une seigneurie unitaire par un partage successoral encore inconnu. Les relations entre Coline de Melesse et Jean I^{er} de Beaucé ne sont pas évidentes mais la famille de Beaucé posséderait une certaine primauté hiérarchique. L'aveu de 1403 de Coline de Melesse et de Robin de Québriac renseigne sur les rapports de vassalité avec Geoffroy de Beaucé, père de Jean I^{er} de Beaucé, qui apparaît comme le seigneur premier. Coline et Robin sollicitent le sceau de foi de Geoffroy de Beaucé, c'est-à-dire son accord pour l'hommage rendu au duc : « *Et ce nous diz maistrez et chacun certiffions estre vray par cesye presente scellee dou sceau de moy dit Robin y mis et apousé pour moy et pour ladicte Colline a sa prière et requestre le dez et ouitiesme jour d'aoust l'an mil quatre cenx et trois anz et auxi o le sceau Geffroy de Beaussé mis et apousé a ceste presente lectre pour moy dite Coline et a ma requestre pour nostre fermeté ou jour et an desisditz* (Annexe 2). Ce type de sceau peut-être nécessaire pour un hommage lige. Le principe dit de la *ligence pleine* accolée à la formule juridique consacrée de l'hommage au duc est justement présent dans l'acte : « *nous congnoessons que est deu a mondit seigneur le duc le rachat et chambelenage qui le cas y eschet et foy et ligence pleine et que par cause dicelles chouses et chacune nous fuymes tenir o ban pour mondit le duc comme hommes pour seigneur et selonc la coustume* » (Annexe 2). L'aveu de 1403 relève donc d'un cas particulier d'un héritage de terres nobles accordé à un puîné, c'est-à-dire de terres nobles tenues *en ligence*. En Bretagne, selon le droit féodal de dévolution de terres concédées « à titre de fief » à des puînés (juveigneurs) par un chef et frère aîné, la *tenue en ligence* définit les rapports vassaliques entre le juveigneur, son frère aîné et le seigneur supérieur qui est le duc. « *Le juveigneur qui était vassal de son frère aîné dépendait aussi du seigneur de l'aîné, sur le même rang que l'aîné, en « parage », c'est-à-dire à égalité avec son frère devant ce seigneur principal. A ce seigneur principal, seigneur de l'aîné « de ligence », le juveigneur devait aussi la foi et homme etc.* »¹⁷. Le sceau de foi de Geoffroy s'explique comme une confirmation de l'hommage direct au duc par Coline de Melesse qui se trouve être dans la position d'obligée. De là, il est possible que le lignage de Geoffroy et de Jean I^{er} de Beaucé soit issu de la famille ou du lignage aîné et que Coline soit l'héritière du lignage puîné. C'est dans un contexte à plusieurs degrés, composé de lignages proches, de terres tenues en « ramage » et d'une notion de parenté qu'il faut voir le terme de parage à travers la *ligence*. Néanmoins, comme nous allons le voir au chapitre suivant, les liens familiaux entre Coline, Geoffroy et Jean I^{er} de Beaucé ne sont pas établis fermement. Nous pouvons tout de même considérer la gouvernance de la seigneurie du Plessis de la Chapelle comme un « copartage seigneurial ». Un type de coseigneurie où chaque part pouvait être transmise par des mariages ou des héritages¹⁸.

16 AM Rennes, 1 Mi 277.

17 Gallet 1933, p. 156.

18 Butaud 2010, p.

Des généalogies et des liens familiaux encore peu saisissables mais étroits

Interrogeons-nous maintenant sur les liens entre les familles du Plessis, de Melesse et de Beaucé qui auraient amené au partage du *dominium* du Plessis de la Chapelle. Disons-le immédiatement, l'exercice rencontre une pauvreté de texte difficilement surmontables. Un moyen de contourner cette difficulté est de resituer la seigneurie dans le contexte sociologique de l'aristocratie rennaise du bas Moyen Âge.

Si la famille du Plessis-Melesse est réellement la première famille des lieux, ce qui n'est pas totalement assurée, la question du lien entre cette famille et les familles de Beaucé et de Melesse est difficile à expliquer avant le début du XV^e siècle¹⁹. Nous ne pouvons que conjecturer sur la possibilité d'une division du fief du Plessis de la Chapelle suite à un mariage, un héritage ou par la création d'un douaire à l'instigation des Plessis-Melesse à une date indéterminée. Cette proposition permettrait d'expliquer le transfert de l'habitat principal des Plessis-Melesse sur la paroisse de Melesse au moment de la division. Une investigation archéologique du site manorial du Plessis-Melesse et de la motte du Plessis de La Chapelle pourrait corroborer cette hypothèse par l'établissement d'une chronologie des occupations. La reconstitution de ce possible morcellement successoral n'est pas aidée par le jeu sur le temps des mariages, des successions et de l'indigence des textes qui ont probablement « noyé » les filiations entre ces trois familles. Les liens familiaux entre Coline de Melesse, Geoffroy et Jean I^{er} de Beaucé sont sibyllins. Aucun indice n'est fourni dans les trois aveux concernés. C'est par déduction qu'il est possible de déceler l'absence de filiation directe. Coline n'appartient pas à la fratrie de Geoffroy, auquel cas, elle serait affublée du patronyme de Beaucé. L'aveu de Jean I^{er} de Beaucé de 1404 peut prêter à confusion car il y est question de la déduction du douaire de sa mère pris sur les terres du Plessis-Beaucé dont on ne connaît ni le nom ni la nature du douaire (foncier ou numéraire) : « *dou rachat appartenant à monseignour le duc à la somme treze livres treze solz neuf deniers de quoy il i a retenir [mot effacé] le droyt de la douaire appartenant à ma mère la tierce partie d'icelle somme* ». (Annexe 3). Un lien marital entre Coline et Geoffroy est exclu car elle est mariée à Raoul de Montgermont puis Robin de Québriac et c'est avec ce dernier qu'elle sollicite en 1403 le sceau de Geoffroy dont le décès la même année est à l'origine du *minu* de son fils, Jean I^{er} de Beaucé. Cela l'écarte automatiquement du rôle de mère de Jean I^{er} de Beaucé. Homonyme fortuit ou réelle conscience lignagère, la fille de Jean I^{er} de Beaucé se prénomme Coline mais quel serait le degré de ce lien ?²⁰. On ne saurait le dire.

Pour surmonter ces imprécisions, il faut se tourner vers la proximité géographique des Plessis-Melesse, des Beaucé et des Melesse comme un facteur évident d'alliances étroites. Les paroisses de Melesse et de Saint-Grégoire avec sa trêve de la Chapelle-des-Fougeretz sont limitrophes et se situent dans la couronne nord de Rennes. Depuis A. de La Borderie et ses continuateurs, la paroisse de Melesse est présentée maladroitement et sans arguments comme aux mains des lignages de Beaucé et de Melesse²¹. L'exemple du fief du Plessis de la Chapelle montre que la situation est bien plus complexe. Nous ne savons presque rien sur les Plessis-Melesse mais les Melesse et les Beaucé sont au contraire établies sur la paroisse de Melesse aux XII^e et XIII^e siècles. Durant cette période, les sires de Melesse sont acteurs de l'évolution du temporel de l'abbaye de Saint-Melaine à

19 En 1427, un certain Jean du Plessis est seigneur de la Fontenelle située dans la trêve de Saint-Melaine, paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine. Mais dès 1440, le propriétaire est Jean I^{er} de Beaucé de la Chapelle. Jean du Plessis pourrait être un membre du lignage des Plessis-Melesse.

20 Jean de Beaucé autorise en 1454 un accord entre ses enfants Pierres de Beaucé et Coline au sujet du futur partage de son héritage et de celui de sa femme. Coline est désignée comme la sœur germaine de Pierre et fille de Jehan (AD 44, 46 J 8). L'adjectif de « germain » désigne un enfant issu des mêmes parents que ses frères et sœurs

21 La Borderie 1889, pp. 93-94.

travers le prieuré du Mesnil de Melesse²². Les Beaucé de Melesse sont une branche cadette des Beaucé installés dès le XII^e siècle sur la paroisse éponyme près de Fougères au lieu de la Motte-Beaucé²³. Nous savons aussi qu'une autre branche installée dans le comté de Nantes noua des liens avec les puissants sires de Machecoul en 1332²⁴. Le blason des Beaucé arboré au-dessus du manoir du Plessis de la Chapelle, *d'argent à un aigle de sable, becquée et membrée, au bâton d'or en bande, brochant sur le tout*, est brisé d'un bâton signifiant généralement une branche cadette ayant une parenté collatérale avec une branche aînée²⁵. Cette branche aînée se serait rapidement éteinte selon E. Pautrel²⁶. Les Beaucé-Melesse seraient à l'origine de la construction du manoir de Beaucé-Melesse²⁷. L'absence de motte correspond chronologiquement à la mention des premiers Beaucé reconnus sur le territoire de Melesse au milieu du XIII^e siècle. En 1257, Jeanne de Beaucé donne à l'abbaye de Saint-Melaine ses droits et revenus sur plusieurs fiefs situés dans la paroisse qu'elle hérita de son père Guihénoc. Jeanne est présentée en qualité de « *mineure de son aîné Raoul de Beaucé* »²⁸. Le premier Beaucé textuellement associé au nom de Melesse est « *Robert de Beaucé autrement dit de Melece* » recevant en 1344 les terres et manoirs de la Haye et de la Gaudinière dans la province du Maine de la part du duc de Normandie et futur Jean le Bon²⁹.

Tous les éléments sont en place dès le XIII^e siècle pour que ces familles aient tissé des relations et des solidarités étroites. Une série de documents vont dans ce sens. En tant qu'hommes d'armes pour le duc, ce sont les convocations à l'armée ducal ou ost qui représentent le mieux leurs proximités. Le système de coseigneurie serait un moyen pour les sires de Melesse d'étendre leur réseau d'influence locale. Le *Livre des Ostz* de 1294 est un écho lointain de ce réseau : « *Raoul de Malece et ses parsonniers pour la terre de Malece, un chevalier* »³⁰ (fig. 77). Le mot en ancien français de *parsonier* est synonyme de coseigneur mais les Beaucé et les Plessis-Melesse faisaient-ils partie de ceux-ci ? Le second document est la *monstre* d'Eon de Baulon du 24 août 1378 dont la composition parle d'elle-même de cette solidarité. Parmi les 16 écuyers, il y a notre Geoffroy de Beaucé accompagné de Robert de Melesse, chef de la lignée des Melesse, ainsi que Raoul de Montgermont qui ne peut être que l'ancien mari de Coline de Melesse décédé avant 1397³¹. Il y a la présence d'Alain du Plessis qui peut être un membre du lignage des Plessis-Melesse. Une étude plus fine des autres chevaliers pourrait apporter plus de profondeur au réseau de solidarité reposant sur des fiefs et terres possédés sur ces paroisses limitrophes. À titre d'exemple, Guillaume Piédevache cité dans la montre est sans doute un descendant ou un parent de Geoffroy de Piédevache et de Macé de Piédevache tous deux propriétaires de fiefs sur la paroisse de Melesse entre 1292 et 1294³². Un second document majeur pour saisir cette solidarité ainsi que l'importance et l'implication de la noblesse

22 Le prieuré est seulement connu en 1229 comme beaucoup d'établissements fondés par l'abbaye rennaise. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, acte n°82 (avril 1238), acte n°206 (2 août 1229), acte n°C19 (1219), acte n°C37 (3 juin 1279), acte n°C39 (décembre 1280), acte n°C40 (2 janvier 1281).

23 En 1150, *Canoart de Belceio* fait don d'une terre à l'abbaye normande de Savigny (*Mémoires pour servir de preuves*..., t. I, col. 606). La motte de Beaucé identifiée par P. Banéat est liée à Juhel de Beaucé en 1247 (Brand'Honneur 2001, p. 267 ; Banéat 1994, t. II, p. 383).

24 Mariage de Jeanne de Beaucé avec Louis de Machecoul (Maupillé 1873, p. 216).

25 Nassiet 1994, p. 9.

26 Pautrel 1927, p. 409. Nous n'avons pas retrouvé la présence des Beaucé sur la paroisse de Beaucé mais l'investigation mérite d'être approfondie.

27 L'actuelle demeure est une construction du XIX^e siècle sur la base d'un manoir du XVII^e siècle.

28 Jeanne n'est pas associée au patronyme mais elle est désignée en qualité de sœur de Raoul de Beaucé (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, acte n°292 daté du 18 avril 1257).

29 *Mémoires pour servir de preuves*..., t. II, col. 1442.

30 Morvan 2009a, p. 79. L'ost désigne l'armée réunissant l'ensemble des vassaux devant le service militaire à leurs seigneurs supérieurs.

31 *Mémoires pour servir de preuves*..., t. II, col. 186.

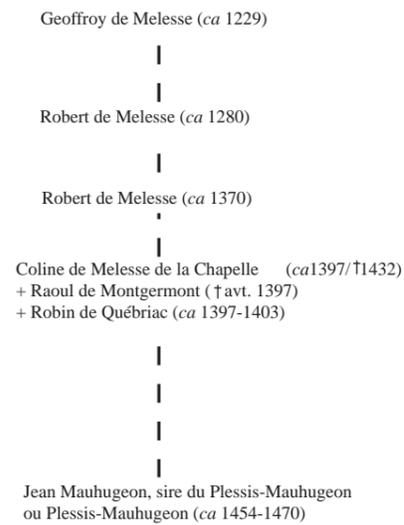
32 Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, n°200 (1292) et n° 300 (1294).

Lignage des Melesse de la Chapelle-des-Fougeretz
lignage cadet



1

D'or à la bande fuselée de sable



1 Armoirie de Robert de Melesse selon l'original du *Livre des Ostz* de 1294 -copie de Gaignière, XVIIe s.- (BNF, ms. fr. 22 361, fol. 33)

Les Beaucé de la Chapelle-des-Fougeretz
lignage cadet



Les Beaucé de Melesse : lignage aîné

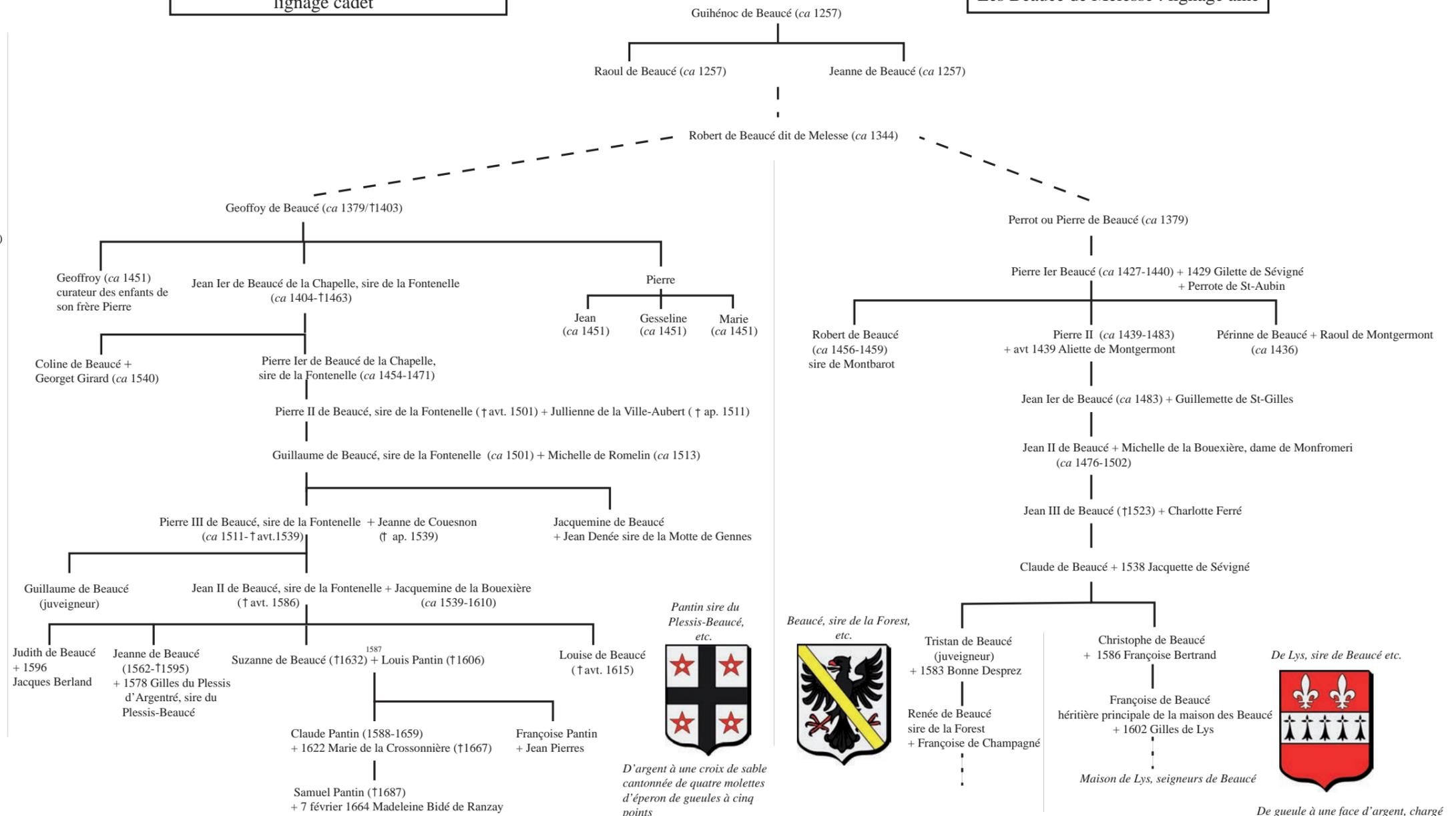


Fig.77 Généalogies proposées pour les ramages des Melesse/Mauhugeon, des Beaucé la Chapelle et des Beaucé de Melesse © O. Maris-Roy, Inrap

rennaise dans les affaires du duché est l'association de nobles et bourgeois formée à Rennes en 1379 destinée à « *la garde et défense du droict ducal contre toutes personnes qui vouldroient la saisine et possession dudit duché* »³³. Le soulèvement d'une majeure partie de la noblesse bretonne s'inscrit dans un contexte géopolitique tendu où le contrôle du duché redevient un enjeu majeur dans la reprise de la guerre dès 1373 entre les couronnes de France et d'Angleterre. Le pouvoir encore fragile de Jean IV vacille devant la résistance de la haute aristocratie bretonne. Le duc s'enfuit en Angleterre et le duché tombe sous la coupe de Charles V bien tenté d'annexer ce très grand fief. Cette association est l'« épisode rennais » de la résistance bretonne. En tête de l'acte et au côté des grands feudataires figure Robert de Melesse, sans aucun doute le chef de la famille car il porte le même prénom que son aïeul cité dans l'ost ducal de 1294. Robert et un certain Perrot de Beaucé participent à un petit groupe de 22 membres retenus et sous le commandement du capitaine de Rennes, Amaury de Fontenay, pour la garde du château de Rennes. Toutefois, on ne sait situer ce Perrot dans la généalogie des Beaucé. L'implication de Perrot et de Robert dans ce groupe révèle leur appartenance à l'élite militaire rennaise et une « certaine implication de leur part dans le conflit » à l'instar de Jean de Boberil, seigneur important du pays Rennais³⁴. Notre Geoffroy de Beaucé est présent et son nom se retrouve dans la longue liste des écuyers souscrivant à l'alliance. Sa position indique certes un rôle mais en retrait par rapport à celui de son parent Perrot de Beaucé. C'est aussi le cas pour les Montgermont et les Québriac dont les terres et paroisses éponymes à proximité des domaines des Melesse et des Beaucé facilitent les alliances avec ses lignages voisins. Raoul de Montgermont, époux de Coline de Melesse, est cité parmi les écuyers. Les Québriac sont néanmoins absents de l'alliance. L'intrication des lignages se confond avec la nature et la répartition de leurs biens sur ces paroisses. La présence des Melesse et des Beaucé à la Chapelle-des-Fougeretz en ce tournant des XIV^e-XV^e siècles n'est alors guère étonnante et ils ne sont pas les seuls. Les héritiers d'Olive de Champalaune veuve de Raoul de Melesse, un parent de Robert de Melesse, déclare un manoir dans le bourg et des rentes perçues dans le ressort de La Chapelle-des-Fougeretz à la fin du XIV^e siècle³⁵. Un autre membre de la famille de Melesse, Pierre, déclare des terres et des rentes sises à la Chapelle-des-Fougeretz en 1398³⁶. Les seigneurs du petit fief de Sévegrand sur le ressort de la Chapelle-des-Fougeretz détiennent aussi au XIII^e siècle des terres et des revenus sur la paroisse de Melesse³⁷. Ce rapide panorama introductif rappelle le constat de J. Gallet où les limites des seigneuries font fi « des territoires des paroisses, lesquelles se trouvaient écartelées entre plusieurs seigneuries »³⁸. La forte probabilité d'unions s'inscrit dans une politique plus large de réseaux d'influences locales appliquée selon un modèle déjà éprouvé par la haute aristocratie. Les exemples dans le Rennais sont légion et remarqués par les monographies³⁹. C'est un élément pour apprécier le système coseigneurial comme une solution idoine retenue par ces chevaliers voisins d'asseoir et d'étendre leur réseau de solidarité et de fidélité.

Cette proposition rencontre une seconde difficulté majeure pour situer le fief du Plessis de la Chapelle au sein du lignage des Beaucé-Melesse tant il est ardu de se retrouver dans les lignages et les agissements de ces

33 *Histoire de Bretagne...*, fol. 456 v^o-458 ; *Mémoires pour servir de preuves ...*, t. II, col. 216-218.

34 Esnault 2018, p. 196.

35 AD 44, B 2099 (non consulté) : aveux et *minu* de l'hébergement, des rentes de la chapelle (La Chapelle-des-Fougeretz) et du bailliage des Croix possédées par les héritiers d'Olive de Champalaune décédée en 1396 et veuve de Raoul de Melesse.

36 AD 44, B 2184.

37 Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, acte n°206 (2 août 1229), acte n°C20 (juillet 1226).

38 Gallet 1992, p. 72.

39 Par exemple, les célèbres Montbourcher liés par cadets et cadettes interposés aux Québriac, aux sires de Tizé (Thorigné-Fouillard) ou aux Chevaigné (Poilpré 2016, pp. 203-209 et Maris Roy 2022, pp. 44-45).

familles de chevaliers de second rang. Tout porte à croire que ce fief, du moins la part principale revenant à cette famille, a été dévolu à un cadet des Beucé-Melesse qui a fait souche et qui est à l'origine du lignage que nous appelons les Beucé de la Chapelle (diminutif de « de la Chapelle-des-Fougeretz »). La généalogie des Beucé de Melesse est connue et établie dès 1427 grâce aux preuves fournies lors de la Réformation de la noblesse de 1669. La reconstitution du lignage des tenanciers du fief du Plessis de la Chapelle relevée par les aveux des XV^e-XVI^e siècles ne correspond pas à la généalogie des Beucé-Melesse même si ces deux branches ont pris soin d'utiliser systématiquement les prénoms de Jean et de Pierre pour nommer les fils aînés et ce à la même période (fig. 77)⁴⁰. La date de la division des Beucé en deux rames n'est pas connue. Elle peut être contemporaine de Raoul et Jeanne de Beucé rencontrée en 1257 ou à l'époque de Robert de Beucé de Melesse en 1344. Nous avons cité et souligné en 1379 la présence au premier plan d'un Perrot de Beucé parmi les 22 chevaliers désignés pour la garde du château de Rennes et la position en retrait de Geoffroy de Beucé nommé dans la liste des nombreux écuyers. Cette hiérarchie évoquée serait peut-être l'illustration des deux lignages de Beucé : Perrot comme chef du rame aîné des Beucé-Melesse et Geoffroy comme chef de la lignée des Beucé de la Chapelle-des-Fougeretz (fig. 77). La position de Perrot de Beucé comme chef de la maison des Beucé-Melesse n'est pas assurée mais son prénom est le diminutif de Pierre. Perrot serait bien l'écuyer Pierre de Beucé présent dans la montre de Bertrand Du Guesclin de 1371. L'utilisation systématique de ce prénom par les premiers sires de Beucé-Melesse suit une règle classique pour nommer les chefs de lignées⁴¹. La véritable différenciation entre les deux lignées est l'existence de Jean I^{er} de Beucé de la Chapelle vivant aux alentours des années 1404 et 1454 et contemporain de Pierre I^{er} et de Pierre II de Beucé-Melesse (fig. 77). Le serment de fidélité au duc de la noblesse du diocèse de Rennes de 1437 cite Jean de Beucé et Pierre de Beucé. Ce sont sans doute Jean I^{er} de Beucé de la Chapelle et Pierre II Beucé-Melesse respectivement chefs de leur rame de Beucé de La Chapelle et de Beucé-Melesse⁴². Pour terminer sur ce sujet finalement bien cadré à partir du XV^e siècle, signalons que les Beucé de la Chapelle obtiennent peu avant 1427 la seigneurie de la Fontenelle installée dans la trêve de Saint-Melaine de la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine (Saint-Jean-sur-Vilaine, Ille-et-Vilaine)⁴³. Ce titre est systématiquement cité dans les aveux et actes postérieurs concernant les Beucé de la Chapelle et il ne figure jamais dans la titulature des Beucé-Melesse. Ajoutons que les aveux des Beucé de la Chapelle du XVI^e siècle pour le Plessis de la Chapelle incluent systématiquement la déclaration du fief de la Fontenelle. Pour mémoire, la présence fortuite de l'aveu de 1435 de Pierre II de Beucé-Melesse dit fils de Pierre I^{er}, et de l'hommage de 1526 de Claude de Beucé, chef du rame aîné des Beucé, pour les terres de Beucé-Melesse, et des fiefs à Vézin-le-Coquet (Lozeret, la Motte et de Chévillé) dans la liasse des aveux du Plessis-de-La Chapelle-des-Fougeretz ont induit en erreur le conservateur à l'origine de l'inventaire en les plaçant dans la suite chronologie des aveux du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz. D'ailleurs, les Beucé-Melesse auraient quelque peu délaissé le manoir familial de Beucé-Melesse pour la paroisse de Vézin-le-Coquet où ils ne possèdent pas moins de trois manoirs tenus en 1427 par Pierre I^{er} de Beucé-Melesse⁴⁴. La famille de Lys dans laquelle se sont fondue les Beucé-Melesse continueront de prêter hommage pour le manoir de Beucé à Melesse sous l'Ancien Régime (fig. 77).

40 Rosmorduc 1905, pp. 368-372.

41 Pierre I^{er} de Beucé-Melesse eut une longue vie car en 1776, son petit-fils Jean II est autorisé à rendre hommage pour des terres avec l'autorisation de son père Jean I^{er}, lequel est aussi autorisé par son père, Pierre II (Rosmorduc 1896, p. 369).

42 *Histoire de Bretagne...*, T. II, col. 1047.

43 AM Rennes, 1 Mi 277 et BNF, ms. fr. 8311, fol. 222 v^o-223 r^o.

44 AM Rennes, 1 M 277 et BNF, ms. fr. 8311, fol. 237 v^o.

La dernière difficulté est de reconnaître l'action des Beaucé de la Chapelle dans les affaires du duché de Bretagne. L'obstacle majeur est que ce lignage vivait certainement dans l'ombre du lignage aîné vivant dans l'entourage ducal et exerçant des fonctions importantes dans l'administration ducal. Ces familles sont le parangon de la petite et moyenne aristocratie bretonne dont l'ascension repose sur des liens étroits avec le pouvoir ducal et une politique d'alliance active. Les ducs des maisons de Dreux et de Montfort mènent une politique de renforcement du pouvoir ducal qui se manifeste par la construction de places fortes, d'un domaine ducal conséquent et le développement d'une administration centrale. L'exercice du pouvoir s'appuie principalement sur des hommes nouveaux issus des classes inférieures de la société chevaleresque, fidèles aux ducs qui leur apportèrent d'importants revenus, des terres, des fonctions et des riches héritières. Les membres de la branche aînée des Beaucé dite de Beaucé-Mellesse ne dérogent pas à cette règle et assurent plusieurs fonctions au sein de l'administration ducal et comme hommes d'armes sous le commandement des grands du duché et du royaume⁴⁵. Notre Robert de Beaucé dit de Mellesse est gratifié en 1344 par le duc de Normandie pour des services rendus comme chevaucheur. Cette fonction doublée d'une activité d'espionnage, certes moins connue mais pourvoyeuse de titres et d'émoluments, revêt une grande importance dans le contexte de la guerre de Cent ans où la maîtrise de la circulation des informations devient capitale⁴⁶. La solidarité familiale a certainement joué en la faveur des Beaucé de la Chapelle et il ne serait pas étonnant que des membres de ce lignage se cachent derrière la surabondance des Jean ou Pierre de Beaucé dans les actes ducaux.

2.3.1.3. Le Haut et Bas Plessis : deux domaines seigneuriaux qui perdurent aux XV^e-XVI^e siècles

La fin du XV^e siècle est seulement couvert par l'hommage de Jean I^{er} de Beaucé de 1454 et le *minu* de son fils Pierre I^{er} en 1464 (Annexes 4 et 5). Coline de Mellesse est décédée peu avant 1433 lorsque l'un de ses héritiers Gilles de Chaumont avoue des héritages sur la paroisse de Mongermont⁴⁷. Jean I^{er} de Beaucé a-t-il obtenu la part de Coline ? La tenue de la seigneurie par une seule famille aurait pu mettre fin au système coseigneurial. Ces hommages tendent vers cette idée à travers la description d'une seigneurie homogène. Mais le contexte topographique et toponymique et une lecture à rebours des sources postérieures trahissent une continuité coseigneuriale éclairée à partir de 1470 par la transformation du fief de Coline de Mellesse en un douaire autonome appelé le Bas Plessis et dévolu aux veuves du lignage des Beaucé de la Chapelle. Commençons par les aveux de l'Ancien Régime. Les hommages entre 1601 et 1700 décrivent un ensemble seigneurial cohérent composé du manoir et des deux métairies du Haut et Bas Plessis (Annexes 10 à 14). Les trois aveux du XVI^e siècle se démarquent avec la déclaration du seul domaine dit du Bas Plessis (Annexes 6 à 8). Le premier aveu de 1501 très classique dans sa forme et sa composition se contente de décrire un domaine avec une « *maison nommée vulgairement le Bas Plessis* » au centre d'un domaine et d'un fief et bailliage appelé le fief de Mauhugeon. Le second indice repose sur le fait que la déclaration du seul domaine autonome du Bas Plessis implique nécessairement l'existence du domaine du Haut Plessis. Pourtant, il existe bien deux « *manoirs, fiefs et métairies* » du Haut et du Bas Plessis avec leurs domaines et ressorts propres sinon les toponymes auraient disparu de nos jours. Le Haut Plessis apparaît à plusieurs reprises comme un repère topographique pour localiser le Bas Plessis et ses biens. Par exemple en

45 Maupillé 1873, pp. 214-215.

46 Léthenet 2021, pp. 42-43.

47 AD 44, B 2133. Gilles de Chaumont hérite du manoir de Servaude.

1501 : « *joignant dun coste le chemin par lequel lon vait du hault plesseix a leglise de ladite chapelle* » ou pour la déclaration d'une vigne dite « *la vigne du Hault Plesseix* » (Annexe 6). Par un jeu de miroir, les aveux du Bas Plessis reflètent les aveux disparus du Haut Plessis. C'est donc bien un défaut de source qui masque la présence du Haut Plessis et de *facto* l'existence de deux fiefs distincts comme au temps de Coline de Melesse, de Geoffroy et de son fils Jean Ier de Beaucé de la Chapelle.

À partir de ce postulat, il est possible de tirer le fil de l'histoire coseigneuriale. L'aveu de 1501 stipule que le Bas Plessis est le siège du fief et bailliage de Mauhugeon. Le ressort de ce bailliage est peu précis mais il se limiterait au bourg de la Chapelle-des-Fougeretz (Annexe 6). Le nom de Mauhugeon est le point médiant car c'est la trace fossile du nom original du Bas Plessis dit du Plessis-Mauhugeon. Nous retrouvons les mentions fugaces des deux toponymes synonymes dans les témoignages de 1559 en faveur de Jean II de Beaucé de la Chapelle contre Jeanne de Sevedavy, dame de Sèvegrand, à propos des droits supérieurs sur l'église tréviale de La Chapelle-des-Fougeretz. Plusieurs témoins déclarent que Jean II de Beaucé de la Chapelle vit dans son domaine composé des « *lieux, maisons, mestaeryes, terres et appartenances du Hault Plesseix, le Plesseix Mauhugeon appelle le Bas Plesseix, le lieu et maison : de Ricord qui sont touz adjacant luy l'autres contenans le tout ensemble dont cinquante ou deux cens journeaulx de terre ou envyron. Le tout scittué en ladicte parouesse la Chapelle des Foulgeraiz* »⁴⁸. Dès lors, quelle est l'origine de cette association toponymique et il y a-t-il une pérennité du système coseigneurial ? Comme l'ajout du nom de Beaucé au vieux nom du Plessis lié à la motte, la greffe du nom de Mauhugeon signe la venue d'un nouvel intervenant : Jean de Mauhugeon seigneur de Taillepied (Martigné-Ferchaud, Ille-et-Vilaine) et de Ville-Bagues. Le domaine du Bas Plessis, appartient au plus tôt en 1554 à ce personnage. Dans les textes de 1454 et 1464, nous retrouvons deux mentions discrètes de terres affiliées à ce dernier: le « *clos Mauhugeon* » et « *une piece de terre nommée Blanchart joignant dun coste et dun bout a la piece de Jehan du Mauhugeon et dudit Beaucé* » (Annexe 4). La mention indirecte du Bas Plessis et sa proximité avec le Haut Plessis se lit dans la description du manoir et du pourpris du Haut Plessis appartenant à Pierre I^{er} de Beaucé : « *L'hostel, meson et herbregement et boays ancien du Plesseix [...] joignant dun coste et dun bout a la terre Jehan Mauhugeon* » (Annexe 5). Le 17 novembre 1470, Jean de Mauhugeon vend « *le lieu, maisons, mannoirs, domaines et mestairie* » du Plessis-Mauhugeon à Julien Thierry pour la somme de 1650 écus⁴⁹. Très vite le 5 décembre de la même année, Pierre I^{er} de Beaucé, seigneur du Plessis de la Chapelle (des Fougeretz), s'oppose à la vente en usant du *droit de prémesse* ou de *retrait lignager*. Pierre I^{er} de Beaucé de la Chapelle récupère définitivement le domaine le 4 octobre 1471 en déboursant tout de même 1200 écus pour Julien Thierry et 65 écus à Jean de Mauhugeon⁵⁰. Ce *droit de prémesse* ou de *retrait lignager* autorise un membre d'un lignage de reprendre un bien héritable qui fait l'objet d'une vente par un membre d'un autre lignage. Ce moyen légal au nom du principe lignager dans la transmission des propriétés permet aux élites traditionnelles de lutter contre l'égarement des héritages. Pierre I^{er} de Beaucé argue que Jean Mauhugeon est un membre de sa parenté : « *Et au regart du plegement de premesse pourceque ledit de Beaucé a dit estre parent et lignager dudit Mauhugeon et les chouses contractées en son ramage et que ledit Thierry en a este confessant* »⁵¹. En premier lieu, la volonté évidente de Pierre I^{er} de Beaucé est d'éviter la sortie de son lignage étendu de cette part seigneuriale afin de conserver la cohérence de la seigneurie. De là découle la difficulté de connaître le lien lignager entre les

48 AD 44, 46 J 6.

49 Contrat de vente du 18 novembre 1470 (AD 44, 46 J 4).

50 L'acte de vente est lié à l'acte résumant la contestation (AD 44, 46 J 4).

51 AD 44, 44 J 4.

Beaucé de la Chapelle et Jean Mauhugon. La logique de dévolution dans le droit féodal et le système de copartage seigneurial nous encouragent, certes sans réelle preuve, à percevoir Jean de Mauhugon comme un héritier pas si lointain de Coline de Melesse décédée en 1433 et *de facto* à considérer cette dernière comme une parente des Beaucé de la Chapelle. En l'état de nos recherches, les connaissances sur les Mauhugon sont parcellaires. Cette famille est l'archétype de ces dynasties d'hommes nouveaux issus de la bourgeoisie et de la petite noblesse dont l'ascension sociale sous les Montfort repose sur des fonctions dans l'administration judiciaire et financière de plus en plus centralisée d'un duché aux allures d'État. Les Mauhugon sont à l'origine des clercs, des notaires, des secrétaires et des hommes d'armes attestés depuis la fin du XIV^e siècle⁵². Jehan de Mauhugon est conseiller et chambellan du duc François II et suit une belle carrière militaire avec le titre de maître d'artillerie du duché entre 1475 et 1482 au moment où la défense du duché devient cruciale face aux appétits de la couronne de France⁵³. Il est possible qu'un premier achat par Jean de Mauhugon ou un de ses aïeuls auprès d'un héritier de Coline de Melesse ait eu lieu sans que les Beaucé de la Chapelle ne s'y opposent. Un mariage a pu être contracté avec un héritier de Coline. Les alliances matrimoniales avec d'anciens lignages sont recherchées par ces nouveaux acteurs du duché. Jean de Mauhugon possède temporairement entre 1459 et 1469 la belle baronnie normande de Thorigny grâce à son mariage avec Marguerite de Mauny alors âgée de 60 ans⁵⁴. La question reste ouverte. Une biographie de cette famille d'officiers est à écrire tant le nom de Mauhugon pullulent dans les sources ducales et les études anciennes et récentes. Une recherche approfondie pourrait apporter des compléments d'informations sur le domaine du Bas Plessis ou du Plessis-Mauhugon. Le cas de la venue de ces hommes nouveaux préfigure la vente à Jullien Thierry. Ici aussi, nous avons à faire à la même sociologie d'individu⁵⁵. Issu d'une famille de riches marchands bourgeois de Rennes, Julien Thierry est un grand financier et un grand officier de finances influent auprès du duc François II et d'Anne de Bretagne. Il mène un programme d'acquisition tous azimut de domaines seigneuriaux pour asseoir son ascension à l'exemple du fief et manoir du Bois Orcan (Noyal-sur-Vilaine, Ille-et-Vilaine)⁵⁶.

Le Haut Plessis, une terre de douaire, et le Bas Plessis, une métairie noble après la vente de 1470 ?

Dès 1471, les domaines du Haut et du Bas Plessis appartiennent à Pierre I^{er} de Beaucé. Ce changement se ressent au XVI^e siècle avec l'apparition de l'appellation du Plessis-Beaucé pour désigner la seigneurie et qui est encore utilisée de nos jours pour désigner le manoir du Haut Plessis⁵⁷. De fait, ce remembrement mettrait un terme au système de copartage entre la lignée de Beaucé et la lignée des Coline de Melesse et Jean de Mauhugon. Néanmoins, la recomposition n'entraîne pas la disparition des deux entités seigneuriales. Les hommages de la Renaissance sont la parfaite illustration car les aveux du Bas Plessis et les « aveux fantômes » du Haut Plessis (l'absence de sources est une source en soi) indiquent toujours *de facto* deux fiefs. La situation n'a pas échappé à la rigueur des commissaires de réformation de la noblesse de 1513 qui mentionnent les deux Plessis : « *Le manoir maison et metairie du Plesseix Beaucé*

52 Jones 1990, p. 24.

53 Couffon de Kerdellech 1877, pp. 488-489.

54 Marguerite de Mauny, héritière de la baronnie, était précédemment mariée à Jean de Goyon, sire de Matignon et de la Roche-Goyon, et proche des ducs de Bretagne. À la mort de Marguerite en 1469, la baronnie revient à ses enfants issus de ce premier mariage mais Jean de Mauhugon porte toujours le titre dans l'acte de 1470.

55 J. Kerhervé fait un point complet sur la sociologie de ces officiers (Kerhervé 1987).

56 Pocquet du Haut-Jussé 1962 et Meirion-Jones et Jones 2000, pp. 71-72.

57 Ce nom se retrouve dans les quelques actes concernant les droits des Beaucé sur l'église tréviale de la Chapelle-des-Fougeretz (AD 44, 46 J 7).

*nobles et anciens appartenant a noble escuyer Pierre de Beaucé et y est demeurante la damoiselle Michelle de Romelin sa mere et veuffe de feu Guillaume de Beaucé noble d'homme et d'armes et y a metayer franc » ; la métairie noble du Bas Plessis, « La metairie et appelee du Bas Plesseix situé au joignant du Hault Plesseix cy devant nommé appartenant audit escuyer Pierre de Beaucé quelle metairie autrefois fut a a (sic) seigneur de Taillepie et que dempuils le bizayeul dudit escuyer a [mot illisible] et retira par promesse de Jullien Thierry et y a esté annexé III journalz de terre roturiere et y a metayer franc »⁵⁸. Une seconde remarque est la dévolution du Haut Plessis comme le douaire aux veuves qui ont rendu les aveux disparus du Haut Plessis. Michelle de Romelin, veuve de Guillaume de Beaucé y vit. Jeanne de Couesnon, épouse de Pierre III de Beaucé et mère de Jean II de Beaucé vit en ces lieux en 1569⁵⁹. Suite au rachat de 1470, il est possible que le Haut Plessis soit déjà le douaire de Julienne de Ville-Aubert, épouse de Pierre II et mère de Guillaume (Fig. 3)⁶⁰. Guillaume de Beaucé déclare seulement le Bas Plessis en 1501. Julienne de Ville-Aubert est toujours vivante en 1511 et perçoit une rente sur les terres du Bas Plessis (Annexe 7). Son mari Pierre II est très peu connu. La réformation de 1513 mentionne Pierre III de Beaucé tenant le manoir de la Fontenelle « qui fut à Guillaume son père et à Pierre, père de Guillaume ». La réformation de 1513 rappelle à juste titre que le Bas Plessis fut acquis par *promesse* par le bisaïeul de Pierre III, c'est-à-dire son arrière-grand-père Pierre I^{er}. On ne sait pas si le Haut Plessis sert de douaire pour Jacquemine de la Bouexière, épouse de Jean II de Beaucé.*

Au-delà des pratiques de gestion interne des familles aristocratiques, un investissement plus affirmé des Beaucé se devine à l'échelle du site et du terroir de la Chapelle-des-Fougeretz à partir du dernier tiers du XV^e siècle. Tous les éléments du prestige seigneurial rural sont établis : un domaine cohérent, un manoir aux standards du moment, des droits supérieurs sur le sanctuaire tréviaux. Malgré l'absence d'une étude du bâti et d'une chronologie établie, des éléments anciens situent l'actuel manoir du Haut Plessis dans une fourchette large entre la seconde moitié du XV^e siècle et la première moitié du XVI^e siècle. Un élément de réponse dans la pierre est l'entrée de belle facture en pierre de taille surmontée d'un écu aux armes des Beaucé (fig. 78 à 80). L'entrée se compose d'un arc en anse-de-panier à extrados en escalier rythmé de motifs végétaux et surmonté d'un gâble en accolade répondant en exclamation aux culots de l'extrados sculptés d'animaux. La disparition des bâtiments anciens organisés autour de la cour empêche de savoir si la construction du nouveau manoir s'inscrit dans une campagne plus globale touchant l'assiette du site. C'est aussi le cas du Bas Plessis où rien ne paraît subsister. La trêve paroissiale de la Chapelle-des-Fougeretz franchit un pas vers l'autonomie paroissiale vis-à-vis de la paroisse de Saint-Grégoire avec la création de fonts baptismaux. Une sentence de 1438 de l'évêque de Rennes impose aux desservants de participer financièrement aux réparations extraordinaires et les fonts baptismaux sont créés en 1520⁶¹. Il n'est pas absurde de penser que les Beaucé ont manœuvré ou plaidé en ce sens. Comme nous le verrons dans le chapitre sur les prérogatives seigneuriales, les Beaucé s'affirment comme les seigneurs disposant des privilèges de supériorité, de prééminences et de fondations. Ils ont une chapelle privative installée dans le sanctuaire. En 1540, Jean II de Beaucé s'engage à payer les réparations du sanctuaire entamées par son grand-père Guillaume de Beaucé⁶². L'intervention de



Fig.78 Les armes des Beaucé

58 AM Rennes, 1 Mi 277.

59 AD 44, 46 J 7. Jeanne en sa demeure du Haut Plessis donne à ses fils, Jean et son frère Guillaume en qualité de juveigneur, des héritages sur les terres de *Vandeglène* (Lhomigné, Ille-et-Vilaine).

60 Ce Pierre II serait connu seulement par la réformation de 1513. Pierre III de Beaucé tient le manoir de la Fontenelle « qui fut à Guillaume son père et à Pierre, père de Guillaume » (AM, 1 MI 277 et BNF, ms. fr. 8311, fol. 223 r°).

61 Guillotin de Corson 1883, pp. 332-334

62 AD 44, 46 J 7.

Jean II de Beaucé dans la reconstruction de l'église à partir de 1536 est sans doute réelle. Ce dernier vit au Plessis-Beaucé. L'acte de 1540 nomme Jean II de Beaucé comme « *escuier seigneur des Plesseix Beaucé et de la Fonnelle proessien (paroissien) de la Chapelle des Foulgeretz* »⁶³. Sa fille ainée Jeanne (née le 22 avril 1552) est baptisée sur les fonts baptismaux de la Chapelle-des-Fougeretz⁶⁴.



Fig.79 Porte à accolade du manoir ©
Orain Véronique, Inventaire général, ADAGP



Fig.80 Dessin de l'accolade avec le décor complet par J. des Bouillons © AD 35, 4 J 52

Discussion :

L'image que nous livre cet exercice de reconstitution de la coseigneurie est saisissante en dépit de beaucoup d'interrogations à propos de son origine, de son organisation et des reconstitutions lignagères parfois périlleuses. À l'origine c'est un unique fief matérialisé par une motte peut-être tenue par les Plessis-Melesse. À une date indéterminée, la seigneurie est partagée entre deux familles locales de Melesse et de Beaucé-Melesse totalement intégrées dans les réseaux d'alliances et des structures familiales organisés par des hommes d'armes de second rang du comté de Rennes. La situation de coseigneurie se dévoile un peu plus au tournant des XIV^e et XV^e siècles lorsque les lignages sont reconnus et où la hiérarchisation des coseigneurs s'esquisse entre des branches cadettes des Melesse et Beaucé-Melesse : le ramage de Coline de Melesse et les Beaucé de la Chapelle. La situation de coseigneurie perdure jusque dans les années 1470 lorsque les deux ensembles seigneuriaux sont réunis entre les mains de la famille de Beaucé de la Chapelle. Néanmoins, ce passage du copartage à l'indivision n'est que de façade. L'installation du régime coseigneurial a marqué durablement la structure du fief avec les aveux des Haut et Bas Plessis au XVI^e siècle et la dévolution du Haut Plessis comme douaire pour les femmes et mères des sires du Plessis de la Chapelle. La question est maintenant de savoir si cette nouvelle forme coseigneuriale perdure sous les derniers Beaucé, fondue dans la famille ligérienne des Pantin.

63 AD 44, 46 J 7.

64 AD 35, 10 NUM 350.59, fol. 13.

2.3.1.4. Un fief parmi tant d'autre à l'époque moderne

Une maison et un domaine qui se fondent dans la maison des Pantin de la Hamelinière

Jean II de Beaucé et Jacquemine de la Bouexière n'ont que trois filles : Jeanne l'aînée, Suzanne et Louise dans l'ordre de naissance. Jeanne de Beaucé, unie à Gilles du Plessis d'Argentré en 1578, hérite de la seigneurie à la mort de Jean II de Beaucé avant 1586⁶⁵. En 1595, Jeanne meurt sans héritier. La seigneurie passe dans le giron de la famille Pantin en raison du mariage de Suzanne, mariée le 4 juillet 1587 à Louis Pantin, sire de la Hamelinière⁶⁶. Les Pantin de la Guère sont une famille installée sur les terres de la Hamelinière (Champtoceaux, Maine-et-Loire) depuis la fin du XII^e siècle. L'histoire et la généalogie sont mieux connues à partir de la fin du Moyen Âge⁶⁷. Le couple a deux fils dont l'héritier Claude voit ses terres de la Hamelinière élevées au rang de marquisat⁶⁸. Louis Pantin est décédé en 1606 et Suzanne obtient la garde naturelle de ses enfants⁶⁹. Suzanne conserve l'entière du domaine seigneurial vers 1615 lorsqu'elle hérite la métairie noble de Ricord détenue par sa sœur Louise acquise auparavant par leur grand-père Pierre III de Beaucé⁷⁰.

Avec l'acquisition du manoir et de la seigneurie de la Fontenelle avant 1440, les Beaucé de la Chapelle possèdent deux manoirs ruraux auxquels s'ajoute un hôtel à Rennes rue Saint-Yves qui sera plus tard l'hôtel de la Prévalaye⁷¹. Ces lieux sont souvent et alternativement associés aux aveux (pour la maison urbaine en 1454 -Annexe 4- et pour le manoir de la Fontenelle entre 1501 et 1540 -Annexes 6 à 9). Le choix comme demeure principale entre ces trois habitats n'est pas connu mais la possibilité d'une alternance entre les manoirs ruraux et l'hôtel urbain assurant un double train de vie à la campagne et en ville symbolise le nomadisme châtelain bien ancré dans le savoir-vivre aristocratique. Jean II de Beaucé séjourne au Plessis comme le montre le baptême de sa fille Jeanne en 1552 à l'église du bourg et le financement de la reconstruction du sanctuaire. Il devait aussi vivre en son manoir de la Fontenelle. La disparition des registres paroissiaux de cette localité avant le XVIII^e siècle ne permet pas de savoir s'il y baptisa ses autres filles. L'union de Suzanne de Beaucé avec Louis Pantin met un terme à la présence seigneuriale régulière. Les Pantin vivent dans leur manoir de la Hamelinière. Dès 1596, le domaine est affermé à rachat⁷². Le dépôt le 26 décembre 1632 des entrailles de Suzanne de Beaucé « *dans la tombe de ladite maison du Plesseix* » est un geste d'attachement de la dernière héritière des Beaucé à la terre familiale où elle vécut⁷³. Claude Pantin prête hommage en 1636 et conclut un contrat d'affermage

65 Le mariage est conclu le 11 août 1578. En 1586, Gilles du Plessis d'Argentré est qualifié de seigneur du Plessis-Beaucé lors d'un accord avec sa sœur sur la succession de leurs parents (*Armorial général...*, n°36 et 37, p. 467).

66 Saint-Allais 1816, p. 129. (Annexe 10). Parmi les aveux et les archives du fond de la famille de la Guère, quelques liasses n'ont pu être consultées du fait qu'elles sont encore conservées par les ayants droits de M. Aymer de la Chevalerie. Un inventaire succinct de ce fond est inclus dans l'inventaire général du fond.

67 Selon M. de Saint-Allais, le berceau familial serait la paroisse et châtellenie de Pantin dans la banlieue parisienne (Saint-Allais 1816, p. 119). L'interprétation de P. Louis Lainé en « continuateur d'Hozier, célèbre généalogiste du Roi » semble plus solide en raison du contexte politique du XII^e siècle. Les Pantin seraient une famille normande de l'entourage d'Henri II Plantagenêt installée en Anjou grâce au mariage de Philippe de Pantin, maréchal du Poitou, à l'héritière des sires de la Hamelinière (Lainé 1843, pp. 2-3).

68 Lainé 1843, p. 28.

69 46 J carton n°9 (non consulté et non conservé aux AD 44, fond d'archives privées possédé par les ayants droits de M. Aymer de la Chevalerie).

70 AD 44, 46 J 7. Suzanne rend hommage pour la métairie en 1616.

71 Leguay 2009, p. 29.

72 AD 44, 46 J 143 (non consulté).

73 AD 35, 10 NUM 350059. Ce tombeau serait l'enfeu près du maître autel. Guillotin de Corson 1883, p. 334.

du domaine en 1637⁷⁴. Samuel signe un bail en août 1664 en son château angevin⁷⁵.

La possession du *dominium* du Plessis entre les mains des seuls Beaucé depuis 1470 estompe peu à peu l'organisation coseigneuriale. L'aveu de 1601 suivi de la déclaration de 1659 sanctionne cette évolution avec une déclaration commune où sont fondus les manoirs et domaines du Haut et du Bas Plessis: « *Les lieux nobles maisons mestairyes et pourprins du Hault et Bas Plessis de Beaucé, fuyes, courtz, jardins, vergers herbergements boys ancien et de revenu* » (Annexe 1). L'aveu de 1659 est plus explicite avec la mention du « manoir familial principal » à la tête des métairies de Haut et du Bas Plessis : « *Le manoir principal de ladite maison du Plessis de Beaucé avecq les mestairyes du Hault et Bas Plessis* » (Annexes 10 et 11). Le souvenir n'est pourtant pas totalement perdu. En 1618, Suzanne est sommée par le sénéchal de Rennes de rendre hommage pour les « *maisons du Hault et Bas Plessis* »⁷⁶. D'une certaine manière, c'est un retour à l'unicité primitive du fief qui prévalait au temps de la motte. La coseigneurie a néanmoins créé un précédent dans le paysage avec les deux lieux du Haut et du Bas Plessis. La venue d'une nouvelle élite rennaise à la fin du XVII^e siècle ouvre une nouvelle page où, paradoxe de l'histoire, une organisation coseigneuriale resurgit sous la forme d'une association capitaliste et financière dirigée par trois notables rennais.

Une association de financiers propriétaires : une nouvelle coseigneurie ?

Dans les années 1680 s'opère un basculement avec la venue de personnages nouveaux et ambitieux : les Michau, Le Bartz et Ferret.

En 1684, la seigneurie est saisie et vendue à une association banquière de trois hommes : Jacques Michau de Montaran, Barthélémy Ferret et Guillaume le Bartz⁷⁷. Samuel Pantin faisait face à d'importantes difficultés financières l'empêchant d'honorer les dettes familiales. Son père Claude est déjà en proie à des difficultés menaçant l'intégrité du patrimoine familial et se tourne vers le pouvoir royal pour tenir son rang. Le célèbre historien du « Roman national », E. Lavissee prête ces mots à l'intendant en Anjou : « *Hamelinière-Pantin est un brave gentilhomme qui a fort bien servi, fort honnête homme* »⁷⁸. Claude reçoit des lettres de sauvegarde pour ses terres angevines et bretonnes en 1651⁷⁹. En 1649, Claude envisageait déjà la vente des terres du Plessis-Beaucé lorsqu'il présente une requête à la Chambre des Comptes de Bretagne pour l'enregistrement des lettres patentes autorisant la vente ou l'afféagement sans payer les *droits de lods et ventes*⁸⁰. Son fils Samuel hérite du titre de marquis et des dettes de la « Maison de Pantin ». Samuel est condamné en 1672 par le présidial d'Angers à payer ses dettes contractées auprès d'Étienne Romain, avocat à ce présidial. Pour éponger ses dettes, la seigneurie du Plessis est saisie avant 1684⁸¹. Les malheurs de

74 AD 44, 46 J 8. L'aveu de 1636 n'a pas été consulté en raison de sa conservation dans les archives possédées par les ayants droits de M. Aymer de la Chevalerie (AD 44, 46 J carton n°10).

75 AD 35, 4 E 1064 (28 août 1664).

76 AD 44, 46 J 7.

77 La vente est connue grâce à un *factum* de 1815 résumant le long procès entre la famille Le Bartz et les héritiers des familles Michau et Ferret (Le Bartz de Servigné 1815, *factum* n°2) ainsi qu'une brève mention du contrat de vente relevée lors de l'inventaire en 1698 après le décès de la veuve de Barthélémy Ferret, Renée Trouillon. À noter, l'erreur de l'inventaire reportant la date de 1663: [...] *Une grosse de contrat judiciaires faut au présidial de Rennes le vingt sept novembre mil six cent soixante trois de la terre de plessis beaucé saisie & vendu sur messire Samuel Pantin seigneurie de la Tramelinière adjudgée auxdicts sieurs ferret, michau & le bars pour la somme de vingt cinq mil six cent livres au proffitz des créanciers & outre leur deub voir preservable signé Bourdaxier Greffier. La dite terre partager entre lesdicts sieurs adjudcasaires. Ledit contrat cotté.....* 64 [...] AD 35, 2E F 20.

78 Lavissee 2010, p. 384.

79 Lainé 1843, p. 26.

80 Les lettres patentes autorisent la vente d'une terre de plus de 100 journaux (Carné 1884, note 1, p. 290). L'aveu de Samuel Pantin de 1659 mentionne cette autorisation (Annexe 11).

81 AD 49, 1J 2518. Le fond de la Guère conserve une procédure contre Samuel au sujet du douaire

la famille perdurent, Samuel et ses successeurs assistent à la saisie de la terre ancestrale de la Hamelinière et le titre de marquis à partir de 1685⁸².

Les nouveaux tenanciers sont membres de l'élite bretonne sous la forme d'une association de « familles nouvelles » dans la société nobiliaire et notabiliaire bretonne⁸³. Tour à tour, banquiers, gens d'affaire (financiers) puis responsables de l'administration financière des États de Bretagne et comme parlementaires, ces familles incontournables d'origine roturière accèdent à la société nobiliaire grâce à l'exercice de fonctions dans l'appareil d'Etat⁸⁴. Jacques Michau (1621-1699) est fermier général des Devoirs en 1637 et contrôleur des Décimes de Rennes en 1681⁸⁵. Il accède à la noblesse transmissible grâce à l'achat de l'office de secrétaire du Roi auprès de la chancellerie de Bretagne en 1671⁸⁶. Les origines et la vie de Barthélémy Ferret sont moins connues. Il suit une trajectoire similaire avec la charge de secrétaire du Roi, de receveur général des finances en Bretagne⁸⁷. Jacques et Barthélemy voient leurs enfants entrer au sein des grands organismes judiciaires de la province et du Royaume : le Parlement de Bretagne et le Grand Conseil du Roi. La biographie de Guillaume le Bartz mérite aussi une synthèse. Il semble être originaire de Vannes dont il est maire entre 1694 et 1710. Nous le retrouvons aussi en 1681 comme secrétaire du Roi et contrôleur des finances de la Chancellerie de Bretagne⁸⁸. Barthélémy Ferret et Jacques Michau de Montaran fondent en 1674 une seconde association bancaire et financière pour 10 ans avec Guillaume Le Bartz employé comme commis pour la gestion de la ferme des *Devoirs*, des octrois et des créances et prêts, etc.⁸⁹. Ce dernier est associé en 1680 à la hauteur d'un quart des affaires. C'est lors de cette deuxième association qu'ils achètent la seigneurie du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz et rendent conjointement l'hommage de 1685 (Annexe 12). La venue de l'association de trois acquéreurs ressemble à bien des égards à un lointain avatar de la coseigneurie médiévale. Il s'agit bien dans la forme d'un « copartage entre comparsonniers » avec des parts transmises par héritage justifiant les aveux de 1700 des successeurs de Jacques Michau et Barthélémy Ferret (Annexes 13 et 14). Mais, ce partage succinctement connu souligne un partage vertical entre d'un côté Michau et Ferret tenant une bonne part des revenus et laissant un quart à Le Bartz. Selon le montage financier, les aveux de 1700 de la veuve de Jacques Michau et des héritiers de Barthélémy Ferret déclarent que les héritiers de Guillaume le Bartz tiennent un quart de la seigneurie : « *Icelle terre ayant esté acquise pendant la société qui estoit entre ledit feu sieur de Montaran, feu monseigneur Ferret et monsieur le Bartz pendant la communauté dentre lesdits sieur et dame de Montaran et laquelle societté ledit sieur le Bartz n'est fondé que pour un quart et lesdits feus sieurs Ferret et michau pour chacuns une moitié des trois quarts restants* », c'est aussi le cas pour la somme due au *rachapt* (Annexes 13 et 14). La seigneurie se trouve au

du Plessis tenue par sa mère Suzanne (46 J carton n°11, non consulté et non conservé aux AD 44, fond d'archives privées possédé par les ayants droits de M. Aymer de la Chevalerie). Une saisie est encore effectuée sur les terres du Plessis-Beaucé et de Ricort en 1690 mais nous n'avons pas consulté le document (AD 44, 46 J 143).

82 Le comte de la Guère 1804, note 3, p. 17. (46 J cartons n°12 et 13, non consultés et non conservés aux AD 44, fond d'archives privées possédé par les ayants droits de M. Aymer de la Chevalerie).

83 Nous orientons le lecteur vers l'étude très complète de l'ascension de Jacques Michau menée par F. Janier-Dubry.

84 Ils assurent la fonction de fermiers des Devoirs. Les *devoirs* sont un prélèvement proche du billot médiéval consistant à taxer la vente en gros (petit devoir) et en détail (grand devoir) sur les boissons alcoolisées.

85 La décime est une taxe perçue par le roi sur les revenus du clergé.

86 Chassagne 2008, pp. 301-302.

87 Guillaume Ferret est bien implanté dans les paroisses de Rennes, de Saint-Jean et de Saint-Germain (Aubert 2019, p. 131).

88 Tessereau 1706, p. 85. Guillaume Le Bartz dit le jeune est aussi un entrepreneur exploitant des mines de plomb et de charbon de terre dans les années 1690 (Boislisle 1874, n°1003, p. 264).

89 Jacques Michau et Barthélémy Ferret sont aussi tenus par des liens familiaux (Janier-Dubry 2011, p. 128). L'octroi est une taxe sur l'entrée de certaines marchandises dans les villes de la province.

cœur d'un très long conflit survenu après la dissolution de l'association entre ces hommes puis leurs héritiers et créanciers. Les circonstances sont peu lisibles. Un conflit d'ordre financier vers 1683-1684 entre Jacques Michau et Barthélémy Ferret aurait précipité le départ des capitaux de Jacques Michau vers Nantes, devenue la place prépondérante dans l'économie bretonne⁹⁰. De leur côté, Ferret et Le Bartz poursuivent leur association mais la seigneurie reste la propriété des trois familles. Nous faisons l'économie de cette longue bataille judiciaire pour l'apurement des comptes et le partage des bénéfices définitifs qui dura approximativement entre la première décennie de 1700 et 1815⁹¹. Les revenus seigneuriaux sont un des principaux *casi belli*. Un *factum* de 1815 rédigé par les héritiers et les créanciers de Guillaume Le Bartz rapporte l'accusation des parties adverses pour le non-versement des dividendes depuis 1715⁹². La famille Le Bartz n'aurait pas cherché à respecter les clauses de l'association et aurait feint d'être les seuls propriétaires. Nous comprenons mal « ce si long oubli » des héritiers Michau et Ferret. Un premier élément de réponse tient à la faible part des propriétés foncières dans le patrimoine familial des Michau. La fortune de Jacques Michau se compose essentiellement de rentes et de papiers de créance⁹³. À l'issue du litige, la pleine propriété des Le Bartz est reconnue car les états de section du cadastre de 1825 mentionnent seulement « *Le Bartz et les créanciers* ».

Sous cette association, la seigneurie n'est probablement plus une résidence mais une source de revenus fonciers et fiscaux, une terre et un honneur porteur d'une qualité noble. Les familles Michau, Ferret et Le Bartz privilégient leurs hôtels particuliers de Rennes, Nantes et Vannes⁹⁴. Les domaines du Haut et du Bas Plessis et de Ricord sont affermés (annexes 13 et 14). La présence d'une retenue que l'on ne situe pas est une pratique liée au nomadisme aristocratique consistant à retenir sur un domaine, une partie de l'habitat et des terres pour servir de lieu de villégiature lors des visites du seigneur. Ces aménagements très courants dans le pays de Rennes à partir du XVI^e siècle restent difficiles à repérer dans l'architecture des manoirs⁹⁵. L'exemple le mieux documenté grâce aux croisements des sources écrites et archéologiques est le manoir du Boberil (L'Hermitage, Ille-et-Vilaine) dont l'abandon comme résidence régulière dans la seconde moitié du XVI^e siècle entraîne une restructuration des volumes intérieurs du manoir médiéval⁹⁶. En définitif, la coseigneurie fonctionne sur le modèle du consortium des banquiers⁹⁷. La seigneurie devient une affaire comme une autre de la société des trois affairistes et prend place dans un ensemble d'activités commerciales. L'affermage fournit une somme fixe facilement partageable entre les trois sociétaires. L'organisation entre les domaines des métairies nous donnera raison.

2.3.2. La seigneurie et le manoir selon les sources écrites

Le partage du *dominium* seigneurial, tant pour la seigneurie banale que pour la seigneurie foncière est une réalité difficile à saisir. Des nuances se dégagent mais nous nous gardons d'y voir un tableau définitif et fixe du morcellement du *dominium* sur la durée, sachant qu'il nous manque une partie des aveux du Bas Plessis au XV^e siècle et du Haut Plessis au XVI^e siècle.

90 Janier-Dubry 2011, pp. 144-145.

91 L'affaire est suffisamment importante et fait un tel bruit dans le petit monde rennais que le procès est « dépaycé » à Paris le 6 et 7 ventôse an VI, les 24 et 25 février 1798 (AD 35, 2 Em 164).

92 AM Rennes, 16283/02.

93 Janier-Aubry 2011, p. 163-166.

94 Les Michau et Ferret ont leurs hôtels particuliers de la rue aux Foulons où ils auraient installé le bureau des Devoirs saccagé lors de la révolte du papier timbré en 1675 (Aubert 2014, p. 31).

95 Rioult 2004, p. 80.

96 Esnault 2018, pp. 141-142.

97 Le terme de *consors* est souvent employé pour désigner les coseigneurs au Moyen Âge.

2.3.2.1. Les droits seigneuriaux

Les droits de justice peuvent faire l'objet de partage car ils revêtent une part symbolique de l'autorité seigneuriale et sont rémunérateurs. Les aveux de 1397 et 1403 sont bien trop laconiques pour être utiles. Coline déclare une juridiction, des rentes et revenus et l'autorité sur des hommes (Annexes 1 et 2). Elle possède le droit particulier et très lucratif d'« *espaves et galloiz* » autorisant un haut seigneur justicier de s'emparer des choses égarées non réclamées par les propriétaires (Annexe 1). Le droit profite de la proximité de la route régionale Rennes-Dinan/Saint-Malo. De son côté, Jean I^{er} de Beaucé déclare seulement des terres et un groupe d'hommes redevables de rentes en nature et en numéraire mais sa juridiction se cache derrière ce groupe d'hommes (Annexe 3). Les hommages du XV^e siècle de Beaucé de la Chapelle ne dérogent pas à la règle. La justice seigneuriale se précise à partir du XVII^e siècle. En 1601, les Beaucé disposent de la haute, moyenne et basse justice (Annexe 10). La haute justice n'est plus mentionnée à partir de la déclaration de 1659 (Annexe 11) : est-ce la perte de ce degré de justice ou une négligence du rédacteur ? D'autres droits très lucratifs sont mentionnés en 1659 : le droit sur les héritages de bâtards sans hoirs⁹⁸, le droit de sceau consistant à percevoir une taxe sur l'obligation d'apposer le sceau du justicier sur les actes (Annexe 11).

Les sires du Plessis-Beaucé sont les patrons-fondateurs de la chapelle tréviale de la Chapelle-des-Fougeretz, sanctuaire dans le chœur duquel ils disposent d'un banc, d'enfeu prohibitif⁹⁹, d'armoiries exclusives sur les vitraux, d'une litre funéraire exhibée à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice (Annexes 10 et 11)¹⁰⁰. Ces droits déclarés à partir des années 1450-1470 sont anciens. Si l'on donne du crédit à la fondation d'une chapelle seigneuriale par Coline de Melesse, son lignage posséderait des droits sur la trêve. Jehan de Mauhugeon, héritier pas si lointain de Coline de Melesse, dispose d'un droit de patronage au nom du Plessis-Mauhugeon ou du Bas Plessis¹⁰¹. Les Beaucé de la Chapelle disposent de ces mêmes droits anciens. Les archives des titres et droits honorifiques des Beaucé remontent en 1453 avant l'achat en 1470 du Plessis-Mauhugeon ou Bas Plessis. Nous avons seulement « survolé » cette liasse conservée dans les archives de la famille de la Guère. Leurs privilèges sont disputés entre 1543 et 1567 par les sires de Romelin-Launay dont une parente est Michelle de Romelin, épouse de Guillaume de Beaucé, installée sur son douaire du Haut Plessis¹⁰². Ces derniers disposent d'une chapelle privative et funéraire inscrite dans le transept nord et ornée de leurs armes¹⁰³. Les trois banquiers ne prêtent guère attention à leurs prétentions sur l'église. Leurs armes ne figurent pas parmi celles relevées avant sa destruction.

Le Plessis de la Chapelle est une seigneurie ancienne et s'impose typiquement comme la principale de la trêve avec sa justice et son patronage sur l'église tréviale. Toutefois, c'est une image figée lorsque les Beaucé de la Chapelle la tiennent seuls et qui ne rend pas bien compte des situations et des dynamiques de partages passées entre les coseigneurs. L'étude des mouvances et des réserves a le double intérêt de pallier à cette lacune et d'estimer la consistance des deux fiefs en approchant au mieux les dynamiques foncières susceptibles d'être liées au partage coseigneurial.

98 Terme juridique pour désigner la reprise des héritages d'enfants illégitimes sans héritiers.

99 Les entrailles de Suzanne de Beaucé sont déposées dans l'enfeu prohibitif près du maître-autel.

100 L'église est totalement reconstruite en 1902. Quelques éléments antérieurs ont été récupérés (sculptures, pierres tombales, croix du cimetière sur laquelle figure les armes des Beaucé, etc.). La description de l'érudit Banéat et les relevées à la volée de son consorts J. Des Bouillons (Banéat 1994, t. I, pp. 334-336 ; AD 35, 4 J52) la documentent.

101 AD 44, 46 J 7.

102 Les Romelin de Launay possèdent au XV^e siècle le manoir de Romelin sur la paroisse de Saint-Grégoire. Le fond de la Guère conserve une longue série d'actes au sujet des titres et des droits honorifiques des Beaucé et du litige avec la dame de Launay (AD 44, 46 J 5 et 6, consultés brièvement).

103 Le rare exemple breton du XVI^e siècle d'une mise en tombeau installée dans la chapelle privative des Romelin serait une commande de ces derniers malgré l'absence d'armes sur l'œuvre d'art.

2.3.2.2. La réserve et la mouvance

Le domaine

Le domaine seigneurial est l'image type de la seigneurie composée de plusieurs terres et équipements.

La meunerie est tardivement mentionnée avec plusieurs moulins à partir de 1601 et 1659 (Annexes 10 et suiv.). La levée cadastrale de 1825 dessine la trace fossile de deux étangs sur le cours du ruisseau du *Rau du Moulin Neuf* en aval du manoir et de la métairie de Ricord (fig. 81). Le *moulin neuf* attesté en 1659 est soit une création nouvelle soit une reconstruction. Le second moulin des *Planches Torts* ou *Planches Tortes* identifié dès 1659 possède le toponyme des *planches* caractéristique des écluses ou autres aménagements hydrauliques (Annexe 11). Les moulins sont systématiquement associés à des pêcheries réservées au seigneur. Un moulin à vent est cité en 1601 avec un bâtiment ou *estange* (Annexe 10). Il est reconstruit peu de temps avant la déclaration de Samuel Pantin de 1659 (Annexe 11). Un peu moins de 30 ans après, il est restauré ou rebâti (Annexe 12) et enfin de nouveau déclaré en 1700 (Annexes 13 et 14). Hélas, ce type d'équipement est très peu documenté alors que la généralisation des mentions à partir du XVI^e siècle est le signe de changements profonds des investissements dans l'agriculture. Le cadastre ancien dessine un micro-terroir autour du moulin à vent associé au toponyme de *chapellenie*. L'origine et la formation de cet ensemble sont inconnues. La présence du moulin aurait « par capillarité » influencé la toponymie. Une autre proposition est la création d'un petit domaine inféodé au moulin et ses meuniers. Le terme de chapellenie est plus énigmatique : les revenus du moulin ont-ils été donnés pour la fondation d'une chapellenie ou d'une messe sans doute dans l'église tréviale ? Du moins, ces possibles mouvements coïncideraient à la création du moulin au XVII^e siècle. Les trois moulins sont déjà affermés lors du bail à ferme du domaine de juin 1637¹⁰⁴. Les moulins à eau et les étangs sont déjà abandonnés lors de la levée cadastrale de 1825.

La métairie de Ricord est attestée en 1539 lorsque Jeanne de Couesnon, veuve de Pierre III de Beaucé et mère de Jean II de Beaucé, prête hommage au duc pour cette localité (fig. 81)¹⁰⁵. Elle se situe à quelques centaines de mètres au sud du manoir près du *moulin des Planches tortes*. D'après l'aveu, la métairie fut échangée le 23 janvier 1523 par son mari avec Guillaume Tourtier et fut accordé à Jeanne comme douaire, laquelle bailla la métairie à Briend de Romelin sire de Launay. Propriété de la famille Tourtier depuis au moins 1406, la métairie est une terre noble et le douaire de la mère de Guillaume Tourtier où elle séjourne avec toutes les composants domaniaux : un manoir, cours, jardins, vergers avec son bois ancien et sa rachine ; le tout environné de terres et de prés¹⁰⁶. L'acquisition revêt une certaine importance, car en dépit de la modestie du domaine étendu sur 58,5 journaux (environ 20 hectares), c'est un peu moins de la moitié de la surface du domaine du Bas Plessis d'environ 120 journaux déclarée Pierre III de Beaucé¹⁰⁷. Il est aisé de comprendre pourquoi la métairie demeure dans le temporel de la seigneurie jusqu'à la Révolution.

Pour terminer cette liste, il faut citer les métairies du Haut Plessis et du Bas Plessis dont la particularité est d'être accolée aux manoirs du Haut et Bas Plessis. Les deux pôles agricoles sont incorporés aux pourpris et s'articulent autour d'une cour. Le toponyme de « la porte » accolé

104 AD 44, 46 J 8.

105 AD 44, B 2181 (aveu du 11 novembre 1539 non retranscrit les annexes).

106 Les Tourtier rendent un aveu pour le manoir et le domaine de Ricord en 1406 (AD 44, B 2167). En 1427: « *L'hostel de Ricorp appartenant au filz Johan tourtier en quel il y a sa merre demeurant* » (AM Rennes, 1Mi 277).

107 La superficie du domaine du Bas Plessis est une rapide estimation ne prenant pas en compte la mesure des seillons cités dans l'aveu.

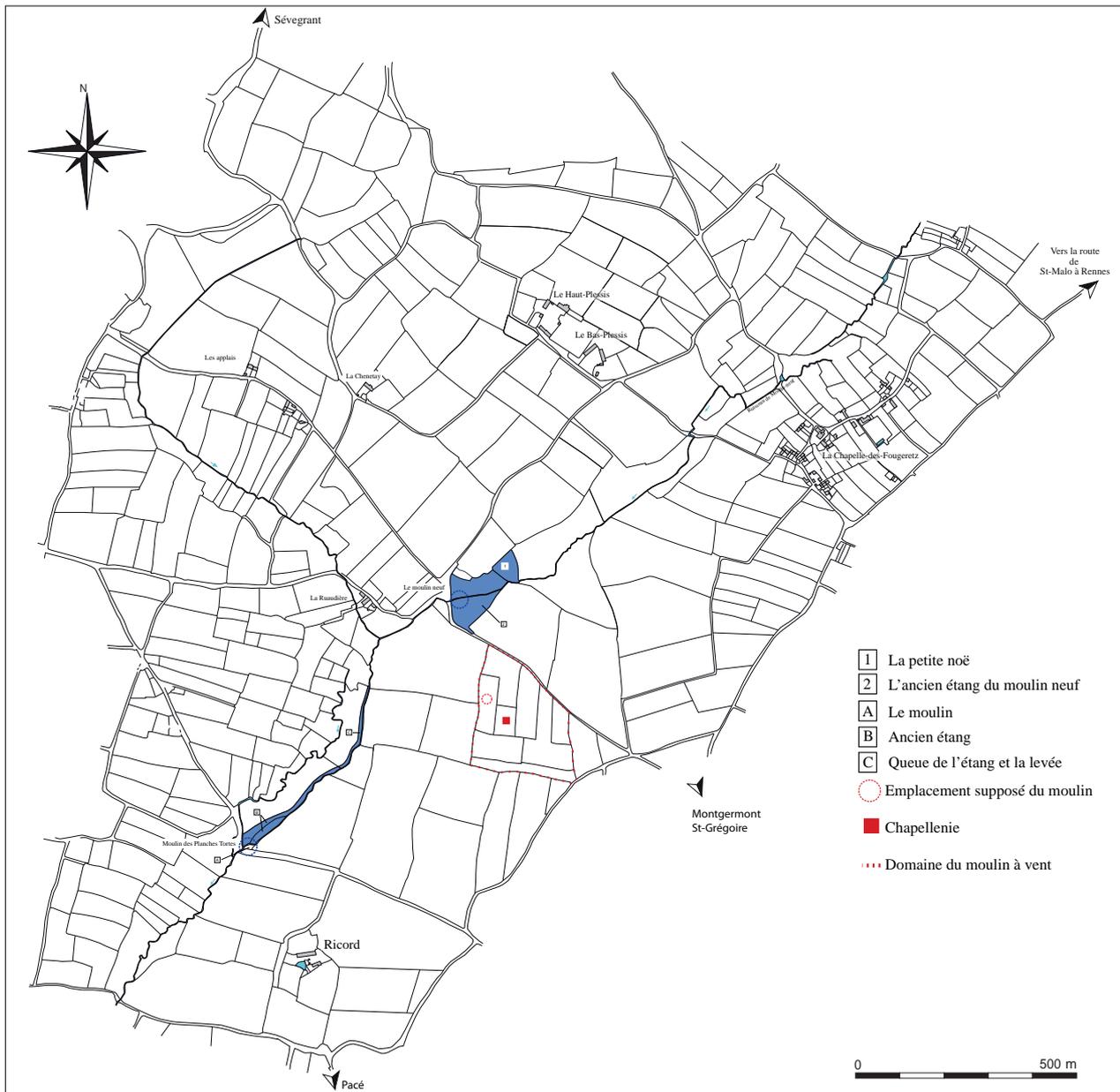


Fig.81 Les moulins du Plessis-Beaucé attestés au XVI^e siècle © O. Maris-Roy, Inrap

aux parcelles dites du *clos de la porte*, *le courtil de la porte*, *le courtil devant la porte*, etc. près du Bas Plessis au XVI^e siècle (Annexes 6 à 8) est caractéristique d'une métairie près d'un manoir¹⁰⁸. Les deux métairies apparaissent clairement et tardivement dès 1601 (Annexes 10 et suiv.). Pourtant elles ne sont ni des créations modernes ni des acquisitions tardives, mais des exploitations intrinsèquement liées aux manoirs et déclarées en filigrane à travers les domaines du Moyen Âge. Une question centrale repose sur la possibilité de reconstituer les domaines des deux fiefs du temps de la coseigneurie.

La lecture régressive du cadastre napoléonien croisée aux aveux peint l'évolution des traits du domaine de l'Ancien Régime. La première remarque est que, comme dans beaucoup de cas dans le Rennais, l'emprise foncière du XIX^e siècle tenue par les Le Bartz épouse à peu de choses près les contours du domaine seigneurial (fig. 82). Les terres sont centrées autour des manoirs et des métairies cernées par les principaux chemins de la trêve. Vers le sud, le domaine forme une avancée vers la métairie de Ricord encadrée par les chemins de long parcours et le ruisseau principal de la trêve. Cet espace correspond au domaine des XVII^e-

108 Esnault 2018, p. 201.

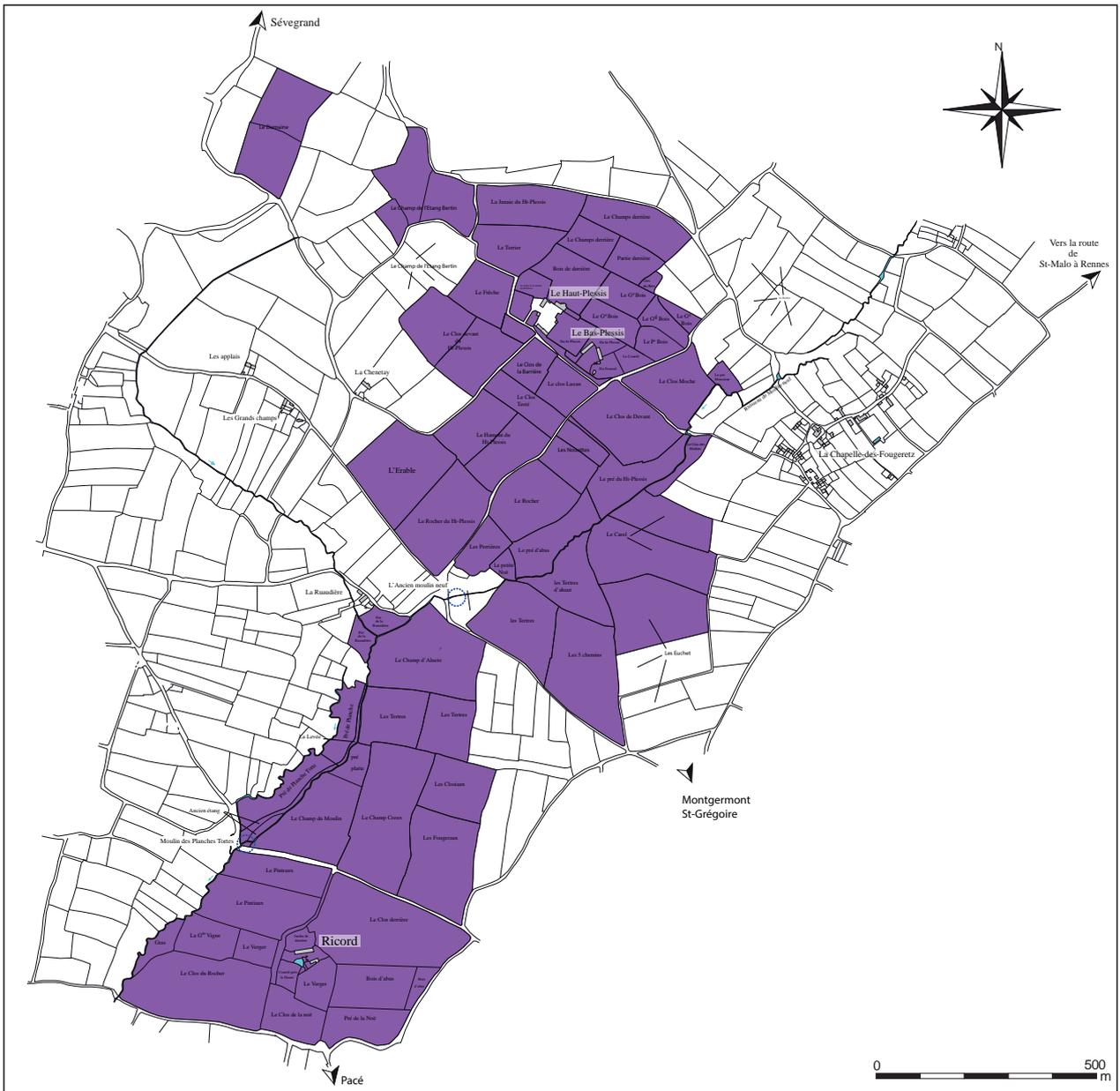


Fig.82 Terres possédées par la famille Le Bartz et leurs créanciers selon le cadastre de 1825 © O. Maris-Roy, Inrap

XVIII^e siècle soit au moment où les terres du Haut et du Bas Plessis font partie d'un unique domaine seigneurial. Les aveux de 1601 et 1659 ne différencient pas les deux domaines (Annexes 10 et 11) à la différence de l'aveu de 1685 où le souvenir des domaines du Haut, du Bas Plessis et de Ricord est respectivement décrit à partir de leurs métairies (Annexe 12). Grossièrement, le domaine du Haut Plessis occupe l'espace au nord-ouest du chemin allant vers le Moulin Neuf. Au sud-est de ce chemin, le domaine du Bas Plessis règne sur toutes les terres. Au sud-ouest, le domaine de Ricord court le long du ruisseau et le chemin de Pacé à La Chapelle-des-Fougeretz (fig. 83). La reconstitution sur la durée est plus aléatoire mais les aveux du XVI^e siècle sont utiles pour comprendre plusieurs reconfigurations foncières avant et après la Renaissance. Au XVI^e siècle, l'absence des aveux du Haut Plessis accorde une prédominance du domaine du Bas Plessis, mais globalement, le domaine du Bas Plessis épouse la même consistance des domaines du Haut et du Bas Plessis réunis à la période moderne à l'exception de quelques terres et toponymes difficiles à localiser (fig. 84). L'affermage des métairies du Haut et Bas Plessis en un seul bloc par les Pantin suit une logique de non différenciation des terres lues dans leurs aveux de 1601 et 1659. Toutefois, l'affermage individuel des trois métairies par l'association des trois banquiers rennais s'accompagne

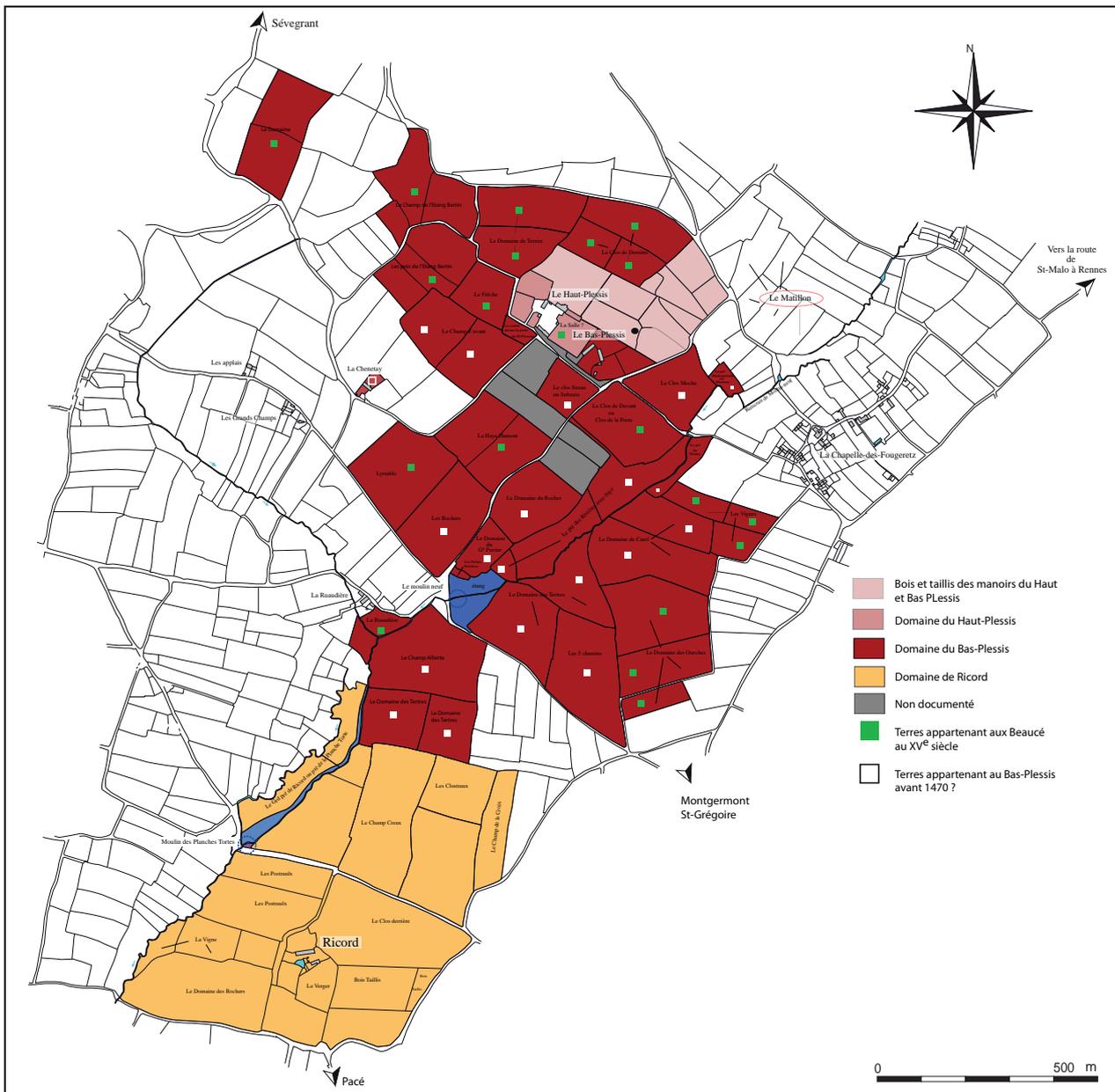


Fig.84 Les domaines du Haut-Plessis, du Bas-Plessis et de Ricord aux XV^e-XVI^e siècles
 © O. Maris-Roy, Inrap

les bois anciens et tailliez et aultre bois, terres arables, prez, landes, desportz, hayes, garanes communs nommez dudit lieu [...] celles choses tenues du duc noblement a foy et rachat pour rantes, charges et devoirs avecques le bestail, estancilles, engreix, fointz et paille et autres meubles quelxconques estans audit lieu et appartenances »¹⁰⁹. Il y a donc bien deux seigneuries banales. Sur la carte, le domaine du Haut Plessis avant 1470 occupe *grosso modo* l'emprise du domaine du XVI^e siècle. Les règles du jeu de clair-obscur suggèrent que les terres absentes des hommages du XV^e siècle pourraient être les terres du Plessis-Mauhugeon ou dit du Bas Plessis. L'enchevêtrement des terres s'avère alors plus prononcé à l'image du partage des « bois et taillis anciens » liés aux manoirs que l'on a du mal à délimiter (fig. 84). En allant plus loin dans le temps et dans la réflexion, la prédominance du domaine du Bas Plessis dans les années 1500 serait bien le fruit d'une importante recomposition domaniale initiée par le retrait lignager de 1470 et l'instauration des douaires. Le Haut Plessis et une portion congrue de terres près du manoir sont les douaires successifs de Julienne de la Ville Aubert, de Michelle de Romelin et de Jeanne de Couesnon. Leurs biens reposent sur le manoir du Haut Plessis et quelques terres insuffisantes pour y tirer un revenu. Pour vivre selon leur rang, elles

109 AD 44, 46 J 7.

héritent de rentes en viager ponctionnées sur les revenus du domaine du Bas Plessis. Pierre III de Beaucé donnait en 1511 une rente sur ces revenus pour sa grand-mère Julienne de la Ville-Aubert et sa mère Michelle de Romelin (Annexe 7). Le Bas Plessis est à la tête de la quasi-totalité des terres nobles exploitées sous le régime du métayage et dont les revenus reviennent au chef de la famille vivant plus sûrement en son manoir de la Fontenelle. La réformation de 1513 synthétise la situation en rappelant que la métairie du Bas Plessis où il y a un métayer appartient à Pierre III de Beaucé alors que sa mère Michelle de Romelin occupe le manoir du Haut Plessis¹¹⁰.

Les mouvances

La mouvance, ou encore appelée fief ou censive, est la partie sur laquelle le seigneur exerce une propriété éminente. Ce n'est que graduellement que la consistance de la mouvance émerge. Les aveux de 1397 et de 1404 évoquent un cadre général d'« *hommes, juridiction, seignouries et obeissances* » sans indice toponymique (Annexes 1 et 2). Les aveux de la seconde moitié du XV^e siècle sont aussi peu loquaces et déclarent seulement des listes de redevables dont nous ignorons la localisation et l'étendue des biens (Annexes 4 et 5). À noter que la somme des rentes appartenant à Coline de Melesse en 1397 est proche de celle déclarée par Jean I^{er} de Beaucé en 1404 et que l'on peut y voir l'indice d'une mouvance partagée également entre les deux lignages (46 sous d'une part et 45 sous 15 deniers d'autre part). Les traits de la mouvance s'épaississent à partir de l'hommage de 1501 où la mouvance est divisée en circonscriptions dites bailliages nommés par des toponymes. De nouveau, une approche régressive de l'évolution des bailliages répond en partie à la question du partage coseigneurial en matière de banalité. L'exercice est ardu du fait des possibles reconfigurations à la période moderne et à l'impossibilité de reconstituer l'espace des ressorts. L'aveu de 1685 est le seul à donner un cadre topographique aux trois bailliages de Mauhugeon, du Bourg de la Chapelle et du Clos Pasquier (Annexe 12).

En 1700, la seigneurie du Plessis-Beaucé se compose de ces trois bailliages. Au XVII^e siècle, les Pantin puis les trois banquiers possèdent les trois bailliages du Bourg de la Chapelle, de Mauhugeon et du Clos Pasquier. La disparition du bailliage de Mauhugeon en 1700 s'explique peut-être par l'absence d'aveux produits par les héritiers de Guillaume le Bartz. Nous ne connaissons pas la consistance précise du partage de la seigneurie mais le bailliage de Mauhugeon a pu être légué à Guillaume le Bartz à la différence des revenus globaux des métairies du domaine. L'aveu de 1700 des héritiers Michau et Ferret déclare que Guillaume le Bartz possède un quart des revenus et que ses héritiers possèdent les bailliages du bourg et du Clos Pasquier. Le bailliage de Mauhugeon serait alors à Guillaume le Bartz à moins qu'il faille envisager une recomposition non documentée. Au XVI^e siècle, un seul bailliage est reconnu, c'est le bailliage de Mauhugeon sous la juridiction du Bas Plessis. Deux interrogations s'imposent sur l'absence du bailliage du bourg de la Chapelle et l'absence du bailliage du Clos Pasquier. Signalons d'abord un changement toponymique du bailliage de Mauhugeon dans l'hommage de 1511 avec la mention du fief de Matillon: « *Aultres rentes par denier avoine, grouse, géline et corvées deues en ladite parouaisse de St Grégouer en ladite prouaise de la Chapelle des Foulgeretz ou fie du Matillon* » (Annexe 11). Derrière cette mention unique dans tous les aveux du XVI^e siècle se cache le bailliage réuni de Mauhugeon et du Bourg car l'hommage ne retient pas d'autre bailliage. Ce changement est peut-être un épiphénomène lié à une certaine fluidité toponymique provoquée par un déplacement du lieu où est rendue la justice seigneuriale. Au XIX^e siècle, le toponyme de *Matillon* désigne 5 parcelles étendues immédiatement au nord-ouest du domaine seigneurial et du village (fig. 84).

110 AM Rennes, 1 Mi 277.

Le détail du ressort du bailliage dit du bourg ou village de la Chapelle-des-Fougeretz en 1685 retient le lieu de Matillon en tête de liste avec un ancien habitat aujourd'hui déserté : « *le lieu de Matillon court jardins et courtil au proche quantité de pré et la piece de la Forge bourg et la pierre de la Grande Haye Huet sept sols sept deniers monnoie* » (Annexe 12, non figuré dans la transcription de l'aveu). La filiation entre le nom du bailliage et Jean Mauhugeon seigneur du Bas Plessis-Mauhugeon est évidente et ancre le bailliage dans la juridiction du Bas Plessis. Il y aurait probablement un seul bailliage étendu à la Renaissance car la juridiction du bailliage de Mauhugeon s'étend sur le bourg comme le rappelle l'entête des redevables et rentes de l'aveu de 1501 (Annexe 6). Le cas du bailliage du Clos Pasquier est plus obscur mais pas si insoluble parce qu'il pourrait être le bailliage dépendant du manoir du Haut Plessis. La réunion des deux fiefs du Haut et du Bas Plessis définitivement actée au XVII^e siècle explique pourquoi ce bailliage apparaît « brutalement ». La situation est différente au XVI^e siècle car la séparation des fiefs est encore effective en matière de droit féodal et parce que les aveux du Bas Plessis sont les seuls conservés. Ce développement à rebours est malheureusement stoppé en 1501 car les aveux du XV^e siècle sont peu bavards sur la nature et la consistance des deux juridictions seigneuriales¹¹¹. Afin d'affiner cette première approche, une étude plus fine des toponymes du document de 1685 reportés sur la carte permettrait d'y voir plus clair sur l'histoire des bailliages.

Discussion :

Finale­ment, la reconstitution du partage coseigneurial du *dominium* se trouve être relativement positive. L'indigence des textes couvre d'un voile la période romane et les XIII^e et XIV^e siècles mais la motte et l'apparition des lignages de Coline de Melesse et d'une branche cadette des Beaucé-Melesse dite des Beaucé de la Chapelle en 1397 situent l'installation du régime coseigneurial dans une fourchette chronologique très large. Paradoxalement, c'est à partir de la prise en main exclusive par les Beaucé de la Chapelle en 1470 que l'on peut juger de l'empreinte et de la relative résilience de la coseigneurie. En matière de justice et de droits supérieurs sur le sanctuaire de la Chapelle-des-Fougeretz reconstruit dans les années 1530, le rachat du Bas Plessis en 1470 a probablement effacé l'empreinte coseigneuriale. C'est une autre chose pour les domaines car le système a laissé un précédent féodal et domanial. Les deux lieux du Plessis restent deux fiefs avec leurs hommages respectifs au XVI^e siècle. Le Haut Plessis devient un douaire traditionnellement dévolu aux veuves du chef de la famille et le Bas Plessis se mue en métairie noble. De ces changements découlent une nouvelle gestion des terres avec un possible remembrement foncier profond au profit quasi exclusif des terres relevant du Bas Plessis. Sous les derniers Beaucé et la transmission de l'honneur du Plessis-Beaucé à la maison des Pantin, le souvenir de la coseigneurie s'estompe au point que les hommages du XVII^e siècle décrivent un tout unique où les dénominations du Haut et du Bas sont reléguées à une simple désignation topographique. L'épisode de l'association entre les financiers Michau, Ferret et le Bartz est perçu comme une réminiscence brutale du système coseigneurial, mais des différences fondamentales en vertu de l'association de nature capitaliste encouragent à la percevoir plutôt comme un *consortium* ou une société de capitaux régi par un partage à la fois horizontal et vertical. C'est un accord volontaire pour le partage horizontal de l'honneur de la seigneurie transmis par héritage : les trois familles portent le titre, sont les justiciers et les seigneurs supérieurs à la lecture des aveux. Il s'ajoute un partage vertical des revenus de la seigneurie.

¹¹¹ Un enclos Pasquier appartient au domaine de Jean I^{er} de Beaucé et fait l'objet de deux ventes entre les Beaucé de la Chapelle et les Plessis-Melesse avant 1514 (Annexe 3 et AD 44, 46 J 8).

2.3.3. Les ensembles manoriaux

Les descriptions des composantes de manoirs sont rares parmi les aveux. Ce n'est pas étonnant attendu que l'habitat seigneurial est cité en premier point comme le siège de la seigneurie et du domaine. La difficulté majeure est la disparition des aveux du Haut Plessis du XVI^e siècle alors que les déclarations de la Renaissance ont tendance à être plus précises (fig. 76). Ci-dessous les manoirs selon les aveux :

1397 : « *notre hosteil dou Plexeis de la Chapelle des Folgeretz avec le domaine* »

1403 : « *l'oustel et herbergement dou Plesseix de la Chapelle des Fougeretz* »

1404 : « *l'ostel et hebergement de Plesies* »

1454 : « *l'oustel et herbergement dudit lieu du Plesseix* »

1464 : « *L'hostel meson et herbergement et boays ancien du Plesseix* »

1501 : « *ung lieu mesons vulgarement appelle le bas Plesseix* »

1511 : « *Le fons des mesons et amplaz court, jardins bouais anciens et tailliz du lieu du bas Plesseix* »

1539 : « *Le fons des maisons cours et emplatz de portz vergers courttilz et herbergemens du bas Plesseix* »

1659 : « *Le manoir principal de ladite maison du Plessix de Beaucé* »

1685 : « *La maison noble du Plessis de Beaucé* »

1700 : « *La maison noble du Plessix Beaucé et retenüe* »

Les mentions des réformations de 1427 et 1513 sont aussi laconiques parce que ces enquêtes sont destinées à reconnaître la nature noble ou roturière du propriétaire et de la terre pour l'acquittement du fouage¹¹². Ici encore nous retrouvons la mention des deux domaines du Haut et Bas- Plessis.

1427 : « *L'hostel du Plesseiz appartenant a Coline de Melesse au quel elle demeure* »

« *l'hostel Johan de Beaucé de la Chapelle auquel il demeure noble* »

1513 : « *Le manoir et maisons et metairies du Plesseix Beaucé nobles et anciens* »

« *La metairie et appelee du bas Plesseix* »

Ces termes synonymes et leurs associations sont ambivalents. Ils ne renseignent en rien sur l'édifice mais indiqueraient un effort pour déclarer toutes les composantes d'un habitat noble : le siège d'un pouvoir, le centre d'une exploitation agricole et un lieu de vie qui se définit librement comme un hébergement, un manoir, une maison voire un château.

Une motte à l'origine de l'habitat aristocratique

La motte figure sur le plan cadastral de 1825 mais fut arasée avant les travaux d'inventaire de P. Banéat à la fin de ce siècle¹¹³. La présence d'une motte près d'un manoir du bas Moyen Âge n'a rien d'exceptionnel dans le comté de Rennes. Bien que la motte n'ait plus d'utilité fonctionnelle lorsque le « manoir médiéval classique » s'installe le plus souvent dans la basse-cour, elle représente le fief et ancre l'essence nobiliaire dans l'histoire locale et le paysage. L'association est attestée dans l'aveu de 1454 avec le terme de salle : « *Scavoir est loustel et herbergement dudit lieu du Plesseix de la Chapelle tant en mesons, verger, le jardin de derriere, la Salle que bois ancien contenant trois journalx de terre ou environ* » (Annexe 4). Le toponyme est attribué en 1685 à un jardin derrière près le manoir : « *Le jardin de la salle vers l'orient du principal logix* » (Annexe 12). La

112 AM Rennes, 1 Mi 277 (copie du XVIII^e siècle) et 1 Mi 277. BNF, Ms Fr. 8311 (copie du XVIII^e siècle).

113 Banéat 1944, T. II, pp. 338-339.

salle est une référence à la *aula* ou *grande salle* où s'exprime le prestige aristocratique dans toutes les couches de la société nobiliaire. Ce toponyme est caractéristique de ces habitats dans le nord et le sud de la Loire¹¹⁴. Nous croyons deviner un vaste espace elliptique borné par les grands chemins locaux et perçu comme un marqueur systématique du finage des habitats à motte¹¹⁵.

2.3.3.1. L'édifice noble : les manoirs

Les textes sont tout aussi discrets pour décrire les composantes du bâti (fig. 76).

Le manoir du Haut Plessis

Nous avons précédemment estimé la construction du manoir à la transition des XV^e et XVI^e siècles lorsque le Haut Plessis est régulièrement dévolu aux douairières, mais la seule et sommaire description sommaire est livrée en 1685 (Annexe 12). Le manoir ou « *maison principale exposée au midy* » construit en pierre de taille et couverte d'ardoise correspond en partie au manoir actuel dont une majeure partie fut détruite à la fin du XIX^e siècle¹¹⁶. La cage de l'escalier en vis trahit la destruction et le remodelage des étages supérieurs. La parcelle nommée au « *Plesix de la Mon* » (maison) » dans le prolongement des élévations est sans doute une trace fossile d'un corps du manoir ancien (fig. 76 et 82). La fonction et la distribution des volumes intérieurs reprennent l'organisation classique des manoirs avec des salles/chambres basses et hautes. Le chauffage et l'éclairage figurent bien évidemment mentionnés : « *luistres et cheminees* »¹¹⁷.



Fig.85 Vue de la tour d'escalier tronquée
© Orain Véronique, Inventaire général, ADAGP

La distribution verticale est assurée par la tour d'escalier à plusieurs pans fidèlement décrite: « *une tourelle en langle des salles et chambres suictee en octogonne* ». L'entrée de la cuisine est flanquée d'un « *chapotreau* » déjà signalé comme ancien en 1685 (Annexe 12). La mention de *chapotreau* est peu commune et les exemples en élévation sont rares. Le *chapotreau* du manoir du Borberil (L'Hermitage, Ille-et-Vilaine) est connu en 1609 bien qu'il puisse être une construction à la transition des XVIII^e-XIX^e siècles

114 Faravel et Sévègne 2006, p. 108.

115 Brand'Honneur 1998, pp. 517-518. Brand'Honneur 2001, pp. 201-203.

116 AD 35, 4 J 52

117 Une *luistre* est un luminaire sur des cadres en bois.

utilisant en remplois des éléments de charpente du logis-porche construit au XVI^e siècle¹¹⁸. Le chapiteau du Plessis de la Chapelle pose question car on ne peut catégoriquement ni le dater ni le situer sur le manoir remanié et amputé. Ces quelques maigres indices ne suffisent pas à reconnaître des campagnes de rénovation ou de modification apportées par les Pantin. La mention d'une retenue en 1700 trahirait des séjours des héritiers des familles de banquiers sans que l'on sache si cela a apporté des travaux sur l'édifice.

Le manoir du Bas Plessis : un manoir fantôme ou plutôt une métairie noble ?

Le manoir du Bas Plessis est le grand inconnu même s'il ne fait aucun doute qu'il existe en tant qu'habitat seigneurial. La ferme actuelle ne conserve *a priori* aucun élément ancien à l'exception de quelques pans de murs en terre sans âge d'un bâtiment annexe. L'acte de vente de 1470 est le seul document à livrer la mention du manoir : « *Savoir est le lieu maisons, manoirs, domaine et mestaerie nommée et vulgairement appelée le Plessex Mauhugeon* »¹¹⁹. La formule classique des sources pratiques relève plutôt d'une définition globale et stéréotypée du cœur du domaine seigneurial et non une description du bâtiment. Le manoir est vraisemblablement délaissé suite à l'introduction du douaire à partir des années 1470. Le manoir du Haut Plessis est reconstruit et sert de logis aux douairières. Le manoir du Bas Plessis servirait alors au moins en partie à loger le fermier. La réformation de 1513 déclare à raison que la métairie du Bas Plessis accueille un métayer¹²⁰. Pour la période moderne, l'aveu de Samuel Pantin de 1601 n'est guère d'un grand secours en citant dans sa globalité les deux lieux : « *Les lieux nobles maisons mestairyes et pourpris du Hault et Bas plessis de Beaucé, fuyes, courtz, jardins, vergers herbergements boys ancien et de revenu* » (Annexe 10). Par contre dès 1659, le manoir est soit déclassé pour loger le fermier ou métayer ou soit disparu. La primauté revient certainement au manoir du Haut Plessis : « *Le manoir principal de ladite maison du Plessis de Beaucé avecq les mestairyes du Hault et Bas Plessis* » (Annexe 11). La relégation se confirme en 1700 lorsque le Bas Plessis figure comme une simple exploitation à l'exemple de la métairie de Ricord (Annexes 13 et 14).

2.3.3.2. Les composantes du pourpris du Haut et du Bas Plessis

Les aveux sont peu loquaces et ne tracent que les grands traits des pourpris convergeant vers les manoirs et les métairies avec des jardins et des vergers. L'aveu de 1685 offre encore des précisions sur les espaces organisés autour d'une cour (Fig. 76). Le manoir du Haut Plessis et sa métairie sont ceinturés d'une clôture de murs en terre reposant sur un soubassement en pierre flanquée de douves en partie en eaux déjà repérées lors de la rédaction du contrat d'afféagement de 1664¹²¹: « *Le fonds sous lesdits bastiments, la court au devant sernée en partie de eaux et des murs de terres sur soudent de pierre dans laquelle est le coulombier et un puis contenant pourpris et petit de port derriere ladite mettairy a l'occident d'icelle soixante trois cordes* » (Annexe 12). Le tracé de la clôture est difficile à percevoir. L'aveu de 1685 déclare que le manoir est « en partie » ceinturé de douve : les douves sont-elles déjà en partie comblées ou ne barrent-elles qu'une partie de l'assiette du manoir ? Les douves épouserait l'enclos de forme quadrangulaire. Une partie de la façade sud au-devant du logis-porche a été observée par P. Banéat au début du

118 Esnault 2017, p. et p. 216.

119 AD 44, 46 J 7.

120 AM Rennes, 1 Mi 277.

121 Nous retrouvons la mention fugace des fossés lors du contrat d'afféagement signé le 28 août 1664 (AD 44, 4 E 1064).

XIX^e siècle¹²². L’empreinte des douves à l’angle sud-est serait matérialisée par une petite parcelle en équerre. La poursuite sur la façade occidentale a certainement été oblitérée par l’aménagement d’un chemin calibré et d’une petite avant-cour à une date ultérieure. La façade nord n’est pas ou plus visible à l’exception du tracé du jardin du manoir. Le pourpris du Bas Plessis n’est pas clos. Les bâtiments organisés en U s’ouvrent sur la route selon une organisation classique des fermes.

2.3.3.3. Les équipements économiques :

La métairie du Haut Plessis

La grange faite de murs de terre et couverte d’ardoises clôturait la façade nord-ouest de l’enclos (Annexe 12). On trouvait en ces murs un logement pour une grange et un cellier. Au début du XIX^e siècle et selon le cadastre napoléonien, la façade occidentale est rythmée par deux bâtiments séparés par un accès donnant sur la cour du manoir et une petite avant-cour desservie par un chemin rectiligne donnant sur le chemin communal. La configuration antérieure devait être un long bâtiment oblong classique pour ce type de bâtiment qui courrait vers l’angle sud-ouest de l’enclos où la parcelle est appelée à raison *la grange*. Le pendant oriental est nettement moins documenté avec la simple mention d’une écurie et d’une boulangerie développées vers le logis-porche (Annexe 12). Le colombier évoqué dès 1601 est situé dans la cour du manoir par l’aveu de 1659: « *la fuye colombrier et reffuge a pigeon eslevée en lacour principale dudit manoir* » (Annexes 10 et 11). Le terme désigne un édifice rond ou carré percé de niches du niveau bas au sommet et accessoirement fermées par des volets.

La métairie du Bas Plessis

La métairie possède toutes les composantes d’une exploitation agricole en 1685 : le logement du fermier avec une toiture en ardoise, une étable, un grenier (Annexe 12). L’ensemble est organisé autour d’une cour ouverte sur la rabine (fig. 76). La « *grand estange* » serait un bâtiment accueillant un grenier à sel ou *saunerie* et une étable. Le grenier à sel révèle l’importance de la seigneurie dans la distribution du sel dans la région. Le fournil couvert de paille installé hors de la cour est encore présent en 1825. Toutes les composantes d’une exploitation agricole sont présentes mais quid de l’habitat noble ?

2.3.4. Le logis-porche du Haut Plessis : un bâtiment fonctionnel et symbolique

Le logis-porche est succinctement décrit en 1685 sous l’appellation « *du portail avecq le logement du pressouer aussy au midy de ladite court* » (Annexe 12). Le pressoir reconnu en 1659 est encore en activité dans la première moitié du XX^e siècle (Annexe 11). L’accès au logis-porche depuis la campagne s’inscrit dans le paysage par deux larges chemins courant vers le lieu-dit de la Chênetay au sud-ouest et vers le village le long du Bas Plessis. Le chemin vers la Chênetay quoique large, rectiligne et calibré n’est pas une rabine, en tout cas, il n’est pas mentionné dans les textes comme tel. La première rabine serait la route vers le village de la Chapelle-des-Fougeretz selon l’aveu de 1685 : « *la rabine et advenue de ladite maison qui conduits d’icelle terre a la Chapelle des Fougerais contenant quatorze cordes.* » (Annexe 12). Plus globalement, la route depuis le lieu-dit de

122 Banéat 1994, t. II, p. 338.

La Ruandière vers le Bas Plessis et le Haut Plessis est considérée comme la desserte noble du Plessis : « *le chemyn et rabine comme lon vait de la Runandiere au Hault Plesseix* » (Annexe 6).

La fonction du logis est absente des documents mais l'analyse architecturale décrit le premier étage comme un espace plutôt ostentatoire avec une salle sous charpente et des volumes adjacents. L'étage pourrait-il s'apparenter au tryptique distributif, chambre/garde-robe/latrines (non repérées), qui structure les volumes intérieurs des châteaux et manoirs français du bas Moyen Âge ? La grande salle servirait à administrer le domaine. La justice y serait rendue car il semble ne pas y avoir au bourg d'auditoire et des plaids traditionnellement construits et réunis au pied de l'église. La construction du logis-porte, ostentatoire et peut-être résidentiel, semble se situer du vivant de Geoffroy et son fils Jean I^{er} de Beaucé. Le logis-porche pourrait-il être le premier « manoir et hébergement » des Beaucé de la Chapelle ? L'histoire de l'édifice aux siècles suivants est floutée. Le pressoir au XVII^e siècle indique une relégation au rang de bâtiment agricole.

Discussion

Les sources écrites couvrent inégalement cet aspect prosaïque de la seigneurie. Le manoir du Plessis-Beaucé dit du Haut Plessis, le logis-porche, la motte et le manoir disparu du Bas Plessis traduisent certes la coseigneurie par une partition topographique mais l'expression architecturale et spatiale n'est guère visible. En effet, l'articulation entre les données écrites et archéologiques est limitée par le mutisme des textes au sujet des bâtiments et par l'étude architecturale approfondie du seul logis-porche. Ne parlons pas du Bas Plessis dont l'histoire a totalement été occultée par la seule présence du manoir et du logis-porche du Haut Plessis. Risquons-nous à un fragile exercice de reconstitution. À l'origine, le site est occupé par une motte au cœur d'un finage elliptique qui marque toujours le paysage. L'introduction de la coseigneurie vers les XIII^e et XIV^e siècles induit une division du terroir de la motte en deux ensembles dit du Haut et Bas Plessis, dominés par les deux manoirs dont le logis-porche est le seul témoin. La partition des pourpris des deux habitats est peu lisible. Le parcellaire majoritairement régulier et orthonormé ne présente pas de limites fortes entre les ensembles manoriaux. Il n'est pas exclu que le parcellaire fut profondément modifié *a posteriori* lorsque le régime coseigneurial s'estompe progressivement. L'introduction de la pratique systématique du douaire et de l'affermage du Bas Plessis au tournant des XV^e et XVI^e siècles a peut-être entraîné une réorganisation du finage. Ou bien, la recomposition des domaines des métairies affermées individuellement par la société des trois banquiers à la fin du XVII^e siècle s'appliqua aux deux pourpris. L'unique et fragile indice du partage du finage est l'association de la motte au manoir du Haut Plessis. L'hommage de 1464 mentionne la *Salle* parmi les biens constituant le cœur et l'essence de la seigneurie : le manoir, des jardins/vergers et des bois/taillis. L'installation d'un manoir dans la basse-cour d'une motte est fréquente. La proximité réciproque incarne l'autorité féodale et l'ancienneté de la seigneurie. Le rattachement de la motte au manoir et logis-porche du Haut Plessis refléterait dans l'espace la primauté hiérarchique de Geoffroy de Beaucé sur le ramage de Coline de Melesse. Ce bel ordonnancement est remis en cause par la contiguïté entre l'ouvrage de terre et l'emprise du Bas Plessis. Nous bottons en touche en n'y voyant que l'expression physique du partage du site primitif entre les deux lignées. À partir de la fin du XVI^e siècle, la seigneurie se trouve parmi tant d'autres fiefs et manoirs détenus par les Pantin ou parmi les ressources diverses et variées de la société des banquiers Michau, Ferret et le Bartz. Les quelques indices de séjours épisodiques des derniers Beaucé et peut-être des banquiers sous

la forme d'une retenue s'expliquent par un nomadisme aristocratique très commun. Le manoir du Haut Plessis est la résidence même si les quelques éléments tirés des textes ne peuvent suggérer des campagnes de rénovation ou de modification durant l'Ancien Régime. L'éloignement et l'utilisation du manoir du Bas Plessis en simple métairie expliquerait la disparition de ce dernier et plus largement de son essence nobiliaire. Avec la disparition de ce logis, l'histoire de la coseigneurie se retranche dans les textes et la toponymie.

2.3.5. Conclusion

In fine, le modèle d'organisation de la seigneurie du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz suit sur la durée une trajectoire originale rythmée au Moyen Âge par le passage de l'indivision illustré par une motte et une famille de chevaliers peu identifiée avant la fin du XIV^e siècle, puis au copartage entre deux lignées cadettes de familles liées entre elles et bien implantées dans le nord du pays de Rennes, ensuite par une reconstitution unitaire à la fin du XV^e siècle aux mains de l'un des lignages et enfin dès les années 1680 par une expérience consortiale capitaliste orchestrée par une nouvelle génération de notables tournée vers la finance et les fonctions d'État. Au départ, l'exercice pour reconnaître cette forme de partage n'était pas aisé. La Bretagne, pays coutumier, n'a pas le privilège des terres de droit écrit où cette pratique partageuse est fixée par le droit et dans les actes. Pourtant, la coseigneurie transparait dans les sources pratiques à partir de la fin du Moyen Âge, si l'on veut bien prendre en compte cette grille de lecture. Elle s'exprime dans le sol par deux seigneuries dites du Haut et du Bas Plessis avec deux manoirs et métairies cohabitant sur le micro terroir de l'habitat à motte. Chacune est au cœur de deux domaines fonciers ramassés autour des manoirs. Beaucoup de zones d'ombre subsistent pour comprendre l'évolution de l'ensemble. L'épreuve est d'autant plus malaisée que la seigneurie est l'exemple typique d'une immersion dans le monde de la petite noblesse locale et rurale dont le comportement répond à des logiques lignagères et patrimoniales parfois difficiles à comprendre faute d'une documentation ample couvrant toute l'histoire. Bornons-nous à dire que le principe de la coseigneurie pour installer des branches cadettes est un moyen idéal pour ces lignages de second rang afin de consolider leurs réseaux d'influences et de tisser des alliances. Les circonstances qui ont amené à un partage coseigneurial sont inconnues. Les modalités et l'ampleur du partage de la coseigneurie ne peuvent être qu'effleurées. C'est un problème récurrent parce que les statuts du *consortium* établis en 1683 ne nous sont pas parvenus bien que la réorganisation des métairies est assurément le résultat de cette association.

En guise d'ouverture, nous ne pouvons qu'encourager une recherche plus poussée pour les périodes peu connues. En premier lieu, les circonstances de l'implantation d'un habitat chevaleresque avec sa motte. En deuxième lieu, la présence des lignages cadets des sires de Melesse et de Beaucé au tournant des XIV^e et XV^e siècles explique que le lieu se trouve parmi tant d'autres biens détenus par des familles de la petite aristocratie. Une recherche plus poussée dans les fonds plus nombreux dès le Bas Moyen Âge et une confrontation avec les recherches menées sur le microcosme élitaire du comté de Rennes sont vivement encouragées. Ces familles ont-elles usé ailleurs du système coseigneurial et cette pratique est-elle plus utilisée que l'on ne le pense dans le comté de Rennes et en Bretagne ? Enfin, c'est une archéologie des manoirs qui est plaidée. Le logis-porche a le privilège d'être étudié à cause de son intérêt patrimonial en tant que rare bâtiment en pan de bois et des menaces pesant sur son intégrité. La lecture des sources écrites a néanmoins livré que très peu d'informations. Le partage topographique de l'assiette primitive de l'habitat à motte et le développement de deux couples de manoirs/métairies sont l'expression

de la coseigneurie. Si l'on veut comprendre l'édifice, nous devons le contextualiser dans l'évolution globale du ou plutôt des espaces manoriaux du Haut et du Bas Plessis dans la durée. La réflexion devrait être menée à l'échelle de chaque site et à un degré supérieur sur l'évolution concomitante des deux sites au gré des mutations du régime coseigneurial. Le site du Bas Plessis est hélas totalement inconnu et semble désert de tous éléments anciens antérieurs au XIX^e siècle. Le pan de bois et la sophistication architecturale ne font pas pâle figure avec le soin des vestiges de pierre de l'austère manoir des XV^e-XVI^e siècles. Ce constat résume une stratification que les textes tendent difficilement à mettre en exergue. Et ne parlons pas des espaces et bâtiments annexes qui ne sont connus que par des aveux très tardifs. L'archéologie du site manorial impose une archéologie du réseau des manoirs de ces lignages étendus. Les résultats d'une investigation sur les manoirs du Plessis et de Beaucé sur la paroisse de Melesse et plus largement des habitats tenus par les familles concernées seraient de bon augure pour rétablir l'équilibre précaire de la réflexion sur les interactions entre l'évolution du site et les pratiques de cette élite.

3. Conclusion

L'opération menée sur le logis-porte du Haut Plessis de La Chapelle-des-Fougeretz a permis d'étudier un bâtiment construit en pan de bois dans un bon état de conservation. Il est daté par dendrochronologie entre 1381 et 1385. Un grand nombre de bois de la structure d'origine sont conservés. Datée entre 1764 et 1770, une deuxième phase d'importants travaux a été identifiée.

Une étude plus poussée permettrait de préciser l'ensemble des phases de réfection du bâtiment.

La lecture archéologique du bâti a permis d'établir un certain nombre de points et soulève plusieurs questions sur la structure et l'organisation du logis-porche :

- Les dimensions du bâtiment semblent inchangées depuis sa construction.
- La charpente, hormis les pignons, est très bien conservée.
- Plusieurs aménagements disparus peuvent être restitués : la galerie extérieure donnant sur la cour manoriale, l'escalier y menant, la porte piétonne adjacente au passage cocher, les portes et les fenêtres du premier étage.
- De nombreux marquages ont été repérés. Certaines logiques n'ont pas été comprises dans le cadre de cette opération. Il est possible que le bâtiment ait été démonté et remonté, comme cela a pu être documenté sur d'autres bâtiments en bois.
- Aucun système de chauffage n'a été identifié. Ce bâtiment pourrait avoir été chauffé uniquement grâce à la présence de braseros.
- La fonction dévolue à ce bâtiment lors de sa conception n'est pas connue. Il aurait pu être soit un logement soit un lieu affecté à l'administration du domaine. Cette question importante reste ouverte.
- Son plan, ses dimensions et son organisation sont similaires à d'autres exemples de logis-portes construits en pierres à la même époque.

Au-delà du simple bâtiment, c'est le manoir dans son ensemble qu'il convient d'interroger. Lors de sa construction, dans le dernier quart du XIV^e siècle, son organisation et son environnement ne sont pas connus. De plus, malgré des sources très lacunaires pour la période médiévale, l'étude documentaire retrace l'histoire du site et met en lumière l'existence d'une coseigneurie au Plessis à la charnière des XIV^e et XV^e siècles. Il est intéressant de se demander comment cela se traduisait dans l'espace manorial. Les deux seigneurs vivaient-ils séparés ? L'un dans le logis-porte, l'autre dans un manoir ? Pourrait-il y avoir eu une division précoce entre le Haut Plessis et le Bas Plessis ?

L'ensemble des données, archéologiques et historiques, pose d'intéressantes questions sur la genèse du site et plus largement sur l'histoire des manoirs. L'archéologie manque encore largement de données sur des sujets tels que l'architecture en bois en élévation en dehors des villes, l'organisation et la genèse des ensembles manoriaux notamment dans le cas de coseigneuries, la transition entre mottes et manoirs.

Le site du Plessis présente un exemple unique en Bretagne. Sa fonction, son architecture, son état de conservation et sa datation en font un sujet tout à fait remarquable.

Annexes

Annexe 1

1397 : Aveu de Robin de Québriac et Coline de Melesse pour le manoir du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz

Origine : AD 44, B 2181

Note : parchemin dont l'écriture est très effacée.

Aveu des manoirs du Plessis de la Chapelle des Fougerais, de la rue aux amers en Melesse et de Montgermont rendu au duc par Robin de Québriac et Coline Melesse sa femme.

Le 12 février 1397

Sachent touz que ge Robin de Quebriac et ge coline de Melesse compaigne epouse doudit robin auquel quels requis avoir a laquele [mots effacés] [mot illisible] cy donne et donne auctorite et assentement aux choses en [mots effacés] chacun de nous cognoisses estre hommes du duc notre souverain

Seigneur [mot illisible] de la presente de moy dit coline a foy et rachat que le cas y ecschet les lecttres [mots effacés]

Premier nostre hostile dou plexeis de la chapelle des folgeretz avec le domaine sis en la paroaisse de St gregoire avec les rentes [mot effacé] avoines gelines corvees galoaiz epaves juridictions et

obeissances quelconques excepte cinquente six solz de rentes que nous avons [mots effacés]

rentes **Item** nostre hostel nomme la rue aux amers sis en la paroaisse de melesse suivent le domaine appartenant dudit hostel [mots effacés]

rentes avoines gelines corvees coustumes juridiction et obeissance [mots effacés] avons appartenir en ladite paroaisse de melesse **Item** confessons tenir de notre

souverain seigneur un hostel et metairie sis en la paroaisse de montgermont qui autrefois fut raoul de montgermont et lesquels nous tenons [mot effacé] doudit deffunt Et quantite de deizme ensemble [mots effacés : a six livres ?] de rente que nous sont poier en chacun an [mots effacés] et desdictes choses obei comme pour homme pour [mot effacé : seigneurie ?] Et de nous disois estre vray et a foi ses presentes sellees de sceau a notre

nom de quebriac tant pour moy que ~~me~~ pour moy sadite compaigne a ma requeste auquel [mots illisibles] mon sceau Et dicte coline en a metre et appouse son seau pour moy a ma requeste acte le XII^e jor de fevrier lam mil III^e IIII^{xx} et sept.

Annexe 2

1403 : Aveu de Robin de Québriac et de Coline de Melesse pour le manoir du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz

Origine : AD 44, B 2181

Note : parchemin dont l'écriture est très effacée.

Aveu rendu au duc par Robin de Québriac et Coline de Melesse du lieu de Plessis de la Chapelle des Fougeretz et du lieu de la rue es amer en Melesse.

Le 8 octobre 1403

Sachent touz que ge Robin de Quebriac et ge coline de meleze compaigne espouse dudit robin par laquelle colline celle ge dit Robin ay [mot effacé] auctorite et assantement quant aux chouses a chacune contenant en ces lectres et chacun de nous congnoessons a estre hommes et subgez de notre souverain monseigneur [mot effacé] et delui tenir par cause deladite coline a foy et a rachat que le cas y eschet les chouses qui ensuivent Premier loustel et herbergement dou plesseix de la chapelle des foulgeres sis en la paroassee de saint gregoire comme il se poursuet tant en mesons bois haies [mots effacés] domaines terres arables et non arables que autres chouses quelconques appartenant audit houstel ensemble le et touz et chacuns les hommes, rentes, juridiction seignouries et obeissances avous appartenir par cause deladite collinne en celle paroassee de saint gregoire **Item** loustel et herbergement nomme la rue esamers appartenant a ladite colline sis en la paroassee de meleze comme il se poursuet en terres arables et non arables court [mot effacé] pres pastures et autre appartenances quelconques ensemble et touz et chacuns les hommes rentes juridictions seignouries et obaissances avous appartenir de ladite colline **Item** confessons tenir de monseigneur le duc en la paroassee de montgermont par cause du douaire appartenir a ladite colline et heritages qui furent deffunt raoul de montgermont en ancien temps seigneur espoux de ladite colline les chouses qui en suivent[mot effacé] est [mot effacé] mestairie de montgermont qui autrefois fut audit deffunt raoul de montgermont comme ce le lieu et mestairie de montgermont nomme le dit lieu et mestairie de montgermont [mot effacé] et toutes chacunes ses appartenances et quantite dedesous a nous appartenir par cause de ladite colline en celle paroassee de montgermont [mots effacés] de rente que nous paie chacun an la dame de montgermont par le et ses gens par cause desquelles chouses desdites et chacune nous congnoessons que est deu a monseigneur le duc le rachat et chambelenage qui le cas y eschet et foy et ligence pleine et que par cause dicelles chouses et chacune nous suymes tenuz obair pour mondit seigneur leduc comme hommes pour seigneur et selonc la coustume Et ce nous diz maistres et chacun certiffions estre vraye par ceste presente scellee dou seau de moy dit Robin y mis et appousé pour moy et pour ladicte Colline a sa priere et requeste le dez et oitisme jour d'aoust lan mil quatre cenz et troiz anz Et auxi o le seau de Geoffroy de Beaussé mis et apousé a ceste presente lectre pour moy dite Coline et a ma requeste pour nostre fermeté ou jour et dessusdiz. Et plez general de rennes le vigntieme jour doudit moy et an dessusdiz Celuy Robin de Québriac, en son nom et comme procureur general prouvé de ladite Colin, sa fame et o poan exprés y contenu bailla en jugement au procureur de la court de cean a cestee tenue quelle il receput sauff a impugner alencontre quant il le ly fut reservé a la impugner quant il le vouldra en maniere deue. Alain

Ainsi signé : Alain le Jambu, passé en court, avec paragraphe.

Annexe 3

1404 : Minu de Jean Ier de Beaucé pour le Haut Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz

Origine : AD 44, B 2181

Note : L'écriture assez pâle mais bien écrite. Les mots sont effacés aux quatre coins pliés

Aveu rendu au duc par Jean de Beaucé pour suite au décès de son père Geoffroy de Beaucé.

Le 10 mars 1404

[mots effacés] sont contenuz et raportez les terres et heritaiges et revenuz que tenoyt et soulloyt tenir prochement de monseignour le duc [mots effacés] Geoffroy de Beaucé et quelles chouses sont escheues en rachat de mondit seignour par le decepts dont dit deffunt qui decepda [mots effacés]

[mots effacés] octobre l'an mil IIII^{cc} et quatre. **Premier**, l'ostel et hebregement dou Pleseiz, ses appartenences le bouays contenant ensamble un journal et demy [mot effacé]

Item une piece de terre nome le clos le derriere contenant environ...cinq journeulx

[mots effacés] estre nommés le clos du Terier contenant environ.....tres journeulx

Item un enclos de Lestant Bertin seix journeulx de terre de pre terres journeulx form e.....cinq journeulx

Item enclos de Davant contenant environ.....deus journeulx

Item enclos Blanchart contenant environ quatre journeulx

Item enclos de la Rouandiere de la Rouandiere (sic) environ.....tres journeulx

Item une piece nommee le clos Bourgeays contenant environ.....unjourneulx

Item enclos Pasquier environ tres journeulx

Item enclos des Ousches et la Vigne content environdeux journeulx

Et tenons Pierres, Guillaume, Johan qui debt par chacun an cinq solz, cinq deniers quantité d'avaine grosse et une [mot effacés]

[mots effacés] corvés, les hoires Michel Heraud qui davent chacun an cinq solz, cinq deniers, une quantité d'avaine grousse une geline [mots effacés]

[mot effacé, un prénom ?] Lohier et sa famme qui davent chacun an cinq solz, cinq deniers, une quantité d'avenes grouse et une geline et doux corvés

[mots effacés] quelles chouses ge, Jehan de Beaucé, fils ainzné et hoir principal doudit deffunt monseignour, que que (sic) Dieu absolve, confesse avoir sive ob compactum

acorde Bretran Lebart, recepveur de Rennes, dou rachat appartenant à monseignour le duc à la somme treze

livres treze solz neuf deniers de quoy il i a retenir

[mot effacé] le droyt de la douaire appartenant à ma mère la tierce partie d'icelle somme. Et oultre les chouses dessusdites ne tiens aucune chouse [mots effacés]

à mondit pere quoy apartienne rachat à mondit seignour le duc, et ce ge certifie estre vroy par ces presen presentes sellés [mots effacés] à ma priere et requeste le dou digiesme jour de mars de l'an mil IIII^{cc} et quatre anz.

Annexe 4

1454 : Aveu de Jean Ier de Beaucé pour le Haut-Plessis

Origine : AD 44, B 2181

Note : Parchemin plié sur sa longueur mais parfaitement écrit et conservé.

Second parchemin attaché relevant une liste de personnes tenant en fief de Jean de Beaucé des terres sur la seigneurie du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz. (mince languette de parchemin pour un sceau disparu).

Aveu rendu par Jean Ier de Beaucé pour la seigneurie du Plessis-Beaucé et d'une maison rue Saint-Yves en la ville de Rennes.

Le 25 novembre 1454

Par notre court de Rennes cest aujour duy comparu davant nous en personne noble esquier Jehan de Beaucé seigneur du Plesseix de la Chapelle des Fougeraitz lequel fut et est recognoeste et confesse estre hommes estang et subget du duc notre souverain seigneur et deluy tenir **prochement** a foy rachat et chambellenaige que le cas y est eschiet **Scavoir** est loustel et herbregement dudit lieu du Plesseix de la Chapelle tant en mesons, verger, le jardin de derriere, la Salle que bois ancien contenant trois journalx de terre ou environ **Item** une autre piece de terre nommée le clos de Derrière contenant seix journalx de terre environ joignant dun couste a la terre et bois dudit de Beaucé et dautre coste et dun bout au chemin par lequel lon vait de Sevegrant a la closture Garnier **Item** une autre pièce de terre nommée le clos du Feu contenant deux journalx de terre ou environ joignant dun coste au chemin par lequel lon vat dudit lieu du Pleisseix audit lieu de Sevegrant **Item** une autre piece de terre nommée le Fresche contenant deux journalx de terre ou environ joignant dun coste et dun bout audit chemin par lequel lon vat dudit lieu du Plesseix audit lieu de Sevegrant et dautre coste a autre dudit [mot biffé] de Beaucé **Item** une autre piece de terre nommée la Vigne contenant ving journalx de terre ou environ joignant du coste et dun bout a la rue dudit Beaucé dautre coste audit chemin **Item** une autre piece de terre nommée le clos de Mahaugeon cinq journalx de terre ou environ joignant dun coste au chemin par lequel lon vait dudit lieu de Plesseix au village de Montagu et dun coste et dun bout a la terre de Guillaume debrais [nom peu lisible] **Item** une autre piece de terre nommée Lestang Bertin contenant deux journalx de terre environ tant en pré que terre arable ou environ joignant dun côté et dun bout audit chemin **Item** cinq journalx de terre arable sises en une piece de terre nommée le clos du Terier joignant dun coste et dun bout audit chemin par lequel lon vait dudit lieu de Sevegrant à ladite clouez Garnier **Item** une autre piece de terre nommée Lesrable contenant cinq journalx de terre ou environ joignant dun (sic) coste a la terre dudit de Beaucé et dautre coste et du bout au chemin par lequel lon vait dudit lieu du Pleisseix à la forge Bretel **Item** seix journalx de terre sise en une piece de pré nommée le Ronandiere tant en pré que terre arrable joignant dun coste a la terre du pré Bretel et dun bout au chemin par lequel lon vait du Gué Allaine a loustel dudit Bretel **Item** ung piece et demy de terre sise en une piece de terre nommée la Haie Hamon joignant dun autre coste et dun bout au chemin par lequel lon vait dudit lieu du Plesseix au villaige de Montesgu **Item** ung journal et demy de terre sise en une piece de terre nommée Blanchart joignant dun coste et dun bout a la piece de Jehan du Mauhugeon et dudit Beaucé. **Item** confesse tenir ledit Beaucé de par dessusdites les rentes, juridictions, gélines, avoines et corvées et obeissances que luy devoient en

chacun an les personnes [s'ensuit une liste de redevables et de ce qu'ils doivent en numéraire et en nature] par raison desquelles chouses et chacunes dessudites confesse deu ledit de Beaucé [mots biffés]
[mot biffé] à mondit souverain seigneur foy rachat et chabellenaiges que le cas y escheut.

[s'ensuit la déclaration d'un maison sise rue Saint-Yves à Rennes]

Et lesdites chouses et choses dessudites ledit Jehan de Beaucé a promis et jurer tenir sans james aller aller contre.
Ce fut fait le vint cinquieme jour de novembre l'an mil quatre cens cinquante et autre.

Annexe 5

1464 : Minu de Pierre I^{er} de Beaucé pour le Haut Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz

Origine : AD 44, B 2181

Note : Trois parchemins cousus les uns aux autres. L'écriture au centre est relativement effacée.

Aveu rendu au duc par Pierre I^{er} de Beaucé pour suite au décès de son père Jean I^{er} de Beaucé.

Le 16 février 1464

Note :

Cy apres ensuit le grant et minu des terres et heritaiges rentes et revenus que deffunct Jehan de Beaucé tient en son vivant du duc notre souverain sises en la paroesse de St Grégoire en la Chapelle des Foulgeretz affay et adevoir de rachat et chambelanaige a sa cour et barre de Rennes echues en la main de mondit souverain seigneur par le deces dudit deffunct qui fut le second jour de novembre dernier duquel deffunct Jehan de Beaucé estre fils aisne et principal heritier et noble Pierres de Beaucé lequel a baille ceste presente annee

Et premier

L'hostel, meson et herbergement et boays ancien du Plesseix sise en ladite Chapelle des Foulgerez contenant de fons le tout desdites choses deux journalx de terre environ joignant dun coste et dun bout a la terre Jehan Mauhugon prise

XXX^s

Item une autre piece de terre nommée le clos La Derriere contenant quatre journalx de terre ou environ joignant dun coste au chemin par lequel l'on vait de Sevegrant a la Chapelle des Foulgerez et dun coste et dun bout a la terre dudit de Beaucé prise

XXIII^s

Item une autre piece de terre nommée le clos Desfeu contenant ung journalx ou environ joignant d'un costé au chemin de [mot effacé] et d'autre a la terre dudit de Beaucé prise

X^s

Item une autre piece de terre nommée le clos Davant contenant quatre journalx de terre joignant dun coste la terre dudit [mots effacés] Beaucé et dautre a la terre contenant quantité des boays [mots effacés] prise

XXIII^s

Item une autre piece de terre nommée la Vigne contenant troys quantités de journal [mots effacés] joignant les costez et dun bout a la terre dudit Beaucé prise

XII^s

Item deux pieces joignant ensemble en troys clostures nommées l'Estant Bertin contenant huyt journalx de terre prise

XI^s

Item une autre piece de terre nommée le clos de Lerable contenant deux journalx joignant des costez a la terre dudit Beaucé prise

XV^s

Item une aultre piece de terre nomme la Rouandiere
 contenant tant en pres que terre arable cinq
 journalx de terre et demy joignant dun coste a la
 terre dudit Beaucé prise..... XLVS

Item une autre piece de terre nommée la Haie
 Hamon contenant vingt journalx prise X^s

Item quantité de terre en une piece de terre
 nommée Blanchart contenant ung journal prise VIII^s

Item une autre piece de terre nommee le clos
 Bourgeois contenant ung journal prise VIII^s

Rentes par denier, avoines, gélines
 et corvées en celle partie.

[s'ensuit une liste 3 personnes redevables]

Ge Pierres de Beaucé filz aisé et principal héritier de deffunct Jehan
 de Beaucé seigneur du Plesseix en son vivant reconnoist et confesse
 que avont pouaier. Jay rapporté le mynu cy dessus contenir et
 confesse quil contient et estre mon seyn manuel
 avecques le seyn manuel de Estienne Richart [mot effacé]
 avoir pour requestre Le seixième jour de febvrier lan mil
 IIII^{cc} saixante quatre.

Annexe 6

1501 : Aveu de Guillaume de Beucé pour le Bas Plessis

Origine : AD 44, B 2181

Note : Parchemin parfaitement écrit et conservé.

Aveu du Bas Plessis et des Fontenelles par Guillaume de Beucé.

Le 13 décembre 1501

Aujourduy cest comparu noble escuyer Guillaume de Beucé seigneur de Plesseix et de la Fontenelle quil a recougneu et confesse estre homme et subget du Roy et duc notre souverain seigneur et deluy tenir a sa court et barre de Rennes prochement noblement a foy rachat et debvoir de chambelenaige quant le cas escheut les heritaiges maisons et rentes cy apres declarez **Premier** ung lieu mesons nommé vulgairement appellé le Bas Plesseix sise en la paroesse de Saint Gregoire en la Chapelle des Fougeraiz contenant tant en fons de maisons, courtz, vergers, jardins que bois ancien et tailleix quatre journalx de terre ou environ joignant dun coste le chemin par lequel lon vait du Hault Plesseix a l'église deladite Chapelle et daultre coste et bout a la terre dudit Beucé **Item** une piece de terre nommée le clos Moche contenant troys journeulx de terre ou environ joignant dun coste et dun bout les chemyns comme lon vait desdicts lieux dudit Plesseix a ladite Chapelle **Item** une piece de terre nommée le clos de la Porte contenant troys journaulx de terre ou environ joignant dun coste au chemin dessous nomme et daultre coste et dun bout a la terre dudit Beucé et daultre bout le chemin par lequel lon vait desdicts lieux a la Rouandiere **Item** les pieces nommées le domaine de Carel des Ousches, des Perieres et clos des Tertres et les Grans Rochers joignants ensemble an plusieurs clostures contenant ensemble vignt sept journaulx de terre ou environ et joignant par endroitz les chemyns comme lon vait du carrefour des cinq chemyns a ladite Chapelle et par aultres endroitz et pres et ripviere cy apres declarez **Item** les prez et ripviere dudit lieu nommez les ripvieres avec fuyes ung pre nomme le pré du Motay contenant ensemble ouict journeulx de terre en pre ou environ joignant des coste et des bouts a la terre dudit de Beucé **Item** quantite de terre sise an une piece de terre nommée le Chastennay contenant celle quantite ung journal quart de journal de terre ou environ joignant des costez et dun bout a la terre dudit beauce et daultre bout le chemyn par lequel lon vait de la RoUandiere audit lieu de Plesseix **Item** deux pieces de terre habitantes ensemble lune nommee le clos Luzain et lautre le court de la Porte contenans ensemble ung journal troys quars de terre ou environ joignant dun coste a la terre dudit Beucé et daultre coste dun bout le chemyn et rabine comme lon vait de la runandiere au hault plesseix **Item** une piece de terre nommee le Domaine du Carouez contenant quatre journeulx de terre ou environ joignant dun coste et bout le chemyn par lequel lon vait dudit Plesseix a Sevegrant et daultre coste le chemin par lequel lon vait dudit Sevegrant a ladite Chappelle **Item** ung piece de terre en pré et arrable nommée Lestang Bertin contenant ensemble quatorze journeulx de terre ou environ joignant dun coste et bout au chemyn comme lon vait dudit Hault Pleseix a Sevegrant et daultre coste des terres du petit Sevegrant. **Item** une piece de terre an vigne nommée la Vigne du Hault Plesseix avecques une piece de terre nommée le Fresche et une piece de terre nommée le Clos Davent joignant ensemble et contenant le tout ensemble six journeulx de terre ou environ joignant par endroitz le chemyn dout lon vait du Hault Plesseix a Montaigu et daultre coste et bout comme lon vait du Chesnetay audit lieu du Plesseix et par aultres au boutz des terres dudit lieu du petit Sevegrant **Item** une piece de terre nommée Lyrrable et quantite de terre fuse sur les Blanchart avecques une piece de terre nommée le Haye Hamon contenantle tout ensemble dix journeulx ou environ joignant le tout desdites choses ensemble par endroitz ledit chemyn comme lon vait de Montaigu audit lieu de Plesseix et par aultres endroitz le chemin comme lon va du Gué Alain a Montaigu **Item** une quantite de terre sise precedemant des Champs Alluete avecques une piece de terre an pre nommée le pré de la Rouandiere contenant celles choses ensemble cinq journeulx de terre ou environ joignantes lesdites choses ensemble habitent dun coste a la terre jehan perron et sa feme a cause delle

et par androictz le pasture dudit devant desdits Champs Alluette et dun bout le chemyn par lequel lon vaut de la Ronandiere au Gué Alain

[s'ensuit la déclaration du manoir et terres de la Fontenelle]

Item par raison dit lieu du Bas Plesseix ung fie et bailliage en juridiction seigneurie et obbeissance en ladite Chapelle nommée et vulgairement appellé le fie de Mauhugeon et en est deu par chacun an et hommes dudit fie savoir par argent quarente cinq soulz troys deniers par annees, seix et demye a rente chacune annee rente, de deux ou quatres ? par gelines ouict gelines, par avoine grosse neuff quers chacun an de rentes sur les hommes et fiez qilz en tiennent audit bourg de la chapelle doyt sont teneues a present **Scavoir** [listes des redevables] et chacun destenteurs dudit fie et chacun par raison desquelles heritaiges et rentes confesse ledit Beaucé debvoir foy et rachat et debvoir de chambelenaige quant le cas y echeut comme a dit davent. Et outres obbeis comme homme de foy doit savoir. Et tout ce que desdites approuves et jure ledit Beaucé toutes et y a ceste par Monseigneur Laboue de ceste court condempnt faict le treise [rajout illisible] jour de decembre lan mil cinq cens et ung

Annexe 7**1511 : Minu de Pierre III de Beaucé pour le Bas Plessis**

Origine : AD 44, 2181 et AD, 46 J 4

Note : - Copie de la Chambre des Comptes : Trois parchemins cousus avec des tâches d'humidité mais parfaitement écrit.

Copie du chartier de la Guère: Deux parchemins cousus plié en trois pendant un certain temps. Document parfaitement écrit mais certain mots sont effacés au niveau des pliures.

Minu des seigneuries du Bas Plessis et de Fontenelle par Pierre III de Beaucé suite au décès de son père Guillaume de Beaucé.

Le 13 septembre 1511

Ensuite le grant et minu des heritaiges rentes et choses heriteilles que feu Guillaume de Beaucé en son vivant, seignour des Plesseix et de la fontenelle tenoit de la court, barre de recepte de Rennes et de voir de foy rachat et de chambelennaige quel deceda le ouictiesme jour de septembre lan mille cinq centz dix par le quel deceis tout cheus au rachat deladicte court de rennes les heritaiges rentes et chouses heriteilles cu apres declarez desquelles chouses a fait nous declaration et raport Pierres de Beaucé escuyer fils aisne et heritier principal de noble dudict deffunct Guillaume de Beaucé le prisaige du fons fait par nobles hommes Jullian freslon, Jehan Rabail et Jehan Jamoays et Ardenne choaisiez entre le procureur de ceste court et ledict pierres de Beaucé quant a ce

Et premier

Le fons des mesons et amplaz court, jardins bouais anciain et tailliz du lieu du Bas

Plesseix situe en la parouaisse de st Gregouere en la Chapelle des Foulgeretz ensemble a une piece

de terre arable nommée le clos Derriere le tout contenant le tout desdites choses ensamble six journeulx a vingst

quatre seillons pour journal prise le dons en esgard au revenu pour lan prise...LX^s

Item une piece de terre nommée le courtil Davent le porte contenant quinze seillons autre rays prise..... X^s

Item une aultre piece de terre nommée le clos Moche contenant deulx journeulx vingst deulx seillons rays troys prise..... XXIII^s

Item une aultre piece de terre nommée le Dommage devant la porte contenant trois journeulx vingst deulx seillons troys rays prise.....XL^s

Item une aultre piece de terre nommée le Davant du Carel contenant sept journeulx dix ouict seillons prise.....IIIXXIIS VI^d

Item une aultre piece de terre nommée les Ouches contenant quatre journeulx vingst deulx seillons prise.....L^s

Item une aultre piece de terre nommée la Grant Perriere contenant cinq journeulx cinq seillons prise.....LII^s VI^d

Item unge aultre piece de terre nommée les tertres contenant troys journeulx vingst ung seillon quatre rays prise.....XXXIXS II^d

Item une aultre piece de terre nommée la petite Periere contenant deulx journeulx sept seillons prise.....XXs VI^d

Item une quantite de terre fuse en une piece de terre nommée le Chardonnay contenant estre icelle quantite ung journal ung quart prise XV^s

- Item unge piece de terre en pre nommée la Ripviere contenant douze journees
deux seillons prise VII^l
- Item une aultre piece de terre nommée le clos Subzain contenant vingst ung
seillons une raye prise X^s VI^d
- Item une autre piece de terre en vigne nommée la Vigne du Hault Plesseix
contenant neuf seillons une raye prise XVIII^s
- Item une aultre piece de terre nommée le courtil Davant la porte contenant
quatorze deulx rays prise X^s
- Item unge aultre piece de terre nommée la Fresche contenant deulx journeulx
quatre seillons troys rays prise XXIII^s
- Item une aultre piece de terre nommée le Domaine de Ferier contenant cinq
journeulx vingst deulx seillons prise L^s
- Item une piece de terre en pre nommee le pre de Lestang Bertin contenant trois
journees neuf seillons XXX^s
- Item une aultre piece de terre nommé la Jannaye de Lestang Bertin cinq journeulx
seix seillons prise XI^s VIII^d
- Item une aultre piece de terre nommée le Domaine Davent contenant cinq
journeulx onze seillons deulx rays prise LIII^s II^d
- Item une quantite de terre fuse en unge piece de terre nommée les Champs Alliette
contenant celle quantite troys journeulx vingst seillons prise XXXVIII^s III^d
- Item une piece de terre en pre nommée le pré de la Rouanldiere contenant une
journée doze seillons prise XXIII^s III^d
- Item une aultre piece de terre nommée le courtil Madame contenant dixouict
seillons quatre rays prise XII^s
- Item une aultre piece de terre nommée les Rochers contenant quatre journeulx
quatorze seillons prise L^s
- Item une quantite de terre fuse en une piece de terre nommée Lyrable contenant
celle quantite trois journeulx ouict seillons prise XXXIII^s III^d
- Item une aultre piece de terre nommee le Hait Hamon contenant quatre journeulx
seize seillons prise L^s VIII^d

*[s'ensuit la déclaration des terres de la seigneurie de la Fontenelle, des rentes
perçues sur la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine dans le fief du bas]*

Aultres rentes par denier avoine, grouse, géline et corvées deues
En ladite parouaisse de St Grégouer en ladite prouaise de la Chapelle des
Foulgeretz ou fie du Matillon

[s'en suit la liste de 6 redevables]

Somme de ce présent bailliaige tant par deniers que avaine, geline
Et corvées le toutz reduict a prisaigne au cours du pays XIIIII souls

Somme du tout du grant et mynu cy desus raporte toutes especes reduictes a
deniers quatre vingt trois souls neuff deniers
sur le grant de laquelle somme fault extraire et descharger vingst ouict livres ung
soulz trois denier que partie de ladite somme pour le droict de doaire de noble

damoiselle Julliaine de la Ville Aubert aultre de feu Pierres de Beucé en son vivant Sr desdits lieux et qui pere estait dudit deffunct Guillaume de Beucé.

Oultre est a extraire et descharger dix ouict livres quatorze soulds deulx deniers que est vingt livres par sourplus de la somme de quatre vingt soulds quatre livres trois soulds neuf deniers pour ledict douaire de noble damoiselle Michelle de Romelin veufce dudit deffunct Guillaume de Beucé et portant reste trante seix livres ouict soulds quatre deniers.

Aujourduy de la part de Pierres de Beucé escuier Sr du Plesseix de Beucé et de la Fontanelle fils de feu Guillaume de Beucé en son temps seigneur desdictz lieulx a esté a present le mynu et declaration cy desus escript de héritaiges, fyez, rantes, juridictions et chousses héritelles chez ou rachat de ceste court par le deceux dudict deffunct Guillaume de Beucé. Quel mynu apres advoit estre a apli et regarder du procureur

De ceste courtz a este reveu sauf a imprignez fil est dict de ce devoir estre fait par la court de Rennes sil est dict de ce devoir estre fait par la court de Rennes le traizyeme jour de septembre lan mil cinq cents unze.

[la confirmation sur parchemin de Pean du Chatellier, second mari de Jullienne de la Ville Aubert est rattachée]

Annexe 8**1539 : Minu de Jean II de Beaucé pour le Bas Plessis**Origine : AD 44, B 2181Note : Codex de 7 pages en parchemin parfaitement écrite et conservé.

Minu des lieux, maisons, terres et seigneuries du Bas Plessis en la paroisse de St Grégoire et de la Fontenelle par Jehan II de Beaucé-Plessis suite au décès de son père Pierre II de Beaucé.

Le 11 décembre 1539

Cy est le grant et prisage dont fait nommacion et raport part mynu déclaration et denombrement Jehan de beau escuyer seigneur du Plesseix Beaucé et de

Fontenelle filz aisé heritier principal de noble deffunct Pierres de Beaucé escuyer en son temps seigneur desdits lieux des terres héritaiges rentes des choses heritelles que tenoit en son temps lesdit deffunct Pierres de Beaucé declarons [mot effacé]

juridiction de Rennes de debvoir de foy et rachat et chambelennaige et quelles sont

cheues en rachat deladite court de rennes par le deces dudit deffunct pierre de beauce que fut le septiesme jour de juign dernier lan mil cinq cens trante et neuff. Ledit prisage du fond desdits heritaiges fait par Bertran de Morzelle et Jehan Garabonnet priseurs nobles Guillaume Rouillefort et Duillaume Deschamps [mot effacé]

choaisiz entre le premier de ladite court a ledit jehan de beauce quant au faire.

Et premier

Le fons des maisons cours et emplatz de portz vergers courttilz

et herbergemens du bas Plesseix situe en la parouesse de

St Gregoire en la Chapelle des Foulgeretz contenant le tout

par fons a la piecze dessoubz le boayes a vigne quatre seillons

pour journal deux journaux treze seillons une raye pour somme

trante souls sept deniers prise..... XXX^s VII^d.

Item en boays ancien de haulte fustaille et boys tailleix et

troys journaux dix seillons cinq rayes en esgard au revenue

treze soulz quart deniers prise..... XIII^s IIII^d.

Le clos Moche contenant troys journaux de terre prise trante solz prise XXX^s.

Le clos de la Porte autrement le clos Davent quatre journaux

quatre seillons quatre rayes pour la somme quarante deux solz ung

dernier maille et prise..... XLVI^s IV maille

Le domaine du Carel contenant sept journaux sept seillons pour ce

quatre livres deux deniers maille prise..... IIII^l II^d maille

Le domaine des Ousches contenant quatre journaux dix seillons

troys rayes prise quarante sept soulz ouict denier maille prise

..... XLVII^s VIII^d maille

Le domaine de la Grant Perrier aultrement nomme les cinq chemins

Contenant cinq journaux quatre seillons deux rayes prise cinquante

ung souls vingt denier maille prise..... LI^s XI^d maille

La piecze des Tertres contenant quarante journaux deux rayes prise

trante sept soulz seix deniers prise..... XXXVII^s XVI^d

La piecze des Petites Perrieres contenant deux jourbaults sept seillons

quatre rayes prise dix neuff soulz dix deniers maille prise..... XIX^s X^d maille

Le domaine des Grans Rochers contenant quatre journaux quatorze seillons une raye pour ce quarante cinq souz onze deniers prise	XLV ^s XI ^d
.....	
Le prés de la Ripviere contenant douze journers quatre seillons un raye prise sept livres dix souls prise	VII ^l XII ^s
.....	
Le clos Sevegrant contenant vignt deux seillons quatre rayes pour ce dix souz troys deniers prise	X ^s III ^d
Le courtil de la Porte contenant quinze seillons deux rayes pour ce seix souz quatre deniers maille prise	XI ^e IIII ^d
.....	
Le domaine des Terriers contenant seix journaux dix sept seillons pour ce quarante cinq souz ouict deniers prise	XLV ^s VIII ^d
.....	
Les prez de Lestang Bertin contenant deux journers quatorze seillons prise trante souz seix deniers prise	XXX ^s XVI ^d
.....	
Item le fons du petit Janaie boayes aujoignant vers midy Contenant neuff seillons prise dix ouict deniers prise	XVIII ^d
.....	
La jainnaye de Lestang Bertin contenant deux journaux seix seillons prise onze souls troys deniers prise	XI ^s III ^d
.....	
Le courtil de la Vigne du Hault Plesseix contenant deux seillons quatre rayes prise cinq souls quatre deniers prise	V ^s IIII ^d
.....	
Une piecze de terre nommer le Fresche contenant deux journaux quatre seillons prises vignt troys souz dix deniers prise	XXIII ^s X ^d
.....	
Le Champ Davent contenant cinq journaux neuff seillons prise cinquante ouict souz neuff deniers maille prise	LVIII ^s IX ^d
.....	
Une piecze de terre nommer Lyrrable contenant cinq journaux ung seillons deux rayes prise cinquante souz seix deniers et maille prise	L ^s VI ^d
.....	
Une piecze de terre nommer le Hait Hamon contenant quatre journaux seize seillons prise quarante sept souz prise	XL ^s VII ^d
.....	
Item le pre de la Ronandiere contenant une journer onze seillons cinq rayes prise vignt sept souz dix deniers prise	XXVII ^s X ^d
.....	
Et quantité de terre sytuer au domaine des Champs Aliette Contenant celle quantite troys journaux vignt seillons pour ce trante ouict souz quatre deniers prise	XXXVII ^s IIII ^d
.....	
Le domaine des Tertres de Ricord avecques ung petit clossel y joignant derriere le clos aliette contenant cinq journaux ouict seillons troys rayes prise cinquante troys souz seix deniers maille prise	LIII ^s VI ^d
.....	
Item troys journers de pre en la pres de Ricord pour ce quarante	XLVIII ^s
.....	
Le courtil Davant la Porte du Hault Plesseix contenant quatorze seillons troys rayes prise neuff souz deux deniers prise	IX ^s II ^d
.....	
Le courtil de Mademoiselle contenant dix ouict seillons pour ce onze souz quatre deniers prise	XI ^s IIII ^d
.....	
Rentes en juridiction, seigneurie et obeissance que estoient deniers audit	

deffunct Pierres de Beaucé a raison de ladite maison du Bas Plesseix en ladite parouesse de Saint Gregouer en la Chapelle des Foulgeretz des hommes et teneurs que en suyvent a raison dun bailliaige nommé le bailliaige de Mauhugeon que pareillement Il tenoit de ladite court de Rennes a foy et rachat et chambelenaige quant le cas y eschoit escheus au rachat dicelle par le deceux dudit deffunct.

[s'ensuit une liste de 12 redevables]

[s'ensuit le dénombrement de la seigneurie de la Fontenelle]

Somme totale du tout du prisage des trois heritages cy devant et quatre vings quatorze livres unze soulz deux deniers maille sauff [mot illisible] dont est ? la terre, partie pour le douaire de damoiselle Jehanne Couesnon, veuffve dudit deffunct que vaut trante une livre dix soulz conq deniers, partant reste soixante troyes livres duc deniers de prisage sauff [mot illisible]

En ce quest de la mestairie de Ricord ledit de Beaucé nen fait rachapt en ce present mynu pourtant que cest heritaige de ladite damoiselle Jehanne de Couesnon sa mere que bailla sa terre pour redevance de ladite mestairie

fons que pour partir de redevance dudit lieu briend de Romelin escuyer seigneur de Launay fut ajourne de vint sept livres dix soulz de rente pour cens que

ledit de Romelin comme heritier principal de feu Estienne de Romelin son pere devoit audit deffunt Pierre de Beaucé et ladite Jehanne Couesnon sa femme compaigne pour la somme de cinq cens livres nomme de raison de quoy seroit

den assecpte audit de beauce sur ledit lieu de Ricord de la moytie dudit nombre de xxviii^l xs de rente fons cens audit pris de cinq cens livres qui seroient deux cens cinquante livres que ledit de beauce rachapt seullement en ce present mynu priser ladite moytie reduyt en fons heritaige selond en serment de payer six livres dic sept soulz six de mises de prisage pour ce.....VI^l XVIIIS VI^d passaige

Le present mynu et prisage diceluy fait nous ledit pour nous Bertran de Morele, Jehan Pachourt, Guyon Rouillefort et Guillaume Deschamps presents daudit dits le quartrieme jour de novembre l'an mil cinq cens trante neuff.

Annexe 9**1540 : Réception de l'aveu de Jean II de Beaucé pour le Plessis-Beaucé**

Origine : AD 44, B 2406, fol. 59

Note : Registre sur papier parfaitement écrit et conservé.

Réception de l'aveu de Jean II de Beaucé fait le 11 décembre 1539.

Le 15 juin 1540

Jan de beaucé sieur du plessix Beaucé
a fait hommage au roy pour raison dudit lieu
& manoir du Plessix de Beaucé et du
manoir de la Fontanelle ô leur appartenances
et dependances tenues etmouvant prochement dudit
sieur sous la juridiction de Rennes

Annexe 10

1601 : Aveu de Louis Pantin et Suzanne de Beaucé le Haut et Bas Plessis

Origine : AD 44, B 2181

Note : Codex de 5 pages de parchemins parfaitement écrit et conservé mais plié sur sa longueur dans son quart droit.

Aveu, minu et dénombrement de Louis Pantin et Suzanne de Beaucé pour la seigneurie et terre du Plessis-Beaucé.

Le 5 juin 1601.

Adveu et declaration que escuyer

Louis Pantin sieur de la Hamelinie, du Coign, Grasmouton, et y baille et presente au Roy nostre souverain seigneur et à nos seigneurs de la Chambre des Comptes dudit sieur en ce pais et duche de Bretagne a cause de sa compte et juridiction de Rennes pour damoiselle Suzanne de Beaulcé sa compaigne dame du Plessis Beaulcé et de Fontenelle des maisons terres et heritaiges rentes et revenus, seigneuries, juridictions, rachaptz, soubz rachaptz, foy et hommaiges et nous debvoires quelle tient prochement et noblement à foy et hommaige et rachapt quand le cas y advient lesdites choses cy apres et a verifiees et bournees eschues et advenues a ladite demoyselle par le deces de feu demoiselle Janne de Beaucé sa sœur aisnee vivante dame desdits lieux morte et decebdee en lan mil cinq cent quatre vingtz quinze.

Premier

Les lieux nobles maisons mestairyes et pourprins du hault et Bas plessis de Beaucé, fuyes, courtz, jardins, vergers herbergements boys ancien et de revenu scittuez en la paroisse de la Chapelle des Fougeraiz fillette de Saint Gregoire contenant ensemble sept journaux de terre ou environ.

Item une piece de terre nommee le clos moche contenant trois journaux de terre ou environ joignant dun costé et bout les chemins comme lon va desdits lieux de Plessis a ladite Chapelle.

Item une piecze de terre nommée le clos de la Porte contenant trois journaux de terre ou environ joignant dun cousté au chemin dernier nommé , et dautre cousté et dun bout à la terre dudit de Beaulcé et dautre bout le chemin par lequel lon va desdits lieux a la Rouandiere.

Item les pieczes nomment le Dommayne de Carel des Ousches des Perrieres le clos des Tertres et les Grands Rochers joignans ensemble en plusieurs clostures contenant ensemble vingt sept journaux de terre ou environ et joignant par endroictz le chemin comme lon va du Carrefour des Cinq Chemins a ladite Chapelle et par autre endroictz en prez et riviere cy appres declarez.

Item les prez et rivieres dudit lieu nommez la Riviere avecq ung pré nommé le pré du Motay contenant ensemble huict journaux de terre en pré ou environ joignant des coustez et des boutz a la terre de ladite Beaulcé.

Item une quantité de terre size en une piecze de terre nommée le Chardonnay contenant icelle quantité

ung journal et quart de terre ou environ joignant des deux coustez et dun bout a la terre de ladite Beaulcé et dautre bout le chemin par lequel non va de la Rouandiere audit lieu du Plexis.

Item des pieczes de terres habitants ensemble lune nommée le clos Suzain et lautre le courtil de la porte contenant ensemble ung journal trois quartz de terre ou environ joignant dun cousté a la terre dudit Beaulcé et dautre cousté et dun bout le chemin et rabine comme lon va de la Rouandiere au Hault Plessix.

Item unne piecze de terre nommée le domaine des Tertres contenant quatre journaux de terres ou environ joignans dun cousté et bout le chemin par lequel lon va desdits lieux du Plexis à Sevegrant et dautre couste le chemin par lequel lon va dudit Sevegrant à ladite Chapelle.

Item unne piecze de terre en pré et terre arrable nommée lestage Bertin contenant ensemble quatre journaux de terre ou environ joignant dun cousté et bout au chemin comme lon va dudit Hault Plexis à Sevegrant et dautre cousté en terres du petit Sevegrant

Item unne piecze de etre nommée la vigne du Hault Plexis avecq unne piecze de terre nommée le Fresche et une piecze de terre nommée le clos Davant joignant ensemble et contiennent six journaux de terre ou environ joignant par endroit le chemin comme lon va du Hault plessis à Montaigu et dautre cousté et dun bout le chemin qui conduit du Chenetais audit lieu du Plexis et par autre endroitz les terres dudict lieu du Petit Sevegrant.

Item unne piecze de terre nommée Lyrable et quantité de terre seise au clous Blanchard avecq une piecze de terre nommée le Haihamon contenant le tout ensamble dix journaux de terre ou environ joignant le tout desdites choses par endroitz le chemin comme lon va de Montaigu audit lieu des Plexis et par autre endroitz le chemin par lequel lon va du gué Alains audit Montaigu

Item quantité de terre size au domaine des Champs Alliette audroy unne piecze de terre en pré nommée le pré de la Rouandiere contenant celles choses ensemble cinq journaux de terres ou environ joignant ledites choses ensemble et habitant dun bout à la terre qui fut a jan buerin et par endroitz le parsue dudit domaine des Champs Alliette et dun bout le chemin par lequel lon va dela Rouandiere au gué alains

[s'ensuit la déclaration de la métairie noble de Ricord]

Item le droict de juridiction dudit lieu de Plexis haulte, basse et moyenne sur ung quanton appellé Chaponnet et sur trois bailliaiges lun nommé le bailliaige du Bourgs de ladite chapelle sur les hommes et subiectz dicelluy et luy est deu par avoyne grosse dixhuict bouesseaux et demy seixieme partie dun dicte avoine mesure de Rennes.

Item size atre bailliaige appellé Mouhugéon si montant par avoyne grosse seix bouesseaux mesure de rennes deux poulles et une corvee apreciee à deux soubz huit deniers monnoies et obeissant.

Item sisse autre bailliaige appellé le bailliaige du clos Pasquier sestendant en paroisse de ladite Chapelle et Mongermont le montant la somme de seix livres trois soubz huit deniers monnoys et obeissance.

Item le moulin adaus dudict lieu de Plexis avecq son estange et droict de destroict sur ses hommes et subiectz.

Item que a raison deladicte terre et seigneurie du Plexis beaulcé, ladicte de Beaulcé à droict de dixme infeode sur ledict quanton et traict appelle chaponnet sestendant en ladite chapelle des foueraiz.

Item que ladicte dame de Beaulcé estre dame fondatrice deladicte Chapelle des Fougeraiz fillette dudict saint Gregoire etant cœur dicelle ont droict de banc et enfeu.

Item les garennes et reffuges a connilz desdits lieux et mesteryes defensables
Par lequel presant aveu
ledit seigneur de la Hamelinière audit nom baille et presante ainsy que dict estre audit notre roy pour vray et asbolu causs a y augmante ou diminuer lors quil luy presenta A congnoissance. Et pour icelluy presente a Messires Sieurs les gens des Comptes de bretagne pour ledit notre roy et en la court de Rennes pour l'impugnition dicelluy a institué et institue ses procureurs généraux et maessaigers speciaux notaires.

Ou luy deux et chaincun deux seul et pour le tout et de demander et avoir acte et relation de lautre baillé et présanté. Et de fayre environ ce que dessus tout ce que ledit seigneur feroit ou se pouroit si presant en sa personne y estoict jacoict que le cas requiert mandement plus special ou présente de personnes. Et tout ce que dessus a ledit Pantin promis voullu et juré par son sermant tenir sans jamais aller ny venir encontre. Et à sa requeste par nous

Annexe 11

1659 : Aveu de Samuel Pantin pour la maison du Plessis

Origine : AD 44, B 2181

Note : Codex de 4 pages de parchemins parfaitement écrit et conservé mais plié sur sa longueur dans son quart droit.

Aveu, minu et dénombrement de Samuel Pantin pour la seigneurie et terre du Plessis-Beaucé suite au décès de son père Claude Pantin.

Le 25 mai 1659

Adveu minu et desnobrement

des terres et heritages que messire Samuel pantin
chevallier seigneur de la Hamelinie, Landemont, le Coing
la Fremoire, les navinaux, Grasmouthon le Plessix Beaucé
la tient et relevent proschement du Roy Notre Sire soubz la
cour et juridiction de Rennes, lesdictes choses confesses
et advueues audit seigneur de la Hamelinie par le deceis
de monseigneur Claudes Pantin en son vivant seigneur des lieux
quil tient et relevent prochement et noblement de sadite Majesté
et devoir de foy et hommage rachapt et chamblenaige
quand le cas y prest. Lequel adveu ledit seigneur
de la hamelinie baille et fournist a sa dite Majesté
devant nous nos seigneurs de la Chambre des Comptes
de Bretagne en la forme et maniere quy ensuie

Et premier

Le manoir principal de ladite maison du Plessix
de Beaucé avecq les mestairyes du Hault et Bas
Plessix sittuez en la parroisse de Chapelle des Fougeretz
evesché de Rennes, pressouer cours, jardins
rabines, vergers pourpris, bois de haulte fustaye
et de decoration parc et reffuge a connilz
préé et prairyes terres arrables et non arrables
grandes et petites préé, le tout se joignant et contenant
ensemble six vingts dix journaux de terres ou environ
la fuye colombrier et reffuge a pigeon eslevée en lacour principale dudit manoir.
Plus la maison et autre manoir de Ricord et mestairye et dependantes aussy
sittuee en ladite
parroisse consistante en jardins, rabines, vergers,
garences, prez, prairyes, terres arrables et non arrables
et autres despandances dudit lieu et maison de Ricord, et
cy mesme tenant et le tout contenant ensemble
cent journaux de terres ou environ.

Item deux moullins a eau nommés l'un moulin
De planche Torts et lautre le moulin neuf avecq leurs
rivieres et estangs sur lesdites terres du plessix et Ricord
et pesche prohibituée affeagés par ledit feu seigneur aux hoires
de deffuncts Jullien et Novel Days et a present aux heritiers desdits Days
pour en payer par chacun an, soixante bouesseaux de
froment mesure de Rennes, et est compris audit

affeagement ung moulin a vant de nouveau basty
 prosche dudit moulin neuf, droicts de mouste, et mousture
 sur ses hommes et subjects dudit seigneur de la Hamelinrière.

A cause desquelles maisons seigneuryes
 ledict seigneur de la Hamelinrière est fondateur
 et seigneur superieur deladitte eglise et parroisse
 de la Chapelle des Fougeretz avecq droicts denfeuz
 tombes bancs a luy prohibifts armoiryes
 et escussions tant par dehors que par le dedans
 ladicte eglise, aux lieux plus et suivant
 en forme de ceinture pour marquer de preeminance
 et superiorite en ladicte eglise.

Plus le droict dun trait de dixme ayant cour
 en ladicte parroisse nommée le chaponnet.

Davantage confesse les seigneurs de la Hamelinrière
 tenir prochement comme dessus de sadite Majesté les
 fieffs juridictions et baillaiges cy apres
 s'extendans tant en ladite parroisse de la Chapelle
 des Fougeretz quen celle de Montgermont ausquels
 y a droit de basse et moyenne justice droictz de
 sceaux, confection et juridictions desdists bans, successions
 des bastards et tous aux droictz appartenant
 a seigneur de moyenne et basse justice.

*[s'ensuit la liste des fiefs et bailliages avec leurs redevables du bourg de la
 Chapelle des Fougeretz, de Maubugeon, le bailliage des Clos Pasquiers]*

Sur et par cause desquelles choses ledit seigneur
 de la Hamelinrière confesse debvoir foy et hommage
 et rachapt et chamblenage quand le cas y eschet
 a obeissance et debvoir devant declarées, ledit
 seigneur de la Hamelinrière, oblige hipotecque
 a sa dicte majesté, toutes et chacunes les choses
 cy devant mentionnées sans en rien esceptes
 avecq ses fruictz et revenus de ycelles
 pour en cas de deffault procede aux
 contranctes et saisie, par la coustume
 en tel cas requis comme estant propres
 affaires du Roy, et pour presanter
 le presant adveu Mosseigneur des Comptes de Bretagne establyes Nantes
 a par tout ailleurs ou besoin sera, ledict
 seigneur de la Hamelinrière a nommé et
 constitué Ms. Jan Cougland procureur
 en ladicte chambre desdictz Comptes, auquel
 il est donné plain pouvoir de ce faire
 et en juré nen faire recoignaontn et
 pour cequeil a tout ceque dessus ainsy
 voulu, grée consenty promis et juré tenir
 nous soubz nos notaires de la Cour juridiction royalle
 audict Nantes..... a laquelle il cest
 soumis. L'avons de son consentement
 et a sa requeste condempné et condempnoua
 par le jugement et autorité de notre dicte
 court et a icelle proroge de juridiction
 et aussy et comme dict est pour y estre
 suivy comme par sa propre et barre et
 juridiction comme sur fait passer au

tables de Francoys Letort lun des notaires soubz
soubz (sic) le seing dudict seigneur de la hamelinere et
ce vingt cinquième jour de May mil six cents
cinquante neuf apres midy dudict jour.
Outre ce que devant ledict seigneur advouant
declare quil a droit daffeager et allienne
cens journaux de terre et de detenir
l'obeissance suivant les lettres de sa
Majesté et veriffyée en ladicte chambre par
arrest du [blanc] jour de [blanc] mil six
cens [blanc]¹
Avec portestation touttefoys qu'a faict ledict
Seigneur advouant d'augmenter ou diminuer
Audict presant et lors qui luy viendra
A cognoissance faict comme devant.

Signature : Samuel Pantin, Delesbaupin notaire royal et Letort, notaire royal.

1 Il est question de la lettre patente de 1649 l'autorisant aliéner plus de 100 journaux de terres nobles.

Annexe 12

1685 : Aveu de Barthelemy Ferret, Jacques Michau, Guillaume le Batz pour la maison du Plessis

Origine : B 2181

Note : Codex de 12 pages de parchemins paginés parfaitement écrit et conservé. Un second petit parchemin y est attaché et porte sur une demande de preuve sur le droit de prééminences sur la chapelle tréviale de la Chapelle-des-Fougeretz.

Aveu et dénombrement rendu par Barthelemy Ferret, Jacques Michau et Guillaume le Batz propriétaire à eux trois des terres et seigneurie du Plessis-Beaucé.

Le 1^{er} octobre novembre 1685

Adveu et denonbrement que

rendent devant Nos seigneurs de la Chambre des Comptes de Bretagne escuier Barthelemy Feret conseiller secretaire du Roy maison et couronne de France tant en son nom que comme suivant pour escuier Jacques Michau sieur de Montarant et Guillaume le Bartz aussi conseiller secretaire de sa majesté, de manoir hores et seigneurie du plessis de beaucé quils possèdent tiennent et relevent prochement et noblement de sa majesté à devoir de foy et hommage rachat et chambeennage sous son domaine de Rennes

Cest a scavoir

La maison noble du plessis de Beaucé sittué dans la Chapelle des Fougerais Teillet de la paroisse de Saint grégoire evesché de Rennes consistant dans la maison principale exposée au midy construite de pierres de tailles aux portes lustrées et cheminées couverte dardoises salles et chambres basses, chambre et grenier au dessus un vieux chapitrau devant la porte de la cuisine et demie croix vers septantrion une tourelle en langle des salles et chambres en octogone. Une escurie, au midi de la cour dudit lieu, avecq une boullangerie et joignant le portail avecq logement du pressouer aussy au midy de la dicte cour.

La mettairye dudit lieu faisant partye de la closture de ladicte court faicte de murs en terres bois et terrasses couverte dardoise ung logement au bout servant de grange et cellier.

Le fonds sous lesdits bastiments, la court au devant sernée en partie d'eaux et des murs de terres sur soudent de pierre dans laquelle est le coulombier et un puis contenant pourprins et petit de port derriere ladite mettairye a l'occidant d'icelle soixante trois cordes, la rachine et advenue de ladite maison qui conduit d'icelle terre a la chapelle des fougerais contenant quatorze cordes. Le jardin de la salle vers l'orient du principal logix et court y joignant contenant un journal deux cordes

Le bois et decoration dudit lieu joint vers midy les jardin cy devant terres septantrion hors dudit lieu contenant deux journaux douze cordes.

Deux clos et labour appellées le clos des Bois contenant ensembles un journal quinze cordes

Le petit clos Derriere joignant ledit bois et terre
occidant le clos cy apres et dautre bout et costé terre
de René davy contenant dix huit cordes.

Le Grand clos de Derriere borné du costé dorriant de la piece
cy devant dautre et dun bout le chemin dela Chapelle
des Fougerais contenant cinq journaux cinquante septembre
cordes.

Le clos du Terrier jointct d'un costé le chemin cy devant
vers midy autre chemin dun bout le clos derriere cy
de issue contenant six journaux douze cordes.

La piece de Lestang bertain jointct d'un costé terre dépendante
de la maison dudit Sevegrand dautre le pré cy après contenante
cinquante journaux une corde.

La pré de Lestang bertain jointct vers occidant le midy terre
dudit Sevegrand dautre a la piece cu dessus contenante
quatre journaux soixante deux cordes.

Le Domaine du plessix beaucé jointct de deux costé
et bout terre dudit Sevegrand vers midy au chemin dudit
lieu au plessix contenant cinq journaux quatorze cordes.

Le Jardin de la mattairye du Haut Plessix jointct a
lorriant les issues et deport de la Porte de laditte
mettairrye dautre costé la piece du Fresche et chemin
entre deux d'un bout ledit chemin dautre la piece cy apres
contenante trante sept cordes.

Le clos du Bois jointct vers midy aux maisons
de la dicte mettairye court et jardin dautre le clos au
derrier d'un bout le bout et haute fustaie et dautre la piece
de terrier contenant trois journaux six cordes.

La piece du Fresche jointct du coste vers midy le clos
devant dautre le chemin cy dessus du bout la piece
geneté dautre le courtil Franche contenant deux journaux vingt trois cordes.

Le courtil Fauché jointct vers midy la piece cy apres
dautre le chemin cy devant d'un bout ledite pierre vers
dautre lissue de ladite maison contenant quarante cordes.

La piece du Clos Devant jointct d'un costé a terre cy devant
vers midy terre du nommé Chesnetaye dan d'un bout
terre de Sevegrand contenant six journaux.

La piece du Hay Hamon jointct des deux costés le chemin
conduisant a la chapelle des fougerais, dun bout
le clos des fresches et dautre la piece du rocher contenant
cinq journaux vingt quatre cordes.

La piece du Rocher jointct dun coste et bout le chemin
cy devant dautre la piece du Hay hamon hannots terre occidante
la piece de Lirable contenant cinq journaux.

Le clos de Lesté jointct vers midy au Hay hamon
dautre et partye le courtil de la barriere des deux bouts

le chemin cy devant contenant un journal
soixante six cordes.

Le courtil de la Barriere joint vers midy le clos
cy devant la terre dudit lieu et du bout le chemin dautre
le clos Suzain contenant un journal trante cordes.

La piece de Lerable joint dun costé la piece du rocher
dautre a Jullien Ange du bout vers midy au chemin
qui conduist au moullin dautre le clos Teste
contenant cinq journaux quarante cordes.

La piece de la Rouandiere joint vers orriant le champ
alliette et dautre le village jardin et pré de la
Rouandiere du bout ledur chemin dudit village
contenant un journal cinq sept cordes.

Le champ Alliette joint du bout vers occident
la prée cy devant dautre le clos du moullin du
costé du midy terre de la mettairye de Ricord et
dautre le chemin et chaussée du moullin a eau
contenant six journaux soixante deux cordes.

La petite piece du Haret joint du costé d'orriant
et des deux bouts les terres du Bas Plessis dautre
la piece de la Nouette contenant deux journaux
cinquante neuff cordes.

Le tout de ceque de issue joint par pour plusieurs endroitz
la mettairye du Bas plessis au chemin qui conduist de la Croix
garnier au bourg de la Chapelle des Fougerais et a la dite maison
du plessis par autres endroits vers dudit Sevegrand du
Chesnetaye et au chemin qui conduist dudit manoir du plessis
au Chesnetaye et au moullin neuff.

Plus la mettairye du bas plessis en ladite Chapelle des Fougerais
consistant dans le logement du fermier exposée au midy
construite dardoises, une estable au bout vers orriant le
tout doublé de grenniers et saunierie
Le grand estange a l'occident de la cour avecq une estable
et joignant et saunierie audites issues.

Le fonds sous les logements court au devant vers
orriant ou il y a un fournil couvert de paille, jardin
derriere ladite maison et au proche ledit four contenant
ensemble un journal deux cordes.

Le Verger de laditte mettairye sittué a l'orriant et au
derriere planté de fruitiers contenant soixante cordes.

Le clos Suzain joint dun coste le clos Etesse
vers midy le chemin dudit lieu aux Fougerais dun bout
le courtil de la barriere dautre le clos devant un chemin
entre deux, contenant un journal soixante huit cordes.

Le clos Moche joint d'un costé le chemin dudit
lieu aux Fougerais dautre a René day d'un bout le pré
poussin dautre le chemin de Dinan contenant trois
journaux trante quattres cordes.

Le clos Devant joint vers septentrion le clos moche un chemin entre deux de la Nouette d'un bout et dautre le clos suzain contenant quatre journaux trante deux cordes.

Le clos de la Nouette joint vers septentrion le clos devant dautre costé le clos du rocher dun bout le chemin qui conduist au moulin neuf dautre la petite préee contenant deux journaux quarante six cordes.

La piece du Rocher joint dun costé d'un bout la piece de la Nouette cy devant dautre la piece du perrier du bout vers orriant le pré de lestang dautre ledit chemin entre deux du moulin neuff contenant trois journaux cinquante huit cordes.

La piece du Perrier en lande et pasture bornée vers orriant dudit estang dautre ledit chemin du bout le Rocher et dautre la chaussee dudit moulin contenant un journal cinquante cinq cordes.

La Grande Préee de l'estang joignant vers septentrion les pieces du rocher et du perrier dautre costé le bout les terres cy apres contenant six journaux cinquante deux cordes.

La piece du Tertre joignant vers midy le chemin conduisant audit moulin vers orriant la piece des Conq chemins dautre bout et costé l'estang le pré et les issus contenant quatre journaux trois cordes.

La piece des Cinq Chemins joint vers occident la piece du Tertre dautre costé le champ Nepuort dun bout le chemin de Chesnetaye audit moulin dautre la préee cy devant et les pieces des ouschers contenant cinq journaux soixante quinze cordes.

La piece des Ouschers vers orriant le chemin qui conduist au bourg vers midy aux ouscher, a lorriant la piece cy devant et au grand pré aussy cy devant et au septentrion la piece cy apres contenant cinq journaux cinquante et trois cordes.

La piece des Mottes et pastures joint vers orriant les pieces du bourg et des vignes vers occident la petite préee vers midy la piece du Carrel cy apres et dautre le chemin des Fougerais contenant cinquante et neuff cordes.

La piece du Carrel cy devant joint vers midy la piece des ouscher dautre le village des cinq chemins dautre les grands et petits prés contenant huit journaux vingt deux cordes.

La piece du Clos Pasquier et pasture joint dun costé terre des heritiers dudit Pierre Binet dautre en partye et ausdits heritiers et a Jan Boustard et des deux boutz au chemin conduisant de la Chapelle des Fougerais Rennes contenant trois journaux trante quatre cordes.

Le petit pré Monsieur joint des deux bouts et costés pré et terres labourables de René de Pail et de Raoul Mounier vers midy le clos moche contenant cinquante deux cordes.

Le tout de laditte mettairye du Bas plessis joint par plusieurs endroits la dicte mettairye du haut plessis cy dessus au chemin conduisant au bourg de la paroisse, au carroue des Cinq chemins et par endroits terre de la mettairye de Ricord cy apres.

Plus la mettairye de Ricord située dans ladicte chapelle des Fougerais paroisse de Saint gregoire le logement de laquelle est basti de mur de terre sur soudement de pierre couvert dardoises consistant en deux enclos mes estables vers occident la grange de pareille construction.

Les fonds sous lesdicts bastiments cours au devant ou sont une piece et un four et avec abatue vers orriant compris un deport vers occident contenant quarante quatre cordes.

Le jardin au derriere contenant trante sixcordes
Le jardin au derriere vers midy de ladite cour contenant trante sept cordes.

La piece du Clos du bout joignant vers orriant le clos du pré de la Noé vers occident le jardin cy devant et piece du rocher cy apres vers midy le chemin de la Noe et dautre les issues etjardin de la dite mettairye contenant trois journaux vingt cinq cordes.

La piece du Rocher joint vers midy la piece du bout vers midy le chemin de la Nöe vers occident le pré des rochelles vers septantrion le clos de la vigne et pre Madame contenant six journaux soixante six cordes.

Le pré de Heullin joint vers midy et occident le chemin et terres de hautes landes vers septantrion le clos de la vigne vers orriant le clos lanvase contenant un journal soixante une corde.

Le pré Madame et prairie joignant vers orriant le clos du rocher dautre costé et dun bout le ruisseau luy flue lieu des planchetorte a lestang de champ a lannée dautre bout le clos de la vigne contenant seize cordes.

Le clos de la Vigne joint vers midy le clos du rocher et les pontraux du bout vers orriant au verger et dautre bout le pré cy apres contenant un journal soixante douze cordes.
Le Verger dudit lieu entre la cour et la vigne cy dessus la pree du rocher et les ponstreaux cy apres cernés de fossés de lautres parts contenant un journal huit cordes.

La piece des Ponstreaux joint vers midy le verger et vigne cy devant dautre et dun bout le chemin conduisant de lixië

Rennes dautre le ruisseau des Planchetorte contenant six cordes.

Un petit quanton et pasture nomme le Boisson entre la piece cy et issues et le clos derriere et le jardin derriere Contenant quatorze cordes.

Le pré de la Nöe jointct vers septantrion le chemin de la nöe dautre costé et bout la piece du bout contenant deux journaux vingt trois cordes.

Le clos et issue la Noé jointct vers orriant ledit chemin de la noé jointct ver smidy le pre cy devant a loccidant la piece du bout au septantrion la piece cy apres contenant trois journaux vingt neuf cordes.

La piece du Clos Derriere jointct vers orriant ledit chemin de la Noë vers midy la piece cy devant et court de la ditte mettairye vers occident le Boisau vers septantrion le chemin de Tixié a Rennes contenant sept journaux et quatorze cordes.

Le clos du Moullin jointct vers midy le chemin de tixue dautre le courtil Madame du bout vers orriant les chaussieux dautre le ruisseau et estang de planchetorte contenant quatre journaux trante sept cordes.

Le pré de Planchetorte allant du septentrion au midy borné des autres parts des ruisseaux venants du moullin neuff a planchetorte contenant trois journaux vingt six cordes.

Le courtil Madame jointct dun costé le clos du moullin dautre le lesche vers orriant le champs creux dautre ladite prée contenante quarante neuff cordes.
Le pré de Lesche jointct vers midy la piece cy devant dautre le tertre dun bout laditte prée et dautre ledit champ creux contenant soixante quatorze cordes.

La piece des Terres Ruor jointct vers midy les lesches cy devant dautre costé le champpt alliette dun bout le champpt creux dautre vers occident ladite prée de planchetorte.

La piece des Champs creux bornée dun costé des Tertres dautres dautre du chemin de Tixiée a Planchetorte dun bout le llos de la Croix de closeau dautre le clos du moullin, Courtil Madame et lesche contenant sept journaux cinquante six cordes.

Le Closeau joignant vers occident le champpt creux dautre la Malaquise dun costé les pieces du moullin a vend dautre le clos cy apres, contenant trois journaux treize cordes.

Et finalement le clos de la Croix jointct vers midy le chemin de Tixié dautre ledit closeau dun bout le Champs Creux dautre la croix couverte et piece malaquise contenant sept journaux quarante trois cordes.

Ladite mettairye de Ricord jointct par endroits le bas chemin de Rennes au Tixié et au chemin qui conduist au

pasture de Martigné par autre terre de Renée Fourche
Mathurin Fourel, Maitre Julles le Huger et Andrée le Dieu.

Plus la piece du clos Pasquier contenante
Jointe terre de Thomas Menard, estienne penart et Jean
Gratien dun bout bers midy au chemin du clos Pasquier
qui conduist a grant chemin de Rennes a dinan et
dautre bout a la ruelle sohus.

Item deux moulins a eau nommé lun moullin
de planchetorte et lautre le moullin neuff avecq lesdits rivières
et estangs, sur les terres dudit lieu du plessix & Ricord et
pesche prohibitive affeagés par les auteurs dudit seigneur
de la Hamelinère aux heritiers de deffunct Msr Jullien
Day et a presant possedes audit titre daffeagement par Mr
René day Chesnetaye pour et payer par chacun an
soixante bouixiaux de formant mesure de Rennes compris
aussy audit affeagement un moulin a vend de nouveau basty
proche dudit moullin neuff droits de moulte et moulture
sur les hommes et sujets desdits seigneur advouant.

Plus un trait de dixmes ayant court en ladite paroisse
nommé le droit du chaponnet.

[s'ensuit la liste des fiefs et baililages du bourg de la Chapelle des Fougeretz, de
Mauhugeon et du Clos Pasquier relevant de la seigneurie]
A cause desquelles terres, fieffs et seigneuryes
du Plessix de Beaucé ledit sieur Ferre et audits només est seigneur superieur
et fondateur de ladite eglise et paroisse de la Chapelle des
Fougerais dans laquelle y a un bancq prohibitif, enfeux, tombes,
ecussons et armoiryés tant de hors que dedans ladite eglise
aux lieux plus enviroint et forme de ceinture mesme droit
de juridiction moienne et basse.

Les dictes choses sont eschues et advennues audit sieur
Ferret audit només par acquest quilz en ont fait judiciairement
au presidial de Rennes sur le dict seigneur de la Hamelinère
par contract du vingt septiesme novembre mil six cents
quatre vingt trois.

Lequel presant adveu ledict sieur Ferret e audit nomé
demeurant a sa maison audit Rennes, rue aux Foullons paroisse
de Saint Jan presant devant nous notaires royaux a Rennes
soubz signés affirmés verittable en tous sur poincts. Et
au payement et continuation des droicts et devoirs cy
devant declarer, il a asserté ly porter que et obligé lesdittes terres,
fieffs et seigneuryes pour estre sur faux procede suivant
l'ordonnances royaux et coustume de ce pays. Et pour
presanter ledit adveu a Mosseigneurs de la Chambre des comptes
il y a fait ce consinié son procureur général ce présant Mr
Guillaume Rubion son procureur en la Chambre des Comptes
Avecq tout pouvoir sans révocation ce quil a aussy voullu et de
Consant promis tenir sans y consentir portant a ce faire
Condamner par l'autorité de nostre cour de Rennes a laquelle il
S'en submis. Faict et passé audit rennes a notre estudes
Sous le seing dudit sieur Ferret le prmeier jour du
Mois d'octobre mil six cens quatre vingt cinq

Annexe 13

1700 : Minu de Marie le Gouverneur pour le Plessis-Beaucé

Origine : AD 44, B 2181

Note : Feuillet de 2 pages parfaitement écrit et conservé

Minu et déclaration de Marie le Gouverneur, veuve de Jacques Michau de Montaran pour les terres du Plessis-Beaucé.

Le 29 août 1700

Minu et declaration des

terres et heritages tombées au devoir de rachapt par le deces de feu escuier Jacques Michau sieur de Montaran conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France que presante et fournisse au Roy notre sire de Someraït seigneur et à son fermier du domaine de l'evesché de Rennes ou a monsieurs des graffiers conseillers de sa majesté receveur général des domaines de Bretagne messire Maurille Michau seigneur de Riverzo conseiller du Roy president présidial et senechal de Rennes faisant et agissant pour dame marie le gouverneur veuve communiere et donnataire dufit feu sieur de Montaran aux fins de la procuracion du 4e. du present mois daoust 1700 au raport de Bertelot l'un des notaires soussignés. Ledit droit de rachapt consistant dans un huitiesme et deuz huitiesme du revenu de la terre et seigneurie du Plessix Beaucé et dependances scituée dans la paroisse de la Chapelle des Fougerais feillette de la paroisse de Saint Grégoire evesché de Rennes. Icelle terre ayant esté acquise pendant la société qui estoit entre ledit feu sieur de Montaran, feu monseigneur Ferret et monsieur le Bartz pendant la communauté dentre lesdits sieur et dame de Montaran et laquelle societté ledit sieur le Bartz n'est fondé que pour un quart et lesdits feus sieurs Ferret et Michau pour chacuns une moitié des trois quarts restants. Laquelle terre consiste au total.

Premierement

La maison noble du Plessix beaucé et retenüe est affermée à Simon Hallée et femme, pour en payer par chacun an la somme de deux cent vingt livres et ce vallement, &

La metairie dudit lieu du Plessix concistante en maisons jardins terres et heritages en dependance tenües à ferme par Georges Philouze et femme pour en payer par chacun an deux cens livres suivant l'acte de ferme raporté de Morinage notaire Royal à Rennes le treze septembre m vic quatre vingt deux sur lequel ils jouissent par tacite reconduction, &

La metairie du Bas Plessix consistante aussi en maisons jardins et terres affermée à Guy Tulou laboureur pour la somme de quatre cens soixante livres suivant le bail dudit jour treiz septembre mil six cent quatre vingt deux, en vertu duquel il a jouissent par tacite reconduction, &

La metairie du Ricord dependante dudit lieu du Plessix

Beucé scittuée en ladite paroisse qui consiste aussi en maisons jardins terres et heritages en dependants dont son fermier Michel le hugé et femme aux fins de bail à ferme vingt sept mai mil six cens quatre vingts dix huit, portant la somme de quatre cens vingt livres par chacun an, &

Les moulins à eau nommés ledit moulin de Planchetorte et le moulin neuf avecq leurs rivieres etangs et pesches affeagés par les autheurs le seigneur de la Hamelinierie. pour lequel affeagement Madame René day chesnetay paye par chacun an soixante bouesseaux de froment mesure de Rennes de rentes feagee, dans lequel affeagement est compris un moulin à vent proche ledit moulin, avecq leurs droits de moulte en monsteaux, &

Plusieurs traits de dixmes atant cours en ladite paroisse Nommé le droit du chaponnet affermé cinquante livres par an.

[s'ensuit les redevances dues aux fiefs et bailliages du bourg de la Chapelle-des-Fougeretz et du Clos Pasquier]

Lequel present ledit seigneur de Riberzo audit nous demeurant en sa maison rüe aux Foulons de cette ville et presant devant nous notaires royaux à Rennes soussignés a fait dresser pour fournir audit sieur fermeier du domaine du roy ou audit sieur des grafferres pour percevoir ledit droit de rachapt escheu par le deces dudit feu sieur de Montaran arrivé le [blanc] septembre dernier, propriétaire dudit huitiesme et demy huitiesme desdites terres et seigneuries et consent que les fermiers et affeagiers des moulins et revenus desdits fiefs et bailliages et cours de dixmes payent et vient leurs mains et celles desdits sieurs fermier et receveur dudit domaine de Rennes pour ledit huitiesme et demy et deuz huitiesme seulement desdits revenus au jour de Saint Michel prochain ou autres termes quils on accoustumé de paier affirmant le presant veritable a sa connoissance sauf à y augmenter ou diminuer s'il y eschet dequoy luy avoir raporté acte avoir estudier à Rennes sous le seing dudit seigneur de Roberzo et les notes escrites en double le vingt neuviesme aoust mil sept cent apres midy. Interligne conseiller du roy approuvé.

Annexe 14

1700 : Aveu de Jean-Charles Ferret et de Anne Jacques Marie Ferret pour le Plessis-Beaucé

Origine : AD 44, B 2181

Note : Aveu similaire à la déclaration de Marie le Gouverneur de 1700.

Feuillet de deux pages parfaitement écrit et conservé mais plié sur sa moitié droite

Minu et déclaration par Jean-Charles Ferret et Anne Jacques Marie Ferret des terres du Plessis-Beaucé tombées au devoir de rachap par le décès de François Ferret, veuve de Barthelemy.

Le 7 mars 1700 à Rennes.

Minu et déclaration des

Terres et héritages tombées au devoir de rachapt par le deces de feu Jacques Michau sieur de Montaran conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France que présante et fournisse au Roy nôtre sire et souverain seigneur et à son fermier du domaine de l'evesché de Rennes ou a Monsieur des graffiers ces conseillers de sa majesté receveur général des domaines en Bretagne Messire Maurille Michau seigneur de Ruberzo conseiller du roi president presidial et senechal de Rennes faisant et agissant pour dame Marie le Gouverneur terme communièrre et donnataire dudit feu sieur de Montaran aux fins de la procuration du 4e. du presant mois d'aoust 1700 : au raport de Bertelot l'un des notaires soussignés, ledit droit de rachapt consistant dans un huitiesme et demy, huitiesme de revenu de la terre et seigneurie du Plessix Beaucé et dependances scituée dans la paroisse de la Chapelle des Fougerais feillette de la paroisse de Saint Grégoire evesché de Rennes. Icelle terre ayant esté acquise pendant la scociété qui estoit entre ledit feu sieur de Montaran, feu monsieur Ferret et monsieur le Bartz pendant la communauté d'entre lesdits sieur et dame de Montaran en laquelle société ledit sieur le Bartz n'est fondé que pour un quart et lesdits feux sieurs Ferret et Michau pour chacune une moitié des trois quarts restants, la quelle terres consiste au total.

Premierement

La maison noble du Plessix beaucé et retenüe est affermée a à Simon Hallée et femme, pour en payer par chacun an la somme de deux cent vingt livres et ce vallement,

La metairie dudit lieu du Plessix concistante en maisons jardins terres et heritages en dependance tenües à ferme par Georges Philouze et femme pour en payer par chacun an deux cens livres suivant l'acte de ferme raporté de Morinage notaire Royal à Rennes le treze septembre m vic quatre vingt deux sur lequel ils jouissent par tacite reconduction, &

La metairie du Bas Plessix consistante aussi en maisons jardins et terres affermée à Guy Tulou laboureur pour la

somme de quatre cens soixante livres suivant le bail dudit jour treiz septembre mil six cent quatre vingt deux, en vertu duquel il a jouissent par tacite reconduction, &

La mettairie du Ricord dependante dudit lieu du Plessix beaucé scittuée en ladite paroisse qui consiste aussi en maisons jardins terres et heritages en dependants dont son fermier Michel le hugé et femme aux fins de bail à ferme vingt sept mai mil six cens quatre vingts dix huit, portant la somme de quatre cens vingt livres par chacun an, &

Les Moulins à eau nommés ledit moulin de Planchetorte et le moulin neuf avecq leurs rivieres etangs et pesches affeagés par les autheurs ue seigneur de la Hamelinierie. pour lequel affeagement Madame René day chesnetay paye par chacun an soixante bouesseaux de froment mesure de Rennes de rentes feagee, dans lequel affeagement est compris un moulin à vent proche ledit moulin, avecq leurs droits de moulte en monsteaux,&

Plusieurs traits de dixmes atant cours en ladite paroisse nommé le droit du chaponnet affermé cinquante livres par an.

[s'ensuit la liste des fiefs et bailliages du Bourg de la Chapelle des Fougerais et le fief en bailliage appelé le fief du Clos Pasquier]

[...]

Dequoy leur avouer et raporté acte à nos etudées à Rennes sous leur et seing et les nostayres en double le septieme mars mil sept cents apres midy interligne deux, aprouvé.

Annexe 15 : analyse dendrochronologique



ÉTUDE FINANCÉE PAR

Monsieur Jouon des Longrais

Juin 2022 - N° DT-2022-010

VOS CONTACTS

Yannick LE DIGOL
Dirigeant de Dendrotech

Yann COUTURIER
Collaborateur

Elise WERTHE
Collaboratrice

Axel MARAIS
Collaborateur

Corentin OLIVIER
Collaborateur

Mickaël DUFEIL
Collaborateur

Antenne de Rennes 6 rue de la Forge - 35830 Betton

Contact +33 (0)2 99 55 58 89 | contact-rennes@dendrotech.fr

EUURL au capital de 8000 euros / n° d'identification : 492 625 462 RCS RENNES
SIRET : 492 625 462 00030 / APE : 7120B / TVA intra : FR15492625462

Antenne d'Angoulême 19 rue Dutillet de Boisbedeuil - 16440 Nersac

Contact +33 (0)5 45 22 48 52 | contact-angouleme@dendrotech.fr

EUURL au capital de 8000 euros / n° d'identification : 852 425 818 RCS ANGOULÊME
SIRET : 852 425 818 00014 / APE : 7120B / TVA intra : FR21852425818



DENDROTECH

Mémoires du bois

■ SYNTHÈSE DES RESULTATS	1
Bilan de l'étude	1
Fiche synthétique	2
Sites à proximité	3
Notes explicatives	4
■ METHODE	5
Principe de la dendrochronologie	5
Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures	6
Synchronisation et datation	7
Signification d'une date dendrochronologique	8
■ DENDROCHRONOLOGIE	9
Fig. 1-1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques	9
Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage	12
Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles	13
Fig. 4-1 - Proposition(s) des calculs dendrochronologiques	14
Fig. 5-1 - Synchronisation des séquences datées sur les référentiels	16
Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques	18
Fig. 7 - Bloc-diagramme des séquences individuelles datées	19
Fig. 8 - Tableaux des composantes	20
■ DONNEES CHIFFREES	21
■ ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	24
■ REFERENTIELS DENDROCHRONOLOGIQUES UTILISES	27

Le présent rapport fait état des résultats de l'intervention menée en mars 2022 au lieu-dit « Le Haut Plessis » à La Chapelle-des-Fougeretz [35059], à la demande de Hélène Le Pichon (atelier alp), dans le cadre de l'étude préalable à la restauration, et d'un diagnostic archéologique réalisé conjointement sous la direction de Marie Millet (INRAP Grand-Ouest).

Compte tenu de l'emploi de bois à la croissance très rapide au niveau de la charpente de comble, les prélèvements ont été effectués majoritairement sur les pièces constituant l'ossature du logis-porche (Fig. 1, p. 9), même s'il est apparu que les chênes utilisés pour cette partie du bâtiment correspondent aussi à des arbres relativement jeunes (nombre de cernes mesurés moyen de 48 pour l'ossature contre 23 pour la charpente de couverture ; Fig. 2, p. 12). Parmi les pièces analysées, 4 bois comportent un aubier partiel ; les autres ont leur dernier cerne à proximité de l'aubier.

La jeunesse des arbres exploités et leur origine probablement bocagère, qui ont occasionné des croissances variées, a complexifié la phase d'interdatation des échantillons. Sur les 17 bois prélevés, seuls 8 d'entre eux ont pu être corrélés au sein d'une moyenne unique longue de 72 années, tandis que les séries individuelles les plus longues non corrélées à ce groupe ont été testées indépendamment (Fig. 3, p. 13).

Après comparaisons statistique et visuelle avec le référentiel, une proposition de datation provisoire a été choisie pour notre séquence moyenne, et pour l'une des séquences individuelles testée indépendamment (échantillon 01). Au vu des résultats obtenus, ces propositions ne peuvent en effet être considérées comme définitives (Fig. 4 à 6, p. 14).

Les 9 pièces datées proviendraient de 2 campagnes d'abattage distinctes (Fig. 7, p. 19) :

- la première se rapporte à la phase d'édification de ce logis-porche qui se situerait entre les années 1381d et 1385d (datation provisoire) au regard de l'échantillon 07 [solive] ;
- la seconde concerne une probable reprise en sous-œuvre dans les années 1764-70d (datation provisoire), avec pour conséquence le remplacement d'au moins un poteau montant de fond par un autre en bois de châtaignier.



Informations générales (1)

Site	Le Haut Plessis
Département	Ille-et-Vilaine (Bretagne)
Commune	La Chapelle-des-Fougeretz [35059]
Est / Nord	347781 m / 6797261 m (Lambert 93)
Long. / Lat.	-1.74172° / 48.1805° (RGF93)



Interventions sur ce site

N° inventaire	Responsable(s)	Financement	Date
DT-2022-010	Hélène Le Pichon (atelier alp)	Monsieur Jouon des Longrais	29/03/2022

Datations des éléments en bois (2) (3) (4)

9 bois datés sur 17 bois échantillonnés

Logis-porche	Ossature
	- Mise en oeuvre [phase primitive] : [1381-85d]
	- Reprise en sous-oeuvre : [1764-70d]
	Charpente de couverture
	- Mise en oeuvre [phase primitive] : [1369-99d] (probablement [1381-85d])

Moyennes dendrochronologiques associées (5)

Nom	Essence	Période couverte	Fiabilité de la datation
DT_LeHautPlessis.002	chêne (Quercus sp.)	1309 ~ 1380	provisoire
DT_chaphauples01	châtaignier (Castanea sativa Mill.)	1690 ~ 1758	provisoire

Documentation graphique



Façade nord du logis-porche



Façade sud du logis-porche



Façade sud du logis-porche - Passage d'entrée



SYNTHESE DES RESULTATS Sites à proximité



DENDROTECH
Mémoires du bois

Sites à proximité

Nom	Commune	Département	Distance (km)
Les Fosses	Saint-Grégoire [35278]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	4
Château de la Touche Milon	Pacé [35210]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	5
Ferme de Launay Violet	Melesse [35173]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	5
La Grand Cour	Betton [35024]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	7
Couvent des Jacobins	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	8
11 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
9 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
20 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
24 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
Jeu de Paume / Grand séminaire	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
22 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
10 rue Derval	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
7 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
12 rue Derval	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
18 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
Eglise Saint-Melaine	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
16B rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
19 rue Saint-Michel	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
26 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
16 rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
25-27 rue de Penhoët	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
Maison du Chapitre	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
8 rue Saint-Yves	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
14 rue Derval	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
Portes Mordelaises	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
Couvent des Cordeliers	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
11B rue Saint-Georges	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9
6 rue Saint-Yves	Rennes [35238]	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	9



- (1) Les documents ci-avant sont les fac-similés de fiches synthétiques mis en ligne sur le site web de DENDROTECH™. La reproduction des informations qui y sont affichées est autorisée sauf à des fins commerciales et sous réserve de la mention de la source, du ou des responsables de l'opération, et du ou des commanditaires de l'analyse, sous la forme :

Référence électronique

DENDROTECH™ - Fiche intitulée «Le Haut Plessis - La Chapelle-des-Fougeretz (35059)»
 > DT-2022-010 / Hélène Le Pichon (atelier alp) / - / Monsieur Jouon des Longrais
 URL : https://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-53-35059-0001

Cette autorisation ne couvre pas les écrans de navigation, les logos et les images du site internet pour lesquels toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, est interdite, sans l'accord exprès, préalable et écrit de DENDROTECH™.

- (2) Attention : les dates fournies sur le site correspondent aux dates d'abattage des arbres ; selon le système de notation mis en place par P. Hoffsummer (Université de Liège, Belgique), elles sont suivies d'un «d» pour «dates obtenues par dendrochronologie». Par extension, une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même ; les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont en effet depuis longtemps prouvé l'emploi de bois dits «verts» (c'est-à-dire fraîchement abattus) dans la charpente. Ces dates sont ici mises en relation avec les faits archéologiques qui s'y associent (phases de construction, de réparation, remaniement...).
- (3) Estimations établies selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19 ± 15 de cernes d'aubier dans 96,5% des cas, et à partir de l'observation des pièces de charpente avant et après échantillonnage.
- (4) Le système de notation suivant a été adopté pour les datations des phases d'abattage (coupes des arbres) :
- printemps 1500d : cambium mesuré - absence de bois final,
 - aut.-hiver 1500/01d : cambium mesuré - présence de bois final,
 - année 1500d : cambium mesuré - saison indéterminée,
 - [1500-02d] au plus tard : cambium non conservé (état de surface du prélèvement dégradé),
 - [1500-05d] au plus tard : aubier quasi-complet - abattage au plus tard dans les 5 années qui suivent le dernier cerne mesuré,
 - [1500-29d] : présence d'aubier - application de l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon,
 - après 1500d : absence d'aubier - terminus post quem (date après laquelle l'abattage des arbres est intervenu.).
- (5) Les séries de largeurs de cernes sont accessibles aux chercheurs dans le cadre de conventions de recherche.

METHODE

Principe de la dendrochronologie

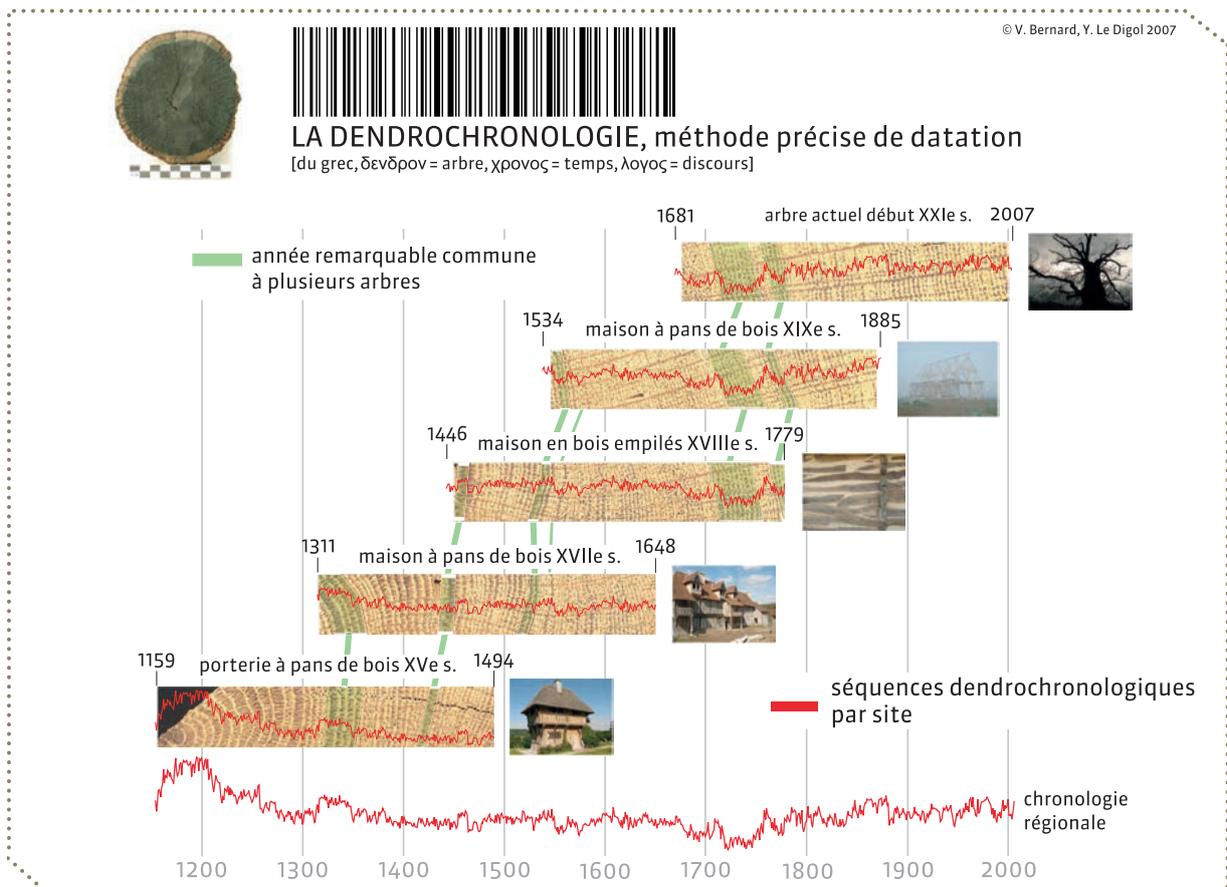
La dendrochronologie (du grec δένδρον «arbre», χρονος «temps» et λογος «discours») est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. C'est ce procédé qui a été mis en oeuvre pour dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction des bâtiments présentés dans ce rapport.

Voici donc quelques principes généraux qui permettront de mieux appréhender cette méthode, et de mieux comprendre les résultats.

L'arbre : un enregistreur climatique fiable

1. Chaque année les arbres fabriquent sous l'écorce un anneau de croissance (cerne). En comptant le nombre de cernes sur la tranche d'un arbre abattu, on peut déterminer l'âge de cet arbre.
2. La largeur des cernes varie chaque année en fonction du climat. On considère que :
 - un cerne large équivaut à une bonne année.

- un cerne étroit à une mauvaise année (sécheresse, inondation...).
3. La croissance d'un arbre synthétise donc l'ensemble des variations météorologiques et climatiques de toute une vie.
 4. Ainsi les chênes d'une même région subissent les mêmes effets du climat au même moment. On remarque donc dans la croissance de ces arbres des accidents identiques qui prouvent qu'ils ont grandi à la même période.
 5. Ces accidents caractérisent une période spécifique et servent de points de repère pour remonter progressivement dans le temps grâce à des bois toujours plus anciens, mais partiellement contemporains. Les mauvaises années créent ainsi des rythmes caractéristiques non reproductibles dans le temps, et constituent un véritable «code barre» propre à une période, une région et une espèce. En Bretagne, on peut ainsi remonter de façon pratiquement ininterrompue sur 2300 ans.



METHODE Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures

Dans l'absolu, la datation d'une structure de bois requiert 10 à 15 échantillons par phase de construction afin d'assurer la chronologie de départ. Dans la pratique, ce noyau permet rapidement, par un jeu de recoupements successifs, de diminuer sensiblement le nombre d'échantillons d'autres phases ou ensembles, en privilégiant les bois porteurs d'un aubier complet. Parfois les vestiges mêmes ne nous laissent guère le choix, et nous imposent un nombre plus réduit d'échantillons. Si l'on veut enfin dépasser les aspects purement chronométriques de la discipline, dans une démarche dendro-archéologique, il faut en revanche prévoir un nombre beaucoup plus important de prélèvements¹.



Tarière Rinntech et sa carotte

Rappelons que les bois comportant de l'aubier voire un *cambium* (cf. infra) sont essentiels pour dater précisément une structure. Sur des structures détruites ou en restauration, on peut parfois prélever des sections complètes de bois d'environ 5 cm d'épaisseur. Mais plus généralement, le prélèvement est obtenu à l'aide d'une carotteuse dendrochronologique spécialement conçue, montée sur une perceuse électrique. Nous sommes particulièrement sensibles au type et au diamètre des tarières employées (Bartholin : 1,6 cm - Walesch : 2,5 cm). En effet, selon la section des pièces de bois, leur accessibilité et donc l'esthétique, on optera pour un carottage plus ou moins gros. Toutefois, il est parfois préférable de privilégier l'efficacité à l'esthétique, quitte à reboucher le trou à l'aide d'une cheville (sachant que du point de vue mécanique, les risques sont négligeables), de façon à acquérir suffisamment de matière pour éviter, une fois en laboratoire, toute erreur de mesure en raison de croissances trop serrées, trop perturbées ou en raison de rayons ligneux trop larges et/ou trop nombreux.

En laboratoire, ces échantillons sont préparés par surfacage de la partie transversale à l'aide d'un cutter et/ou de lames de rasoir ; les largeurs de cernes sont ensuite mesurées au 1/100e de millimètre grâce à un matériel optique et informatique spécifique².



Appareils optique et informatique utilisés pour la mesure des cernes

Les séries de cernes sont ensuite transformées en graphiques dits 'de croissance' (ou 'courbes de croissance') pour permettre leur comparaison et vérifier les propositions de datation sur les référentiels.

Notes

1. La «dendro-archéologie» ou «dendrotypologie» permet, par exemple, de suivre l'organisation et la dynamique d'un chantier de construction, les espaces forestiers sollicités, leur gestion au fil des agrandissements et des restaurations...

2. Banc de mesure dendrochronologique Lintab™ (Digital Linear Table) associé au logiciel TSAPwin™ (Time Series Analysis Program) commercialisés par le laboratoire allemand Rinntech®, à Heildeberg, en Allemagne (www.rinntech.com)

Pour synchroniser et dater les séries de largeurs de cernes, nous utilisons classiquement comme points de repères les séries de petits cernes (années difficiles pour les arbres) qui correspondent le plus souvent à des accidents climatiques particulièrement marqués en Europe.

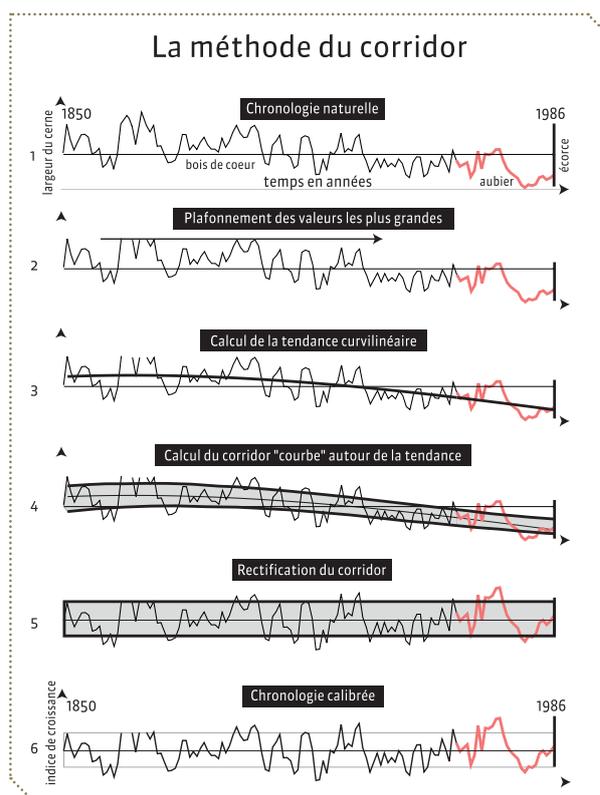
Des calculs mathématiques et statistiques effectués à l'aide de logiciels appropriés permettent de sélectionner les périodes de plus forte ressemblance entre le référentiel dendrochronologique et les séries à dater. Ils permettent d'effectuer un premier 'tri' entre les propositions de datation les plus fiables.

Pour évaluer la qualité des synchronismes et dater les moyennes, les tests de Eckstein (W) et de Student (t) sont respectivement calculés à partir des coefficients de concordance (G) et de corrélation (r) obtenus par glissement des séries de largeurs de cernes, elles-mêmes calibrées selon divers indices. Ces tests ont fait leur preuve et sont couramment utilisés au CNRS et dans la plupart des laboratoires européens.

Ces analyses sont conduites depuis 2004 à l'aide du logiciel Dendron élaboré par G.-N. Lambert (LAMBERT 2006), du laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon (UMR 6249 - CNRS). Ce programme propose par ailleurs un indice de croissance qui permet de lisser notablement l'effet du vieillissement des arbres.

Cette méthode dite du 'corridor', qui s'avère particulièrement efficace pour les longues séquences, a été testée sur près de 5000 chênes de France, de Suisse et de Belgique sur les 2500 dernières années. Celle-ci permet de "dessiner un corridor ou un couloir de hauteur variable qui colle globalement aux variations de la croissance" pour pouvoir ensuite "lui donner la forme d'un long rectangle dont la hauteur est constante, les largeurs de cernes se déformant pour rester ajustées au mieux au 'plafond' et au 'plancher' de ce rectangle" (LAMBERT 2006). Cette correction présente l'avantage d'accentuer les variations trop faibles ou d'atténuer les variations trop fortes. Selon l'auteur, la méthode perd néanmoins de son efficacité face à des séries de moins de 60 cernes, ou face à des individus à la croissance fortement stressée.

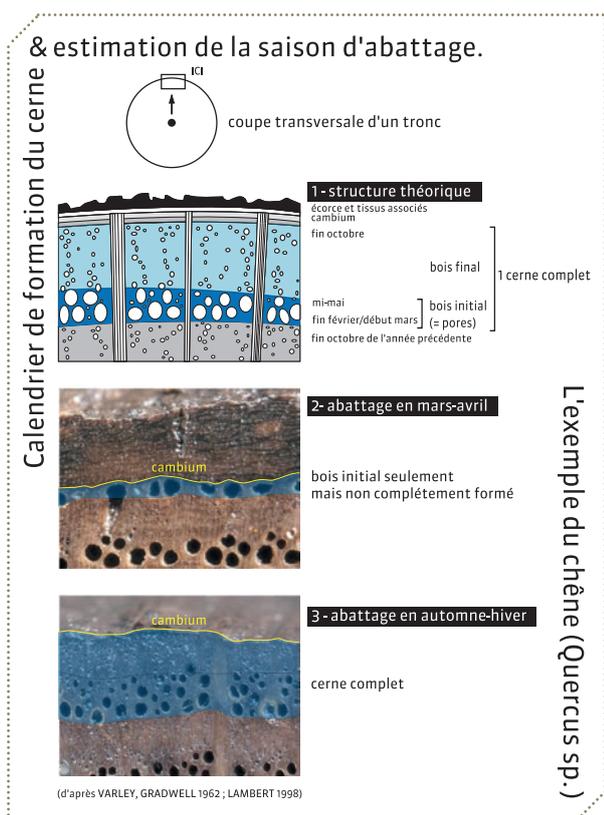
Dendron propose également le montage des séquences dendrochronologiques sous la forme de matrices de corrélation, qui évaluent la qualité des datations en fonction de la redondance d'un même résultat sur un lot de chronologies contemporaines.



Et même si un certain nombre de tâches sont désormais automatisées, il n'en demeure pas moins que la décision finale d'un montage ou d'une datation relève toujours de la responsabilité de l'opérateur.

METHODE

Signification d'une date dendrochronologique



Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire lorsque le dernier cerne formé à la périphérie du tronc est présent, la dendrochronologie permet de dater à la saison près l'abattage de l'arbre¹.

Par extension, on peut estimer la mise en oeuvre des bois dans la structure, et ainsi dater la structure elle-même. En effet, les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont depuis longtemps prouvé l'emploi de bois verts dans la charpente (HOFFSUMMER 1995 ; MILLE 1996 ; CHAPELOT 2003). Les arguments sont nombreux ; rappelons-en ici les plus évidents : un bois fraîchement abattu se travaille plus aisément ; une fois assemblés, les tenons-mortaises sèchent et se déforment ensemble, renforçant ainsi la cohésion de la structure ; les pièces équarries, qui présentaient à l'origine des surfaces planes, sont aujourd'hui légèrement convexes et des fentes séparent fréquemment les marques de charpente, signe d'un travail sur bois frais. Enfin, lorsque la dendrochronologie s'intéresse à la datation de pièces millésimées, les dates sont parfaitement convergentes.

En conséquence, la répétition d'une même date d'abattage au sein d'un même ensemble suggère une mise en oeuvre immédiate des arbres, alors que leur étalement indique plutôt le recours à un stock de bois ou à un surplus d'abattage. Nous

admettons donc, sauf précision de notre part, que la date d'abattage marque la mise en oeuvre des bois dans la structure. Toutefois, lorsque l'on a affaire à des bois en position de remploi, ce sont d'autres arguments qui devront être avancés, qu'ils soient archéologiques ou dendrochronologiques. Car c'est bien la mort d'un arbre que livre la date dendrochronologique ; et si aucune étude du bois en tant que matériau de construction et objet archéologique n'a été réalisée au préalable, il est évident que la plus grande confusion résultera de l'analyse.

Lorsque les arbres sont équarris ou débités, une partie de l'aubier disparaît, avec parfois le dernier cerne. Il reste malgré tout possible de proposer une fourchette de datation pour la coupe de l'arbre. Nous savons, par exemple, que les chênes français de tous âges et de toutes périodes disposent, dans 96,5 % des cas, d'un nombre de cernes d'aubier compris entre 4 et 34, soit 19 ± 15 cernes (LAMBERT 2006).

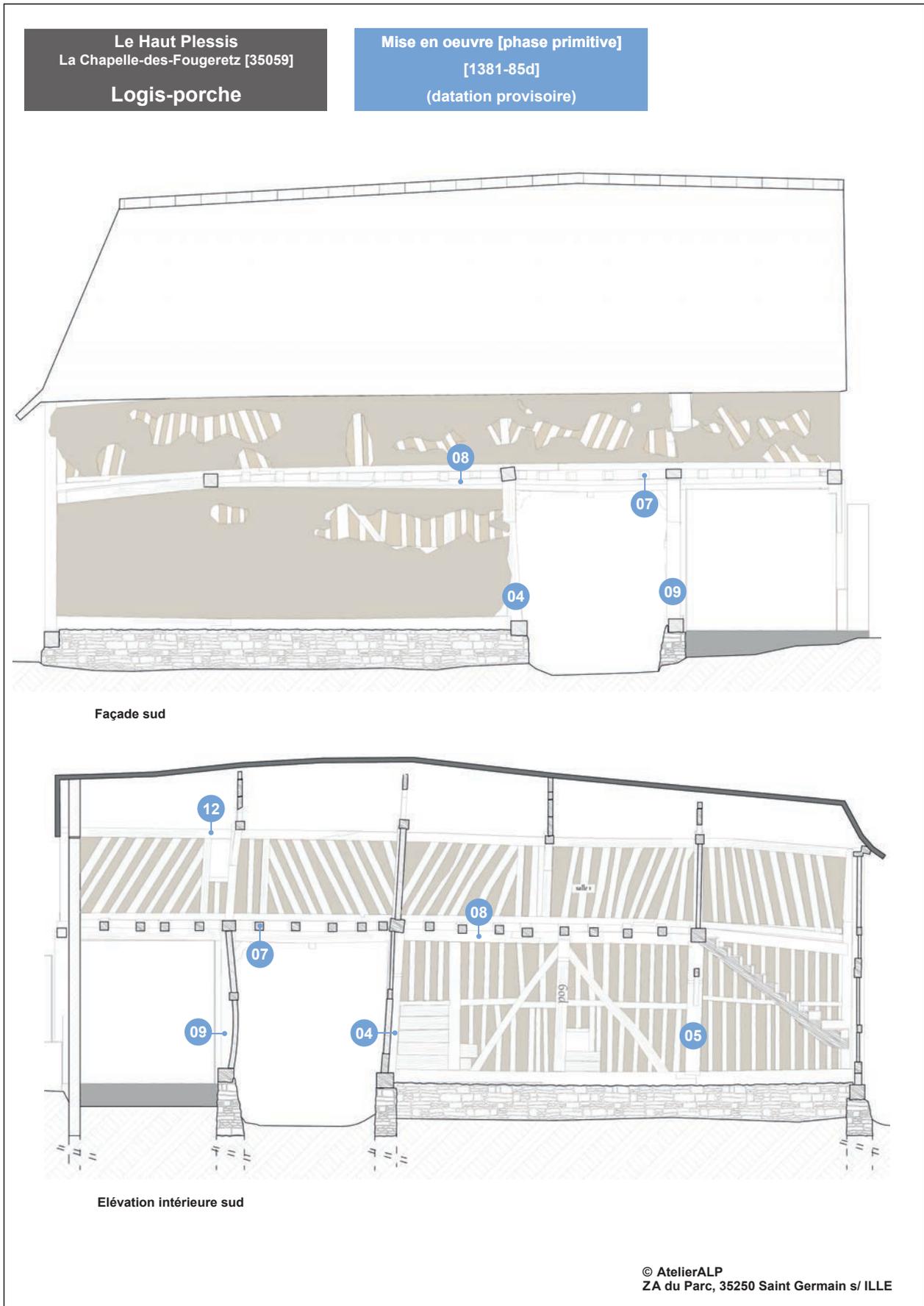
Pour la Normandie médiévale, V. Bernard l'évalue à 6-26 ans (EPAUD 2007). En d'autres termes, l'imprécision de la date pour un échantillon comportant un cerne d'aubier est au maximum de 33 ans, voire de 25 ans si l'on prend en compte la seconde estimation.

Lorsque l'aubier est en revanche totalement absent, seul un terminus *post quem* peut être proposé. Toutefois, par comparaison avec les bois présentant un cambium ou, à défaut, des traces d'aubier, auxquels on associera d'autres critères dendrochronologiques (types de croissance, croissance cumulée) et archéologiques (structure d'origine, type de débitage...), il est parfois possible de rattacher ces éléments à une phase d'abattage précise.

Notes

1. Un arbre ne produit plus de bois pendant la saison de repos végétatif (entre la fin du mois d'octobre et la fin du mois de février de l'année suivante, selon les conditions météorologiques et climatiques locales) (BAILLIE 1982 d'après VARLEY, GRADWELL 1962). La saison d'abattage peut donc être établie, chez les essences à zone poreuse comme le chêne, à partir de la structure anatomique du dernier cerne (présence/absence du bois final). Toutefois, chez les individus à cernes étroits, la zone de bois final est pratiquement inexistante (BARY-LENGER, NEBOUT 1993). La saison d'abattage est, dans ce cas précis, difficile à estimer.

DENDROCHRONOLOGIE Fig. 1-1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques

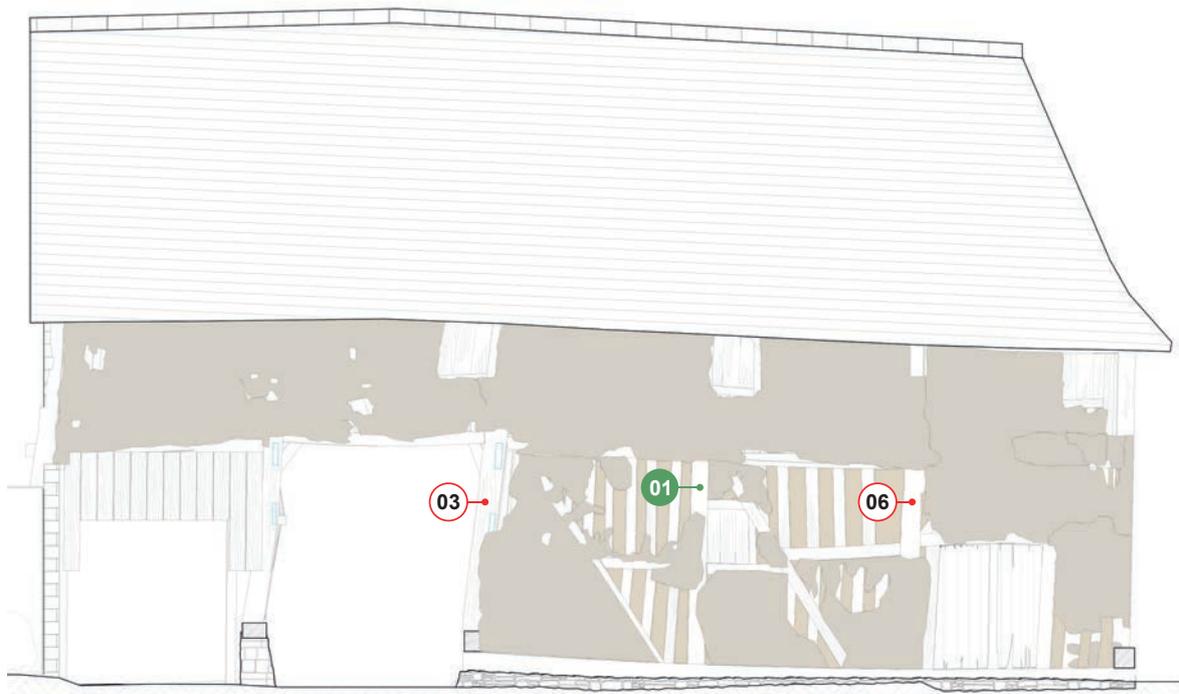


DENDROCHRONOLOGIE Fig. 1-2 - Localisation des échantillons dendrochronologiques

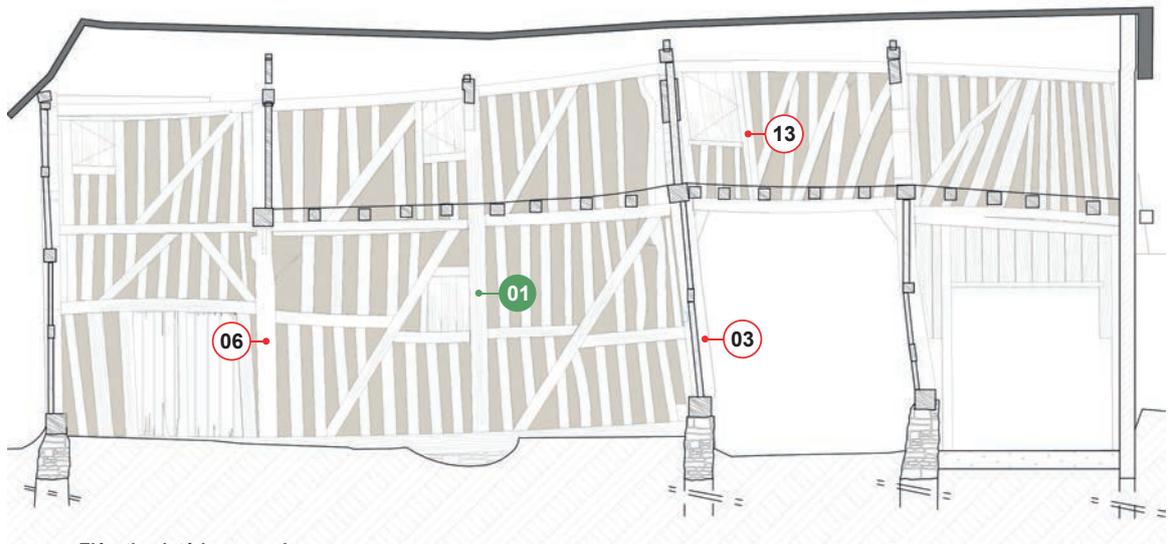
Le Haut Plessis
La Chapelle-des-Fougeretz [35059]
Logis-porche

Reprise en sous-oeuvre
[1764-70d]
(datation provisoire)

Bois non daté(s)



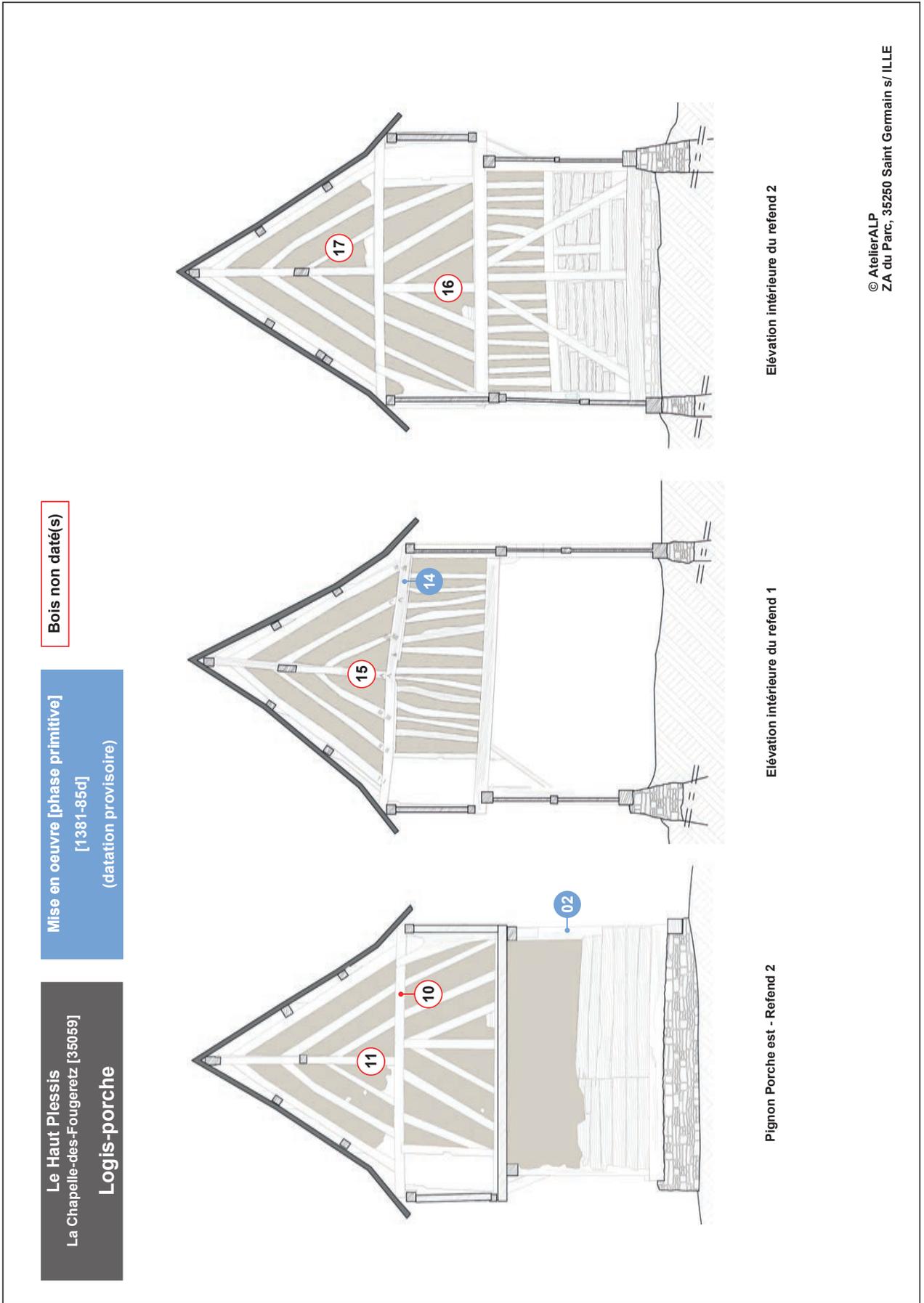
Façade nord



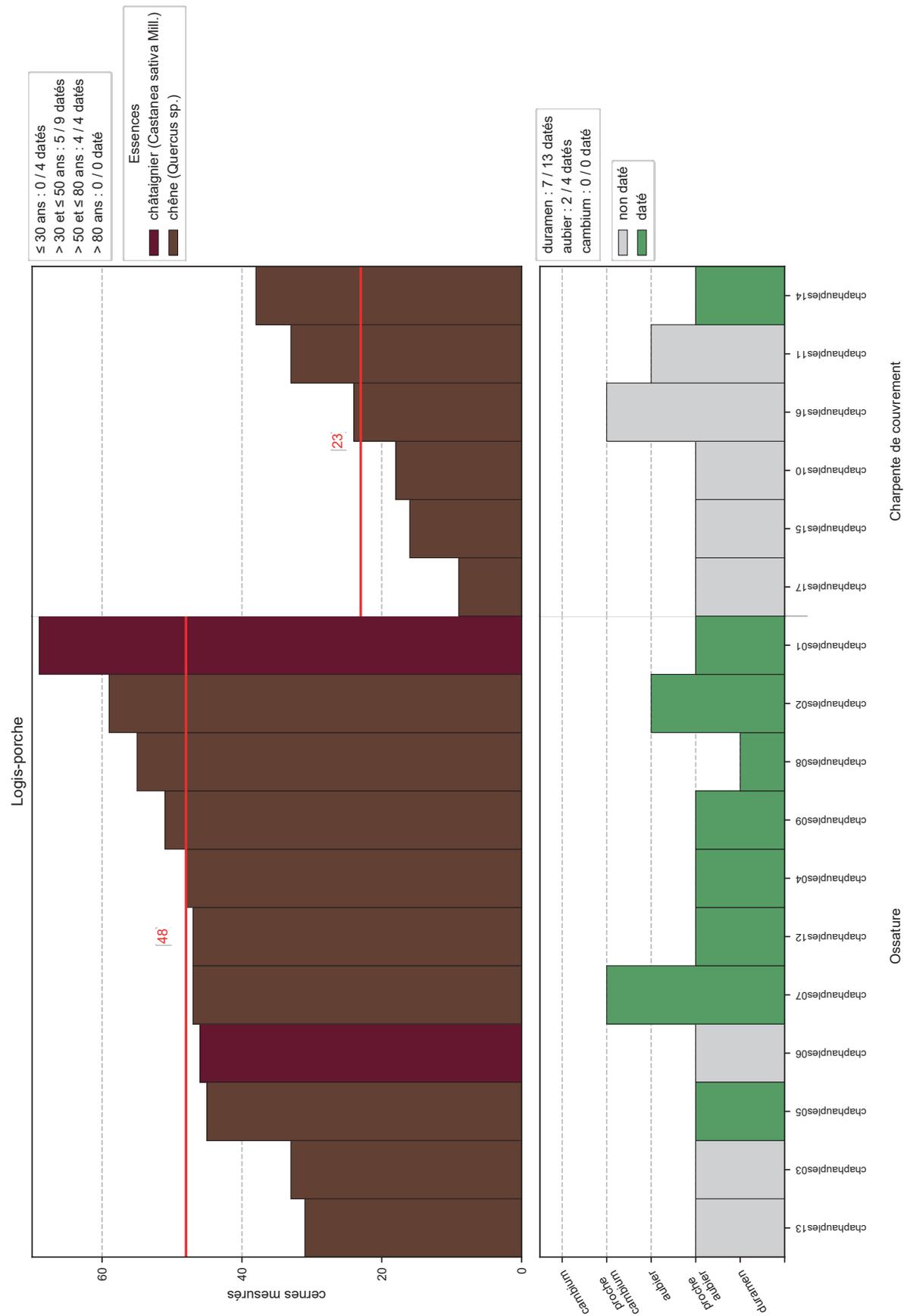
Élévation intérieure nord

© AtelierALP
ZA du Parc, 35250 Saint Germain s/ ILLE

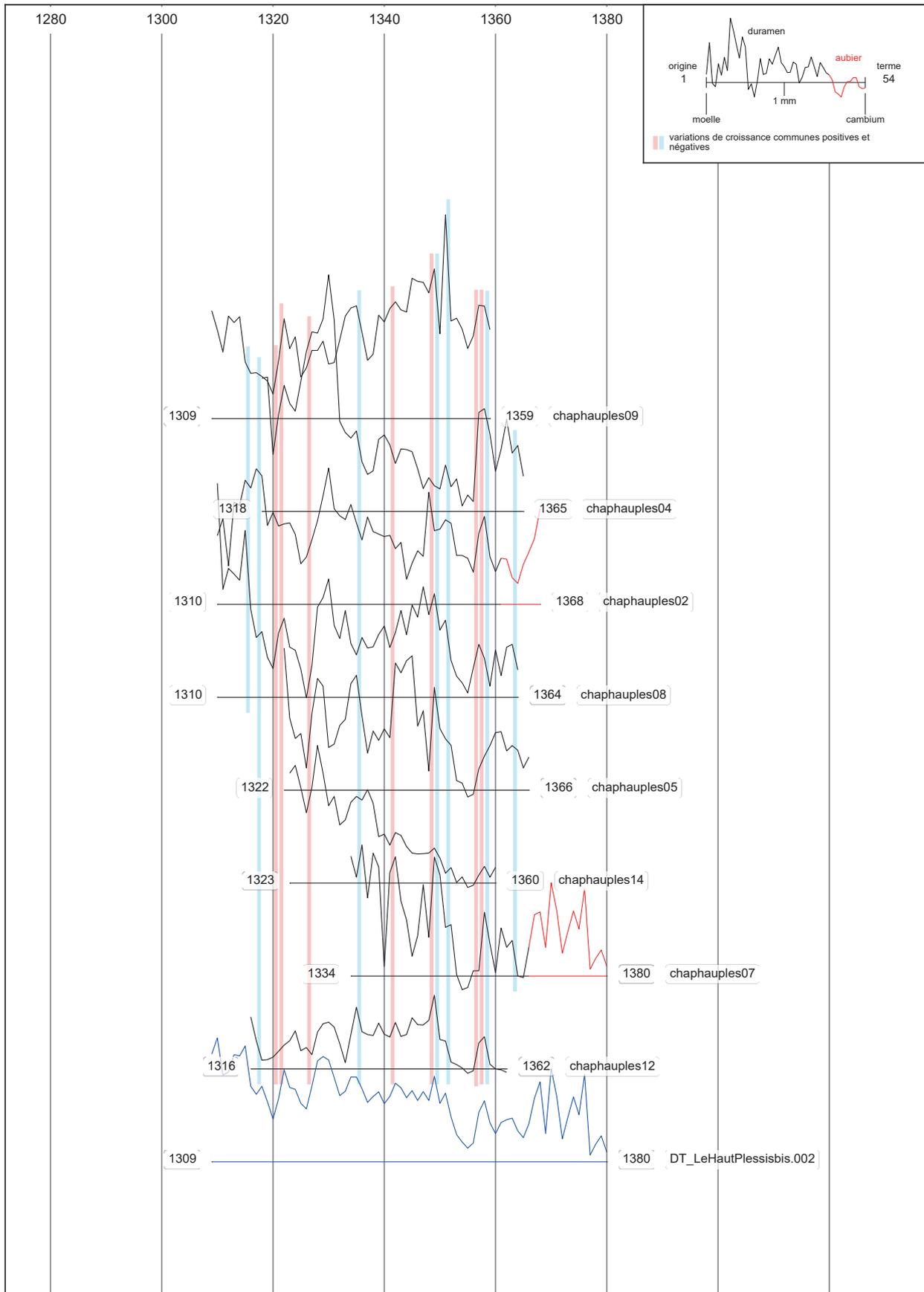
DENDROCHRONOLOGIE Fig. 1-3 - Localisation des échantillons dendrochronologiques



DENDROCHRONOLOGIE Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage



DENDROCHRONOLOGIE Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles



DENDROCHRONOLOGIE ✕ Fig. 4-1 - Proposition(s) des calculs dendrochronologiques

Calculs (1)			Références interrogées		Distance (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement	identifiant	laboratoire	

DT_LeHautPlessis.002 : chêne (<i>Quercus</i> sp.) 1309 ~ 1380 [provisoire]					
6.18	1.0	50	PetitValtro.201	DENDROTECH	103
5.81	1.0	49	YvreEvequeAbbayeEpau.103	DENDROTECH	149
5.48	1.0	61	DT_DinanMaisonPourcel.012	DENDROTECH	38
4.9	1.0	70	CrvCoeurCht.003	DENDROTECH	166
4.66	1.0	71	(Rennes)	DENDROTECH	9
4.48	1.0	65	JuignelaPree.001	CEDRE	113
4.39	1.0	50	BrainStMelaine.004	DENDROTECH	55
4.37	1.0	71	SaintHilLeVouhis.04	DENDROTECH	171
4.32	1.0	71	(033-53_Bretagne)	DENDROTECH	82
4.26	1.0	50	geo08	DENDROTECH	9
4.25	1.0	71	Picarde.1	DULg	351
4.22	1.0	71	AngersSMlambris	LCE / CEDRE	119
4.21	1.0	47	DW_vdomebbeuf01	DENDROTECH	213
4.2	1.0	46	StRemyduVal.004	DENDROTECH	147
4.15	1.0	71	Amiens.F-GL102	DULg	351
4.12	1.0	71	MayannePrieure.202	DENDROTECH	149
4.08	1.0	71	Angers25bisSaintMartin.101	LCE / CEDRE	119
4.07	1.0	51	StLeonardNoyal.001	DENDROTECH	17
4.0	1.0	71	YvreEvequeAbbayeEpau.204	DENDROTECH	149
3.87	1.0	71	(033-52_Pays_de_la_Loire)	DENDROTECH	104
3.82	1.0	71	RouenAmboise.003	DENDROTECH	250
3.71	1.0	71	(033-23_Haute_Normandie)	DENDROTECH	242
3.71	1.0	43	DT_DolCathedral.704	DENDROTECH	41
3.67	1.0	71	StJeanApieur.005	DENDROTECH	60
3.65	1.0	71	VaigesRueDuCanal.08	DENDROTECH	95
3.61	1.0	71	Kerpondarmes.003	DENDROTECH	108
3.6	1.0	71	(033-25_Basse_Normandie)	DENDROTECH	122
3.59	1.0	43	Montoire_GrangeCouture	LCE / CEDRE	198
3.52	1.0	71	StAndreGouffern.006	DENDROTECH	140
3.52	1.0	53	LePlessisBeauce.003	Coll. MEIRION-JONES	0
3.51	1.0	71	PANCE_LE_FRETAY.001	Coll. MEIRION-JONES	35
3.51	1.0	66	YvreEvequeAbbayeEpau.007	DENDROTECH	149
3.46	1.0	71	BeaulieuLL.104	DENDROTECH	237
3.43	1.0	71	(033-11_Ile_de_France)	DENDROTECH	319
3.42	1.0	55	RenJeuPaume.005	DENDROTECH	9
3.39	1.0	71	DW_AngPalEpisc.004	DENDROTECH	119
3.39	1.0	55	DT_qlle10brdars.005	DENDROTECH	138
3.39	1.0	49	DT_closluce202	DENDROTECH	221
3.36	1.0	71	CrvCoeurCht.105	DENDROTECH	166
3.36	1.0	65	lavalAligne.106	DENDROTECH	71

(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du "corridor".

■ référence locale (<= 50 km)

DENDROCHRONOLOGIE Fig. 4-2 - Proposition(s) des calculs dendrochronologiques

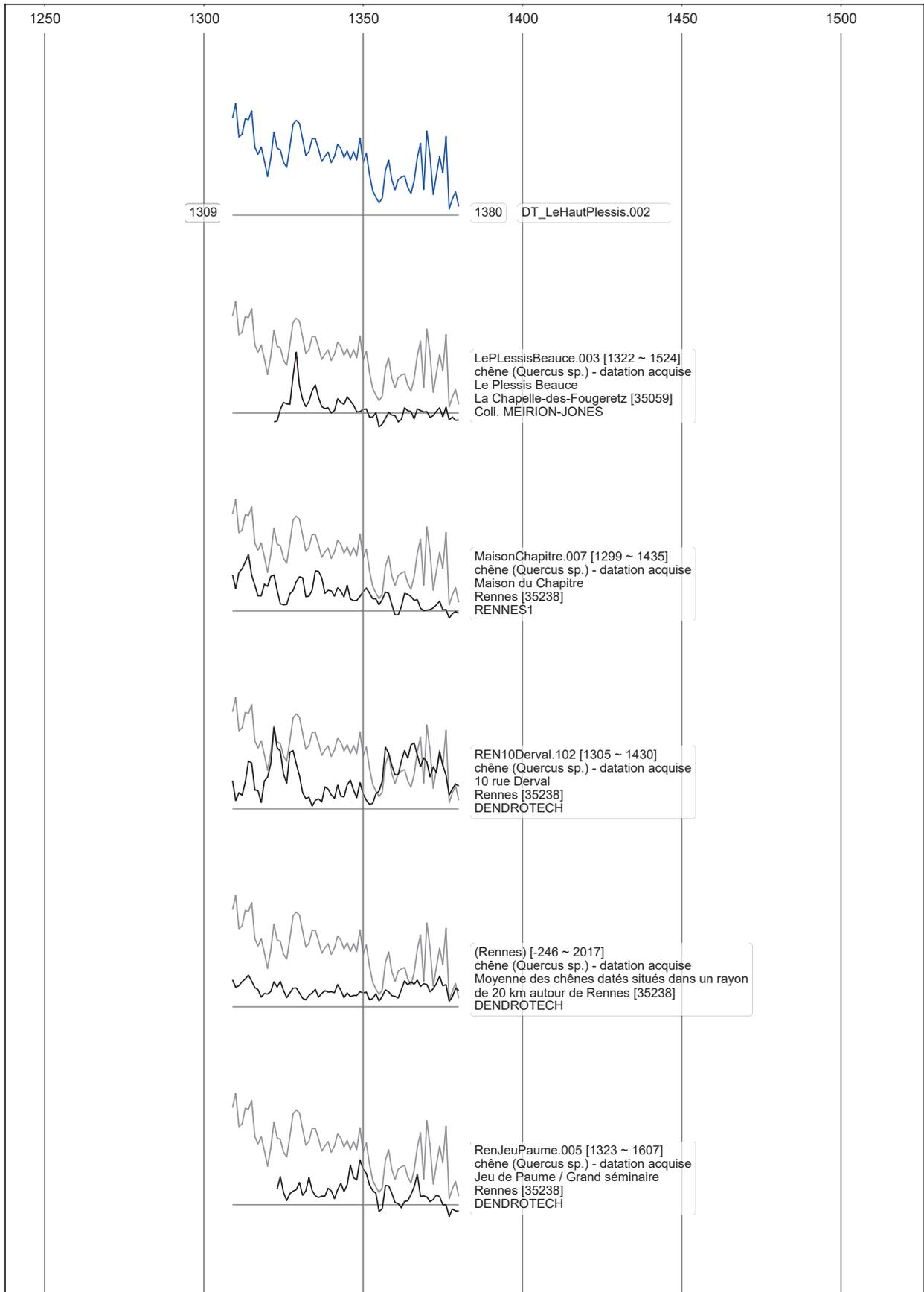
Calculs (1)			Références interrogées		Distance (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement	identifiant	laboratoire	

DT_chaphauples01 : châtaignier (<i>Castanea sativa</i> Mill.) 1690 ~ 1758 [provisoire]					
4.83	1.0	65	TorceVasse.101	DENDROTECH	39
4.4	1.0	65	RouenEstoutev.002	DENDROTECH	250
4.0	1.0	65	BrogliChateau.004	DENDROTECH	190
3.99	1.0	51	DT_Fermedlth.010	DENDROTECH	276
3.81	1.0	57	lav27trem15	DENDROTECH	73
3.8	1.0	40	GaillonSirene.010	DENDROTECH	250
3.79	1.0	57	DT_LaGuiberdiere.203	DENDROTECH	99
3.62	1.0	65	Boll.Egger1993	EGGER	709
3.38	1.0	44	MayannePrieure.401	DENDROTECH	149
3.32	1.0	65	DT_CormeillePPA.005	DENDROTECH	303
3.28	1.0	61	DW_Terce_Saucouteau.006	DENDROTECH	254
3.16	1.0	65	(033-23_Haute_Normandie)	DENDROTECH	242
3.13	1.0	62	LacAllierVichy.107	DENDROTECH	451
3.13	1.0	52	BerchereLesP.03	indéterminé	245
3.06	1.0	65	Vevy.Faivre-GL04	LCE	580
3.0	1.0	65	NOAA_ITRDB_ITAL055	Museo Civico Rovereto	969
2.99	1.0	65	(Rouen)	DENDROTECH	250
2.91	1.0	65	RouenAitreStMaclou.019	DENDROTECH	251
2.85	1.0	58	AngoulemeMUS.01	LCE	316
2.78	1.0	65	Rouen.ca-LCE11	LCE	250
2.75	1.0	40	DT_BrechVilleneuve.102	DENDROTECH	109
2.71	1.0	63	Poitiers.ca-CE50b	CEDRE / DULg	237
2.64	0.99	65	Stuttgart.Becker1981	STUTTGART	806
2.64	0.99	61	(Erve_et_Charnie)	DENDROTECH	104
2.61	0.99	63	HoteldeBlossac.004	Coll. MEIRION-JONES	9
2.6	0.99	40	DW_LaChapelleGauthier.302	DENDROTECH	345
2.56	0.99	65	GuerandeStJ.102	DENDROTECH	108
2.53	0.99	65	LeMans25Chanoines.602	DENDROTECH	145
2.53	0.99	54	DT_SteCecilegl.305	DENDROTECH	83
2.52	0.99	65	BASPAR.8	LCE	310
2.52	0.99	61	DT_nantes27rdc.104	DENDROTECH	108
2.52	0.99	52	DT_LongnySTM.104	DENDROTECH	188
2.51	0.99	65	GuerandeStJ.501	DENDROTECH	108
2.47	0.99	65	Munchen.Huber1969	MUNICH	986
2.43	0.99	65	StHubertMoulin.001	DULg	556
2.43	0.99	50	LeMans25Chanoines.501	DENDROTECH	145
2.42	0.99	63	AmayCollegiale101	DULg	574
2.41	0.99	65	Laon.JBV-PH01	DULg	422
2.35	0.99	56	gade42	DENDROTECH	209
2.29	0.99	44	poit04	DENDROTECH	237

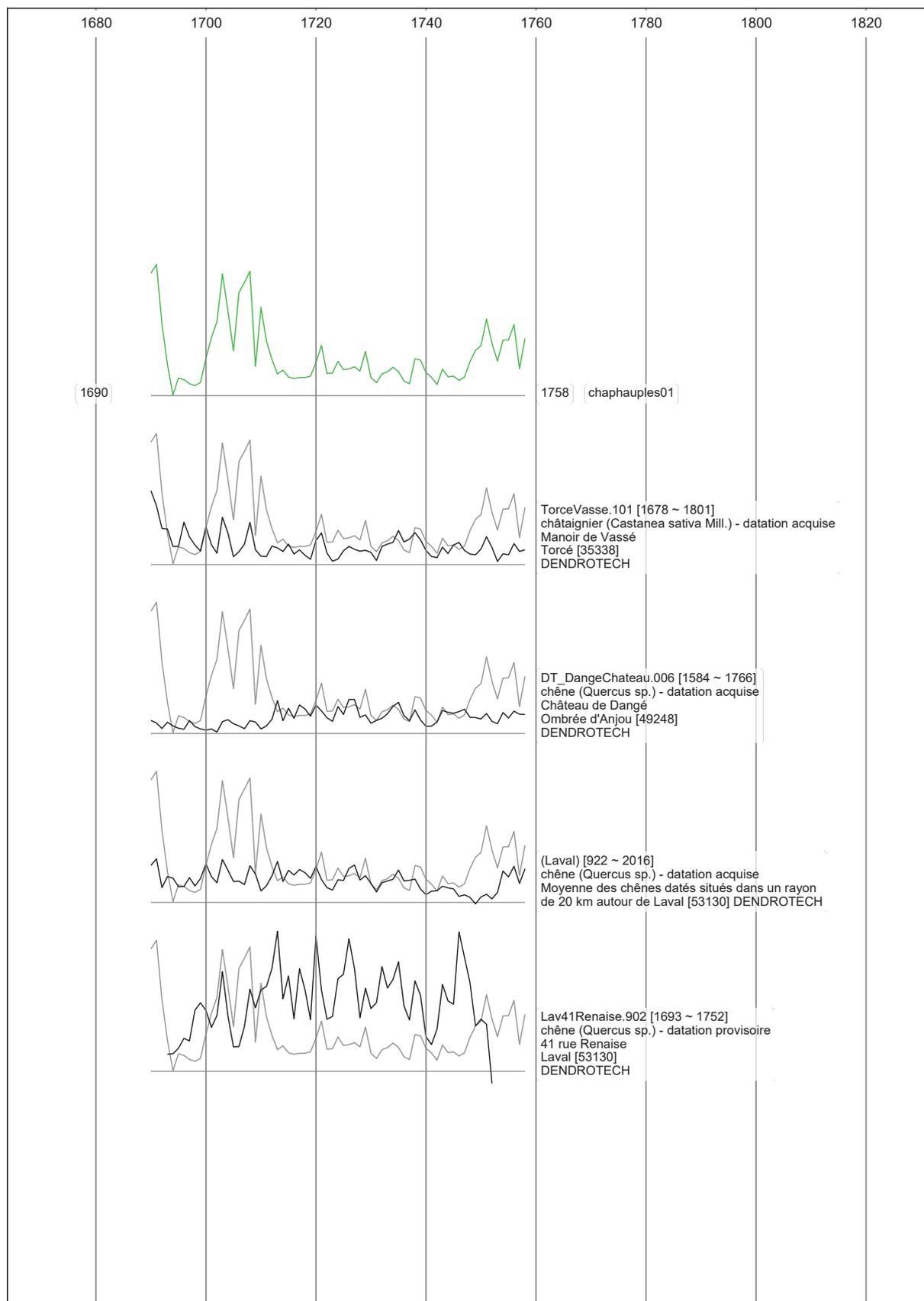
(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du "corridor".

■ référence locale (<= 50 km)

DENDROCHRONOLOGIE Fig. 5-1 - Synchronisation des séquences datées sur les référentiels



DENDROCHRONOLOGIE Fig. 5-2 - Synchronisation des séquences datées sur les référentiels



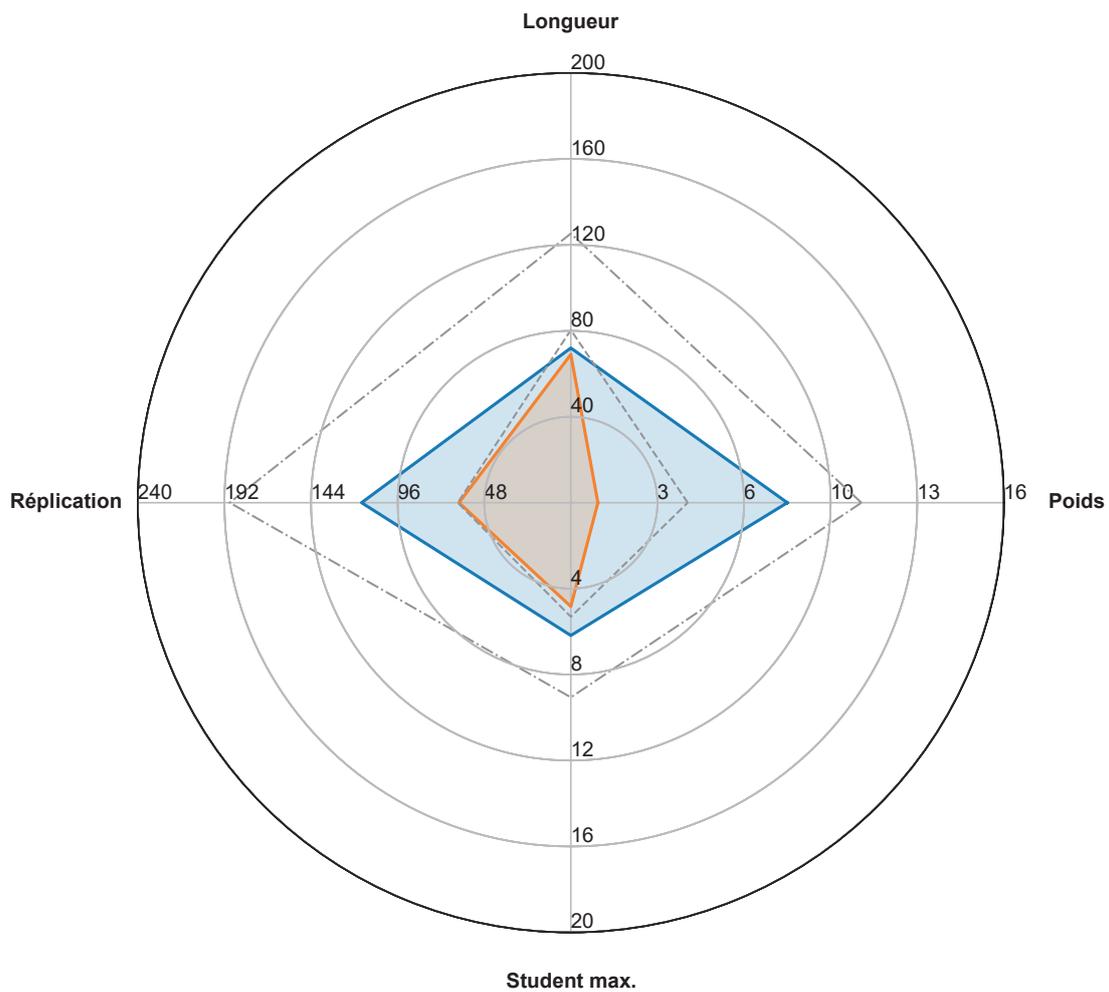
DENDROCHRONOLOGIE Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques

Chronologies du site

- DT_LeHautPlessisbis.002 [1309 ~ 1380] (datation provisoire)
- DT_chaphauples01 [1690 ~ 1758] (datation provisoire)

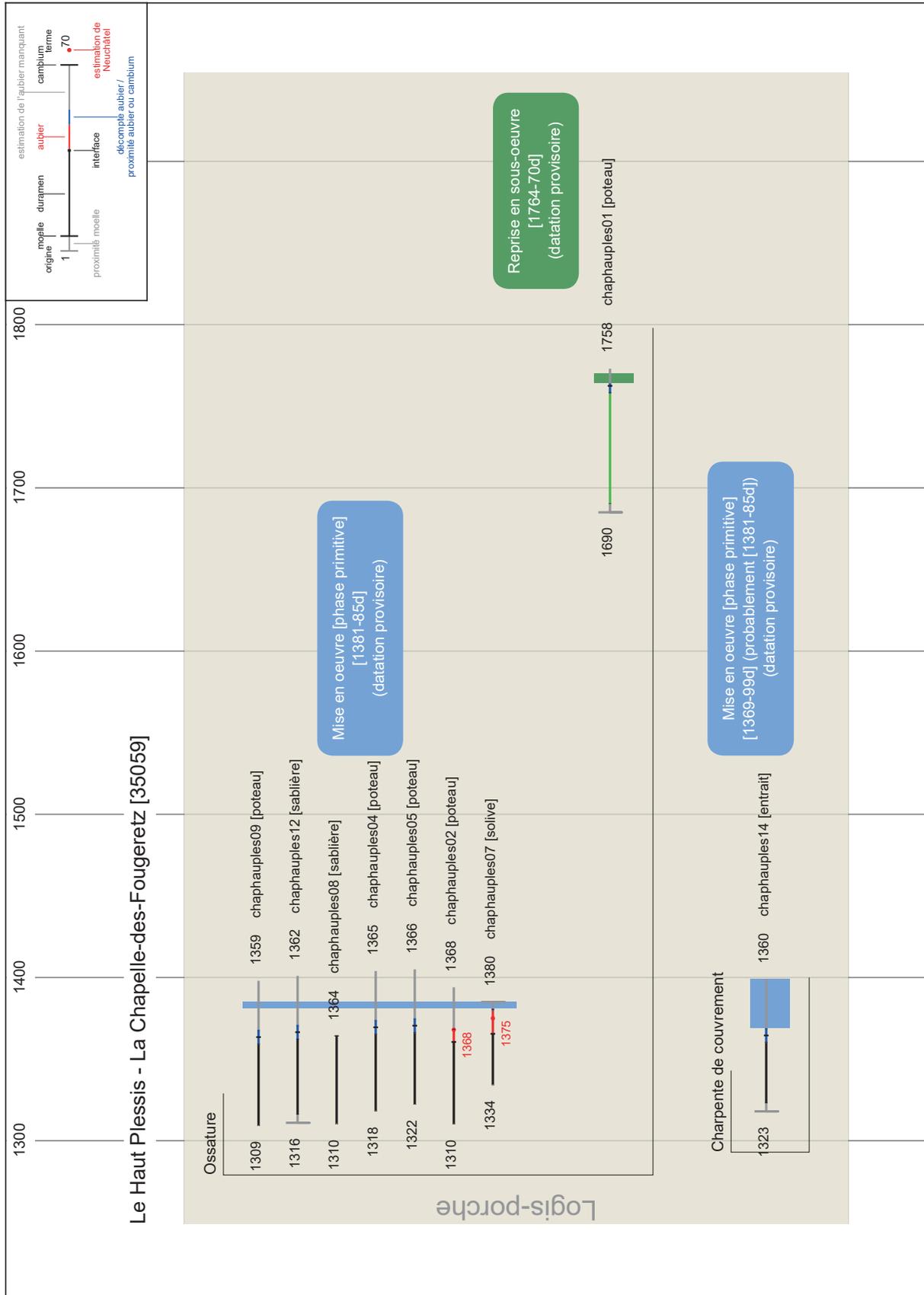
Valeurs moyennes du référentiel

- datations acquises
- datations provisoires



N.B. : plus la surface d'un polygone est grande et centrée, plus la fiabilité de la datation avancée est élevée.

DENDROCHRONOLOGIE Fig. 7 - Bloc-diagramme des séquences individuelles datées



DENDROCHRONOLOGIE

Fig. 8 - Tableaux des composantes

Le Haut Plessis (La Chapelle-des-Fougeretz - 35059)										
Ensemble	Structure	Localisation	Essence	Fonction	Débitage	Bois	Dendrotech (1)			
							min.	max.		
Logis-porche	Ossature	Bois non daté(s) - bois non daté(s)								
		Pan de bois nord, niveau RDC, 4e poteau depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies03	non daté	non daté		
		Pan de bois nord, niveau RDC, 2e poteau depuis l'ouest	châtaignier (Castanea sativa Mill.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies06	non daté	non daté		
		Pan de bois nord, niveau 1er étage, 1er potelet à partir de la 3e ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)		bois-de-brin	chaphaupies13	non daté	non daté		
		Mise en oeuvre [phase primitive] - [1381-85d]								
		Pan de bois sud, niveau RDC, sablière haute, partie est	chêne (Quercus sp.)	sablière	bois-de-brin	chaphaupies08	1364			
		Pan de bois sud, niveau RDC, 5e poteau depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies09	1368			1398
		Pan de bois nord, niveau RDC, 5e poteau depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies02	1369			1394
		Pan de bois sud, niveau 1er étage, sablière haute, partie est	chêne (Quercus sp.)	sablière	bois-de-brin	chaphaupies12	1371			1401
		Pan de bois sud, niveau RDC, 6e poteau depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies04	1374			1404
		Pan de bois sud, niveau RDC, 2e poteau depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies05	1375			1405
		Passage d'entrée, niveau 1er étage, 5e solive depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	solive	bois-de-brin	chaphaupies07	1381			1385
		Reprise en sous-oeuvre - [1764-70d]								
		Pan de bois nord, niveau RDC, 3e poteau depuis l'ouest	châtaignier (Castanea sativa Mill.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies01	1764			1773
Bois non daté(s) - bois non daté(s)										
Charpente de couverture		3e ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	chaphaupies10	non daté	non daté		
		Logis-porche, 3e ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poignon	bois-de-brin	chaphaupies11	non daté	non daté		
		1ère ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	poignon	bois-de-brin	chaphaupies15	non daté	non daté		
		2e ferme depuis l'ouest, poteau central	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	chaphaupies16	non daté	non daté		
		2e ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	écharpe	demi-bille / fendu	chaphaupies17	non daté	non daté		
Mise en oeuvre [phase primitive] - [1369-99d] (probablement [1381-85d])										
		1ère ferme depuis l'ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	chaphaupies14	1369		1399	

(1) estimation établie sur l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier / aubier quasi-complet / cambium en partie détruit par le carottage) et, s'il existe, sur un intervalle spécifique à l'essence concernée (chêne : 19±15 cerne, mélèze : 32±18 cerne...).

DONNEES CHIFFREES

Séquences datées

Dans le cas de publications et d'utilisations de nos résultats, nous demandons à rester associés à ces travaux.

Séquence Moyenne

DT_LeHautPlessis.002

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 72
 origine : 1309
 terme : 1380

0448 0500 0380 0390 0446 0442 0474 0344 0318
 0344 0294 0238 0304 0397 0340 0334 0289 0271
 0345 0426 0440 0429 0372 0314 0328 0374 0374
 0336 0292 0311 0326 0288 0311 0354 0339 0307
 0330 0298 0327 0298 0376 0289 0322 0245 0188
 0164 0144 0161 0260 0297 0226 0191 0227 0236
 0241 0200 0178 0223 0306 0358 0192 0401 0311
 0174 0244 0310 0252 0382 0122 0157 0184 0131

Composantes de la Moyenne

DT_LeHautPlessis.002

DT_chaphauples04

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 48 cernes
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : *proche aubier*
 origine : 1318
 terme : 1365

0530 0534 0284 0414 0507 0449 0424 0520 0617
 0680 0676 0722 0864 0718 0391 0355 0337 0360
 0260 0220 0231 0333 0347 0315 0255 0302 0300
 0293 0238 0174 0209 0183 0173 0250 0180 0205
 0118 0153 0132 0420 0432 0350 0230 0301 0397
 0289 0313 0214

DT_chaphauples07

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 47 cernes
 aubier : 15 cernes mesurés
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : *proche cambium*
 origine : 1334
 terme : 1380

0487 0419 0523 0352 0497 0452 0131 0434 0485
 0342 0281 0164 0230 0395 0225 0484 0427 0257
 0266 0105 0056 0063 0117 0117 0306 0204 0111
 0255 0193 0215 0100 0095 0194 0298 0307 0192
 0401 0311 0174 0244 0310 0252 0382 0122 0157
 0184 0131

DT_chaphauples05

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 45 cernes
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : *proche aubier*
 origine : 1322
 terme : 1366

0559 0333 0267 0283 0172 0348 0461 0436 0238
 0249 0309 0329 0444 0471 0339 0220 0291 0261
 0298 0270 0511 0479 0518 0534 0307 0356 0162
 0432 0299 0266 0245 0131 0123 0078 0087 0169
 0210 0244 0286 0289 0227 0244 0229 0172 0207

DT_chaphauples14

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 38 cernes
 moelle : *proche*
 dernier cerne mesuré : *proche aubier*
 origine : 1323
 terme : 1360

0455 0480 0408 0327 0410 0544 0455 0350 0380
 0288 0304 0361 0380 0368 0402 0358 0250 0258
 0223 0263 0254 0218 0197 0194 0195 0197 0213
 0181 0132 0150 0102 0120 0086 0093 0126 0154
 0119 0151

DT_chaphauples08

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 55 cernes
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : *duramen*
 origine : 1310
 terme : 1364

0791 0449 0516 0498 0478 0639 0384 0293 0312
 0229 0193 0308 0355 0262 0252 0191 0098 0203
 0391 0422 0482 0332 0290 0380 0274 0237 0293
 0259 0263 0303 0330 0261 0309 0380 0302 0398
 0359 0457 0367 0434 0317 0349 0219 0168 0147
 0114 0195 0271 0226 0136 0253 0170 0262 0271
 0188

DT_chaphauples02

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 59 cernes
 aubier : 8 cernes mesurés
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : *aubier*
 origine : 1310
 terme : 1368

0322 0377 0224 0430 0420 0501 0476 0538 0515
 0355 0397 0353 0360 0363 0326 0231 0253 0309
 0370 0451 0540 0409 0386 0374 0422 0363 0308
 0382 0335 0327 0319 0323 0280 0300 0181 0233
 0273 0255 0462 0338 0343 0373 0362 0258 0258
 0249 0204 0330 0384 0254 0206 0249 0246 0186
 0168 0229 0269 0313 0409

DT_chaphauples09

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 51 cernes
 moelle : absente



DONNEES CHIFFREES**Séquences datées**

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1309

terme : 1359

0448 0386 0315 0431 0410 0429 0283 0246 0248
 0236 0221 0179 0287 0422 0326 0364 0234 0264
 0320 0320 0350 0276 0281 0354 0431 0457 0464
 0378 0288 0308 0434 0412 0455 0477 0451 0444
 0553 0543 0540 0506 0583 0374 0758 0415 0424
 0389 0326 0367 0466 0463 0387

DT_chaphauples12

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 47 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1316

terme : 1362

0268 0191 0128 0130 0138 0157 0177 0191 0223
 0159 0169 0146 0219 0246 0251 0235 0182 0120
 0211 0299 0220 0211 0208 0248 0212 0203 0250
 0205 0211 0265 0243 0242 0257 0338 0195 0190
 0122 0114 0103 0086 0094 0184 0204 0115 0100
 0097 0089

Séquence Individuelle (datation isolée)**DT_chaphauples01**

essence : châtaignier (Castanea sativa Mill.)

longueur : 69

origine : 1690

terme : 1758

0615 0651 0401 0230 0103 0174 0167 0150 0142
 0155 0257 0344 0411 0611 0456 0288 0533 0576
 0623 0223 0471 0329 0251 0191 0207 0178 0172
 0176 0176 0182 0239 0311 0193 0195 0244 0209
 0212 0221 0203 0285 0176 0154 0191 0200 0219
 0201 0161 0150 0255 0249 0197 0177 0147 0211
 0179 0182 0164 0178 0243 0290 0310 0422 0320
 0245 0333 0334 0398 0213 0340

DONNEES CHIFFREES

Séquences non datées

Séquences Individuelles

DT_chaphauples03essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 33 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

0481 0473 0449 0438 0483 0533 0505 0439 0526
 0483 0415 0287 0421 0415 0416 0496 0370 0408
 0382 0573 0380 0475 0332 0269 0321 0159 0165
 0242 0213 0186 0178 0132 0184

DT_chaphauples06essence : *châtaignier (Castanea sativa Mill.)*

longueur : 46 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

0387 0366 0463 0621 0367 0569 0315 0453 0420
 0339 0245 0305 0490 0388 0483 0452 0401 0379
 0392 0341 0346 0224 0431 0340 0359 0413 0392
 0318 0557 0424 0476 0474 0411 0239 0199 0305
 0310 0433 0371 0417 0385 0369 0365 0296 0313
 0317

DT_chaphauples10essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 18 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

0358 0455 0483 0630 0308 0381 0469 0380 0374
 0341 0560 0424 0687 0511 0524 0456 0400 0446

DT_chaphauples11essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 33 cernes

aubier : 1 cerne mesuré

moelle : proche

dernier cerne mesuré : aubier

0297 0283 0331 0425 0352 0424 0476 0355 0177
 0252 0151 0217 0269 0163 0220 0203 0216 0147
 0104 0119 0078 0109 0090 0107 0130 0194 0236
 0208 0146 0131 0232 0261 0272

DT_chaphauples13essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 31 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

0255 0275 0225 0257 0219 0210 0196 0217 0161
 0123 0127 0237 0156 0146 0230 0285 0265 0233
 0176 0167 0174 0165 0202 0191 0255 0164 0193
 0152 0206 0250 0147

DT_chaphauples15essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 16 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

0399 0539 0494 0410 0354 0481 0584 0232 0255
 0211 0193 0209 0295 0338 0708 0674

DT_chaphauples16essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 24 cernes

aubier : 6 cernes mesurés [1 cerne estimé]

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche cambium

0473 0431 0423 0342 0429 0399 0513 0400 0535
 0459 0493 0492 0517 0541 0487 0405 0556 0432
 0479 0543 0494 0342 0408 0287

DT_chaphauples17essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 9 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

0615 0747 0970 0637 0504 0753 0449 0557 0537

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- ALIX C. (dir.), EPAUD F. (dir.) 2013 - *La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, Tours et Rennes, 450 p.
https://pufr-editions.fr/produit/construction_pan_de_bois/
- ASTRADE L. (dir.), MIRAMONT C. (coord.) 2010 - *Panorama de la Dendrochronologie en France*, Actes du colloque (Digne-les-Bains, 8-10 octobre 2009), Collection EDyTeM, 11, Université de Savoie, Laboratoire EDYTEM (UMR 5204), Le Bourget du Lac, 226 p.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/halsde-00786410>
- BAILLIE M. G. L. 1982 - *Tree-ring Dating and Archeology*, Croom Helm, London and Camberra, 274 p.
- BARY-LENGER A., NEBOUT J.-P. 1993 - *Le chêne. Les chênes pédonculé et sessile en France et en Belgique. Ecologie, économie, histoire, sylviculture*, ed. du Perron, Alleur-Liège, 604 p.
- BECKER B. 1981 - « Fällungsdaten römischer Bauhölzer, anhand einer 2350 jährigen süd-deutschen Eichen-Jahrringchronologie », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 6 : 369-386.
- BÉPOIX S. (dir.) et RICHARD H. (dir.) 2019 - *La forêt au Moyen Âge*, Les Belles Lettres, Paris, 424 p.
- BERNARD V. 1998 - *L'Homme, le Bois et la Forêt dans la France du Nord entre le Mésolithique et le Haut Moyen-Age*, BAR International Series, 733, British Archaeological Reports, Oxford, 190 p.
- BERNARD V., BILLARD C., COUTURIER Y., JAOUEN G., LE DIGOL Y. 2012 - « Quand nos ancêtres allaient au pieu : des chaînes de production forestière du Bronze ancien tournées vers le taillis », in : MELIN M. (dir.), MOUGNE C. (dir.), *L'Homme, ses ressources et son environnement dans le nord-ouest de la France à l'âge du Bronze : actualités de la recherche*, Actes du Séminaire archéologique de l'Ouest (Université de Rennes 1, 22 mars 2012), Géosciences, Rennes : 27-57.
- BERNARD V., EPAUD F., LE DIGOL Y. 2007 - « Bois de haie, bois de bocage, bois d'architecture », in : ANTOINE A. (dir.), MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et Sociétés*, Actes du colloque CERHIO/CREAAH (Université Rennes 2, 29-30 septembre et 1er octobre 2004), Presses Universitaires de Rennes, Rennes : 213-230.
- BERNARD V., EPAUD F., LE DIGOL Y. 2007 - « Les bois : de la forêt au chantier », in : EPAUD F. 2007 : 9-46.
- BERNARD V., PRODEO F. 2014 - « Pineuilh «La Mothe» (Gironde, France), la résidence d'un seigneur campagnard de l'an Mil », in : ARBOGAST R.-M. (éd.), RICHARD A. (éd.), *Entre archéologie et écologie, une Préhistoire de tous les milieux : mélanges offerts à Pierre Pétrequin*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 928, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 525 p.
- BERNARD V., OLIVIER C., REINBOLDA., COUTURIER Y., OILLIC J.-C., MARGUERIE D. 2019 - « À l'Ouest, des ressources forestières diversifiées », in : BÉPOIX S. (dir.) et RICHARD H. (dir.) 2019 : 243-258.
- BLEICHER N. (éd.), SCHLICHTHERLE H. (éd.), GASSMANN P. (éd.), MARTINELLI N. (éd.) 2013 - *Dendro : Chronologie Typologie Ökologie : Festschrift für André Billamboz zum 65. Geburtstag*, Janus-Verlag, Freiburg im Breisgau, 178 p.
- CALAME F. 1983 - « Les marques de charpente », *Ethnologie Française*, XIII-1 (janvier-mars), Presses Universitaires de France, Paris : 7-24.
- CHAPELOT O. 2003 - « Bois sec, bois vert. Vraie ou fausse question ? », in : POISSON J.-M. (dir.), SCHWIEN J.-J. (dir.) 2003 : 79-89.
- COLARDELLE M. (dir.) 1996 - *L'homme et la nature au Moyen Age : paléoenvironnement des sociétés occidentales*, Actes du Ve Congrès International d'archéologie médiévale (Grenoble, 6-9 oct. 1993), Errance, Paris, 259 p.
- DAVY C., FOISNEAU N. 2014 - *Sainte-Suzanne - Un territoire remarquable en Mayenne*, Cahier du Patrimoine, 106, Éditions 303, Nantes, 384 p.
<http://revue303.com/produit/sainte-suzanne-un-territoire-remarquable-en-mayenne/>
- DELORME A. 1973 - « Aufbau einer Eichenjahrringchronologie für das südliche Weser und Leinebergland », *Forstarchiv*, 44 : 205-209.
- DOUCERAIN C., GIRARD CLOS O. 1998 - « Etudes dendrochronologiques sur les bâtiments de l'ouest de la France », in : PRIGENT D. (éd.), TONNERRE N.Y. (éd.), *La construction en Anjou au Moyen Age*, Actes de la table ronde (Angers, 29-30 mars 1996), Presses de l'Université d'Angers, Angers : 267-293.
- EGGER H., GASSMANN P., BURRI N. 1985 - « Situation actuelle du travail au laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel », *Dendrochronologia*, 3, Istituto italiano di dendrochronologia, Verona : 177-198.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- EPAUD F. 2002 - *L'évolution des techniques et des structures de charpenterie du XIe au XIIIe siècle en Normandie : une approche des charpentes par l'archéologie du bâti*, Thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de A.-M. Flambard Héricher, Université de Rouen, Rouen, 2 vol. : 560 et 189 p.
- EPAUD F. 2007 - *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie : évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XIIe-XIIIe siècles*, Publications du CRAHM, Caen, 613 p.
- FILION L. (dir.), PAYETTE S. (dir.) 2010 - *La Dendroécologie. Principes, méthodes et applications*, Presses de l'Université Laval, Québec, 772 p..
<https://www.pulaval.com/produit/la-dendroecologie-principes-methodes-et-applications>
- GASSMANN P., LAMBERT G., LAVIER C., BERNARD V., GIRARDCLOS O. 1996 - « Pirogues et analyses dendrochronologiques », in : ARNOLD B. (dir.), *Pirogues monoxyles d'Europe Centrale. Construction, typologie, évolution*, vol.2, Coll. Archéologie aujourd'hui, Archéologie Neuchâteloise, 20, Musée cantonal d'archéologie, Neuchâtel, 150 fig., 160 p.
- HOFFSUMMER P. 1995 - *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XIe-XIXe siècle)*, Etudes et Documents, série Monuments et Sites, 1, Division du Patrimoine, Ministère de la région Wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Namur, 173 p.
- HOFFSUMMER P. (dir.), MAYER J. (coord.) 2002 - *Les charpentes du XIe au XIXe siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Cahier du Patrimoine, 62, Monum, Editions du Patrimoine, Paris, 376 p.
- HOFFSUMMER P. (dir.), TOUZE R. (coord.) 2011 - *Les charpentes du XIe au XIXe siècle. Grand Ouest de la France. Typologie et évolution, analyse de la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*, Architectura Medii Aevi, 5, Brepols, Turnhout, 385 p.
http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782503540788-1
- HOLLSTEIN E. 1965 - « Jahrringchronologische Datierung von Eichenhölzer ohne Waldkante », *Bonner Jahrbücher des Reinischen Landesmuseum*, 165 : 11-27.
- HOLLSTEIN E. 1980 - *Mitteleuropäische Eichenchronologie : Trierer dendrochronologische Forschungen zur Archäologie und Kunstgeschichte*, Philipp von Zabern, Mainz am Rhein, 273p.
- HUBER B., GIERZ-SIEBENLIST V. 1969 - « Unsere tausendjaehrige Eichen-Jahrringchronologie durchschnittlich 57 (10-150)- fachbelegt », *Mathem.-naturw. Kl. Abst.*, 1/78, Hft. 1-4, Aus den Sitzungsberichten der Oesten-Akademie der Wissenschaften : 37-42.
- HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1978 - « Our 1000 year Oak annual ring chronology », in : FLETCHER J., *Dendro in Europe*, BAR International Series, 51, Archaeopress, Oxford : 27-32.
- HUNOT J.-Y. 2001 - *L'évolution de la charpente de comble en Anjou, du XIIe au XVIIIe siècle*, Patrimoine d'Anjou : études et travaux 1, Conseil général de Maine-et-Loire, Angers, 166 p.
- JANSMA E. 1995 - *RemembeRings : the development and application of local and regional tree-ring chronologies of Oak for the purposes of archaeological and historical research in the Netherlands*, Nederlandse Archeologische Rapporten, 19, R.O.B., Amsterdam, 149 p.
- JONES M. C. E., MEIRION-JONES G. I., GUIBAL F., PILCHER J. R. 1989 - « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany : a provisional assessment », *Antiquaries Journal*, LXIX(1), Society of Antiquaries of London, London : 73-110.
- JOURNOT F. 1999 - « Archéologie du bâti », in : BESSAC J.-C., BURNOUF J., JOURNOT F. et al., *La construction : les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Collection Archéologique, Errance, Paris : 101-162.
- LAMBERT G. 1996 - « Recherches de signaux anthropiques dans des séries dendrochronologiques du Moyen-Age », in : COLARDELLE M. (dir.) 1996 : 143-150.
- LAMBERT G. 1998 - « La dendrochronologie, mémoire de l'arbre », in : EVIN J. et al., *La datation en laboratoire*, Collection Archéologique, Errance, Paris : 13-69.
- LAMBERT G. 2006 - *Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps. Le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks*, HDR (Directeur) présentée le 9 novembre 2006 sous la direction de A. Daubigny, Université de Franche-Comté, Besançon, 2 vol. : 1. Textes et annexes, 152 p. - 2. Figures, 206 p.
- LAMBERT G., BERNARD V., DOUCERAIN C., GIRARDCLOS O., GUIBAL F., LAVIER C., SZPERTISKY B. 1996 - « French regional oak chronologies spanning more than 1000 years », in : DEAN J. S. (dir.), MEKO D. M. (dir.) et SWETNAM T. W. (dir.), *Tree Rings, Environment and Humanity : Relationships and Processes*, Proceedings of the

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- International Conference on Tree-Rings (Tucson, mai 1994), University of Tucson, Tucson : 821-932.
- LAMBERT G., LAVIER C. 1991-« A new historical master chronology for dendrochronology of the oak in the East of France. Questions about the dating in a large geographical area », *Dendrochronologia*, 9, Istituto italiano di dendrocronologia, Verona : 165-180.
- LAMBERT G., LAVIER C. 1992 - « L'étalon dendrochronologique Bourgogne 29 », in : MAURICE B. (éd.), LAMBERT G. (éd.), *Les veines du temps : Lectures de bois en Bourgogne*, Catalogue d'exposition, Musée Rolin, Autun : 123-156.
- LE DIGOLY. et BERNARD V. 2003 -« Les maisons à pans de bois vues par la dendrochronologie », *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 26, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne : 166-170.
http://www.dendrotech.fr/fr/Ressources/articles/LEDIGOL_BERNARD_2003.pdf
- LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2007 - « Dendro-archéologie sur le site de Pineuilh, «La Mothe» (Gironde) : dynamique de l'activité constructrice, cycles d'exploitation forestière et gestion des bois d'oeuvre », in : PRODEO F. (dir.), *Pineuilh, «La Mothe», Rapport Final d'Opération*, Inrap, SRA Aquitaine : 309-367.
- LE DIGOL Y. et RIOULT J.-J. 2009 - « Le logis dit la Psalette à Nantes : la dendrochronologie et l'analyse architecturale au service de la restauration et de l'histoire », *Structures en bois dans le patrimoine bâti, Actes des journées techniques internationales Bois (Metz, 29-31 mai 2008)*, ICOMOS France, Paris : 28-32.
<http://france.icomos.org/store/Les-cahiers/3264-Structures-en-bois-dans-le-patrimoine-bati>
- MEIRION-JONES G. (dir.) 2013 - *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt - Salles, chambres et tours*, Collection Art et Société, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 488 p.
<http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=3126>
- MILLE P. 1996 - « L'usage du bois vert au Moyen Age : de la contrainte technique à l'exploitation organisée des forêts », in : COLARDELLE M. (dir.) 1996 : 166-170.
- PILCHER J.-R. 1987 - « A 700 year dating chronology for Northern France », in : WARD R.G.W., *Applications of tree-ring studies : current research in dendrochronology and related subjects*, BAR International Series, 333, Archaeopress, Oxford : 127-139.
- POISSON J.-M. (dir.), SCHWIEN J.-J. (dir.) 2003 - *Le bois dans le château de pierre au Moyen Age*, Actes
- du Colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997), Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon, 448 p.
- VARLEY G.C., GRADWELL G.R. 1962 - « The effect of partial Defoliation by Caterpillars on the Timber Production of Oak Trees in England », *Proceedings of the 11th International Congress of Entomology (Vienne, août 1960)*, vol. 2 : 211-214.

REFERENTIELS DENDROCHRONOLOGIQUES UTILISES

CCJ

Centre Camille Jullian - UMR 7299 - CNRS
 Université Aix-Marseille
 5 rue du Château de l'Horloge BP 647
 13094 AIX-EN-PROVENCE - FRANCE
 Jean-Louis EDOUARD - edouard@mmsh.univ-aix.fr
 Lisa SHINDO - Shindo@mmsh.univ-aix.fr
<http://ccj.cnrs.fr>

CEDRE

Centre d'Etudes en Dendrochronologie et de
 Recherches sur l'Environnement
 12 avenue de Chardonnet
 25000 BESANÇON - FRANCE
 Christophe PERRAULT - cedre.perrault@wanadoo.fr
<http://dendro-cedre.fr>

Coll. MEIRION-JONES

Musée de Bretagne
 Professor Gwyn MEIRION-JONES
gwynmj@ntlworld.com
 Martin BRIDGE - martin.bridge@ucl.ac.uk
 Frédéric GUIBAL - frederic.guibal@univ-cezanne.fr
 Jon PILCHER - j.pilcher@qub.ac.uk
 Andy MOIR - amoir@tree-ring.co.uk
 Donald SHEWAN - dshewan007@btinternet.com

DENDRONET

Laboratory for Dendrology
 78224 BOHLINGEN - ALLEMAGNE
 Willy TEGEL - tegel@dendro.de
<http://www.dendro.de>

DENDROTECH

Expertise Dendro-Archéologique
 6 rue de la Forge 35830 BETTON - FRANCE
 Yannick LE DIGOL - yannick.ledigol@dendrotech.fr
 Yann COUTURIER - yann.couturier@dendrotech.fr
 Axel MARAIS - axel.marais@dendrotech.fr
 Elise WERTHE - elise.werthe@dendrotech.fr
 Corentin OLIVIER - corentin.olivier@dendrotech.fr
<http://www.dendrotech.fr>

DUIg

Centre Européen d'Archéométrie
 Laboratoire de dendrochronologie
 Université de Liège
 Bâtiment B5a - Allée du 6 août, 17 - Sart-Tilman
 4000 LIEGE - BELGIQUE
 Patrick HOFFSUMMER - phoffsummer@ulg.ac.be
 Georges-Noël LAMBERT - lambertgeorges@orange.fr
<http://www2.ulg.ac.be/dendro>

EGGER

Dendrolabor Egger
 Oberfeldstrasse 13 3067 BOLL - SUISSE
 Heinz et Kristina EGGER - dendroegger@bluewin.ch

GEODE

Laboratoire Géographie de l'Environnement - UMR
 5602 - CNRS
 Université Toulouse 2
 5 allées A. Machado
 31058 TOULOUSE Cedex 1 - FRANCE
 Mélanie SAULNIER - melanie.saulnier14@gmail.com
<http://w3.geode.univ-tlse2.fr>

GEOLAB

Laboratoire GEOLAB - UMR 6042 - CNRS
 Université Clermont-Auvergne et Université de
 Limoges
 4 rue Ledru
 63057 CLERMONT-FERRAND cedex 1 - FRANCE
 Christelle BELINGARD
christelle.belingard@orange.fr
<https://geolab.uca.fr/>

IMEP/IMBE

IMBE - UMR Université Aix Marseille - CNRS 7263
 IRD 237 - Avignon Université
 Europôle de l'Arbois
 Bâtiment Villemain BP 80
 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex 4 - FRANCE
 Frédéric GUIBAL - frederic.guibal@univ-cezanne.fr
<https://www.imbe.fr/paleoenvironnements-et-processus.html>

KIK-IRPA

Institut royal du Patrimoine artistique
 1 parc du Cinquanteaire
 1000 BRUXELLES - BELGIQUE
 Pascale FRAITURE - pascale.fraiture@kikirpa.be
 Sarah CREMER - sarah.cremer@kikirpa.be
<https://www.kikirpa.be/fr/analyses-scientifiques/labo-dendrochonologie>

LCE

Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 -
 CNRS
 Université de Franche-Comté
 Campus de la Bouloie, 16 route de Gray
 25030 - Cedex BESANÇON - FRANCE
 Olivier GIRARDCLOS - olivier.girardclos@univ-fcomte.fr
<http://chrono-environnement.univ-fcomte.fr>

LEB2d

Laboratoire d'Expertise du Bois et de Datation par
 Dendrochronologie
 CIPRES - Espace Lafayette
 8 rue De Vigny BP 91302
 25000 BESANÇON - FRANCE
 Christine LOCATELLI - labo@dendro.fr
 Didier POUSETT - labo@dendro.fr
<http://www.dendro.fr>

REFERENTIELS DENDROCHRONOLOGIQUES UTILISES

NEUCHATEL

Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel

Section archéologie

Laboratoire de dendrochronologie

Espace Paul Vouga 2068 HAUTERIVE - SUISSE

Fabien LANGENEGGER - fabien.langenegger@ne.ch

<http://www.dendrochronologie.ch>

NOAA_ITRDB

[préfixe désignant des références consultées depuis la base de données de l'International Tree-Ring Data Bank maintenue par la NOAA]

National Centers for Environmental Information, NESDIS, NOAA, U.S. Department of Commerce

325 Broadway, E/NE31 Boulder, CO 80305-3328 - USA

paleo@noaa.gov

<https://www.ncei.noaa.gov/products/paleoclimatology/tree-ring>

QUB

Queen's University Belfast - School of Natural & Built Environment

Elmwood Avenue BELFAST BT7 1NN

IRLANDE DU NORD - ROYAUME-UNI

David BROWN - D.Brown@qub.ac.uk

http://chrono.qub.ac.uk/bennett/dendro_data/dendro.html

RENNES1

Laboratoire d'Archéosciences - CReAAH - UMR 6566 - CNRS

Université de Rennes I - Campus de Beaulieu

Bâtiments 24 et 25, 263 avenue du général Leclerc

35042 - Cedex RENNES - FRANCE

Vincent BERNARD - vincent.bernard@univ-rennes1.fr

<https://creaah.cnrs.fr/>

SILVA

UMR 1434 Silva - INRA - AgroParisTech - Université de Lorraine

Centre INRA Grand Est - Nancy - Site de Champenoux

Rue d'Amance 54280 CHAMPENOUX - FRANCE

Jean-Luc DUPOUEY - jean-luc.dupouey@inra.fr

<https://www6.nancy.inra.fr/silva/UMR-Silva>

WSL

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Eidg. Forschungsanstalt WSL

Zürcherstrasse 111 - CH-8903 Birmensdorf - SUISSE

Georg von Arx - georg.vonarx@wsl.ch

Fritz Hans SCHWEINGRUBER (†)

<https://www.wsl.ch/fr/a-propos-du-wsl/installations-experimentales-et-laboratoires/laboratoires/laboratoire-de-dendrosciences.html>

Bibliographie / Sources

Sources manuscrites

Archives départementales de Loire-Atlantique (AD 44)

B 2099 : Chambre des comptes, aveux et dénombrements, sénéchaussée de Rennes Paroisses de de la Chapelle-des-Fougeretz, de Chartres et de Chasné (1382-1785)

B 2128 : Chambre des comptes, aveux et dénombrements, sénéchaussée de Rennes Paroisse de Melesse (1408-1756)

B 2172 : Chambre des comptes, aveux et dénombrements, sénéchaussée de Rennes : Paroisse de Thorigné et de Tinténiac (1405-1763)

B 2172 : Chambre des comptes, aveux et dénombrements, sénéchaussée de Rennes : Paroisses diverses, seigneurie du Plessis de la Chapelle-des-Fougeretz (1396-1755)

B 2406 : Transcription des hommages dans la juridiction de Rennes (1539)

46 J 4 à 8 : Fond de la Guère, partie se rapportant aux titres et papier de la famille Pantin, seigneurs du Plessis-Beaucé.

E 1044 : papiers de la famille Michau (1690-1786)

E 1045 : papiers de la famille Michau (1715-1456)

Archives départementales d'Ile-et-Vilaine (AD 35)

1 F 1724 : fond De Corson : petites seigneuries de Haute-Bretagne.

2E F 20 : papiers de Barthelemy Ferret

2E M 164 : papiers de la famille Michau

3P 583 : état de sections des propriétés de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz (1825)

4E 1064: minutes notariales, étude Nouvel (1659-1677)

4 H 64/1, 2, 4 : Abbaye de Saint-Melaine, prieuré du Mesnils (XIII^e-XVII^e siècle)

4 J 52: fond Des Bouillons : La Chapelle-des-Fougeretz

10 NUM 35059 2 : Registre paroissial de la Chapelle-des-Fougeretz, baptême (1558-1609)

10 NUM 350059 218 : Registre paroissial de la Chapelle-des-Fougeretz, sépultures (1627-1369)

Archives départementales du Maine-et-Loire (AD 49)

1J 2518 : Archives privées (pièces isolées et petits fonds)

Archives municipales de Rennes (AM Rennes)

1 Mi 277 : Réformation de la noblesse de l'évêché de Rennes, 1427-1428-1429

1 Mi 276 : copie partielle du XVIII^e siècle des réformations des XV^e-XVI^e siècles

Bibliothèque Nationale de France (BNF)

Ms. fr. 22 361 : *Noms, qualités et descriptions des armes des seigneurs des évêchés de Rennes, Tréguier, Cornouaille ou Quimper et de Léon en 1294* (copie de Gaignières XVII^e s.)

Ms. fr 32 084, n°46 : Preuves de noblesse pour le Collège royal de la Flèche, familles de Beaucé et Pantin (1774)

Sources iconographiques

Archives départementales d'Ile-et-Vilaine (AD 35)

3 P 5291 : cadastre dit napoléonien de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz dressé en 1825

Sources imprimées

Boislisle 1874

BOISLISLE (A.-M.) - *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des Provinces*, t. I 1683 à 1699, 1874, 692 p.

Dom Morice 1742

MORICE (Dom P.-H.) - *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs savants antiquaires*, tome I, Paris : Charles Osmont, 1742.

Hozier, Hozier de Sérigny 1873

HOZIER (L.-P.) et HOZIER DE SÉRIGNY (A.-M.) - *Armorial général ou registre de la noblesse de France*, t. 7 (supplémentaire), Paris : Firmin-Didot, 1873, 881 p.

Jones 2007

JONES (M.) éd. - *Le premier inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395)*, Rennes : SHAB, 2007, 320 p.

Lobineau 1707

LOBINEAU (G.-A.) - *Histoire de Bretagne composée sur les titres & les auteurs originaux*, t. II, Paris : Michel Guignard, 1707, 1828 p.

Reydelle, Chauvin-Lechaptois, Bachelier 2015

REYDELLE (C.), CHAUVIN-LECHAPTOIS (M.), BACHELIER (J.) éd. - *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes : PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, 541 p.

Rosmorduc 1905

ROSMORDUC (C. de) éd. - *La noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation 1768-1671. Arrêts de maintenue de noblesse*, t. IV, Saint-Brieuc : Comte de Rosmorduc, 1896, 633 p.

Bibliographie

Abréviation

AB : Association bretonne
 AMM : Archéologie du Midi médiéval
 BMSAIV : Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine
 MSHAB : Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
 PUFC : Presses universitaires de Franche-Comté

Aubert 2019

AUBERT (G.) - *Les révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes : PUR, 718 p.

Banéat 1994

BANÉAT (P.) rééd. - *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire-Archéologie-Monuments*, t. I, Mayenne : Editions régionales de l'Ouest, 1994, 573 p.

Bardel 2005

BARDEL (P.) - Les modèles de l'architecture rurale dans le pays de Rennes, in *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX^e siècle*, PUR, Rennes, 2005, p. 195-206

Bardel, Rioult 2019

BARDEL (S.), RIOULT (J.-J.) - *Architectures en pan de bois dans le pays rennais - Un patrimoine insoupçonné*, Locus Solus, 2019, 143 p.

Battais 2022

BATTAIS (R.) - *L'Hermitage, Le Boberil 2*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2022, 63 p.

Brand'Honneur 2001

BRAND'HONNEUR (M.) - *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes*, Rennes : PUR, 2001, 317 p.

Butaud 2010

BUTAUD (G.) - Remarques introductives : autour de la définition et de la typologie de la coseigneurie, in *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge*, 122-1, 2010, pp. 5-12.

Cadiou 2021

CADIOU (E.) - *Bretagne, Côtes-d'Armor, Dinan, 3 place des Merciers. Maison de La Mère Pourcel*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2021, 217 p.

Carné 1884

CARNE (G.) éd. - *Les chevaliers bretons de Saint-Michel*. Notices recueillies par le comte d'Hozier, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1884, 475 p.

Chassagne 2008

CHASSAGNE (S.) - Un lignage de serviteurs de la monarchie : les Michau de Montaran, in DELSALLE (P.), LASSUS (F.), Marchal (C.), VION-DELPHIN (F.) dir., *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset, des institutions et des hommes*, PUFC : 2008, pp. 301-310.

Couffon de Kerdellech 1877

COUFFON DE KERDELLECH (A. de) - *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, vol. 1, Paris : Dumoulin, 1877, 580 p.

Du Halgouet 1929

DU HALGOUET (H.) - *Division de la propriété noble en Bretagne*, in MSHAB, t. X, 1929, pp. 27-44.

Esnault 2018

ESNAULT (E.) dir. - *Bretagne, Ille-et-Vilaine, l'Hermitage. Manoir du Boberil*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2018, 364 p.

Faravel et Sévègnes 2006

FARAVEL (S.), SEVEGNES (L.) - État de l'inventaire des ouvrages fortifiés de terre médiévaux de Midi-Pyrénées, in AMM,

supplément n°4, 2006. *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles. Recherches archéologiques récentes, 1987-2002, 2006*, pp. 105-111.

Gallet 1992

GALLET (J.) - *Seigneurs et paysans bretons au Moyen Âge à la Révolution*, Rennes : Ouest-France, 1992, 339 p.

Gallet 1993

GALLET (J.) - Seigneuries bretonnes et structures familiales, in *MSHAB*, t. 70, 1993, pp. 149-165.

Guillot de Corson 1883

GUILLOTIN DE CORSON (Abb.) - *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. IV et V, Rennes/Paris : Fougeray/René Haton, 1883 et 1884, 781 p. et 804 p.

Janier-Dubry 2011

JANIER-DUBRY (F.) - *Des rapports entre l'Etat royal et les Etats de Bretagne : le système fisco-fiancier breton entre compromis, intermédiation et réseaux des années 1670-1720*, Master 2 Histoire, Université Rennes 2, 420 p.

Jones 1990

JONES (M.) - Les origines et le développement du notariat dans la Bretagne à la fin du Moyen Âge, in *MSHAB*, t. 67, 1990, pp. 5-27.

Jones et Meirion-Jones 1993

JONES (M.) et MEIRION-JONES (G.) - Seigneurie et résidence dans la Bretagne médiévale : un bilan de recherches récentes, in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du 17^e Congrès national des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, session de 1992, Paris : CTHS, 1993, pp. 313-336.

Kerhervé 1987

KERHERVÉ (J.) - *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles, les ducs, l'argent et les hommes*, vol.1 et 2, Paris : Maloine, 1078 p.

Lainé 1843

LAINÉ (P.-L.) - *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. VIII, Paris : P.-L. Lainé, 1843, 88 p.

Lavisse 2010

LAVISSE (E.) - *Louis XIV Histoire d'un grand règne 1643-1715*, 2010 réd., Paris : Robert Laffont, 1222 p.

Le Bartz de Servigné 1815

LE BARTZ DE SERVIGNÉ (B.) - *Observations pour les héritiers bénéficiaires du sieur Barthélemi Ferret et pour ceux du sieur Jacques Michau contre les créanciers, syndics et directeurs des autres créanciers du sieur Guillaume Le Bartz et dame Renée Trouillot, son épouse : à eux joint les héritiers du sieur Barthélemi Le Bartz de Servigné, fils de Guillaume*, Rennes : *Cousin-Danelle*, 1815, 39 p.

Le Comte de la Guère 1804

Le Comte de la Guère. – *Le procès des 132 nantais avec une relation de leur voyage à Paris*, KERVILER (R.) éd., Vannes : Librairie Lafolye, 1804, 297 p.

Leguay 2009

LEGUAY (J.-P.) - *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes : PUR, 2009, 558 p.

Leguil 2015

LEGUIL (M.) - Maisons, hostels, meix. Les résidences des élites locales en Auxois (duché de Bourgogne) à la fin du Moyen Âge, in *Revue Historique*, n°675, 2015/3, pp. 619-646.

Leloup 2002

LELOUP (D.) – Maisons en pan-de-bois de Bretagne, Histoire d'un type d'architecture urbaine, Armen/Le Chasse-Marée, Editions Ouest-France, Rennes, 2002, 320 p.

Léthenet 2021

LETHENET (B.) - *Les espions au Moyen Âge*, Benoît Léthenet. Les espions au Moyen Âge.

Gisserot, 2021, 9782755809190 {halshs-03087500}

Maris-Roy 2017

MARIS-ROY (O.) - La motte à Madame et le manoir de Teillay : Evolution d'un habitat aristocratique médiéval lié au massif forestier de Teillay, in AUBRY (L.) dir., *Janzé et Amanlis (Ille-et-Vilaine), Zone économique du bois de Teillay, Tranche 2 ; Enclos et chemins : rapport de final d'opération de diagnostic*, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2017, pp. 64-96.

Maris-Roy 2021

MARIS-ROY (O.) - *Cintré, ZAC du moulin à vent. L'étude documentaire*, in LE MERRER (A.) dir., *Cintré, Ille-et-Vilaine, Cintré. Cintré, ZAC du moulin à Vent, tranche 2b : rapport de final d'opération de diagnostic*, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2021, pp. 46-61.

Martin 1977

MARTIN (M.) - La statuaire de la mise en tombeau du Christ des XV^e et XVI^e siècles en Europe occidentale, Luçon : Picard, 1997, 414 p.

Maupillé 1873

MAUPILLE (L.) - Notices historiques et archéologiques sur les paroisses des deux cantons de Fougères, in *BMSAIV*, t. VIII, 1873, pp. 214-409.

Mazurier 2006

MAZURIER (S.) - *Habitats aristocratiques fossoyés et pouvoirs dans la baronnie de Laval du XI^e au XV^e siècle*, premier volume, Thèse de doctorat d'Histoire, Université du Maine, 2006, 700 p.

Merion-Jones et Jones 1991

MERION-JONES (G.-I.) ET JONES 1995 (M.) - Le manoir de La Grand'Cour en Taden, in *Le Pays de Dinan*, tome XI, 1991, pp. 61-78.

Merion-Jones et Jones 1995

MERION-JONES (G.-I.) ET JONES 1995 (M.) - Manoir de

Kerandraou-en-Troguery, in AB, 121^{ème} Congrès-Tréguier 1994, 1995, pp. 88-91.

Merion-Jones et alii 200

MERION-JONES (G.-I.) ; JONES 1995 (M.) ; HARRIS (B.) - Le Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine : une étude pluridisciplinaire, in *BMSAHIV*, tome CIII, 2000, pp. 67-97.

Mignot et Chatenet 1993

MIGNOT (C.) et CHATENET (M.) dir.- *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris : Imprimerie nationale, 1993, 345 p.

Morvan 1999a

MORVAN (F.) - *La chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale 1260-1341*, Rennes : PUR, 1999, 293p.

Morvan 1999b

MORVAN (F.) - Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne, in KERHERVE (J) dir., *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes : PUR, 1999, pp. 37-88.

Nassiet 1994

NASSIET (M.) - Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV^e-XVIII^e siècle), in *L'Homme*, t. 129, 1994, pp. 5-30.

Palys 1886

PALYS (E. de) - Une chanson sur les états de Bretagne de 1718, in *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. III, 1866, pp. 371-378.

Pautrel 1927

PAUTREL (É) - Notions d'Histoire et d'Archéologie pour la région de Fougères, *Rennes : H. Riou-Reuzé*, 1927, 808 p0

Perrot et Grodecki 2009

PERROT (F.) ET GRODECKI (L.) - *Corpus vitrearum Medii Aevi / Les vitraux de Bretagne*, Rennes : PUR, 2009, 370 p.

Poilpré 2016

POILPRÉ (P.) - Le site de Chasné, son terreau, sa forme et son environnement : analyse historique et spatiale d'un ancien pôle seigneurial et paroissial, in BEUCHET (L.) dir., *CHASNE-SUR-ILLET (Ille-et-Vilaine), ZAC du Champ des Buttes*, vol. 1, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2016, pp. 193-231.

Poquet du Haut-Jussé 1962

POQUET DU HAUT-JUSSE (D.-A). -Les emprunts de la duchesse Anne à Julien Thierry (1489-1491), in *Annales de Bretagne*, tome 69, n°3, 1962, pp. 269-293.

Saint-Allais 1816

SAINT-ALLAIS (N.-V. de) - *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, t. IX, Paris : M. de Saint-Allais, 1816

Tessereau 1706

TESSEREAU (A.) - *Histoire chronologique de la grande Chancellerie de Bretagne*, volume 2, Paris : Pierre Emery, 1706, 553 p.

Viton de Saint Allais 1816

VITON DE SAINT ALLAIS (N.) - *Nobiliaire universel de France, ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, T. 9, Paris : Nicolas Viton de Saint Allais, 1816, 58 p.

Liste des figures

26	Fig.1 Localisation de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz © IGN
26	Fig.2 Localisation du Haut-Plessis au sein de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz © IGN
27	Fig.3 Le site du Haut-Plessis se situe à un peu plus d'1 km de la voie antique Rennes-Corseul © Fond de carte, tableau d'assemblage du cadastre napoléonien, AD35 3P5291, DAO : M. Millet, Inrap
28	Fig.4 Extrait du cadastre napoléonien. Une motte semble être représentée à l'est du manoir © Fond de carte : cadastre napoléonien AD35 3P5291, DAO : M. Millet, Inrap
28	Fig.5 Vue aérienne du Haut-Plessis réalisée entre 2006 et 2010. À l'est du manoir, une forme circulaire, d'un diamètre compris entre 30 et 40 m, apparaît nettement. Située exactement au même emplacement que la figure du cadastre napoléonien, cette forme pourrait correspondre au fossé d'une motte © IGN
30	Fig.6 Vue d'ensemble de la cour manoriale du Haut-Plessis © Inventaire général, ADAGP
31	Fig.7 Vue du manoir du Plessis-Beaucé © Inventaire général, ADAGP
31	Fig.8 Vue générale de la cour du manoir © Atelier ALP, Hélène Le Pichon
31	Fig.9 Vue ancienne et actuelle du logis-porche depuis le sud-ouest © Inventaire général, ADAGP et © M. Millet, Inrap
32	Fig.10 Les solins (us 149) sont hétérogènes et ont été très repris © M. Millet, Inrap
32	Fig.11 Plans du rez-de-chaussée et de l'étage du logis-porche © M. Millet, Inrap
33	Fig.12 Vue de la remise au sud-est © Atelier ALP, Hélène Le Pichon
33	Fig.13 Vue ancienne du passage cocher © Inventaire général, ADAGP
33	Fig.14 Vue du pressoir © Atelier ALP, Hélène Le Pichon
34	Fig.15 Vue générale de la pièce sud-est du premier étage © Atelier ALP, Hélène Le Pichon
34	Fig.16 Vue générale de la pièce nord-ouest du premier étage © M. Millet, Inrap
34	Fig.17 Vue de l'escalier actuel © Atelier ALP, Hélène Le Pichon
35	Fig.18 Vue générale du logis-porche depuis le sud-ouest © M. Millet, Inrap
36	Fig.19 Relevé du mur gouttereau sud, élévation intérieure © L. Arnaud, G. Jouquand et M. Millet, Inrap
37	Fig.20 Plan et n° d'us du mur gouttereau sud © M. Millet, Inrap
38	Fig.21 Vues des aisseliers du passage cocher au niveau du mur gouttereau sud © M. Millet, Inrap
38	Fig.22 Vue de la butée au centre du linteau du passage cocher © M. Millet, Inrap
40	Fig.23 Position des marquages de la structure principale au rez-de-chaussée © M. Millet, Inrap
41	Fig.24 Photographies des différents marquages du mur gouttereau sud au rez-de-chaussée © M. Millet, Inrap
42	Fig.25 Vue du passage piéton, us 154 © M. Millet, Inrap
43	Fig.26 Relevé du passage piéton, us 154 © L. Arnaud, M. Millet, Inrap
44	Fig.27 Dépose d'une croix de Saint-André formant arc au-dessus d'une porte de la maison de la mère Pourcel, 3 place des Merciers à Dinan, années 1456-1458d © E. Cadiou, Inrap
44	Fig.28 Baie de la maison du 35 rue Édouard Ollivro à Guingamp datée de 1413d © Dendrotech
45	Fig.29 Mortaise vide du poteau 108 montrant l'existence ancienne d'un aisselier © M. Millet, Inrap
45	Fig.30 Les abouts des solives comportent une moulure © M. Millet, Inrap
46	Fig.31 Vue actuelle de la fenêtre 133 © M. Millet, Inrap
46	Fig.32 Vue actuelle de la fenêtre 136 © M. Millet, Inrap
47	Fig.33 Relevé de la fenêtre 136 © L. Arnaud, G. Jouquand, M. Millet, Inrap
48	Fig.34 Vue générale du mur gouttereau nord-est © M. Millet, Inrap
49	Fig.35 Plans et numéros d'us du mur gouttereau nord du logis-porche © M. Millet, Inrap
50	Fig.36 Élévation du mur gouttereau nord du logis-porche © M. Millet, Inrap
51	Fig.37 Vue du poteau 102 et de sa branche © M. Millet, Inrap
52	Fig.38 Vue du passage charretier, us 153, côté cour © M. Millet, Inrap
52	Fig.39 Remplissage secondaire du rez-de-chaussée, us 114, vue depuis l'intérieur © H. Le Pichon, ALP
52	Fig.40 Vue de la porte dans le panneau 116 © M. Millet, Inrap
53	Fig.41 Une ancienne porte, us 125, donnant sur une coursière disparue a été comblée © M. Millet, Inrap
53	Fig.42 Une ancienne porte, us 124, a été transformée en fenêtre à une époque indéterminée © M. Millet, Inrap
54	Fig.43 Le manoir de la Grimaudais à Melesse (35) © Inventaire Général, ADAGP
54	Fig.44 Dessin réalisé par XX du logis-porte de la Mandardière à Pacé (35) © AD 35
55	Fig.45 Vue du poteau cornier 105 et de ses mortaises vides sur toute la hauteur © M. Millet, Inrap
55	Fig.46 Vues du pignon nord-ouest, intérieur et extérieur © M. Millet, Inrap
56	Fig.47 Vue de la sablière de toiture du pignon nord-ouest © H. Le Pichon, ALP
56	Fig.48 Vue du pignon sud-est © H. Le Pichon, ALP
57	Fig.49 Vue du refend entre la remise et le passage charretier, us 112 © M. Millet, Inrap
58	Fig.50 Photographies et relevés de plusieurs remplois atypiques réutilisés dans le pan de bois secondaire © L. Arnaud, G. Jouquand et M. Millet, Inrap
59	Fig.51 Vue de l'escalier actuel, us 148 © M. Millet, Inrap
60	Fig.52 Plan de l'étage © M. Millet, Inrap
61	Fig.53 Coupe longitudinale du logis-porte en son centre © M. Millet, Inrap
62	Fig.54 Photographies des marquages découverts sur la charpente © M. Millet, Inrap
62	Fig.55 Photographies d'autres marques sur la charpente © M. Millet, Inrap

- 63 **Fig.56** Photographie de la ferme à poinçon court, faux-entrait droit et aisseliers, us 146 © M. Millet, Inrap
- 64 **Fig.57** Relevés des deux fermes de la charpente © L. Arnaud, G. Jouquand, M. Millet, Inrap
- 65 **Fig.58** Photographie de la ferme à poinçon long décoré, faux-entrait cintré sans aisseliers, us 144
© M. Millet, Inrap
- 65 **Fig.59** Photographie du contreventement de la charpente dans la pièce sud du bâtiment © H. Le Pichon, ALP
- 66 **Fig.60** Relevé de la coupe transversale au niveau du refend 147 © M. Millet, Inrap
- 67 **Fig.61** Photographie du refend 145 © M. Millet, Inrap
- 68 **Fig.62** Relevé de la coupe transversale au niveau du refend 145 © M. Millet, Inrap
- 69 **Fig.63** Photographie de la porte 151 © M. Millet, Inrap
- 70 **Fig.64** Détail du hourdis du refend 145 © H. Le Pichon, ALP
- 72 **Fig.65** Proposition de restitution des éléments disparus sur le mur gouttereau nord-est © M. Millet, Inrap
- 73 **Fig.66** Proposition de restitution des éléments disparus sur le mur gouttereau sud-ouest © M. Millet, Inrap
- 73 **Fig.67** Le manoir de Launay Bazouin et sa coursière, Saint-Anne-sur-Vilaine (35) © Artur Guy, Inventaire Général, ADAGP
- 74 **Fig.68** Proposition de restitution de la structure secondaire des travées du rez-de-chaussée. Ces propositions se basent sur des comparaisons avec des édifices existants, régionaux et extrarégionaux © M. Millet, Inrap
- 75 **Fig.70** Braserio du XIV^e siècle de l'ancienne cathédrale de Noyon © Médiathèque du patrimoine et de la photographie
- 75 **Fig.69** Vue du logis-porte du manoir des Fossés, Plélan-le-Petit (22), fin du XIV^e siècle © Dolly 11
- 76 **Fig.71** Vue de la charpente du logis-porte du manoir des Fossés, Plélan-le-Petit (22), fin du XIV^e siècle
© Inventaire Général, ADAGP
- 76 **Fig.72** Le logis-porte du prieuré des Fontaines à Plouagat (22) © Mairie de Châtelaudren-Plouagat
- 76 **Fig.73** Exemples de gatehouses construites en pan de bois à la fin de l'époque médiévale en Angleterre. A : Bolton Percy, XV^e siècle. B : Cheylesmore Manor, 1406d.
- 78 **Fig.74** Le logis-porte et son environnement © M. Millet, Inrap
- 79 **Fig.75** Photographie du début du XX^e siècle par J. des Bouillons © AD 35, 4 J 52
- 80 **Fig.76** Topographie des manoirs et métairies du Haut-Plessis et du Bas-Plessis © O. Maris-Roy, Inrap
- 86 **Fig.77** Généalogies proposées pour les ramages des Melesse/Mauhugeon, des Beaucé la Chapelle et des Beaucé de Melesse © O. Maris-Roy, Inrap
- 92 **Fig.78** Les armes des Beaucé
- 93 **Fig.79** Porte à accolade du manoir © Orain Véronique, Inventaire général, ADAGP
- 93 **Fig.80** Dessin de l'accolade avec le décor complet par J. des Bouillons © AD 35, 4 J 52
- 100 **Fig.81** Les moulins du Plessis-Beaucé attestés au XVI^e siècle © O. Maris-Roy, Inrap
- 101 **Fig.82** Terres possédées par la famille Le Bartz et leurs créanciers selon le cadastre de 1825 © O. Maris-Roy, Inrap
- 102 **Fig.83** Les domaines du Haut-Plessis, du Bas-Plessis et de Ricord au XVI^e siècle © O. Maris-Roy, Inrap
- 103 **Fig.84** Les domaines du Haut-Plessis, du Bas-Plessis et de Ricord aux XV^e-XVI^e siècles © O. Maris-Roy, Inrap
- 107 **Fig.85** Vue de la tour d'escalier tronquée © Orain Véronique, Inventaire général, ADAGP

III. Inventaires techniques

Inventaire des unités stratigraphiques

US	Description	Nature, interprétation	Dimensions	Observations
100	poteau en chêne de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur	0,27 m de large	
101	poteau en chêne de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur, constitutif du porche, côté cour	0,35 x 0,35 m	mortaises orphelines sur la face extérieure
102	poteau en chêne de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur, constitutif du porche, côté cour	0,35 x 0,35 m	mortaises orphelines sur la face extérieure, une branche de l'arbre est conservée et sert d'aisse-lier au niveau de la charpente
103	poteau en châtaignier de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur	0,28 x 0,28 m	
104	poteau en châtaignier de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur	0,24 x 0,35 m	
105	poteau en chêne de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur	0,30 x 0,30 m	mortaises orphelines sur toute la hauteur, côté cour
106	poteau de section quadrangulaire, montant de fond	poteau porteur	0,23 x 0,25 m	
107	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur	0,25 x 0,20 m	
108	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur	0,31 x 0,31 m	mortaise orpheline sur sa face extérieure et marque de charpentier : VIII
109	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur	0,23 x 0,23 m	marque de charpentier : VII
110	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur, constitutif du porche, côté sud	0,33 x 0,33 m	marque de charpentier : V
111	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur, constitutif du porche, côté sud	0,33 x 0,30 m	marque de charpentier : III
112	pan de bois et torchis quasiment entièrement recouvert de planches	mur de refend constituant le passage sous porche		
113	pan de bois et torchis quasiment entièrement recouvert de planches	mur de refend constituant le passage sous porche		
114	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
115	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
116	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
117	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
118	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
119	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
120	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
121	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
122	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
123	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
124	ancienne ouverture	porte du premier état	0,94 m de large ; 1,83 m de hauteur	feullure sur le piédroit est
125	ancienne ouverture	porte du premier état	0,92 m de large ; 1,80 m de hauteur	feullure sur le piédroit ouest
126	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
127	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
128	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
129	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
130	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
131	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
132	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
133	ancienne ouverture aménagée de chaque côté d'un poteau de la structure principale	fenêtre, baie géminée		
134	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
135	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
136	deux ouvertures rectangulaires encadrent le poteau 141	fenêtre, baie géminée	1,65 x 0,46 m	
137	éléments de bois et torchis	structure secondaire		
138	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur de la structure principale	0,15 x 0,21 m	
139	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur, structure principale et élément central de la baie 133	0,17 x 0,17 m	rainures sur les faces latérales
140	poteau en chêne de section quadrangulaire	structure principale et piédroit de la porte 151	0,20 m de large	

US	Description	Nature, interprétation	Dimensions	Observations
141	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur, structure principale et élément central de la baie 136	0,21 x 0,19m	rainures sur les faces latérales
142	poteau en chêne de section quadrangulaire	poteau porteur de la structure principale	0,16 m de large	
143	maçonnerie de parpaing	pignon remonté à l'époque contemporaine		
144	ferme à poinçon long décoré, faux-entrait cintré sans aisseliers	ferme de la charpente dite "armoricaine"		marque de charpentier : II
145	ferme et refend	charpente		marque de charpentier : III
146	ferme à poinçon court, faux-entrait droit et aisseliers	ferme de la charpente dite "armoricaine"		
147	ferme et refend	charpente		marque de charpentier : V
148	escalier droit	escalier desservant le premier étage		
149	maçonnerie de moellons en tout genre, liés à la terre	mur bahut supportant l'ensemble de la structure bois	hauteur observée comprise entre 0,50 et 1 m	très hétéroclite. Blocs de quartz, calcaire coquillier, grès, granite et parpaings
150	ouverture au sud-ouest du refend us 147	porte mise en place en même temps que l'escalier, us 148	1 m de large ; 1,82 m de haut	feuillure sur le piédroit nord, gonds métalliques sur le piédroit sud
151	ouverture au sud-ouest du refend us 145	porte appartenant à l'état primitif	0,77 m de large ; 1,98 m de haut	feuillure et emplacement pour une porte à pivot dans la poutre faisant office de linteau
152				
153	ouverture encadrée par les poteaux 101, 102, 110 et 111	porche, passage cocher	environ 3,40 m de largeur	
154	ouverture encadrée par les poteaux	porte, passage piéton	1,10 m de largeur	
155		porte, passage piéton		

Inventaire des photographies

N° de cliché	Sujet	Auteur	Date
098 à 230	photogrammétrie de la salle sud-est du premier étage	M. Millet	28.03.2022
237 à 315	photogrammétrie du refend entre les deux salles, premier étage	M. Millet	28.03.2022
319 à 360	photogrammétrie de la salle centrale du premier étage	R. Louessard	31.03.2022
361 à 429	photogrammétrie de la salle centrale du premier étage	R. Louessard	31.03.2022
430 à 503	photogrammétrie de l'extérieur du bâtiment	R. Louessard	31.03.2022
504 à 506	détails, angle nord-ouest, premier étage	M. Millet	31.03.2022
507 à 509	détails, angle nord-est, premier étage	M. Millet	31.03.2022
512 à 519	vues du mur gouttereau nord-est, côté cour	M. Millet	01.04.2022
520 à 521	vues générales du pressoir, rez-de-chaussée	M. Millet	01.04.2022
522 à 524	vues de l'escalier	M. Millet	01.04.2022
525	vue du pignon nord, vu de l'intérieur	M. Millet	01.04.2022
527 à 529	vues générales de l'extérieur du bâtiment	M. Millet	01.04.2022
530	vue du mur gouttereau sud-ouest, depuis le pressoir	M. Millet	01.04.2022
531 à 537	vues de la porte piétonne, us 154	M. Millet	01.04.2022
538 à 539	vues générales du pressoir, rez-de-chaussée	M. Millet	01.04.2022
540	Vue du sommet du poteau 104	M. Millet	01.04.2022
541 à 542	Vues du soubassement en pierres, us 149, au niveau de la porte piétonne, us 154	M. Millet	01.04.2022
543 à 546	Vues du poteau 110	M. Millet	01.04.2022
547 à 549	Vue du sommet du poteau 104	M. Millet	01.04.2022
550 à 551	Vues de l'angle formé par les sablières des us 113 et	M. Millet	01.04.2022
552 à 556	Vues du mur de refend du passage cocher, us 112	M. Millet	01.04.2022
557 à 565	Vue du mur pignon sud-est	M. Millet	01.04.2022
566 à 574	Vues des aisseliers et des pivots du passage cocher, us 153	M. Millet	01.04.2022
575 à 576	Vues des abouts de poutres, mur gouttereau sud-ouest	M. Millet	01.04.2022
577 à 579	Vues générales du mur gouttereau sud-ouest	M. Millet	01.04.2022
580 à 582	Vues des abouts de poutres, mur gouttereau sud-ouest	M. Millet	01.04.2022
583 à 585	Vues extérieures du poteau 108 avec sa mortaise orpheline	M. Millet	01.04.2022
586 à 587	Vues de la base du piédroit nord-ouest de porte 154	M. Millet	01.04.2022
588 à 590	Vues du marquage (VIII) du poteau 108	M. Millet	01.04.2022
591	Vue du marquage (X) sur la sablière, us 119	M. Millet	01.04.2022
592	Vue du marquage (XI) sur la sablière, us 119	M. Millet	01.04.2022
593	Vue de l'us 119 et de l'escalier 148	M. Millet	01.04.2022
594 à 595	Vues du marquage (III) sur la sablière	M. Millet	01.04.2022
596 à 597	Vues du marquage (VIII) sur le poteau 111	M. Millet	01.04.2022
598 à 600	Vues du marquage (II) sur la sablière	M. Millet	01.04.2022
601 à 602	Vues du poteau 111	M. Millet	01.04.2022
603	Vue du mur de refend 147	M. Millet	05.04.2022
604 à 619	Vues des maquarges du mur de refend 147	M. Millet	05.04.2022
620 à 622	Vues des maquarges de la ferme 146	M. Millet	05.04.2022
623	Vue du mur de refend 145	M. Millet	05.04.2022
624 à 632	Vues des maquarges du mur de refend 145	M. Millet	05.04.2022
633	Vue du mur de refend 145	M. Millet	05.04.2022
634 à 643	Vues des marquages de la ferme 144	M. Millet	05.04.2022
644 à 645	Vues du marquage (VIII) du poteau 108	M. Millet	05.04.2022
646	Vue du marquage (VIII) sur la sablière, us 120	M. Millet	05.04.2022
647 à 648	Vue du marquage (VII) sur la sablière, us 121	M. Millet	05.04.2022
649 à 650	Vue du marquage (VI) sur la sablière et le piédroit de la porte 154	M. Millet	05.04.2022
651 à 653	Vues du marquage (V) sur la sablière et le poteau 110	M. Millet	05.04.2022
654 à 658	Vues de la porte 124	M. Millet	05.04.2022
659 à 660	Vues générales du refend 145	M. Millet	05.04.2022
661 à 665	Vues générales de la ferme 144	M. Millet	05.04.2022
666 à 667	Vues générales de la porte 151	M. Millet	05.04.2022
668 à 669	Vues générales de la structure secondaire, us 123	M. Millet	05.04.2022
670 à 673	Vues générales de la ferme 146	M. Millet	05.04.2022
674 à 675	Vues générales de la porte 151	M. Millet	05.04.2022
676 à 677	Vues générales du refend 145	M. Millet	05.04.2022
678 à 679	Vues générales de la porte 125	M. Millet	05.04.2022
680 à 683	Vues de la partie haute du poteau 102	M. Millet	05.04.2022
684 à 685	Vues du piédroit nord de la porte 125	M. Millet	05.04.2022

N° de cliché	Sujet	Auteur	Date
686	Vue du trait de la sablière de l'us 134	M. Millet	05.04.2022
687 à 688	Vues de détails de la ferme 144	M. Millet	05.04.2022
689 à 690	Vues générales de la porte 151	M. Millet	05.04.2022
691 à 692	Vues générales du refend 145	M. Millet	05.04.2022
693 à 694	Vues de la fenêtre 133	M. Millet	05.04.2022
695 à 696	Vues générales de la porte 150	M. Millet	05.04.2022
697	Vue générale du refend 147	M. Millet	05.04.2022
698 à 700	Vues de détails du refend 147	M. Millet	05.04.2022
701 à 702	Vues générales du pan de mur, us 132 et 134	M. Millet	05.04.2022
703	Vue générale de la ferme 146	M. Millet	05.04.2022
704 à 708	Vues générales du pignon nord-ouest, us 129 et 130	M. Millet	05.04.2022
709	Vue de l'us 131	M. Millet	05.04.2022
710 à 712	Vues de détails du refend 147	M. Millet	05.04.2022
713 à 716	Vues de détails du pignon nord-ouest, us 129 et 130	M. Millet	05.04.2022
717 à 718	Vues générales de la porte 150	M. Millet	05.04.2022
719 à 722	Annulées	M. Millet	05.04.2022
723 à 737	Vues de détails du pignon nord-ouest, us 129 et 130	M. Millet	05.04.2022
738	Vue générale du pressoir, rez-de-chaussée	M. Millet	05.04.2022
739 à 752	Annulées	M. Millet	05.04.2022
753 à 774	photogrammétrie du poteau cornier, angle nord-est du bâtiment	M. Millet	05.04.2022
775 à 779	Vues de détail du mur gouttereau sud-ouest et du poteau 108	M. Millet	05.04.2022
780 à 782	Vues des aisseliers des poteaux 110 et 111	M. Millet	05.04.2022
783	Vue de la sablière sud-ouest du gouttereau sud-ouest	M. Millet	05.04.2022
784 à 786	Vues des mortaises orphelines sur les poteaux 101 et 102	M. Millet	05.04.2022
787	Vue du poteau cornier sud-est	M. Millet	05.04.2022
788 à 795	Vues de détails du solin maçonné, us 149	M. Millet	05.04.2022
796	Vue de la fenêtre du pressoir, us 120	M. Millet	05.04.2022
797 à 804	Vues de la fenêtre 136	M. Millet	05.04.2022
805 à 808	Vues de la pièce en remploi utilisé comme étau sous la ferme 144	M. Millet	05.04.2022
809	Vues générales du mur gouttereau sud-ouest, us 120 et 121	M. Millet	05.04.2022
810 à 812	Vues générales de l'escalier 148	M. Millet	05.04.2022
813 à 815	Vues de détails du poteau 104	M. Millet	05.04.2022
816 à 817	Vue de la fenêtre du pressoir, us 120	M. Millet	05.04.2022
818 à 821	Vues de la pièce en remploi dans le pan de mur 113	M. Millet	05.04.2022
822	Vue de la sablière de plancher, us 114	M. Millet	05.04.2022

Inventaire des minutes

N° de minute	Sujet	Échelle	Auteurs	Date
1	Relevé de la porte 154	1/20	L. Arnaud	04.04.2022
1	Relevé de la pièce en remploi dans l'us 113	1/10	L. Arnaud	05.04.2022
2	Relevé de la porte 124 et du mur 123	1/20	L. Arnaud	04.04.2022
2	Relevé de la fenêtre 136	1/20	L. Arnaud	04.04.2022
3	Relevé de la ferme 144, partie haute	1/20	G. Jouquand	04.04.2022
4	Relevé de la ferme 144, partie basse	1/20	M. Millet	04.04.2022

La Chapelle-des-Fougeretz, Le Haut Plessis

Chronologie

Temps Moderne
bas Moyen âge

Sujets et thèmes

Édifice civile
Bâtiment
Maçonnerie
Pan de Bois
Manoir

Mobilier

—

Menée du 28 mars au 5 avril 2022, l'opération réalisée au manoir du Haut Plessis sur la commune de La Chapelle-des-Fougeretz a permis de faire une étude du bâti sur un logis-porche construit en pan de bois. La prescription s'inscrit dans le cadre d'un projet de rénovation du bâtiment.

Les enduits et les hourdis étant relativement dégradés, une grande partie de l'ossature du bâtiment était accessible et lisible. Les résultats de l'opération permettent de montrer que la structure de l'édifice est plutôt homogène. Il est possible de proposer la restitution d'anciens aménagements disparus comme la coursière donnant sur la cour manoriale, l'escalier extérieur et la porte piétonne adjacente au passage cocher. L'étude a également permis de montrer que le bâtiment actuel conserve sa hauteur et sa longueur d'origine grâce à l'observation des marques de charpentiers.

Les premiers résultats de l'étude dendrochronologique, réalisée par Dendrotech, placent la construction du bâtiment entre 1381 et 1385. Une deuxième phase d'importants travaux a été identifiée, datée entre 1764 et 1770.

L'étude documentaire a permis de retracer l'histoire du site et a mis en lumière l'existence d'une coseigneurie au Plessis à la charnière des XIV^e et XV^e siècles.

Le site du Plessis est un exemple unique en Bretagne et présente un intérêt patrimonial indéniable. Sa fonction, son architecture, son état de conservation et sa datation en font un sujet tout à fait remarquable.

Inrap

Grand Ouest,

37 rue du Bignon, CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40
grand-ouest@inrap.fr